



CTÉE

LE COMITÉ DE LA TRANSITION RELATIVE
À L'ÉLECTRIFICATION ET À L'ÉNERGIE

PERSPECTIVES DE L'ONTARIO EN MATIÈRE D'ÉNERGIE PROPRE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA TRANSITION RELATIVE À L'ÉLECTRIFICATION
ET À L'ÉNERGIE

DÉCEMBRE 2023



Lettre d'accompagnement	6
Synthèse	8
Survol des recommandations	10
Planification de l'électrification et de la transition énergétique	10
Gouvernance et responsabilités	11
Un véritable partenariat avec les Autochtones	13
Innovation et développement économique	13
Perspectives des consommateurs, des citoyens et des collectivités	14
1. Introduction	15
1.1 Mandat et portée du travail	15
1.2 Remerciements	16
1.3 Transition énergétique, électrification et possibilités économiques de l'Ontario	17
1.4 Le parcours du Comité	18
1.5 Membres du Comité	20
2. Perspectives de l'Ontario dans le cadre de la transition énergétique mondiale	22
2.1 Le contexte mondial	22
2.2 L'avantage de l'Ontario	25
2.3 Une alliance unique : l'orientation économique mondiale et l'avantage énergétique de l'Ontario	26
Favoriser de véritables partenariats	27
Planification intégrée de l'énergie	27
Mise en place d'une gouvernance responsable	27
Recentrage sur le point de vue des consommateurs	28
Maximisation de la prospérité économique	28
3. Les clés de la réussite : Principes pour la transition énergétique de l'Ontario	29
Premier principe : North Star : Une économie prospère basée sur l'énergie propre pour l'Ontario d'ici 2050	29
Deuxième principe : Vision, clarté des politiques, cohérence et adaptabilité	30

Troisième principe : Gouvernance efficace et ressources adéquates	30
Quatrième principe : Une approche à long terme : Assurer un soutien public continu et durable	32
Cinquième principe : – Pleine participation des autochtones	32
Sixième principe : Gérer l'incertitude : Analyse avancée et prospective stratégique	33
Septième principe : Planifier et prendre des décisions en se rapprochant du client	34
4. Un véritable partenariat : tracer la voie pour les générations futures	35
4.1 Cadre juridique actuel	36
4.2 Les communautés autochtones de l'Ontario	38
4.3 Contexte : La pleine participation des Autochtones au secteur de l'énergie	39
Réalités : autorités compétentes et gouvernance	39
Au carrefour des inégalités : un accès restreint à une énergie sûre, fiable et abordable	40
Des occasions à saisir pour les communautés autochtones	42
La promesse et le potentiel du changement d'énergie	43
4.4 Tendances positives et modèles de partenariat prometteurs	44
4.5 Participation des Autochtones aux initiatives d'énergie propre et amélioration de la résilience	48
4.6 Une vision à long terme, gage de réussite	50
4.7 Échanges précoces et coordonnés	51
4.8 Le renforcement des capacités pour stimuler l'échange et la participation	52
Renforcement des capacités par les organismes	53
Renforcement des capacités par les Autochtones eux-mêmes	54
Le rôle du gouvernement relativement aux échanges avec les communautés	55
4.9 Réconciliation et partenariat économique	56
Accès au capital et cadre de financement flexible	58
Inclusion des Autochtones aux cadres stratégiques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	59
Obligations thématiques sur la valeur pour les Autochtones	60
Fonds souverain	61
4.10 Participation intégrée et collaborative à la gouvernance	62
4.11 Recommandations	65

5. Planification relative à l'électrification et à l'énergie	67
5.1 L'importance d'une politique claire	68
5.2 Une vision à l'échelle de l'économie	69
5.3 Harmonisation entre les domaines politiques	70
5.4 Harmonisation avec les instances partenaires	71
5.5 Une vision à long terme pour le secteur de l'énergie	74
5.6 Planification intégrée à long terme de l'énergie	76
5.7 Orientation de la politique en matière de gaz naturel	80
5.8 Planification énergétique locale intégrale	83
5.9 Participation autochtone à la planification et à la gouvernance énergétiques	86
5.10 Conseils externes permanents et transparents	87
6. Gouvernance et obligation de rendre compte	92
6.1 Introduction : Délimitation des responsabilités	92
6.2 Concrétisation de l'innovation et de l'expérimentation	93
6.3 Adaptabilité et flexibilité pour la transition énergétique	97
6.4 Planification technique indépendante, dirigée par les organismes	100
6.5 Planification technique pour le gaz naturel	102
Protection des consommateurs pendant la transition	103
Un cadre pour la coordination gaz-électricité	106
Mécanismes réglementaires conformes aux politiques	107
6.6 Optimisation du potentiel du secteur de la distribution d'électricité	109
7. Innovation énergétique et développement économique	114
7.1 Favoriser la croissance économique	115
Un héritage d'abordabilité et de fiabilité	116
Vers un système d'énergie propre et durable pour renforcer la compétitivité	117
7.2 Innovation et possibilités stratégiques	119
7.3 Mécanismes de financement de la transition énergétique	124
8. Perspectives des consommateurs, des citoyens et des collectivités	126

8.1 L'importance de l'adhésion du public	126
8.2 Préserver l'abordabilité	130
Programme de protection des tarifs	135
8.3 Fiabilité, résilience et environnement	137
8.4 Priorité aux choix du consommateur	139
9. Dernières réflexions	140
10. Liste intégrale des recommandations	142
10.1 Planification relative à l'électrification et à l'énergie	142
10.2 Gouvernance et obligation de rendre compte	148
10.3 Un véritable partenariat : tracer la voie pour les générations futures	153
10.4 Innovation et développement économique	155
10.5 Perspectives des consommateurs, des citoyens et des collectivités	156

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Ministre,

En tant que président du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, j'ai l'honneur de vous présenter notre rapport définitif et nos recommandations. Je vous remercie du privilège qui m'a été accordé de présider ce Comité et de la confiance que vous nous avez témoignée en nous demandant de vous conseiller sur certaines des questions clés auxquelles est confronté l'avenir énergétique et économique de l'Ontario. Je ne saurais imaginer un travail plus important à ce stade que de contribuer à la transition énergétique et à la prospérité future de l'Ontario.

Je remercie mes très compétentes collègues, la docteure Monica Gattinger et la cheffe émérite Emily Whetung, dont l'expertise collective, l'expérience et les perspectives diverses ont enrichi nos délibérations et la qualité de ce rapport. Leur dévouement à cette entreprise a été inestimable, et ce fut un plaisir absolu de travailler aux côtés de ces deux formidables figures de proue.

Je tiens également à remercier tous ceux qui ont manifesté un vif intérêt pour les travaux du Comité, notamment les intervenants du secteur de l'énergie, les partenaires autochtones et le public. La participation et les commentaires obtenus tout au long de ce processus ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des recommandations que nous

présentons aujourd'hui. Ils témoignent d'un intérêt général pour une transition énergétique réussie en Ontario.

Enfin, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance au personnel dévoué du ministère de l'Énergie, d'autres ministères, de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour leur engagement et leur soutien au Comité dans l'accomplissement de son mandat, notamment en matière de conseils, d'aide à la recherche et de facilitation de participations significatives.

S'appuyant sur le rapport « Ce que nous avons entendu », qui résume les observations des intervenants du secteur de l'énergie, des partenaires autochtones et du public, ainsi que sur des recherches approfondies sur les approches et les expériences d'autres instances, notre rapport définitif présente ce que nous croyons être un cadre solide et bien documenté pour le développement par l'Ontario d'une économie prospère fondée sur l'énergie propre. Conscients du bon travail déjà en cours, nous recommandons une série de mesures qui permettraient d'aligner les forces gouvernementales, économiques et sociales en vue d'une réussite à long terme dans un monde en évolution rapide.

Je vous remercie une fois de plus de l'honneur que vous me faites d'assumer la présidence et de votre engagement en faveur d'un Ontario plus propre, prospère et électrifié.

Veuillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Sincerely,



David Collie

Président, Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie

SYNTHÈSE

Le paysage énergétique mondial connaît une évolution profonde et rapide. Sous l'impulsion de l'évolution technologique et de l'engagement à lutter contre le changement climatique, les sociétés du monde entier développent des moyens de décarboner leur approvisionnement en énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique. Dans ce contexte, la transformation de l'Ontario en une économie axée sur l'énergie propre est une occasion stratégique à ne pas manquer. Grâce à son histoire et à sa richesse en matière d'expertise industrielle, d'innovation et d'abondantes ressources énergétiques propres, et avec la perspective de partenariats avec les communautés autochtones, l'Ontario est bien placée pour prospérer pendant la mondiale transition vers une économie fondée sur l'énergie propre. Pour saisir cette occasion économique unique, le gouvernement devra mobiliser toutes ses forces économiques et sociales autour d'une vision et d'une intention communes afin de gérer un processus social, économique et politique s'étendant sur plusieurs décennies et qui touchera tous les secteurs et toutes les collectivités de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a établi le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie pour conseiller le gouvernement sur les occasions à saisir dans le secteur de l'énergie, afin d'aider l'économie de l'Ontario à se préparer à l'électrification et à la transition énergétique et de déterminer les occasions stratégiques et les réformes nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux de planification en matière d'électricité et d'autres sources d'énergie.

Les consultations menées par le Comité auprès des intervenants et des partenaires autochtones de décembre 2022 à juillet 2023 ont révélé un large enthousiasme devant la perspective de saisir les occasions que présentent l'électrification et la transition énergétique. Ces conversations ont servi de base aux délibérations du Comité, en parallèle avec les mémoires qui lui ont été présentés ainsi qu'un examen et une analyse en profondeur de l'expérience passée, des engagements futurs et des projets d'autres gouvernements au Canada et à l'étranger. Alimentées par ces recherches et consultations, les recommandations du Comité établissent les principes et prochaines étapes qui aideraient l'Ontario à négocier et réussir la transition vers une économie axée sur l'énergie propre sur le long terme :

- Prendre l'engagement pangouvernemental de mettre en place une économie axée sur l'énergie propre d'ici 2050 afin de mobiliser les forces privées, sociales et publiques, et d'agir comme catalyseur pour poursuivre des occasions dynamiques d'accroître la prospérité de l'Ontario.

- Formuler une vision politique stratégique claire pour orienter le secteur, harmoniser les efforts déployés pour gérer le changement et assurer une transition méthodique qui donne priorité à l'abordabilité, la fiabilité et la résilience. Le besoin est urgent.
- Nouer des partenariats significatifs avec des communautés autochtones pour faire avancer la réconciliation et offrir des occasions aux Autochtones en matière d'électrification et de transition énergétique. Ces partenariats sont la seule voie qui permettra à l'Ontario de réussir à réaliser des investissements fructueux dans l'infrastructure énergétique à une cadence et une échelle suffisantes pour réaliser l'économie axée sur l'énergie propre.
- Modifier prudemment le cadre institutionnel actuel, que le ministère de l'Énergie continue d'utiliser pour mener la planification énergétique. C'est le meilleur moyen de parvenir à une coordination intersectorielle et à préparer l'électrification et la transition énergétique. Le gouvernement devra donner le cap sur des questions complexes et contentieuses pour assurer une transition méthodique qui répartit efficacement les ressources et protège les consommateurs.
- Prendre une série de mesures pour faire en sorte que les systèmes de planification et de réglementations de l'Ontario soient prêts pour l'électrification, appuient la transition vers une économie axée sur l'énergie propre et permettent de gérer les pressions croissantes de façon proactive, coordonnée et adaptative. Le gouvernement, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) joueront des rôles clés et distincts à cet égard.
- Assurer une collaboration et une intégration efficaces lors de la planification de toutes les sources d'énergie, surtout l'électricité et le gaz naturel, en couvrant tous les secteurs d'utilisation finale et tous les ordres de gouvernement, de manière à tirer le maximum de bénéfice des investissements et de l'innovation.
- Surtout, obtenir et conserver l'adhésion du public à l'électrification et à la transition énergétique, avec une approche pragmatique fondée sur des principes d'efficacité sur le plan des coûts et d'adaptation des solutions aux besoins précis et souvent locaux des gens en tant que consommateurs, citoyens et membres d'une communauté. Les Ontariens doivent se reconnaître, eux-mêmes et leur communauté, dans la vision provinciale d'une économie axée sur l'énergie propre. Les gouvernements et le secteur de l'énergie ont des rôles importants à jouer pour soutenir les collectivités et les consommateurs dans un esprit de collaboration.

SURVOL DES RECOMMANDATIONS

Voici un rapide survol des recommandations du Comité. On trouvera le texte détaillé de chacune des recommandations dans les sections correspondantes du rapport, suivi de la liste complète des recommandations à la section 10.

PLANIFICATION DE L'ÉLECTRIFICATION ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Recommandation 1 : Le gouvernement provincial devrait élaborer et communiquer l'engagement à réaliser une économie axée sur l'énergie propre en Ontario d'ici 2050, ainsi que les principes stratégiques correspondants.

Recommandation 2 : Le gouvernement provincial devrait charger un comité interne de la planification et de la mise en œuvre d'une économie axée sur l'énergie propre, qui pourrait être un comité actuel du Cabinet.

Recommandation 3 : Le gouvernement provincial devrait continuer de chercher à harmoniser et coordonner ses objectifs, ses normes et ses politiques relativement à la mise en place d'une économie axée sur l'énergie propre avec d'autres gouvernements (à l'intérieur et à l'extérieur du Canada) chaque fois que la chose est faisable et compatible avec les intérêts économiques et politiques de la province.

Recommandation 4 : Le ministère de l'Énergie devrait élaborer et communiquer une vision stratégique de la transition énergétique intégrant les perspectives des Autochtones et les principes d'une politique économique axée sur l'énergie propre.

Recommandation 5 : Le ministère de l'Énergie devrait élaborer et publier, suivant un cycle régulier, un plan énergétique intégré à long terme qui guiderait l'élaboration des plans techniques, des stratégies et des actions de l'Ontario en faveur de la transition vers une économie axée sur une énergie propre résiliente et abordable.

Recommandation 6 : Le ministère de l'Énergie devrait formuler une orientation de sa politique sur le rôle du gaz naturel dans le futur système d'énergie de l'Ontario, dans le cadre de son prochain plan énergétique intégré à long terme.

Recommandation 7: Le ministère de l'Énergie devrait élaborer en cadre renforcé de planification et de prise de décision à l'échelle locale en matière d'énergie et prendre des mesures pour permettre sa mise en œuvre.

Recommandation 8: Le gouvernement provincial devrait former un conseil consultatif sur la transition énergétique pour prodiguer des conseils, en toute indépendance du gouvernement et de façon continue, sur la trajectoire globale de la transition énergétique de l'Ontario, sur les questions émergentes en matière de gouvernance ou des systèmes d'énergie et sur l'intégration de la planification et de la coordination de l'énergie avec des stratégies sectorielles.

Recommandation 9: Le gouvernement provincial devrait financer continûment des études indépendantes sur filières énergétiques dans l'ensemble de l'économie. Cette mesure permettrait une amélioration itérative de la modélisation et des hypothèses et assurerait la transparence des coûts grâce à une contribution significative des parties prenantes concernées et des communautés autochtones.

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

Recommandation 10 : La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) devraient prendre des mesures pour permettre l'évolution efficace de modèles commerciaux innovants conformes aux objectifs d'une économie axée sur l'énergie propre et pour aider les consommateurs à bénéficier de l'électrification et la transition énergétique.

Recommandation 11 : Les organismes de réglementation de la sécurité et de normalisation technique doivent être inclus dans la planification de l'énergie et la réglementation de ce secteur afin de garantir une coordination proactive et le déploiement efficace de nouvelles solutions techniques.

Recommandation 12 : La CEO devrait utiliser tous les outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat actuel pour mettre en œuvre des activités conformes aux objectifs de l'Ontario en matière d'économie d'énergie propre et aux exigences de la transition énergétique pour l'Ontario.

Recommandation 13 : Dans les années consécutives à la publication de la vision stratégique de la transition énergétique (recommandation 4), le gouvernement provincial devrait entreprendre un examen des activités de la CEO relatives à l'atteinte des objectifs de la vision stratégique afin de

déterminer si des changements législatifs ou réglementaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la vision de manière efficace.

Recommandation 14 : La SIERE devrait être habilitée, dans le cadre de l'orientation générale établie par le gouvernement, à acheter de manière indépendante des ressources en électricité et à diriger la planification des systèmes de stockage en masse (y compris l'utilisation potentielle des interconnexions) et la planification des systèmes régionaux d'électricité.

Recommandation 15 : La CEO devrait procéder à des examens de la répartition des coûts et des politiques de recouvrement des raccordements aux réseaux de gaz naturel et d'électricité, ainsi qu'à l'évaluation des investissements dans l'infrastructure de gaz naturel, pour protéger les consommateurs et permettre le développement de l'économie axée sur une énergie propre.

Recommandation 16 : Le ministère de l'Énergie, en collaboration avec la CEO, la SIERE, les sociétés de distribution locale, les municipalités et les services de gaz, devrait élaborer un cadre de coordination officiel et transparent qui définit la portée et les objectifs de l'amélioration de la coordination et de la planification globales, régionales et distributionnelles du réseau.

Recommandation 17 : Pour tirer le maximum de l'innovation dans les ressources énergétiques décentralisées et le secteur de la distribution de l'électricité, la CEO et la SIERE doivent poursuivre leurs efforts pour trouver des moyens, dans le cadre de leurs mandats actuels et en prévision de la déclaration de politique générale sur l'économie axée sur l'énergie propre (recommandation 1), d'assurer un leadership proactif et transparent en matière de politique de réglementation et de procéder à l'examen critique et à la révision de leurs politiques et processus actuels.

Recommandation 18 : Le gouvernement devrait procéder régulièrement à une évaluation des besoins en ressources (compétences, personnel, autres ressources d'appui) dans les ministères et les organismes afin de piloter la planification et la prise de décision en matière d'énergie de façon compétente et efficace tout au long de la transition énergétique et veiller à ce que les ressources requises soient mises à disposition.

UN VÉRITABLE PARTENARIAT AVEC LES AUTOCHTONES

(Remarque: le rapport contient plusieurs autres recommandations faisant référence aux partenaires autochtones et recommandant des mesures pour appuyer une participation significative des Autochtones à l'économie de l'énergie.)

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait chercher à favoriser une participation significative des Autochtones à l'économie fondée sur une énergie propre au moyen d'initiatives cohérentes et renforcées visant à accroître leurs capacités.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait œuvrer à la réconciliation économique en offrant des modèles et mécanismes de financement flexibles qui encouragent la prise en charge par les Autochtones de projets énergétiques de petite moyenne ou grande envergure.

Recommandation 21 : Le gouvernement devrait modifier le mandat des SIERE et CEO pour exiger une représentation autochtone au conseil d'administration.

Recommandation 22 : Le ministère de l'Énergie devrait examiner ses ressources actuelles pour renforcer sa capacité à soutenir la participation efficace de ses partenaires autochtones à la planification et à la prise de décision.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Recommandation 23 : Le ministère de l'Énergie devrait prendre des mesures supplémentaires pour incorporer aux politiques et règlements le rôle clé qu'une énergie propre, abordable et fiable jouera dans le développement d'industries tournées vers l'avenir et mondialement concurrentielles en prenant des décisions de planification proactives, en encourageant un processus efficace et efficient d'octroi de permis et en déterminant les principales chaînes de valeurs de l'énergie propre.

Recommandation 24 : Le gouvernement devrait envisager une approche axée sur la mission pour définir la mission stratégie industrielle qui s'appliquera à l'ensemble de l'économie.

Recommandation 25 : Le gouvernement devrait établir clairement une vision stratégique du mode de financement de l'électrification et de la transition énergétique, en procédant notamment à une évaluation réaliste des effets sur le mode de distribution des choix de financement sur différents groupes.

PERSPECTIVES DES CONSOMMATEURS, DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Recommandation 26 : Le gouvernement, la SIERE et CEO devraient jouer un rôle clé dans la consultation du public et des partenaires autochtones pour assurer un accès transparent à de l'information de haute qualité et pour leur donner concrètement la chance de participer au processus décisionnel.

Recommandation 27 : Le gouvernement provincial devrait explorer des mécanismes favorisant une adoption large du changement de source d'énergie, de la décarbonation et des aides technologiques, y compris une consultation et une communication actives sur les avantages et les risques de même que des mécanismes aidant les consommateurs à gérer les coûts initiaux.

Recommandation 28 : Il y aurait lieu de repenser les programmes existants de compensation et d'abordabilité des tarifs de l'électricité afin de mieux cibler les personnes qui en ont le plus besoin, et de simplifier les processus de demande et d'inscription pour les rendre plus accessibles.

Recommandation 29 : Le gouvernement, la SIERE et la CEO devraient favoriser le renforcement des capacités des fournisseurs de services publics et des collectivités, procéder à l'évaluation des répercussions du changement climatique sur l'infrastructure énergétique et appuyer la prise de mesures efficaces pour bâtir la résilience climatique et la planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation.

1. INTRODUCTION

Le paysage énergétique mondial connaît une évolution profonde et rapide. Sous l'impulsion de l'évolution technologique et de l'engagement à lutter contre le changement climatique, les sociétés du monde entier développent des moyens de décarboner leur approvisionnement en énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique. Grâce à son histoire et à sa richesse en matière d'expertise industrielle, d'innovation et d'abondantes ressources énergétiques propres, l'Ontario est bien placée pour prospérer pendant la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre. Nous vivons un moment stratégique.

Nous ignorons encore comment la transition relative à l'électrification et à l'énergie se concrétiseront. Le gouvernement devra s'engager à rallier les forces économiques et sociales autour d'une vision et d'un objectif communs. Des partenariats avec les communautés autochtones seront nécessaires pour développer efficacement le système énergétique sur la base de valeurs partagées. Enfin, une planification minutieuse et améliorée, des réévaluations fréquentes et des ajustements en cours de route seront indispensables.

1.1 MANDAT ET PORTÉE DU TRAVAIL

Nous remercions l'honorable Todd Smith, ministre de l'Énergie, de nous avoir confié l'élaboration de recommandations sur la façon dont l'Ontario peut naviguer dans un paysage énergétique en évolution rapide et se préparer à la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

Le gouvernement de l'Ontario a créé le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (le « Comité ») en avril 2022 et finalisé sa composition en novembre 2022. Le Comité a été créé pour :

- Conseiller le gouvernement sur les possibilités les plus intéressantes à court, moyen et long terme pour le secteur de l'énergie afin d'aider l'économie de l'Ontario à se préparer à la transition relative à l'électrification et à l'énergie.
- Définir les possibilités stratégiques et les réformes de la planification afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de planification de l'électricité et des carburants dans le contexte de la demande énergétique, des technologies émergentes, des facteurs environnementaux et des coûts globaux pour les consommateurs.

Le Comité a interprété ce mandat de manière élargie dans son examen du rôle du secteur énergétique de l'Ontario, aujourd'hui et à l'avenir, et de déterminer quels changements sont nécessaires pour permettre la réussite de la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Les recommandations formulées ici portent sur les principes fondamentaux et les approches qui devraient guider l'Ontario, ainsi que sur les principaux changements et ajouts à apporter aux cadres existants de planification et de gouvernance de l'énergie.

Le Comité devait également prendre en compte les intérêts et les perspectives des communautés autochtones, tant en ce qui concerne le développement de projets énergétiques qu'en ce qui concerne les recommandations sur le processus de planification énergétique à long terme.

Le Comité a obtenu d'importants conseils sur les possibilités offertes par des technologies précises, mais a décidé que le moment n'était pas venu de recommander l'une ou l'autre technologie comme particulièrement prometteuse. En outre, il a bien compris qu'une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée serait cruciale pour permettre la transition relative à l'électrification et à l'énergie, et que l'émergence naturelle de cette main-d'œuvre, en fonction des besoins, ne pouvait pas être considérée comme acquise. Enfin, il est d'accord avec cette évaluation, mais a estimé qu'il n'entrait pas dans le cadre de son mandat de formuler des recommandations particulières. Si de nombreux facteurs contribueront à la réussite de la transition énergétique, ce rapport se concentre particulièrement sur le rôle crucial des cadres institutionnels et politiques pour la planification et la gouvernance de l'énergie.

1.2 REMERCIEMENTS

M. David Collie et M^{me} Monica Gattinger tiennent à souligner l'expertise, le dévouement et les contributions de la cheffe émérite Emily Whetung-MacInnes, qui a apporté une perspective critique et essentielle sur la collaboration, l'établissement de partenariats et la réconciliation avec les communautés autochtones dans le cadre de la mission du Comité et de son rapport définitif.

M^{me} Whetung-MacInnes a joué un rôle clé en facilitant les conversations avec les partenaires autochtones, en encourageant les intervenants non autochtones à prendre en compte les perspectives autochtones tout au long de la mission et en veillant à ce que le rapport du Comité tienne compte des commentaires formulés lors de la participation des partenaires autochtones.

M^{me} Whetung-MacInnes, nommée au Comité en novembre 2022, n'a pas pu rester au sein du Comité pour les dernières délibérations en raison d'obligations professionnelles conflictuelles et a quitté le groupe le 23 juillet 2023. Le Comité lui exprime sa profonde gratitude, son respect et sa reconnaissance pour le don de son temps et de sa sagesse à ce corpus de travail.

1.3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉLECTRIFICATION ET POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Il existe aujourd'hui un vaste consensus selon lequel nous sommes au début d'un changement fondamental dans la façon dont nos vies et notre économie sont alimentées en énergie. Le Comité estime que, compte tenu de ses atouts économiques et des investissements passés et actuels dans l'infrastructure énergétique, l'Ontario est en excellente position pour tirer parti de cette occasion et bâtir une économie et une société plus prospères.

Le terme «transition énergétique» désigne la transformation structurelle de la manière dont une société fournit et utilise l'énergie, généralement sous l'effet des progrès technologiques et de l'évolution des besoins et des objectifs de l'humanité. Les transitions passées de l'énergie musculaire et de la biomasse comme principales sources d'énergie aux combustibles fossiles (d'abord le charbon, puis le pétrole et le gaz naturel) illustrent à quel point les transitions énergétiques transforment profondément les sociétés et les économies dans leur ensemble. La transition actuelle vers l'énergie propre est motivée par un engagement mondial émergent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de combustibles fossiles d'égale intensité en tant que principal moteur du changement climatique. Cette transition suppose une évolution stratégique vers des sources d'énergie propres et renouvelables, une plus grande électrification des utilisations ultimes de l'énergie et un effort global pour améliorer l'efficacité énergétique. L'intégration des technologies de pointe, l'innovation et l'harmonisation de la croissance économique avec la durabilité environnementale jouent un rôle central.

Dans les économies industrialisées avancées comme l'Ontario, toute activité économique est liée à l'utilisation de quantités importantes d'énergie. En outre, le climat de l'Ontario exige que les bâtiments soient chauffés et refroidis de façon importante. Comme dans la plupart des territoires, en Ontario, l'électricité représente une proportion relativement faible de l'utilisation finale de l'énergie (environ 20 %), tandis que les combustibles fossiles fournissent la grande majorité (environ 75 %) de l'utilisation finale de l'énergie.

L'électrification et la transformation de l'économie ontarienne vers des sources d'énergie propre sont d'un rythme et d'une ampleur sans précédent et l'on peut donc s'attendre à ce qu'elles soient parfois inégales et contestées. Il s'agira d'un processus social, économique et politique de plusieurs décennies qui touchera tous les secteurs et toutes les collectivités de l'Ontario.

Pour positionner ses recommandations, le Comité conceptualise les étapes de cette transition de la manière suivante :

- Court terme : maintenant à 2030 - une période d'innovation et de changement au cours de laquelle le gouvernement doit assurer un leadership manifeste dans la mise en place des cadres de planification et de réglementation qui seront nécessaires au soutien de la transformation rapide, mais ordonnée, en grande partie axée sur les consommateurs, dont on peut s'attendre à ce qu'elle s'intensifie après 2030.
- Moyen terme : De 2030 à 2050 - une transformation intensive affectant chaque partie, secteur et collectivité de l'Ontario, conduisant à l'établissement d'une économie fondée sur l'énergie propre.
- Long terme : après 2050 - si elle est bien menée, la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre a été accomplie. Il importera de planifier et de gérer en permanence le système d'énergie propre afin de relever les défis nouveaux et émergents pour les générations futures.

1.4 LE PARCOURS DU COMITÉ

Après les séances d'information initiales avec le personnel du Ministère et les délibérations sur la portée et le processus, le Comité a réalisé une vaste mission auprès des principaux intervenants du secteur de l'énergie et des partenaires autochtones dans le cadre de quatre volets, et ce, de mars à juillet 2023. Ces volets comprenaient des discussions individuelles et en groupe avec les intervenants, des entretiens avec les partenaires autochtones, 15 tables rondes thématiques et un appel ouvert à des soumissions écrites. Les conclusions de cette mission ont inspiré les recommandations du Comité. Plus de 200 intervenants, des partenaires et des communautés autochtones, des ministères et des organismes gouvernementaux, ainsi que des membres du public ont apporté leur contribution au Comité.

De plus amples renseignements sur le processus de consultation du Comité, y compris des résumés détaillés des commentaires, sont présentés dans le rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, joint en annexe au présent rapport.

Le paysage énergétique mondial évolue à un rythme sans précédent. Alors que les différentes régions du monde sont confrontées à des problèmes différents, les thèmes communs comprennent l'alignement des objectifs de transition sur les perspectives économiques, la réforme des cadres politiques, réglementaires et de planification afin de favoriser une transition ordonnée et l'assurance d'un soutien public continu à la transition. Dans le système énergétique lui-même, les éléments communs comprennent la garantie d'une énergie abordable, fiable,

résiliente et sécuritaire, l'électrification des utilisations finales de l'énergie, la décarbonisation de l'approvisionnement en énergie, la façon de maximiser l'efficacité énergétique et, surtout, la façon dont les nouvelles technologies et les nouveaux modèles de gestion peuvent être intégrés dans les systèmes énergétiques existants pour lesquels ils n'ont pas été construits.

La transition énergétique est déjà en cours en Ontario et, malgré la diversité du secteur énergétique de l'Ontario et des perspectives et intérêts très différents, il existe un sentiment commun d'urgence, d'enthousiasme et de volonté de collaborer et de contribuer à ce changement mondial vers l'énergie propre. Un effort concerté sera requis pour aligner ces forces, et le gouvernement doit jouer un rôle clé en facilitant activement une voie réussie et coordonnée vers l'avenir.

La capacité de l'Ontario à réussir la transition nécessitera l'établissement de partenariats significatifs, à long terme et collaboratifs avec les communautés et les entités autochtones, et la prise en compte des points de vue autochtones dès que possible. La seule façon de progresser est de le faire de concert.

Il importe de souligner que la transition vers un avenir énergétique durable ne relève pas de la seule responsabilité d'une entité, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'un organisme, d'une société ou d'une collectivité. Le processus doit être une entreprise holistique, intégrée et collaborative, conçue pour le long terme et destinée à rassembler le secteur de l'énergie et le public afin d'assurer une compréhension générale et un soutien durable au changement.

Alors que nous naviguons dans ce paysage complexe, il est évident que la transition ne se déroule pas de manière uniforme dans tout l'Ontario, avec des régions, des collectivités et des organisations distinctes confrontées à des défis et à des possibilités uniques. Il est urgent de reconnaître et de respecter cette diversité et de veiller à ce que l'approche de la province profite en fin de compte à tous les Ontariens.

La transition relative à l'électrification et à l'énergie est marquée par l'incertitude. Le processus est tout simplement trop long, complexe et multidimensionnel pour que l'on puisse prédire sa trajectoire précise ou les technologies qui se démarqueront. Cette incertitude exige une collaboration, une innovation, une expérimentation, un apprentissage et une adaptabilité permanents. L'objectif principal de nos efforts collectifs devrait être d'aborder la transformation de nos systèmes énergétiques et de notre économie au sens large avec un esprit ouvert et de saisir stratégiquement les occasions qui se présenteront à court, moyen et long terme.

Le principal objectif du Comité a été d'élaborer des recommandations qui définissent les prochaines étapes de la transition de l'Ontario vers une économie fondée sur l'énergie propre et de proposer des principes qui devraient guider ce travail à long terme.

1.5 MEMBRES DU COMITÉ

M.DAVID J. COLLIE, FCMA, FCPA, C.DIR., MBA

David Collie est l'ancien président et directeur général de l'Office de la sécurité des installations électriques de l'Ontario (OSIE). Avant de rejoindre l'OSIE, il a occupé plusieurs postes de direction dans le secteur de l'énergie, dans le domaine des systèmes de distribution d'électricité et de gaz naturel, notamment à Burlington Hydro, Hydro One et Enbridge (anciennement Union Gas).

David est membre du corps professoral du Directors College of Canada et de l'Energy Executive-in-Residence. Il intervient fréquemment sur les thèmes de la transition énergétique, de l'innovation dans les réseaux et des pratiques réglementaires modernes. Il est également invité à enseigner à titre de chargé de programme à la Harvard Kennedy School sur la surveillance réglementaire stratégique. Il est l'ancien président de Plug'n Drive et de l'Electricity Distributors Association, ainsi que l'ancien vice-président du Conseil canadien de l'énergie.

Il a été membre fondateur du Forum pour le réseau intelligent de l'Ontario et membre de l'Energy Transformation Network of Ontario. Sur le plan professionnel, David est un comptable professionnel agréé (« Fellow ») et un directeur agréé.

PROFESSEURE MONICA GATTINGER, PHD

La professeure Gattinger est directrice de l'Institut de recherche sur la science, la société et la politique publique, professeure titulaire à l'École d'études politiques et présidente fondatrice de la chaire Énergie positive à l'Université d'Ottawa où elle travaille depuis 20 ans.

Elle est membre de l'Institut canadien des affaires mondiales, membre du conseil d'administration du Clean Resource Innovation Network (Réseau d'innovation pour les ressources propres) et fait partie de comités consultatifs pour le Conseil national de recherches du Canada, la Société de gestion des déchets nucléaires, la Commission de l'énergie de l'Ontario, le Réseau de politiques scientifique d'Ottawa et l'Université de Calgary.

Dre Gattinger a reçu en 2020 le prix des contributeurs exceptionnels à l'énergie propre Clean50 pour son leadership éclairé dans le secteur de l'énergie.

CHEFFE ÉMÉRITE EMILY WHETUNG, JD

La cheffe émérite Whetung a grandi dans la Première Nation de Curve Lake. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts à l'Université Trent et un baccalauréat en droit à la Osgoode Hall Law School, après quoi elle a pratiqué le droit immobilier pendant une décennie.

Cheffe Whetung a été élue cheffe de la Première Nation de Curve Lake en 2019, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 2022. Elle se passionne pour les droits des membres des Premières Nations, notamment la protection de l'environnement pour les générations futures et la protection des droits issus de traités.

Elle utilise son expertise et ses connaissances pour s'assurer que les voix des peuples autochtones sont entendues et respectées. De plus, elle met tout en œuvre pour s'assurer que les progrès économiques se réalisent de manière durable et pour établir des relations saines entre les Premières Nations et les Canadiens.

2. PERSPECTIVES DE L'ONTARIO DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE

Le système énergétique mondial évolue. Des engagements internationaux fermes en faveur de la décarbonisation, des avancées technologiques dans la production et la gestion de l'électricité et des changements sismiques dans la géopolitique de l'énergie ouvrent une nouvelle ère, une révolution de l'énergie propre. Des milliards de dollars sont investis à l'échelle mondiale pour construire une nouvelle économie fondée sur l'utilisation propre et durable des ressources énergétiques. L'Ontario, avec son réseau propre et son secteur énergétique innovant, dispose d'une occasion stratégique de prendre la tête de cette nouvelle économie fondée sur l'énergie propre et d'en tirer profit. Une inclusion et une collaboration significatives avec les communautés autochtones sont non seulement cruciales pour maximiser l'avantage de l'Ontario, mais aussi nécessaires pour assurer une transition énergétique réussie dans toute la province.

2.1 LE CONTEXTE MONDIAL

Une tendance majeure sur les marchés mondiaux de l'énergie est l'émergence et la croissance d'une nouvelle économie fondée sur l'énergie propre. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les investissements mondiaux dans les énergies propres ont augmenté de 40% depuis 2020 et **dépassent largement les investissements dans les combustibles fossiles**. En 2023, le total des investissements mondiaux dans l'énergie devrait atteindre le record historique de **le record historique 2800 milliards de dollars américains**, dont près des deux tiers sont consacrés au développement des énergies propres. En 2023, une voiture sur cinq vendue dans le monde sera électrique, plus de 500 gigawatts (GW) de capacité de production renouvelable seront ajoutés au système mondial (un nouveau record), et plus d'un milliard de dollars par jour sera consacré au seul déploiement de l'énergie solaire. L'investissement dans l'économie fondée sur l'énergie propre augmentera probablement au fur et à mesure que les industries naissantes se développeront, que de nouvelles innovations seront commercialisées et que de nouveaux engagements politiques seront pris. L'AIE **estime** que la décarbonisation mondiale nécessitera un

triplement des investissements annuels dans les énergies propres, qui atteindront environ 4 000 milliards de dollars d'ici à 2030.

Cette croissance des investissements s'explique en partie par les engagements politiques ambitieux pris par l'ensemble de l'économie mondiale. Désormais, 93 pays et l'Union européenne se sont engagés à atteindre un objectif de carboneutralité, ce qui représente plus des trois quarts des émissions mondiales, ainsi qu'une myriade de compétences infranationales, de sociétés et d'institutions financières. Ces engagements politiques en faveur de la carboneutralité ont été motivés par des préoccupations climatiques. Des accords internationaux à grande échelle comme l'Accord de Paris sur le climat, dans lequel 195 membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se sont engagés à œuvrer pour maintenir la hausse des températures moyennes mondiales bien en deçà de 2°C (et de préférence à moins de 1,5°C) par rapport aux niveaux préindustriels, ont institutionnalisé des engagements ambitieux en matière de réduction des émissions. Ces engagements ont également été motivés par les rapports ultérieurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui avertit que le changement climatique constitue une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète et que la décarbonisation pour limiter le réchauffement climatique nécessitera des transitions rapides et profondes dans les domaines de l'énergie, de l'utilisation des terres, des infrastructures et des systèmes industriels. Les répercussions du changement climatique s'accroissent et deviennent de plus en plus dangereuses, avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et le fait que 2023 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale. Ces incidences graves sur le climat soulignent encore davantage la nécessité d'une action ambitieuse en matière de politique énergétique pour contrer les menaces qui pèsent sur l'intégrité physique, la fiabilité et l'adéquation des systèmes énergétiques. Indépendamment des motivations environnementales, les engagements en faveur de la carboneutralité deviennent de plus en plus un indicateur d'alignement sur l'orientation actuelle du développement économique mondial et un critère de concurrence.

Les engagements en faveur de la carboneutralité couvrent désormais 90% du produit intérieur brut (PIB) mondial. De plus en plus d'entreprises et d'institutions financières internationales intègrent des facteurs environnementaux et des politiques de décarbonisation dans leurs décisions d'investissement, dans le cadre d'initiatives, d'exigences et d'engagements organisationnels en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG). Par conséquent, le marché mondial des produits et services à forte intensité d'émissions devrait se contracter au fil du temps, en particulier à mesure que les principaux partenaires commerciaux cherchent à mettre en œuvre des contrôles plus stricts des émissions de carbone. Les États-Unis et l'Union européenne, deux grands partenaires commerciaux de l'Ontario, étudient déjà des mesures visant à compenser les effets des politiques de décarbonisation sur la concurrence, notamment par la mise en œuvre de mécanismes d'ajustement aux frontières pour le carbone.

Dans l'économie de demain, l'alignement sur les objectifs de la transition énergétique sera un facteur clé du maintien de la concurrence. Les entreprises qui sauront anticiper ces évolutions seront mieux positionnées à cet égard.

La synergie croissante entre les engagements en matière de politique climatique et la compétitivité économique est très importante pour l'Ontario. Notre principal partenaire commercial, les États-Unis, s'est lancé dans un programme politique ambitieux pour s'imposer comme chef de file mondial dans les industries de l'économie propre. La loi d'août 2022 sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act), très médiatisée, mobilisera près d'un demi-milliard de dollars en crédits d'impôt, garanties de prêts et subventions au cours de la prochaine décennie, afin de donner un coup de fouet au développement des industries de l'énergie propre et d'étendre les innovations dans ce domaine. La Californie, le Michigan et New York, trois de nos cinq principaux partenaires commerciaux, ont récemment publié des plans détaillés à l'échelle de l'économie, assortis de stratégies sectorielles, pour construire une économie nette zéro et ont tous évoqué la croissance économique et la création d'emplois comme résultats escomptés. En novembre 2023, le Michigan a adopté une loi imposant un approvisionnement en électricité propre à 80 % d'ici 2035 et à 100 % d'ici 2040 (la définition du terme « propre » inclut les énergies renouvelables, le nucléaire et les centrales à gaz avec capture du carbone). (Cette loi prévoit également un ensemble de mesures complémentaires en matière d'emploi.) La croissance des industries de l'économie propre aux États-Unis et les engagements de carboneutralité à l'échelle des États devraient non seulement réduire le marché des biens et services à forte intensité d'émissions, mais aussi élargir de manière significative le marché des innovations en matière d'énergie propre. En tant que partenaire commercial établi, l'Ontario a ainsi une occasion unique de se positionner dans les chaînes d'approvisionnement continentales et de conquérir des parts de marché dans les secteurs de l'énergie propre.

Ces développements mondiaux, et en particulier les engagements politiques ambitieux pris par nos principaux partenaires commerciaux, suggèrent que l'impératif économique de la transition énergétique s'intensifie en même temps que les objectifs environnementaux. Si l'Ontario tire parti des possibilités offertes par l'émergence de l'économie fondée sur l'énergie propre, elle peut maintenir et renforcer sa compétitivité économique et sa prospérité future. La province peut attirer des investissements et des emplois clés grâce à un réseau électrique propre, abordable et fiable et à une économie qui fait partie de la solution mondiale.

2.2 L'AVANTAGE DE L'ONTARIO

L'Ontario est bien placé pour saisir le potentiel de l'économie fondée sur l'énergie propre. Il est largement admis que la transition vers l'énergie propre nécessitera avant tout l'électrification des services énergétiques. L'approvisionnement en électricité de l'Ontario est en grande partie exempt d'émissions grâce à des investissements historiques dans l'hydroélectricité propre et le nucléaire, ainsi qu'au leadership du gouvernement qui, ces dernières années, a mis hors service les centrales au charbon, développé les énergies renouvelables, investi dans la remise en état des centrales nucléaires et maximisé les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. La production d'électricité en 2022 était **exempte d'émissions à environ 90%**. Cette combinaison d'approvisionnement en électricité propre place l'Ontario dans une position enviable par rapport à de nombreuses économies avancées dans le monde, y compris les États-Unis et l'Europe. L'intensité des émissions du réseau électrique de l'Ontario est considérablement inférieure à celle de nos voisins américains de New York, de Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan et du Wisconsin. L'Ontario a réussi à atteindre cet objectif tout en maintenant un approvisionnement en électricité fiable et concurrentiel en matière de coûts.

La province est prête à tirer parti de cet avantage en procédant à de nouveaux investissements pour répondre à la demande croissante d'électricité. Dans le plan **Alimenter la croissance de l'Ontario**, la province a fait un certain nombre d'annonces concernant des ressources sans émissions ou à faibles émissions, y compris le début des travaux de développement préalable pour installer jusqu'à 4 800 MW de nouvelle production nucléaire sur le site nucléaire de Bruce, l'avancement de trois petits réacteurs modulaires (PRM) supplémentaires en plus de celui qui est actuellement en cours de développement sur le site nucléaire de Darlington, pour un total de 1 200 MW de capacité, et demander à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de commencer la planification d'un nouveau marché concurrentiel de l'électricité axé sur les ressources propres comme l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité, le stockage en batterie et le biogaz.

Pour aider à attirer les investissements des entreprises ayant pris des engagements précis en matière d'énergie propre, l'Ontario met en place un registre des crédits pour l'énergie propre. Cette étape importante répond au rôle accru des engagements ESG dans les investissements. Elle peut également aider l'Ontario à anticiper les exigences supplémentaires en matière de développement durable des entreprises innovantes à l'avenir. Les entreprises s'engagent de plus en plus non seulement à réduire leurs propres émissions, mais aussi à **contribuer à des efforts de décarbonisation plus vastes grâce à leurs investissements commerciaux**. La démonstration d'un avantage en matière d'énergie propre devient rapidement un élément essentiel pour attirer de nouveaux investissements, construire et maintenir la prospérité et créer de bons emplois.

L'Ontario est également l'hôte d'un secteur énergétique innovant, à la fois vaste et complexe. En tant que chef de file dans le développement de la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM), la province développe une chaîne de valeur mature dans la fourniture d'équipements, de composants et de services nucléaires. Grâce à sa richesse en minéraux critiques et à de récents investissements à grande échelle dans la capacité de production, la province met en place une solide chaîne de valeur pour la production de véhicules électriques. Des investissements innovants font de la province un acteur de premier plan dans la fabrication d'acier à faible teneur en carbone. Grâce à sa force d'innovation dans des domaines comme l'hydrogène, les biocarburants, le stockage de l'énergie et les réseaux intelligents, la province a fait ses preuves en matière d'innovation dans les technologies et les applications liées à l'énergie propre. Une transition du secteur mondial de l'énergie vers une économie fondée sur l'énergie propre nécessitera des changements transformateurs dans la façon dont nous produisons et consommons l'énergie. Le secteur innovant de l'énergie de l'Ontario est bien placé pour contribuer de manière significative à ce processus.

2.3 UNE ALLIANCE UNIQUE : L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE MONDIALE ET L'AVANTAGE ÉNERGÉTIQUE DE L'ONTARIO

Il existe donc une concordance unique entre la tendance mondiale à la décarbonisation de l'énergie et la politique économique, d'une part, et les forces traditionnelles et émergentes du secteur énergétique de l'Ontario, d'autre part. La province est bien placée pour saisir les débouchés économiques de la transition énergétique, se positionner dans les chaînes de valeur mondiales émergentes et maximiser la prospérité tout en poursuivant la décarbonisation. Si l'Ontario adopte cet alignement unique, l'avenir est prometteur.

Le Comité envisage un avenir brillant pour l'Ontario s'il adopte les tendances mondiales et locales en mettant l'accent sur cinq thèmes clés, développés plus en détail dans les prochaines rubriques du présent rapport :

FAVORISER DE VÉRITABLES PARTENARIATS

L'Ontario de demain favorisera une participation et des partenariats fructueux avec les Autochtones dans les projets d'énergie propre, y compris l'infrastructure énergétique et les initiatives d'efficacité énergétique, de conservation et de gestion de la demande. Cette stratégie inclura les perspectives, la participation et la collaboration des Autochtones dès les premières étapes de la planification énergétique aux échelons communautaire, régional et provincial, ainsi que dans la gouvernance des principales entités du secteur de l'énergie. Elle renforcera les capacités durables des communautés autochtones, notamment par un financement stable des capacités pour soutenir un engagement, une consultation, une participation et des partenariats significatifs et continus avec les Autochtones.

La plupart des solutions proposées pour parvenir à une économie fondée sur l'énergie propre reposent sur l'utilisation des terres et des ressources autochtones pour construire des infrastructures d'énergie propre et renouvelable et des projets d'extraction. La transition énergétique en Ontario est l'occasion unique d'inclure les communautés autochtones et de collaborer avec celles-ci de manière constructive dès le début de ce qui sera probablement une transformation incroyable ayant des retombées sur plusieurs générations.

PLANIFICATION INTÉGRÉE DE L'ÉNERGIE

L'avenir de la planification énergétique à long terme en Ontario est intégré et mené de façon collaborative par le gouvernement, et aborde la relation entre l'électricité, le gaz naturel et les autres combustibles d'une manière holistique. Un processus de planification transformé apportera certitude et prévisibilité afin d'aligner les acteurs du secteur de l'énergie - et de l'économie - sur l'objectif commun d'un avenir énergétique propre, sans s'écarter de l'impératif du secteur d'assurer un approvisionnement en énergie abordable et fiable, qui soutienne la prospérité de la province. Le nouveau processus de planification de l'Ontario favorisera la collaboration, l'innovation, la souplesse et la créativité pour répondre aux besoins énergétiques de la province.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Un alignement réussi du système énergétique de l'Ontario sur la possibilité d'une économie fondée sur l'énergie propre suppose que les organismes et institutions régissant le secteur de l'énergie adoptent des technologies et des solutions innovantes et poursuivent des objectifs qui soutiennent l'électrification et la transition énergétique. Une gouvernance responsable

nécessitera de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs en matière d'économie propre à l'aide de paramètres souples et non prescriptifs et d'un engagement soutenu et permanent avec les intervenants et les partenaires autochtones.

RECENTRAGE SUR LE POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS

Pour atteindre avec succès nos objectifs à long terme, nous devons tenir compte des perspectives, des objectifs et des préoccupations des consommateurs d'énergie. Une transition énergétique durable se fait à un rythme approprié et est gérée avec soin afin de maintenir l'accessibilité financière, la fiabilité, la résilience et le choix des consommateurs. Les politiques de décarbonisation agressives ont déclenché des réactions négatives et du mécontentement dans d'autres territoires lorsqu'elles ignoraient les besoins, les préférences et les vulnérabilités des consommateurs. Il est essentiel de rallier les gens à cette cause, par un soutien continu de la collectivité, des consommateurs et des citoyens, par une communication transparente, par l'éducation du public et par un engagement concret et accessible.

MAXIMISATION DE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

En adoptant cet alignement unique, l'Ontario peut devenir le chef de file d'une économie fondée sur l'énergie propre pour l'avenir. La province peut obtenir sa part de l'investissement massif nécessaire pour électrifier et décarboner le monde. En adoptant un point de vue intégré sur l'énergie, l'économie et la technologie, l'Ontario peut associer les changements notables dans le paysage énergétique mondial à la prospérité ici même, chez nous. Elle peut devenir le lieu de prédilection pour la fabrication à faible teneur en carbone d'une grande variété de produits de l'économie propre, ce qui se traduira par une productivité accrue, des emplois mieux rémunérés et une croissance des exportations. Cette évolution pourrait à son tour déboucher sur une nouvelle vague d'avancées technologiques réalisées ici, en Ontario, et conçues pour tirer parti de l'évolution de la transition énergétique.

Notre objectif devrait être le développement d'une économie fondée sur l'énergie propre, soutenue par un système énergétique provincial doté d'une énergie abondante, fiable, abordable et durable. Le moment est venu de tirer parti de cet alignement et de créer un avenir prospère et inclusif pour l'Ontario. Pour ce faire, nous devons nous engager à mettre en place une gouvernance prospective, orientée vers l'avenir et collaborative, qui anticipe l'évolution du secteur et déploie les outils nécessaires pour saisir stratégiquement les occasions qui s'offrent à nous.

3. LES CLÉS DE LA RÉUSSITE : PRINCIPES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ONTARIO

La transition énergétique sera une initiative transversale s'étalant sur plusieurs décennies et mobilisant l'ensemble du gouvernement, des entreprises et de la société, y compris les communautés autochtones et l'ensemble des groupes de consommateurs. Cette transformation influera sur tous les secteurs économiques et, rien qu'en Ontario, se traduira par un investissement de plusieurs centaines de milliards de dollars. Le gouvernement peut jouer un rôle clé pour mener à bien cette transition, assurer la prospérité économique et obtenir un large soutien dans la société. Le Comité propose que la transition énergétique de l'Ontario soit orientée par les principes suivants :

PREMIER PRINCIPE : NORTH STAR : UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE BASÉE SUR L'ÉNERGIE PROPRE POUR L'ONTARIO D'ICI 2050

Tandis que le monde se rapproche rapidement de l'échéance de carboneutralité, les considérations relatives au climat et à l'économie propre influent de plus en plus sur le commerce et l'investissement. Dans ce contexte, l'Ontario dispose d'une occasion générationnelle de tirer parti de son système d'énergie propre et de ses atouts industriels pour prospérer.

Pour saisir cette occasion, la transition énergétique de l'Ontario et les politiques gouvernementales connexes, y compris les stratégies industrielles, doivent être guidées par un engagement commun à mettre en place une économie basée sur l'énergie propre d'ici 2050. C'est une occasion pour le gouvernement de prendre d'importantes décisions d'orientation afin de rassembler les forces sociales et économiques et d'éviter de travailler à contre-courant.

La transition vers une économie basée sur l'énergie propre ne sera possible que si la confiance dans le système énergétique et les fondamentaux de l'énergie, à savoir la fiabilité, l'abordabilité et la résilience, est maintenue.

DEUXIÈME PRINCIPE : VISION, CLARTÉ DES POLITIQUES, COHÉRENCE ET ADAPTABILITÉ

Le gouvernement peut jouer un rôle clé dans la réduction de l'incertitude pour les investisseurs et, en fin de compte, dans la réduction des coûts pour les consommateurs. Guidées par une vision claire de la transition énergétique et par des objectifs régulièrement communiqués par le biais de plans énergétiques intégrés, les entités chargées de la planification énergétique seront habilitées à collaborer avec le secteur de l'énergie pour tracer la voie la plus efficace et la plus porteuse pour l'Ontario en favorisant la croissance et les solutions intégrées développées à un rythme et à une échelle adéquats.

Pour assurer une transition ordonnée lors de la planification et de la prise de décisions, le gouvernement et toutes les entités du secteur devraient expliquer comment les décisions actuelles s'alignent sur l'engagement à long terme pour une économie basée sur l'énergie propre d'ici à 2050.

Pour planifier et mener à bien une transition de plusieurs décennies vers une économie basée sur l'énergie propre qui soit prospère, il faut que les capacités d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration continue soient directement intégrées aux processus de planification et aux dispositifs de gouvernance.

TROISIÈME PRINCIPE : GOUVERNANCE EFFICACE ET RESSOURCES ADÉQUATES

Pour parvenir à une économie basée sur l'énergie propre, le gouvernement doit mettre en place de solides mécanismes de gouvernance et de responsabilisation qui encouragent la planification itérative, l'évaluation, la vérification et le suivi des progrès et qui sont suffisamment souples pour s'adapter à des circonstances qui évoluent rapidement.

Des investissements et des actions décisives seront requis. Pour préserver l'optionnalité, il sera essentiel de se concentrer sur une planification et une conception minutieuses (planifier avec soin) et d'exécuter rapidement des plans d'investissement bien conçus (agir rapidement).

La transformation du système énergétique de l'Ontario est un exercice de gestion du changement sur plusieurs décennies qui exigera de nouvelles réponses en matière de planification et de réglementation, soutenues par une politique et des programmes bien conçus, ainsi qu'une

clarification des rôles et des responsabilités respectifs des ministères et des organismes gouvernementaux. Le gouvernement doit investir dans l'expertise requise et doter de ressources suffisantes ses propres opérations ainsi que celles de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des organismes consultatifs externes, tel que le conseil consultatif de la transition relative à l'énergie, une nouvelle entité recommandée par le Comité.

Recommandation 18 : Le gouvernement devrait procéder régulièrement à une évaluation des besoins en ressources (compétences, personnel, autres ressources d'appui) dans les ministères et les organismes afin de piloter la planification et la prise de décision en matière d'énergie de façon compétente et efficace tout au long de la transition énergétique et veiller à ce que les ressources requises soient mises à disposition. Les organismes devraient continuer à anticiper attentivement leurs besoins en ressources à long terme et à les faire connaître dans le cadre des processus existants d'élaboration et d'approbation de plans d'activité.

Recommandation 22 : Le ministère de l'Énergie devrait examiner ses ressources actuelles pour renforcer sa capacité à répondre à la demande du processus d'électrification et de transition énergétique, notamment :

- a. Affecter des ressources suffisantes à l'Unité des politiques en matière d'énergie pour les Autochtones pour assurer une approche proactive et l'intensification des prises de contact et des consultations avec les communautés autochtones.
- b. Maintenir une équipe stratégique et juridique dédiée pour appuyer les activités précoces de prise de contact et de consultations des communautés autochtones, qui consistent notamment à :
 - a. Répondre et remédier aux préoccupations des communautés.
 - b. Comprendre la portée des efforts de prise de contact et des consultations.
 - c. Identifier les communautés concernées par les échanges et les consultations.
 - d. Déléguer les aspects procéduraux des consultations, s'il y a lieu.
 - e. Veiller à ce que le Ministère s'acquitte avec assiduité de ses obligations constitutionnelles de consultation.

QUATRIÈME PRINCIPE : UNE APPROCHE À LONG TERME : ASSURER UN SOUTIEN PUBLIC CONTINU ET DURABLE

Le soutien continu du public à la transition vers une économie basée sur l'énergie propre exige une approche raisonnable et pragmatique axée sur la rentabilité et des solutions adaptées aux conditions locales, et non sur l'adhésion stricte à des normes rigides.

Les gouvernements auront du mal à maintenir leur engagement dans une politique de soutien cohérente si les Ontariennes et les Ontariens ne continuent pas à bénéficier de services énergétiques fiables et abordables et s'ils ne se sentent pas soutenus tout au long des inévitables transformations économiques et sociales qu'impliquera la transition vers une économie basée sur l'énergie propre.

Le gouvernement doit dialoguer constamment avec les gens en tant que citoyens, clients et membres de la collectivité, ainsi qu'avec les communautés autochtones, afin d'obtenir un soutien durable envers la transition et de les faire participer aux décisions sur l'énergie.

La poursuite des objectifs liés à l'économie basée sur l'énergie propre doit se faire à un rythme tel que la sécurité énergétique et l'accessibilité du financement ne soient pas compromises. Le gouvernement doit jouer un rôle essentiel pour atténuer et minimiser l'impact des transformations structurelles de l'économie de l'énergie sur une industrie, un secteur, une région ou une communauté lorsqu'elles entraînent des perturbations négatives. Les communautés concernées doivent être associées dès le début à l'élaboration des plans de transition.

CINQUIÈME PRINCIPE : – PLEINE PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

Intégrer pleinement les populations autochtones au processus décisionnel et aux structures de gouvernance bien au-delà d'une simple participation au développement d'un projet offre une occasion unique d'avancer sur la voie de la réconciliation. L'Ontario doit pouvoir réussir à construire une économie basée sur l'énergie propre. Les véritables partenariats entre la province, les entreprises énergétiques et les communautés autochtones doivent être plus que des échanges transactionnels. Ils doivent aussi comprendre l'engagement d'établir, de soutenir et d'entretenir des relations mutuellement fructueuses par la transparence, la confiance et la collaboration continues.

SIXIÈME PRINCIPE : GÉRER L'INCERTITUDE : ANALYSE AVANCÉE ET PROSPECTIVE STRATÉGIQUE

Pour s'assurer de bien comprendre les risques et de prendre les bonnes décisions au bon moment en recourant aux bons mécanismes, il sera nécessaire de mener des recherches et des analyses prévisionnelles continues, car le monde entre dans une période de changements technologiques de plus en plus rapides, d'investissements sans précédent dans les énergies propres et l'électrification à grande échelle des services énergétiques. Agir de façon réactive sur les plans politique, réglementaire et de la planification peut se traduire par la perte d'importantes occasions économiques ou par l'incapacité de gérer efficacement les risques émergents dans un contexte énergétique en constante mutation.

L'étude du ministère de l'Énergie sur les filières énergétiques rentables constitue une première étape importante pour la compréhension globale et intégrée des différentes options. Le gouvernement devra désormais veiller à ce que les études sur les filières énergétiques dans l'ensemble de l'économie soient mises à jour dès la parution de nouvelles données pour assurer l'apprentissage continu et affiner le modèle.

De plus, le gouvernement et les entités du secteur devront être conscients de l'incertitude et des dynamiques potentiellement perturbatrices auxquelles le secteur de l'énergie est confronté, et les aborder de manière créative. Pour ce faire, il faudra concevoir des scénarios et examiner de nouvelles approches pour répondre aux besoins énergétiques en collaborant étroitement avec des partenaires canadiens et internationaux aux prises avec des problèmes similaires et qui cherchent des solutions.

La modélisation énergétique et l'exploration qualitative de l'incertitude, des possibilités et des solutions doivent systématiquement reconnaître l'importance de la participation élargie des parties prenantes et des populations autochtones et de leur inclusion dans le processus.

Recommandation 9 : Pour s'assurer que la planification énergétique et l'élaboration des politiques s'appuient sur les meilleures données à disposition, le gouvernement devrait financer continûment des études indépendantes sur filières énergétiques dans l'ensemble de l'économie. Cette mesure permettrait une amélioration itérative de la modélisation et des hypothèses et assurerait la transparence des coûts grâce à une contribution significative des parties prenantes concernées et des communautés autochtones.

SEPTIÈME PRINCIPE : PLANIFIER ET PRENDRE DES DÉCISIONS EN SE RAPPROCHANT DU CLIENT

L'évolution des technologies énergétiques conduit à de nouveaux modèles d'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie. Si, par le passé, les infrastructures centralisées des réseaux d'électricité et de gaz étaient plus avantageuses sur le plan économique que les solutions distribuées, ce n'est plus nécessairement le cas aujourd'hui. À la nécessité d'accompagner les gens et les communautés dans la transition vers une économie basée sur l'énergie propre largement électrifiée s'ajoute la promesse d'élargir le cadre de la planification et de la prise de décision en matière d'énergie de manière à y intégrer les clients et les solutions locales de façon significative.

Placer les clients au centre de la démarche, c'est reconnaître que ce sont eux qui prendront la plupart des décisions qui transformeront l'ensemble du système énergétique. Les solutions axées sur le client peuvent être flexibles et s'adapter rapidement. Cela dit, il peut arriver qu'un service public local ou une autre entité développe des solutions qui produisent de meilleurs résultats pour tous. Par ailleurs, il est souvent nécessaire de mettre en place une réglementation générale pour protéger les consommateurs et veiller à ce que les coûts et les avantages individuels et globaux soient correctement équilibrés. Et surtout, la politique gouvernementale doit établir le cadre général de planification et prendre des décisions clés dans l'attribution de ressources publiques importantes.

Géographiquement, les décisions locales et les solutions distribuées sont souvent plus rapides à mettre en œuvre et à adapter que les approches centralisées, produisent des avantages connexes (notamment la résilience) et favorisent un soutien local durable en faisant des communautés des partenaires de leur avenir énergétique. Par conséquent, la planification et la prise de décision en matière d'énergie devraient toujours considérer les solutions locales et distribuées comme des options potentielles. Il faudrait mettre en œuvre des solutions régionales, provinciales et interprovinciales en fonction des besoins et lorsqu'il peut être démontré qu'elles sont plus efficaces sur le plan économique.

Le rapprochement du client des processus de planification et de prise de décision ne diminue en rien le rôle du gouvernement ou des entités provinciales. Une orientation politique générale de même qu'un soutien et une collaboration continus entre les différents niveaux de planification seront essentiels pour parvenir à la convergence requise pour une transition ordonnée.

4. UN VÉRITABLE PARTENARIAT : TRACER LA VOIE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La transition énergétique en Ontario est l'occasion d'une inclusion significative et coordonnée des communautés autochtones dans les premiers pas de ce qui s'annonce vraisemblablement comme une transformation radicale pour les générations à venir. C'est également le seul moyen par lequel l'Ontario réussira à mettre en place une économie fondée sur l'énergie propre.

Nous ne chercherons pas ici à formuler une définition universelle, pas plus qu'à proposer une démarche générique pour nouer des partenariats solides avec les communautés autochtones. On pourrait dire que l'esprit fondamental d'un vrai partenariat dépasse le cadre d'un simple accord technique et s'exprime plutôt dans l'engagement de toutes les parties à nouer, alimenter et maintenir une relation mutuellement profitable dans une optique de transparence, de confiance et de collaboration constante.

Nous allons traiter de l'interaction entre le cadre juridique actuel et l'objectif d'électrification et de transition énergétique. Nous aborderons la diversité des communautés autochtones, ainsi que les obstacles possibles et les occasions à saisir, y compris les nouvelles pistes prometteuses et les modèles de partenariats potentiels qui permettraient de faire progresser la participation complète des Autochtones en tant que partenaires dans l'économie fondée sur l'énergie propre. Trois champs d'actions clés sont définis pour appuyer une vision de la réussite à long terme pour la génération actuelle et les suivantes, champs qui se veulent complémentaires et aptes à se renforcer réciproquement; ils supposent la nécessité d'échanges précoces et coordonnés avec les Autochtones, l'appui à la réconciliation économique par des mécanismes de financement flexible et le renforcement de la participation et de la collaboration des Autochtones à la gouvernance.

La section se termine par quatre recommandations fondamentales visant à promouvoir une participation significative des Autochtones en tant que partenaires dans l'économie fondée sur l'énergie propre. Plusieurs autres recommandations figurant dans le présent rapport décrivent des mesures visant à soutenir les communautés autochtones et à leur permettre de participer pleinement. La liste complète des recommandations figure à la [fin du présent rapport](#).

4.1 CADRE JURIDIQUE ACTUEL

La conclusion de partenariats avec les communautés autochtones est une pratique en pleine évolution qui reçoit graduellement – quoiqu'inégalement – l'adhésion de divers secteurs d'activité et divers gouvernements. Jusqu'aux années 1970, il n'existait aucun concept ou cadre juridique (reconnu par le gouvernement canadien) obligeant les gouvernements, les promoteurs ou les sociétés du secteur de l'énergie à consulter les communautés autochtones.¹ Les projets d'infrastructures et autres initiatives analogues pouvaient se mettre en route sans l'obligation légale de les consulter, et ce, malgré le lourd impact des projets d'aménagement sur ces groupes.

Les échanges avec les communautés autochtones ne peuvent pas suivre les mêmes modalités qu'avec les autres groupes d'intervenants. En effet, il importe d'avoir conscience de l'obligation légale qui incombe à la Couronne de consulter les communautés autochtones, de même que l'importance de l'inclusion des Autochtones dans l'ensemble du processus d'électrification et de transition énergétique. L'article 91 (alinéa 24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* établit que les Indiens et les terres réservées aux Indiens relèvent de l'autorité législative exclusive du gouvernement fédéral. La présence de 133 réserves indiennes dans la province de l'Ontario² implique que le pouvoir du gouvernement fédéral se superpose forcément à celui de la province. Dans toute la province, l'infrastructure énergétique – des centrales aux réseaux de distribution d'électricité et de combustibles – traverse des terres traditionnelles et des terres visées par des traités.

La *Loi constitutionnelle de 1982* enracine les droits des peuples autochtones en reconnaissant et en affirmant les droits intrinsèques et les droits issus de traités de ces peuples au paragraphe 35(1). La doctrine de « l'obligation de consulter et d'accommoder » découle de la jurisprudence, suite à l'interprétation que divers tribunaux ont faite de cet article de la Constitution. Les contours de cette obligation continuent de se préciser à mesure que les affaires remontent jusqu'à la Cour suprême du Canada, ce qui pourrait avoir une incidence sur les mesures que les intervenants – dont les provinces et les promoteurs – doivent prendre pour y satisfaire.

¹ La décision de la Cour suprême dans l'affaire *Calder c. Procureur général de la Colombie-Britannique* (1973) a pris une dimension historique en cela qu'elle a affirmé l'existence de titres fonciers autochtones pour la première fois dans le système de droit.

² Nous reconnaissons que les 133 réserves indiennes situées dans la province de l'Ontario relèvent du droit canadien. Les frontières de la province de l'Ontario ne correspondent pas nécessairement à celle des territoires de ces nations autochtones, qui chevauchent parfois plus d'une province.

L'obligation de consulter est pertinente pour l'électrification et la transition énergétique en Ontario en cela que les projets majeurs d'infrastructures énergétiques ne peuvent avancer sans la consultation et, s'il y a lieu, l'accommodement des Autochtones et des détenteurs de droits au titre des traités.

En 2021, la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est entrée en vigueur dans le droit fédéral canadien. Après des dizaines d'années d'action militante pour défendre et définir les droits fondamentaux des peuples autochtones, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté la Déclaration en septembre 2007 comme instrument international de défense des droits de ces peuples. Elle établit « les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde. »³

En parallèle avec la forte prise de conscience récente, en Ontario et dans le reste du Canada, du traitement infligé aux peuples autochtones – de la découverte de tombes non identifiées à d'anciens pensionnats autochtones, à l'accès inégal à l'eau potable dans l'ensemble du pays –, de nombreuses voix s'élèvent en Ontario pour exiger une démarche inclusive et significative pour les nouveaux projets se situant sur les terres traditionnelles et les terres visées par des traités. Cette obligation sociétale est l'une des raisons pour lesquelles les peuples autochtones doivent participer pleinement à la conversation sur l'énergie.

Partout au pays, les dirigeants autochtones à tous les niveaux appellent à des échanges précoces, francs et coordonnés avec les communautés autochtones. Aux premières étapes d'une transition profonde et délibérée vers une économie fondée sur l'énergie propre, l'occasion se présente aujourd'hui de redresser des torts historiques et d'avancer main dans la main, en véritables partenaires œuvrant au bien commun de toute la population de l'Ontario.

La réussite de la transition énergétique et de l'électrification en Ontario exige la pleine participation des communautés autochtones. Bien gérée, la transition offrira d'intéressantes possibilités de participation économique aux Autochtones et nous fera avancer sur le chemin de la réconciliation.⁴

On note une prise de conscience croissante partout au Canada de l'importance de nouer des relations significatives et des partenariats solides avec les nations et les communautés autochtones dans le cadre de divers projets, notamment en matière d'infrastructures et de développement énergétique.

³ [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones | Division du Développement Social Inclusif](#)

⁴ La réconciliation peut se définir comme un « processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses » (Rapport final de la CVR).

Les objectifs de la réconciliation sont en parfaite harmonie avec ceux d'une transition réussie, notamment le travail collaboratif pour progresser vers un avenir sûr, fiable, transparent et durable pour toute la population de l'Ontario.

4.2 LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Des communautés autochtones sont présentes dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens; elles sont diverses par leurs cultures, leurs langues, leurs lois et leurs structures de gouvernance, ainsi que par leurs besoins et intérêts en matière d'énergie.

À lui seul, l'Ontario compte sur son territoire 23% des peuples autochtones au Canada. On dénombre 133 communautés des Premières Nations dans les frontières de la province, qui se répartissent en aux moins sept groupes culturels et linguistiques majeurs. Ces communautés s'étendent de Windsor au sud jusqu'à la côte nord de la Baie d'Hudson. Cinq des 20 plus grandes bandes canadiennes se trouvent en Ontario.

Environ 18 communautés des Premières Nations de l'Ontario sont considérées comme éloignées, uniquement accessibles par la voie des airs à l'année ou par des routes de glace une grande partie de l'année. Il y a plus de Premières Nations éloignées en Ontario que dans toute autre région. Les centres urbains comptant une population autochtone substantielle vivant hors réserve sont Thunder Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Timmins, Ottawa et Toronto⁵.

La nation Métis est également présente en Ontario.⁶ Le terme «Métis» à l'article 35 de la Constitution se rapporte aux collectifs métis qui, outre leur ascendance mixte, ont élaboré leurs propres coutumes et modes de vie ainsi qu'une identité distincte de celle de leurs antécédents des Premières Nations, inuits et européens.⁷

Métis Nation of Ontario (MNO) défend les droits et les intérêts de certains des peuples et des communautés Métis de tout l'Ontario en offrant: une structure de gouvernance à l'échelle de la

⁵ [Communautés autochtones en Ontario \(sac-isc.gc.ca\)](https://sac-isc.gc.ca)

⁶ Les Métis sont reconnus à l'article 35 de la Constitution, comme l'a affirmé l'affaire historique R. c. Powley. Cour suprême du Canada, R. c. Powley, [2003] 2 S.C.R. 207, 2003 CSC 43: <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/2076/index.do>

⁷ Cour d'appel de l'Ontario, R. c. Powley [2001]: <https://www.ontariocourts.ca/decisions/2001/february/powley.htm>

province, dont un registre centralisé des citoyens Métis; les régions où se trouvent des communautés historiques de Métis; plusieurs conseils communautaires agréés représentant les citoyens Métis à l'échelle locale; un organe de gouvernance provincial; une fondation qui soutient et diffuse la culture et l'héritage Métis (la Métis Nation of Ontario Cultural Commission); enfin, un bras de développement économique (le Métis Voyageur Development Fund).

Tout comme ils sont divers aux plans géographique, culturel et linguistique, les peuples et nations autochtones en Ontario se distinguent par leurs besoins, leurs préférences et leurs intérêts en matière d'énergie; par ailleurs, ils ont leurs propres structures de gouvernance, lois, protocoles et processus décisionnels internes, qui déterminent la participation de la communauté à des projets énergétiques ainsi que la nature de cette participation.

La diversité des communautés autochtones en Ontario souligne l'importance de procéder à des échanges précoces, continus et coordonnés et de nouer un partenariat nation par nation, surtout lorsqu'un aménagement à grande échelle se met en branle pour réaliser l'objectif d'une économie fondée sur des énergies propres. L'engagement et l'investissement dans de véritables partenariats avec les communautés autochtones seront essentiels à la réussite de la transition énergétique et de l'électrification.

4.3 CONTEXTE: LA PLEINE PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

RÉALITÉS: AUTORITÉS COMPÉTENTES ET GOUVERNANCE

Pour rendre possible la participation des Autochtones et nouer de véritables partenariats, il importe de comprendre les paramètres économiques des gouvernements autochtones et leurs particularités par rapport aux autres formes de gouvernements au Canada.

Par exemple, les Premières Nations continuent de naviguer entre plusieurs ordres de gouvernement, étant sujettes aux lois provinciales, aux règlements du Conseil de bande, et répondant au gouvernement fédéral. De plus, elles sont souvent exclues des règlements et des services municipaux, ce qui implique qu'étant elles-mêmes responsables de la santé publique de leur communauté, elles n'ont pourtant pas nécessairement le privilège de faire appel aux services de santé publique. Il est attendu des Premières Nations qu'elles assurent l'entretien et l'amélioration des infrastructures essentielles telles que les routes, les systèmes d'égoûts, les usines de traitement des eaux et les services d'inspection des bâtiments, pour ne nommer que

ces exemples. Fait significatif, les Premières Nations n'ont pas le droit de percevoir de taxes ou d'impôts des membres de la communauté vivant dans la réserve. Depuis des générations, leurs seules sources de financement sont les paiements de transfert qu'elles reçoivent directement – paiements qui ont toujours été strictement ciblés sur des priorités fédérales, puis provinciales. À ce jour, les fonds versés sont soumis à des contrôles stricts et s'ils ne sont pas dépensés sur des priorités gouvernementales, ils doivent être restitués au gouvernement fédéral.

En bref, les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas toujours accès à un financement suffisant pour permettre leur consultation ou leur participation économique à des projets qui les touchent ou les intéressent. Toutefois, en raison de la protection constitutionnelle de leurs droits et de la doctrine de l'obligation de consulter et d'accommoder, si leurs droits ne sont pas pris en compte et si leurs communautés ne sont pas consultées, des groupes d'Autochtones pourront saisir avec succès les tribunaux pour bloquer les projets dans le secteur de l'énergie.

Compte tenu de la diversité des peuples et des communautés autochtones en Ontario, il faut entreprendre leur consultation pour cerner leurs besoins et leurs contextes particuliers. Il est essentiel que le processus soit axé sur la recherche d'une relation durable qui crée et favorise une communication ouverte et transparente.

Par un échange précoce et par l'investissement dans un véritable partenariat, le gouvernement et le secteur de l'énergie peuvent collaborer avec les communautés et les entités autochtones pour déterminer les modes opératoires qui ont donné de bons résultats afin de poursuivre sur cette voie, et pour trouver des solutions créatives permettant d'accroître l'inclusion et la participation des Autochtones.

AU CARREFOUR DES INÉGALITÉS: UN ACCÈS RESTREINT À UNE ÉNERGIE SÛRE, FIABLE ET ABORDABLE

L'énergie est une ressource essentielle pour la vie quotidienne et pour l'activité économique. L'accès à une énergie sûre, fiable et abordable et son utilisation s'imposent de plus en plus comme des priorités stratégiques à l'échelle mondiale et demeurent des facteurs déterminants du bien-être et du niveau de vie des ménages.

À défaut d'un tel accès, le développement des collectivités s'en trouve restreint, ce qui peut freiner la croissance économique globale de la province. L'accès à l'électricité réduit la pauvreté,

augmente les occasions de développement, améliore la santé, élève la productivité et le niveau de vie et alimente les appareils qui permettent de gagner en efficacité dans la vie quotidienne.

Des études empiriques sur les effets de la pauvreté énergétique ont révélé que par rapport aux ménages non touchés par cette forme de pauvreté, les ménages pauvres en énergie présentent une plus forte incidence de problèmes de santé, ont des dépenses médicales supérieures, atteignent un plus bas niveau d'études et ont des perspectives d'emploi médiocres.⁸

L'électrification et la transition énergétique offrent la promesse d'un accès à une énergie sûre, fiable et abordable pour toute la population de l'Ontario, mais des questions subsistent sur les mesures que prendront les gouvernements et le secteur pour veiller à ce que les avantages de la transition et de l'électrification soient répartis également et équitablement dans toute la province.

Les communautés autochtones demeurent sujettes à des taux disproportionnés de pauvreté par rapport aux autres communautés de la province,⁹ et notamment de pauvreté énergétique. Selon la Régie de l'énergie du Canada, on peut dire qu'un ménage est en situation de précarité thermique lorsque les services publics grugent plus de 10 % de ses revenus. Dans cette optique, on estime qu'au Canada, 8 % des ménages se retrouvent dans une telle situation.¹⁰ Selon certaines estimations, le tiers des ménages autochtones de l'Ontario – c'est-à-dire

42 000 ménages – sont en situation de pauvreté énergétique.¹¹ En 2021, Statistique Canada a publié les résultats du recensement de 2016, qui révèlent que le taux de faible revenu est inférieur chez la population non autochtone que chez les groupes autochtones, et ce, dans toutes les zones géographiques du Canada. Le taux le plus élevé de faible revenu est observé chez les membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves, particulièrement chez les femmes monoparentales.¹²

⁸ Selon Papada et Kaliampakos (2016), la définition de la pauvreté énergétique peut se résumer comme « la difficulté ou la capacité de ménage à se permettre une couverture suffisante de ses besoins en énergie (pour le confort de chauffages et autres services énergétiques essentiels). » [The impact of energy poverty on physical violence - ScienceDirect](#) (en anglais seulement)

⁹ [Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021 \(statcan.gc.ca\)](#)

¹⁰ [REC – Aperçu du marché: Précarité thermique au Canada – efficacité énergétique moindre dans les ménages à plus faible revenu \(cer-rec.gc.ca\)](#)

¹¹ [Equity_Energy_Poverty_EN_Nov19.pdf \(energypoverty.ca\)](#) (en anglais seulement)

¹² [Le Quotidien – Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016 \(statcan.gc.ca\)](#)

Ces difficultés sont aggravées par la multiplication des épisodes climatiques extrêmes (feux de végétation, inondations, tempêtes de verglas, etc.), qui exacerbent les inégalités déjà présentes au sein des communautés, notamment en favorisant les maladies respiratoires, cardio-vasculaires, véhiculées par l'eau et les aliments, chroniques et infectieuses, de même que les difficultés financières et l'insécurité alimentaire.

Une étude fédérale de 2010 a constaté que les décès, les blessures et les destructions de biens causés par des incendies de logements dans les communautés des Premières Nations, surtout en région éloignée, dépassent de loin ce qu'on observe chez des collectivités semblables hors réserve.¹³

Les ménages à revenu inférieur font face à l'obstacle que constituent les dépenses en équipement et en installation nécessaires pour satisfaire aux besoins en énergie de leur logement, ou pour en améliorer l'efficacité énergétique ou la sécurité électrique. Dans certaines communautés, ces difficultés se traduisent par un nombre accru d'incendies résidentiels causés par une sécurité électrique défective ou par le recours à des sources d'énergie de remplacement, telles que les fours à bois, les radiateurs au propane ou les groupes électrogènes diesel.

Santé Canada s'est penché sur les risques associés à l'exposition à certains carburants et certaines sources d'énergie, notamment aux effets néfastes pour la santé du carburant diesel, et suggère de poursuivre les efforts pour réduire les émissions et l'exposition.¹⁴

DES OCCASIONS À SAISIR POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Parmi les avantages potentiels de l'électrification et de la transition énergétique, citons une efficacité énergétique globale accrue aussi bien pour les logements que pour les entreprises, qui réduira la facture énergétique à long terme tout en apportant des avantages sensibles pour l'environnement et la santé par la baisse des émissions de carbone et une meilleure qualité de l'air, ainsi que divers avantages économiques tels que de nouvelles occasions d'affaires, des modèles de développement durable et la stimulation de l'emploi à l'échelle locale.

¹³ [Archivée – Stratégie de protection des Premières nations contre les incendies 2010-2015 \(sac-isc.gc.ca\)](#)

¹⁴ [Évaluation des risques pour la santé humaine des gaz d'échappement des moteurs diesel – sommaire – Canada.ca](#)

LA PROMESSE ET LE POTENTIEL DU CHANGEMENT D'ÉNERGIE

Selon l'Agence internationale de l'énergie, les avantages d'un changement de source d'énergie comprennent une baisse de la facture énergétique pour le consommateur et la protection des ménages contre la crise mondiale des prix de l'énergie.¹⁵

Le basculement généralisé vers l'électricité représente un défi particulier pour les communautés autochtones, surtout pour les locataires et les ménages à faibles revenus, qui pourraient se retrouver exclus des avantages de l'électrification, ne pas avoir la possibilité de remplacer le système d'énergie de leur logement ou faire face à un coût disproportionné de changement d'énergie. L'accès médiocre à une énergie fiable dans les communautés autochtones alourdit le poids financier du changement d'énergie pour les ménages à faibles revenus, ce qui le rend d'autant moins envisageable.

Pour les communautés qui disposent d'une infrastructure, d'un mode de vie et d'une économie reposant sur l'essence, le gaz naturel et d'autres sources d'énergie non renouvelables, il sera essentiel d'élaborer une approche flexible, collaborative et coordonnée pour réussir la transition énergétique et l'électrification tout en respectant les droits intrinsèques des Autochtones. Par exemple, bon nombre de communautés autochtones comptent sur des embarcations, des motoneiges et des véhicules tout terrain à essence pour chasser, pour pêcher et pour exercer leurs droits culturels définis dans les traités.

Par ailleurs, les stations-service appartenant en tout ou en partie à la communauté, ou exerçant leurs activités dans la communauté, font souvent partie intégrante de l'économie locale; ce peuvent être des lieux où tant les Autochtones que les Non-Autochtones achètent de l'essence et d'autres marchandises, y compris des produits locaux. Au moment où l'on assiste à l'installation d'un nombre croissant de stations de recharge pour véhicules électriques dans les collectivités de l'Ontario, des questions se font jour sur l'incidence que cette tendance aura sur l'économie locale des communautés autochtones et sur la répartition égale des avantages de l'électrification. Si elles se font en collaboration avec la communauté, l'électrification et la transition énergétique pourraient créer des occasions d'affaires favorables à l'économie locale, en associant les stations de recharge à des points de vente pour des produits et marchandises locaux à l'intention des Autochtones et des Non-Autochtones qui patientent pendant la recharge de leur véhicule.

¹⁵ [What is behind soaring energy prices and what happens next?](#) (En anglais seulement) – Analyse – AIE

Bon nombre de communautés autochtones ont reconnu l'importance de se tourner vers un système d'énergie renouvelable pour les générations à venir et insistent sur le fait que l'économie fondée sur l'énergie propre doit être réalisée avec l'entière participation des communautés autochtones dès les premières phases du processus décisionnel lié aux politiques, aux programmes et à la planification. Il faudra prévoir davantage de temps et d'aide pour accompagner ces communautés tout au long de la transition en assurant la protection de leurs droits spécifiques.

4.4 TENDANCES POSITIVES ET MODÈLES DE PARTENARIAT PROMETTEURS

Les exemples de partenariats et de participations autochtones à des projets d'énergies renouvelables et propres se multiplient partout au Canada, plusieurs gouvernements s'employant à élaborer et à mettre en œuvre diverses formes de politiques, de réglementation, de modèles d'approvisionnement ou de programme de soutien pour accroître et favoriser la participation des Autochtones.

Depuis une vingtaine d'années, le nombre de projets de production hydroélectrique, éolienne, solaire et bioénergétique de moyenne et grande puissance (c'est-à-dire produisant 1 mégawatt d'électricité ou plus) avec participation autochtone connaît une croissance substantielle. D'après certaines estimations, des entités des Premières Nations, Métis et Inuits sont partenaires ou bénéficiaires de presque 20 % de l'infrastructure de production électrique du Canada, dont une grande partie dans le secteur de l'énergie renouvelable.¹⁶ En Ontario, on dénombre plus de 450 projets d'énergies renouvelables en propriété exclusive de communautés autochtones ou réalisés en partenariat avec elles.¹⁷

On estime que depuis 2017, le nombre de projets d'énergie propre autochtones de moyenne et grande puissance a connu une croissance de 29,6 % au pays; il s'agit de projets hydroélectriques, éoliens, solaires, bioénergétiques et hybrides. On observe également une croissance des projets d'énergie propre autochtones de plus petite taille, où de nombreuses communautés autochtones installent des systèmes de production à l'échelle de la communauté ou de faible puissance pour offrir un approvisionnement local, en revendant éventuellement le surplus au réseau provincial et territorial¹⁸. En parallèle, la participation des Autochtones à des projets d'exploitation du pétrole et

¹⁶ [ICE-report-FRENCH-FINAL.pdf \(https://institutclimatique.ca\)](https://institutclimatique.ca)

¹⁷ [IESO Progress Report on Contracted Supply](#) (en anglais seulement)

¹⁸ [ICE-Accelerating-Transition-Data-Report-web.pdf \(indigenoucleanenergy.com\)](#) (en anglais seulement)

du gaz naturel a connu une forte croissance ces dernières années, notamment à des oléoducs, des parcs de stockage et des installations de gaz naturel liquéfié, principalement dans l'Ouest canadien.

Depuis 2015, le Canada observe une hausse importante de la participation autochtone aux projets de transport d'électricité. Un total déclaré de 19 projets sont achevés ou en chantier, dont certains concernent le raccordement au réseau de projets majeurs (p. ex. La Romaine Hydro, Québec), l'interconnexion de communautés hors réseau (p. ex. Wataynikaneyap Power, Ontario) et le renforcement du réseau (p. ex. Bipole III, Manitoba). Cette évolution notable atteste d'une forte accélération des projets d'énergies renouvelables dans les communautés éloignées du Nord, qui contribue à réduire le recours à des générateurs diesel.

Le projet solaire de Giizis, dans la communauté ontarienne de Kiashke Zaaging Anishinabek, dont l'exploitation a débuté en 2020, est le premier projet entièrement intégré de production solaire et de stockage d'énergie du Canada, raccordé au réseau local de production et de distribution électriques.

La nature de la participation des Autochtones aux projets d'énergie va de la propriété ou copropriété au partage des recettes, en passant par les conventions de bail et les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) ou diverses ententes de partenariat.

PARTICIPATION AU CAPITAL

La participation au capital des projets est l'un des modèles utilisés depuis quelque temps pour accroître la participation autochtone à divers projets d'énergie. L'Ontario compte plusieurs exemples où les Autochtones ont des droits dans des projets d'énergie propre, allant d'une participation minoritaire forte de 25 à 50 % à une participation majoritaire.

Par exemple, Hydro One a lancé un modèle de partenariat par partage du capital, où les Premières Nations se verront offrir une participation de 50 % à tous les futurs projets de transport d'énergie d'envergure, c'est-à-dire dont la valeur dépassera les 100 millions de dollars. Les huit Premières Nations représentées par le Gwayakocchigewin Limited Partnership (GLP) et la Première Nation du lac des Mille Lacs détiendront 50 % des parts du projet de la ligne de transport de Waasigan. Ce projet concerne une ligne de transport à double circuit de 230 kV située entre le poste de transformation de Lakehead, dans la municipalité de Shuniah, et celui de Mackenzie, dans la ville d'Atikokan, ainsi qu'une nouvelle ligne de transport à simple circuit de 230 kV entre le poste de transformation de Mackenzie et celui de Dryden, dans la ville de Dryden.

THE WATAYNIKANEYAP POWER TRANSMISSION PROJECT

Bon nombre de communautés autochtones continuent de subir régulièrement des restrictions et des coupures de courant prolongées en raison d'un accès médiocre à une source d'énergie sûre et fiable. C'était notamment le cas de la Première Nation Pikangikum, située à environ 500 km au nord-ouest de Thunder Bay, l'une des 17 communautés de la région qui n'avait aucun accès routier praticable à l'année et qui devait se fier à des générateurs diesel comme unique source d'électricité.

Pikangikum consommait de 12 000 à 15 000 litres de carburant diesel par jour. Cette communauté isolée devait se faire livrer la plus grande partie du carburant par la voie des airs, à grands frais, juste pour avoir de quoi s'éclairer. Les fréquentes restrictions de consommation limitaient la quantité d'électricité que les résidents pouvaient consommer et un moratoire était souvent imposé sur les utilisations non essentielles. Ces restrictions ainsi que le manque d'accès à une source propre et stable d'énergie empêchaient la communauté de construire les nouvelles habitations dont elle avait besoin pour répondre à une pénurie de logements, et compromettaient également la prestation des services essentiels, notamment les programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire.

En 2018, Pikangikum est devenue la première communauté éloignée des Premières Nations à se voir raccordée au réseau provincial grâce au projet de transport d'électricité de Wataynikaneyap.

Ce projet comprend la ligne à destination de Pickle Lake – nouveau dispositif de renforcement de 300 km entre le secteur de Dryden et le lac Pickle – ainsi que le prolongement du réseau à 16 communautés éloignées des Premières Nations du nord-ouest de l'Ontario l'installation de 1500 km d'infrastructure nouvelle. Avec des travaux devant se terminer en 2024, le projet sera le plus important projet d'infrastructure dirigé par des Autochtones au Canada et le raccordement au réseau électrique de l'Ontario le plus ambitieux de l'histoire de la province. Une fois terminé, il fournira à plus de 18 000 membres des Premières nations vivant au nord-ouest de l'Ontario un approvisionnement en électricité propre, fiable et abordable.

La société de transport d'électricité agréée appartient à parts égales à 24 communautés des Premières Nations (51%), en partenariat avec Fortis Inc. et d'autres investisseurs du secteur privé. Les communautés ont l'option d'accroître leur participation et leur contrôle jusqu'à 100%. Le gouvernement de l'Ontario accorde un prêt pouvant aller jusqu'à 1,34 G\$ pour les coûts de construction du projet Watay Power. Le prêt de l'Ontario fera économiser aux contribuables en finançant le projet à un taux inférieur à celui qu'il serait possible avec un financement exclusivement privé. Par ailleurs, les coûts du projet sont en partie couverts par le gouvernement fédéral, qui s'est engagé à verser 1,56 milliard de dollars à son achèvement.

Wataynikaneyap Power collabore avec le promoteur du projet pour assurer le respect des exigences environnementales et des protocoles communautaires, qui visent notamment l'interdiction de l'usage de pesticides afin de prévenir les effets néfastes sur la santé des membres de la communauté et sur l'environnement des terres avoisinantes.

De propriété 100 % autochtone, Opiikapawiin Services LP (OSLP) assume la gestion des projets et des programmes de Wataynikaneyap Power. Les programmes sont ancrés dans les connaissances, la culture et les cérémonies des Premières Nations et contribuent au développement des compétences et à la formation des Autochtones, afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de renforcer leur participation au projet de bout en bout. En date du 31 mars 2023, 50 programmes de formation ont été offerts et 603 personnes ont achevé leur formation.

Malgré les obstacles qui ont ralenti l'avancement de ce projet d'envergure, il s'agit d'un exemple de la voie que peuvent emprunter le gouvernement et l'industrie pour appuyer des partenariats collaboratifs, flexibles et innovants avec les communautés autochtones. Le projet a été désigné prioritaire tant par les gouvernements fédéral que provincial, ce qui a aidé à obtenir plus rapidement les approbations nécessaires et témoigne de son importance.

Il reçoit également le soutien du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (ALGP) de l'Ontario, lequel appuie la participation autochtone aux nouveaux projets de transport et de production d'énergie renouvelable, telle qu'éolienne, solaire et hydroélectrique. Ce programme offre une garantie provinciale de prêt à une entité autochtone pour financer une partie de l'investissement en capital de projets admissibles.

Le projet aura également divers effets positifs et avantages mutuels : permettre aux communautés de piloter elles-mêmes les projets ; combler les carences en infrastructures des communautés ; faciliter l'accès à une énergie sûre et fiable ; enfin, accroître la participation des Autochtones aux projets, notamment à leur capital, pour leur apporter des avantages économiques à long terme à titre de partenaires.

L'un des principaux enseignements tirés du projet est l'importance d'appréhender les coûts selon une optique globale qui inclue les volets environnemental, social et culturel. Le projet aura également incité les gouvernements et les promoteurs à tenir compte des coûts environnementaux, sociaux et culturels qu'aurait l'exclusion des Autochtones du capital et du pilotage d'un projet d'énergie.

La prise de participation des Autochtones au capital des projets est une nouvelle idée prometteuse qui mérite un soutien actif et davantage d'investissements du gouvernement et du secteur de l'énergie. Même si le fait de posséder des parts au capital représente une occasion d'avantages économiques à long terme, le gouvernement et le secteur devraient s'employer à sensibiliser les communautés et entités autochtones aux avantages immédiats et à moyen terme qui peuvent également en découler. Citons à titre d'exemple un financement stable du renforcement des capacités et du développement des compétences pour favoriser un débat éclairé sur l'énergie et stimuler la participation à la planification énergétique communautaire, régionale et provinciale.

En plus de réfléchir à la façon dont les modèles de partenariat avec participation au capital peuvent encourager l'engagement et apporter des avantages socio-économiques plus larges, le gouvernement et le secteur devraient élaborer un plan clair, fondé sur l'information recueillie auprès des communautés autochtones, pour définir les moyens permettant aux organisations d'appuyer et de financer dans la durée la participation des Autochtones au capital des projets

4.5 PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AUX INITIATIVES D'ÉNERGIE PROPRE ET AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE

L'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations dans les communautés autochtones représente une occasion importante de réduire la consommation et le coût de l'énergie, de favoriser l'emploi et l'investissement à l'échelle locale et de produire des effets positifs pour la santé et le bien-être dans la communauté grâce à des logements plus sûrs. Le Comité s'est entretenu avec plusieurs organisations autochtones qui ont rappelé l'importance d'assurer un financement fédéral adéquat pour la qualité, la sécurité et l'abordabilité du logement dans la réserve, condition préalable à la réussite des initiatives d'efficacité énergétique.

Le programme d'efficacité énergétique à l'intention des Premières Nations éloignées (Remote First Nation Energy Efficiency Program), qui reçoit le soutien de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), est un programme pilote offert aux Premières Nations Kasabonika Lake, North Caribou Lake, Sachigo Lake et Wunnumin Lake depuis 2019. Le programme a été étendu à d'autres communautés éloignées des Premières Nations; il est offert sans frais aux participants. Il finance des coordonnateurs et agents d'exécution désignés de la communauté pour la réalisation d'un audit énergétique et le recensement des possibilités d'installation de produits écoénergétique pour améliorer les logements, les petites entreprises, les centres récréatifs et les bâtiments publics de la bande. Le programme finance notamment les

améliorations énergétiques de base, le remplacement des électroménagers ainsi que les travaux d'isolation et d'étanchéité, autant de facteurs qui contribuent à des économies à long terme sur les factures d'énergie et à l'amélioration de la sécurité et du confort des habitations et des entreprises.

Les communautés autochtones – et particulièrement celles du Nord et des régions éloignées – subissent de façon disproportionnée les répercussions du changement climatique, notamment sous la forme d'événements météorologiques extrêmes pouvant causer des dommages à l'infrastructure essentielle ou nécessiter l'évacuation de territoires traditionnels, ce qui compromet les droits de chasse et de cueillette, aggrave l'insécurité alimentaire et exacerbe d'autres injustices socio-économiques et en matière de santé.¹⁹

L'amélioration de la résilience dans tout l'Ontario – particulièrement dans les communautés autochtones, du Nord et des régions éloignées – est essentielle à la réussite de la transition énergétique et de l'électrification.

Le stockage de l'électricité est un composant fondamental du réseau, qui complète la production éolienne, solaire, hydroélectrique, nucléaire et thermique fossile de même que les ressources de microproduction locale et les actifs d'efficacité des systèmes. En définitive, le stockage est une technologie d'assistance qui peut aider les consommateurs à économiser, renforcer la fiabilité et la résilience des systèmes et réduire les répercussions sur l'environnement

Par exemple, le stockage de l'énergie est essentiel à la décarbonation, car il permet de couvrir une plus grande partie de la charge électrique de base et de pointe avec des sources d'énergie renouvelable sans émission. Le rythme accéléré de l'électrification et de la transition énergétique représente l'occasion de poursuivre l'exploration des projets énergétiques innovants menés conjointement par les communautés autochtones, les fournisseurs de services publics et les organismes de planification de l'électricité.

Le projet de stockage d'Oneida est une proposition de la Six Nations of the Grand River Development Corporation et de son partenaire NRStor, qui consiste à installer des accumulateurs pour ouvrir les périodes de pointe du réseau. D'après les promoteurs, le projet devrait rapporter pas moins de 1 million de dollars par année à la communauté des Six Nations sur sa durée de vie prévue de plus de 20 ans. Le projet devrait réduire les émissions de carbone de plus de 4,1 millions de tonnes et créer 900 000 heures d'emploi local sur une période de 20 ans. Ce sera le

¹⁹ Santé Canada, 2022, <https://changingclimate.ca/health-in-a-changing-climate/fr/chapter/2-0/>

premier projet de cette envergure, qui démontrera le potentiel économique d'un partenariat autochtone pour les projets d'énergie à faible émission de carbone.²⁰

4.6 UNE VISION À LONG TERME, GAGE DE RÉUSSITE

La pleine participation des communautés autochtones, en véritables partenaires, à la planification énergétique et à toutes les facettes des projets d'énergie – élaboration, investissement, participation au capital et exploitation – apporte la promesse d'une électrification et d'une transition énergétique plus ouvertes et participatives, dont les avantages seraient répartis localement et collectivement.

Malgré une prise de conscience croissante de l'importance des partenariats avec les communautés autochtones et de leur participation accrue, voire prépondérante, aux projets et à la planification énergétiques, le gouvernement et le secteur doivent jouer un rôle plus actif et systématique à cet égard pour réussir la transition énergétique dans tout l'Ontario et pour avancer sur le chemin de la réconciliation.

Il est fondamental d'échanger avec les communautés autochtones pour déterminer comment la transition doit progresser et cerner les conditions nécessaires à la sécurité et à l'épanouissement des communautés et à la réalisation de leur vision immédiate et à moyen et long terme. Il est également essentiel d'aider les communautés autochtones à déterminer la forme du partenariat souhaité avec le gouvernement et leur niveau de participation à la planification énergétique et à l'élaboration des projets, qui peut aller jusqu'au pilotage des projets et à la prise de participation au capital.

Voici les principaux champs d'action, qui se veulent mutuellement complémentaires et que le gouvernement devrait envisager pour élaborer conjointement de véritables partenariats avec les Autochtones et jeter les bases d'un parcours sûr pour parvenir à une économie fondée sur l'énergie propre:

- **Échanges précoces et coordonnés**
- **Réconciliation économique et mécanismes de financement flexibles**
- **Participation et collaboration à la gouvernance**

²⁰ Six Nations Future [Oneida Energy Storage – Six Nations Future \(snfuture.com\)](https://www.snfuture.com) (en anglais seulement)

4.7 ÉCHANGES PRÉCOCES ET COORDONNÉS

Les dirigeants et les communautés autochtones n'ont cessé d'insister sur l'importance d'un échange précoce et coordonné avec eux lors de la planification et de l'élaboration des projets énergétiques. Même si ce rapprochement précoce ne suffit pas en soi pour mener à de véritables partenariats, il joue un rôle fondamental à cet égard en aidant à définir chacune des collaborations distinctes qu'il conviendrait d'établir entre les diverses communautés autochtones et la province ainsi que les promoteurs.

Un échange précoce et coordonné avec les communautés autochtones s'avère essentiel dans le contexte de l'accélération et de l'intensification de l'électrification et de la transition énergétique. Ce faisant, il faut traiter en priorité le développement des relations afin de favoriser la transparence et la redevabilité envers les communautés autochtones. À cette fin, il faut mener des discussions sur les coûts projetés et les répercussions de l'électrification et de la transition énergétique, et montrer comment les commentaires recueillis auprès des intervenants autochtones ont été mis à profit pour orienter les politiques et les décisions.

En ce qui concerne les pratiques avisées qui permettraient d'opérer ce rapprochement, bon nombre de communautés autochtones disposent de protocoles et de lignes directrices en matière de discussion et de consultation qui sont à la disposition du grand public; elles décrivent leurs attentes à l'égard du gouvernement et des promoteurs en matière d'approche et de consultation. Certaines communautés autochtones ont partagé leurs politiques, lois, constitutions et règlements qui appuient la prise de décision sur les projets et les investissements concernant leurs terres.

Par exemple, la Manito Aki Inakonigaawin, c'est-à-dire la Grande loi de la Terre du Grand conseil du Traité no3, promulguée le 3 octobre 1997, validée par une cérémonie traditionnelle et ratifiée par l'Assemblée nationale, pose les valeurs autochtones comme facteurs déterminants du processus décisionnel s'appliquant notamment aux projets d'énergie et d'infrastructure devant avoir lieu sur le territoire du Traité no3. En février 2023, le Grand conseil du Traité no3 a annoncé le lancement officiel de la boîte à outils de la Manito Aki Inakonigewin (MAI). À la disposition du grand public, cette boîte à outils soutient la relation entre les membres du Traité no3, les promoteurs, la Couronne et les autres intervenants, la conclusion de partenariats, la communication claire et transparente, enfin, la protection de l'environnement, y compris des sites sacrés et cérémoniels qui parsèment le territoire.

Certaines nations autochtones ont suivi d'autres approches pour orienter la prise de décisions fondées sur les valeurs autochtones, où les membres de la communauté guident la participation

aux projets et déterminent les répercussions de ceux-ci. Il serait profitable au gouvernement et aux promoteurs d'accroître leurs capacités internes afin de mieux se familiariser avec les politiques, les lois et les constitutions des Nations avant de se lancer dans les échanges et la consultation. En effet, une meilleure connaissance et compréhension des approches communautaires contribuerait à créer un climat de confiance et à assurer des échanges et des consultations plus cohérents et mieux coordonnés dans le secteur de l'énergie.

Un échange précoce et coordonné avec les communautés autochtones et leur consultation nécessitent un financement stable des capacités. Le financement stable des capacités des communautés autochtones est un facteur déterminant pour permettre des échanges significatifs; il est également essentiel pour la tenue de discussions ouvertes sur les moyens que peut prendre la province pour mieux appuyer les partenariats collaboratifs, renforcer la sécurité et assurer l'épanouissement des communautés par la transition énergétique et faire progresser la participation, l'inclusion et le leadership des communautés autochtones dans la planification énergétique et l'élaboration des projets.

4.8 LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR STIMULER L'ÉCHANGE ET LA PARTICIPATION

De nombreuses communautés autochtones sont inondées de demandes d'échange et de consultation sur des projets dans le secteur de l'énergie et d'autres domaines, souvent trop peu de temps pour faire intégrer efficacement leurs perspectives, et avec un financement insuffisant de leurs capacités pour permettre une participation significative.

En conséquence de cet héritage colonial, bon nombre de communautés doivent gérer simultanément plusieurs crises qui, en plus, se chevauchent souvent, et ce, avec très peu de personnel spécialisé disponible pour échanger correctement sur les projets énergétiques et mener des discussions techniques de planification énergétique.

Un financement permanent des capacités pour permettre des échanges précoces, significatifs et coordonnés serait un levier essentiel pour faire tomber les obstacles qui bloquent la participation autochtone au système de l'énergie. Sachant qu'il faudra du temps pour que les efforts de renforcement des capacités approfondissent les connaissances techniques des communautés, il reviendrait au gouvernement et au secteur de réserver un espace pour les perspectives autochtones dans les discussions de planification technique et énergétique.

Compte tenu du rythme potentiellement rapide de l'électrification et de la transition énergétique, le gouvernement et le secteur devraient appuyer des efforts de renforcement des capacités à plus grande échelle afin de permettre une participation complète des Autochtones à la planification, et notamment aux discussions techniques provinciales et régionales, et créer des occasions de réfléchir aux effets cumulatifs des projets d'aménagement du secteur de l'énergie.

La portée et l'échelle des activités de renforcement des capacités peuvent varier d'une communauté à l'autre, en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts respectifs en matière d'énergie. Voici quelques exemples d'activités essentielles de renforcement des capacités :

- Approfondir les connaissances sur le système d'énergie de l'Ontario, par exemple, sur les rôles et les responsabilités de la province, des organismes, des transporteurs, des sociétés de distribution locale (SDL), etc.
- Outils de formation et d'apprentissage sur-mesure pour les dirigeants autochtones ayant pour but de les aider à animer des conversations éclairées sur l'énergie dans la communauté.
- Éducation et renforcement des compétences pour permettre la participation à la planification régionale et provinciale dans le secteur de l'énergie, y compris aux discussions techniques.
- Formation et financement des membres/agents désignés de la communauté pour évaluer régulièrement les besoins et les intérêts de la communauté en matière d'énergie.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR LES ORGANISMES

La SIERE offre une série de programmes de soutien énergétique pour les Autochtones qui ont pour but de faciliter la participation au secteur de l'énergie en donnant aux communautés et organisations autochtones les moyens d'élaborer des plans et des projets énergétiques et de former des travailleurs en énergie dans les communautés. En 2022, la SIERE a financé 83 projets de 53 bénéficiaires, soit un financement total de 9,8 millions de dollars, ainsi que 28 travailleurs spécialisés en énergie dans l'ensemble de la province.

Lors de ses travaux, le Comité a observé que l'adoption d'une approche de financement flexible pour du personnel spécialisé renforçant les capacités de la communauté était une pratique avisée pour approfondir les connaissances et accroître la participation aux conversations sur l'énergie. Sont également perçus comme des éléments positifs des programmes le financement à plus long

terme et des hausses de salaire pour le personnel spécialisé (par exemple les champions communautaires de l'énergie, qui aident à planifier, à mettre en œuvre et à évaluer les priorités en matière d'énergie), le financement d'une formation pertinente et le financement du matériel et des fournitures nécessaires à l'exécution des programmes, le tout, pour favoriser la participation des Autochtones à la planification énergétique.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR LES AUTOCHTONES EUX-MÊMES

Le programme 20/20 Catalyst offert par Indigenous Clean Energy Inc. (ICE) se démarque en tant que programme existant dirigé par les Autochtones eux-mêmes pour assurer le renforcement des capacités dans les communautés autochtones. Le programme propose un apprentissage pratique et appliqué sur les projets d'énergie renouvelable, la planification énergétique communautaire, l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie, l'administration des affaires et les systèmes énergétiques de pointe. Les participants reçoivent de l'aide pour faire avancer les projets d'énergie propre dans des conditions réelles.

Le programme présente la participation des communautés autochtones aux projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable comme l'un des fondements de leur santé et de leur bien-être. Le financement de la construction d'habitations et écoénergétique et de la rénovation de logements existants pour améliorer leur performance énergétique est un élément essentiel de l'adaptation au changement climatique et du développement durable, car de tels travaux contribuent à la baisse des émissions liées à l'énergie et favorisent l'emploi autochtone.

Dans le même ordre d'idée, Conservation on the Coast (COTC) se concentre sur la prestation de programmes de gestion de la demande d'économie d'énergie dans trois communautés de la Baie James – les Premières Nations d'Attawapiskat, de Kashechewan et de Fort Albany – qui possèdent leurs propres sociétés locales de distribution. En partenariat avec Five Nations Energy Inc. et la SIERE, COTC a mené à bien la rénovation poussée de 40 habitations, notamment par l'installation de ventilateurs récupérateurs de chaleur.

Les partenariats se sont révélés d'une importance cruciale pour la réussite de ces activités communautaires de renforcement des capacités, tout comme un soutien flexible, régulier et relationnel de la part du gouvernement.

Il faudrait s'intéresser aux possibilités d'extension et de montée en puissance des programmes actuels de renforcement des capacités, par exemple en offrant un soutien complémentaire pour

favoriser la participation des communautés, ou en sollicitant l'aide de personnel désigné pour mener les programmes communautaires.

Comme il y a été mentionné ci-dessus, le renforcement des capacités dans les communautés autochtones devrait se refléter dans un engagement continu du gouvernement et du secteur à renforcer leurs propres capacités internes pour accroître leurs compétences culturelles vis-à-vis des Autochtones, pour améliorer leur sensibilisation et leur compréhension des traités et des protocoles d'échange avec les communautés ainsi que des structures de gouvernance, et pour mieux montrer comment les perspectives autochtones sont intégrées au processus décisionnel.

Plusieurs organisations du secteur de l'énergie ont établi – ou y travaillent – un plan d'action relativement aux Autochtones ou à la réconciliation, améliorent leurs services de relations avec les Autochtones et cherchent à renforcer leurs partenariats avec leurs communautés. Ces actions laissent entrevoir l'enracinement d'un message d'espoir; elles recèlent le potentiel d'un apprentissage et d'un partage des connaissances plus aboutis qui mèneront à des pratiques plus sages dans le secteur de l'énergie en Ontario.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AUX ÉCHANGES AVEC LES COMMUNAUTÉS

Outre un financement stable des capacités des communautés autochtones, le Ministère a un autre rôle crucial à jouer, celui de se rapprocher des communautés autochtones pour échanger avec elles et les consulter, de sorte qu'elles puissent participer pleinement au processus et qu'elles en retirent des avantages de bout en bout. C'est une condition essentielle que doit remplir la province pour tenir le rythme devant l'intensification de la demande en électrification et en transition énergétique.

En effet, la plupart des solutions proposées pour parvenir à une économie fondée sur l'énergie propre reposent sur l'utilisation des terres et des ressources des Autochtones afin de réaliser une infrastructure d'énergie propre et renouvelable ainsi que des projets d'extraction minière. Ces projets sont la construction de nouvelles centrales électriques sans émission, l'extension des lignes de transport, le stockage de l'énergie, la production d'hydrogène-combustible et l'ouverture de nouvelles mines pour extraire les matières premières nécessaires à la production des batteries de véhicules électriques. Étant donné que tous ces projets seront réalisés sur des terres autochtones, les oppositions et les retards auraient un lourd impact sur la capacité de la province à saisir les occasions et économiques que représente l'électrification et la transition énergétique.

À l'heure actuelle, le ministre de l'Énergie entreprend et coordonne la prise de contact avec les communautés autochtones ainsi que leur consultation sur les mesures stratégiques proposées et les projets énergétiques en Ontario et délègue souvent le volet procédural de l'obligation de consulter aux promoteurs des projets. L'Unité des politiques en matière d'énergie pour les Autochtones du Ministère fournit également des conseils aux promoteurs pour appuyer les échanges et la consultation et se rapproche des communautés et des promoteurs pour chercher ensemble des solutions aux éventuels problèmes pouvant se présenter lors de ce processus.

Il sera essentiel d'assurer une affectation suffisante de ressources et de capacités pour s'acquitter de l'obligation de consulter à mesure que croît le volume de projets d'aménagement liés à l'électrification et à la transition énergétique. Le renforcement de ses capacités pour mieux répondre à une hausse des demandes d'échanges et de consultation aidera également le Ministère à nouer et entretenir des relations à long terme avec les communautés autochtones, à favoriser des discussions proactives, coordonnées et plus ouvertes avec les communautés tout au long de la transition et à favoriser des partenariats collaboratifs et une pleine participation des Autochtones à l'économie émergente de l'énergie propre.

Une fois que le gouvernement et les promoteurs auront pris le temps d'investir dans des relations à long terme avec les communautés autochtones, les échanges et la consultation seront vraisemblablement constructifs et productifs. Au lieu de prendre contact avec les communautés autochtones uniquement quand de nouveaux projets apparaissent, l'établissement de canaux permanents aurait pour effet d'entretenir une relation positive et de favoriser des conversations collaboratives et transparentes sur la planification énergétique, l'élaboration des politiques et la prise de décisions, pendant que progresse l'électrification et la transition énergétique.

4.9 RÉCONCILIATION ET PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Pour en donner une définition simple, la réconciliation économique peut s'entendre comme l'inclusion des peuples, des communautés et des entreprises autochtones dans toutes les facettes de l'activité économique. Comme l'expose la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR) dans son rapport final, tous les efforts de réconciliation exigent le respect des principes fondamentaux du renforcement de la confiance, du partage des pouvoirs, de la responsabilisation, de la transparence et d'un investissement substantiel de ressources.²¹

Il ne suffit pas de nouer des contacts avec les communautés autochtones pour faire progresser un véritable partenariat qui mène à la réussite économique. La prise en compte des perspectives

²¹ [10 principles for truth and reconciliation | Ricochet](#) (en anglais seulement)

autochtones sur les avantages et l'évaluation des risques des projets majeurs, les décisions d'investissement pilotées par les Autochtones et la participation des Autochtones au capital des projets sont de plus en plus courantes.

Depuis des générations, les dirigeants autochtones militent pour l'obligation d'inclure les perspectives autochtones dans les projets qui ont des répercussions sur leurs terres et leurs communautés. La reconnaissance et la défense des droits des Autochtones grâce aux efforts des militants et aux décisions judiciaires affirment l'importance d'inclure le point de vue des Autochtones dans les projets essentiels en matière d'énergie et d'extraction minière.

Bon nombre de communautés autochtones perçoivent l'économie comme une réalité liée à la terre, aux ressources, à la politique, aux cérémonies et à la spiritualité. L'adoption d'une vision intégrée et holistique de l'économie mène à percevoir les « actionnaires » comme des membres de la communauté. Les valeurs et les objectifs d'un partenariat autochtone sont non seulement la maximisation des profits, mais aussi un développement économique favorable à la santé et au bien-être économique et social à long terme des communautés.

Il existe déjà des organisations autochtones et communautaires qui ont pour vocation d'aider à conclure des partenariats positifs avec les communautés autochtones dans le cadre de projets d'aménagements énergétiques majeurs.

L'un des volets les plus importants des travaux de la Coalition des Premières Nations pour les grands projets (FNMPC) est d'accompagner les Premières Nations et les entreprises qui cherchent à nouer des partenariats pour mener des projets majeurs. L'organisme affirme le caractère fondamental de l'approche adoptée pour conclure et mettre en œuvre des partenariats avec les communautés ou entités autochtones, et qu'elle comprend la nécessité d'offrir une assurance de réussite du projet aux marchés de capitaux, au gouvernement et au public. Les promoteurs du secteur s'intéressent de plus en plus à une meilleure compréhension des pratiques sages et des leçons clés qu'offrent les partenariats réussis entre Autochtones et industrie dans le cadre de projets majeurs.²²

Dotées de ressources stables et suffisantes, les organisations dirigées par les Autochtones pourraient continuer d'appuyer la mise sur pied de partenariats équitables entre communautés autochtones, gouvernements et promoteurs, et à s'assurer que ces partenariats apportent une réussite économique commune à toutes les parties, en plus d'une amélioration de la santé et du bien-être globaux des communautés.

²² [TVDE_Primer03202023.indd \(fnmpc.ca\)](#) (en anglais seulement)

ACCÈS AU CAPITAL ET CADRE DE FINANCEMENT FLEXIBLE

Bridées par les politiques fédérales telles que la *Loi sur les Indiens*, les communautés autochtones sont souvent privées d'un accès raisonnable et concurrentiel à du capital pour leurs investissements et leur développement économique.²³ Les obstacles systémiques tels que la *Loi sur les Indiens* ont empêché les entreprises autochtones de réunir du capital, fait qui s'additionne à une situation géographique souvent isolée et au manque de ressources humaines et financières pour handicaper lourdement les communautés autochtones sur le plan de la compétitivité.²⁴

Les gouvernements jouent un rôle vital dans la réussite des grands projets en allégeant le fardeau réglementaire et en offrant des programmes tels que le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA). Le PGEA est un exemple de mécanisme de financement créatif qui aide à favoriser la participation des Autochtones et à compenser certaines des difficultés que leurs communautés rencontrent pour réunir suffisamment de capital afin de participer à des projets concurrentiels situés sur leurs territoires.

Le PGEA a notamment soutenu, en partie, le projet de la basse Mattagami, partenariat entre la Moose Cree First Nation et Ontario Power Generation. Aux termes de l'accord Amisk-oo-Skow, la Moose Cree First Nation a reçu 25% des parts du projet. Il s'agit du plus grand projet hydroélectrique du Nord de l'Ontario des 40 dernières années, qui a augmenté l'approvisionnement en électricité propre et renouvelable de la province d'environ 440 mégawatts. L'accord de partenariat a également apporté des formations et des emplois. Les entreprises Moose Cree se sont vu attribuer 300 millions de dollars de contrats liés au projet, lequel, au plus fort du chantier, a employé 250 travailleurs autochtones.

Une éventuelle extension du PGEA et les leçons tirées de sa mise en œuvre pourraient profiter aux communautés et entités autochtones qui souhaitent participer à divers projets sur leurs territoires, surtout au moment où l'on s'attend à une hausse du nombre de projets sous l'effet de la transition énergétique.

²³ [Loi sur les Indiens](#)

²⁴ [TVDE_Primer03202023.indd \(fnmpc.ca\)](#) (en anglais seulement)

INCLUSION DES AUTOCHTONES AUX CADRES STRATÉGIQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

L'analyse des stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et des programmes connexes pour déterminer l'efficacité d'une organisation et l'attractivité d'un investissement est de plus en plus au cœur des débats dans les secteurs de l'entreprise et de l'investissement et au sein du gouvernement, surtout au moment où les investisseurs s'attendent à une gouvernance et une supervision renforcées. À l'échelle mondiale, des discussions sont en cours sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de règlements et de cibles en matière d'ESG, y compris l'obligation de faire rapport sur les critères ESG. L'ESG est en vogue à travers le monde. En date de 2020, 88 % des sociétés cotées en bourse, 79 % des sociétés à capital-risque et à capital-investissement et 67 % des sociétés de droit privé ont mis en place des initiatives ESG.²⁵

L'ESG est actuellement envisagé dans l'optique des investisseurs, et continuera de l'être. Face à des attentes croissantes en matière d'auto-évaluation et de communication des performances ESG, les organisations seront de plus en plus contraintes de démontrer, par leurs indicateurs de rendement et leurs données, qu'elles évaluent et améliorent leurs résultats en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance. Il est probable qu'elles seront confrontées à une obligation croissante de démontrer la prise en compte des risques du changement climatique, y compris les risques physiques pour leurs actifs et les risques qu'implique la transition de l'Ontario vers une économie fondée sur l'énergie propre.

L'importance croissante de l'ESG offre l'occasion d'inclure la perspective autochtone dans chacun des trois piliers, au vu de la correspondance claire entre les intérêts des Autochtones et l'ESG.

Comme il a été remarqué précédemment, la mise en place d'une économie fondée sur l'énergie propre nécessite la réalisation de projets sur des territoires traditionnels. Il faut pour cela des relations fructueuses et une collaboration solide avec les nations et les communautés autochtones, qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs à long terme, à savoir la rentabilité pour les entreprises, le développement durable et les objectifs collectifs. Par exemple, les peuples autochtones qui vivent sur ces terres depuis des temps immémoriaux sont conscients des effets du changement climatique, de la transition énergétique et des aménagements liés à l'énergie sur leur bien-être collectif et sur leurs droits culturels et leurs droits visés par les traités. Bon nombre de nations et de communautés autochtones mettent l'accent sur les liens entre les

²⁵ [The Sustainability-Indigenous Nexus: The Case for Indigenous Inclusion in ESG \(naaba.ca\)](https://naaba.ca/en/the-sustainability-indigenous-nexus-the-case-for-indigenous-inclusion-in-esg)

gens et la terre; dans ce contexte, la durabilité est perçue comme une relation active et réciproque entre l'être humain et l'environnement.

Les échanges avec les communautés autochtones offrent l'occasion d'obtenir des conseils significatifs sur l'intégration adéquate de leur perspective dans la gouvernance des organisations, dans les processus décisionnels et dans la définition collaborative d'indicateurs inclusifs sur l'exploitation et la gouvernance. Ils offrent également l'occasion d'inclure explicitement les perspectives autochtones dans les normes et les cadres de communication en matière d'ESG.

Des discussions sont en cours entre les dirigeants autochtones, les entreprises et les organismes sur le lien entre les critères ESG et l'amélioration de l'accès des communautés autochtones à du capital aux fins d'investissement et de développement. Les nations et les communautés autochtones participent de plus en plus à des projets d'investissement d'une façon qui respecte leurs valeurs et leurs objectifs, ce qui contribue à la réalisation des objectifs larges de l'investissement ESG. La possibilité d'envisager la participation des Autochtones au capital comme une obligation potentielle pour tout investissement ESG est une idée qui mérite réflexion.²⁶

OBLIGATIONS THÉMATIQUES SUR LA VALEUR POUR LES AUTOCHTONES

Sans nier l'importance du simple rendement financier pour les investisseurs, les résultats environnementaux et sociaux se révèlent de plus en plus attrayants. Valorisé à plus de 120 000 milliards de dollars US, le marché obligataire (en incluant tous les types d'obligations) est le plus gros marché de capitaux au monde. Au vu de l'intérêt croissant des investisseurs et de l'élargissement des types d'obligations pour inclure les obligations thématiques sur la valeur pour les Autochtones, il serait opportun de dimensionner le financement de manière à attirer les investissements vers le développement économique autochtone.

Par exemple, depuis 2014, l'Autorité financière des Premières Nations a émis au moins neuf obligations/débetures pour réunir des fonds afin d'offrir des prêts à long terme à taux fixe aux Premières Nations. En mars 2022, l'Autorité a notamment émis une débeture valorisée à 354 millions de dollars CA. Cette obligation appuie des projets de 19 communautés des Premières Nations partout au Canada, notamment un parc solaire en Ontario, un projet hydroélectrique au Québec, un établissement de soins aux aînés, des logements et d'autres infrastructures.

²⁶ Roadmap to Investing in Canada: Indigenous Inclusion in ESG. [FNMPC_Conference_Overview_v6.pdf](#)

FONDS SOUVERAIN

Pour en donner une définition simple, un fonds souverain est un fonds de placements financiers constitué par un État, qui sert à investir dans diverses catégories d'actifs matériels et financiers, par exemple, actions, obligations, immobilier, capital-investissement et fonds spéculatifs.

En juillet 2018, l'Ontario a annoncé l'exécution de la vente de plus de 14 millions d'actions d'Hydro One à l'Ontario First Nations Power Holdings LP, société en commandite appartenant à 100 % à Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, qui, elle, appartient à 129 Premières Nations de l'Ontario. Cette transaction représente environ 2,4 % des actions ordinaires alors en circulation.

L'opération a été financée au moyen d'un prêt sur 25 ans consenti par la province à son propre taux d'emprunt, plus 15 points de base. Les actions vendues font office de garantie pour le prêt. La province a également fourni un capital d'amorçage d'environ 29 millions de dollars canadiens en numéraire pour la constitution d'un nouveau fonds de placement en propriété exclusive de l'Ontario First Nations Sovereign Wealth (société en commandite).

L'OFN touche un dividende trimestriel d'Hydro One, qu'elle utilise pour payer les intérêts du prêt, le solde étant réinvesti par un gestionnaire de placements indépendants pour réaliser une plus-value supplémentaire. Les services publics sont une source sûre de dividendes, même s'il ne faut pas négliger la récession et ses effets sur le marché. Ce cadre financier a démontré sa capacité à apporter des avantages économiques continus et à long terme, dans l'intérêt collectif de nombreuses communautés des Premières Nations de l'Ontario.

Comme on l'a vu ci-dessus, une panoplie de mécanismes et d'instruments financiers ont été utilisés pour appuyer le développement économique et la participation des Autochtones et nouer des partenariats avec leurs communautés. Le recours à des modèles de financement flexibles est essentiel pour que les communautés et entités autochtones aient accès à suffisamment de capital pour avoir des chances égales de participer à une économie concurrentielle, surtout à une époque où les projets et les nouvelles technologies apparaissent à un rythme effréné pour faire progresser l'électrification et la transition énergétique.

L'intégration des valeurs et des perspectives autochtones pour orienter les ententes de partenariat est une pratique sage, car elle permet une focalisation précoce sur le développement des relations et représente du temps investi pour cerner les valeurs, les objectifs et les limites des partenaires aux projets. Dans le cas du projet Wataynikaneyap, les partenaires ont négocié des conditions, dans le cadre de leur entente de partenariat, pour intégrer les valeurs de la

communauté et protéger la santé et le bien-être des personnes et de la terre pendant sur toute la durée de vie du projet.

4.10 PARTICIPATION INTÉGRÉE ET COLLABORATIVE À LA GOUVERNANCE

Les partenaires autochtones apportent une masse de connaissances, d'expérience et de perspectives ainsi que des approches d'une grande utilité pour leurs pairs. Pour le gouvernement, la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre offre l'occasion de collaborer avec les nations et communautés autochtones au processus décisionnel et à des modèles de gouvernance synergétiques, notamment en assurant la participation des Autochtones aux conseils de direction ou d'administration et aux comités mixtes, et en adoptant leurs façons d'aborder diverses problématiques telles que la résolution des litiges et la gestion des terres et des ressources.

La notion de participation intégrée à la gouvernance consiste en une participation accrue des Autochtones et en la prise en compte de leurs perspectives dans les structures qui régissent et réglementent le système énergétique de l'Ontario. Par exemple, il s'agirait de prévoir une représentation des Autochtones de l'Ontario aux Conseils d'administration de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et de la SIERE. En plus d'inclure des Autochtones aux conseils de direction et d'administration, les organismes et les promoteurs devraient clairement démontrer que les processus politiques et décisionnels intègrent les perspectives autochtones.

La présence de représentants autochtones aux Conseils d'administration des organismes gouvernementaux signalerait clairement à certains acteurs de l'industrie l'importance d'inclure une telle représentation à leurs propres conseils de direction.

La notion de participation collaborative à la gouvernance, elle, se rapporte à de nouvelles approches de gouvernance partagée entre gouvernement, promoteurs et communautés autochtones. Elle exige des échanges précoces avec les communautés autochtones et une bonne compréhension de leurs diverses structures de gouvernance et lois, qui peuvent orienter les décisions d'une nation et son approche de partenariat privilégiée.

Par exemple, l'équipe du projet de la ligne de transport Waasigan d'Hydro One comprend un représentant du Gwayakocchigewin Limited Partnership (GLP), une coalition de huit Premières Nations. Le GLP réunit huit des neuf communautés des Premières Nations qui ont signé un partenariat sur la ligne avec Hydro One prévoyant une participation de 50 % au capital. Un

membre de l'équipe de GLP est désigné membre permanent de l'équipe du projet Waasigan d'Hydro One. Cette personne joue un rôle clé lors des réunions internes d'Hydro One; elle contribue au bon déroulement du projet et organise les réunions avec GLP, les communautés membres et le public. Des structures de gouvernance de projet comme celle-ci offrent le potentiel d'une transparence accrue ainsi que de l'amélioration des communications et de la compréhension entre partenaires au projet.

Les enseignements potentiels émanant d'autres secteurs pourraient se révéler utiles pour mener à la prise en compte de diverses approches améliorant la participation autochtone à l'économie fondée sur l'énergie propre. Le Wabun Tribal Council est au service de six Premières Nations de la région de Timmins. En 2016, il a élaboré une politique visant à favoriser une participation significative des Premières Nations à l'exploration minière et à d'exploitation minière. Reposant sur plusieurs accords d'exploration, d'analyse des risques et avantages et d'exploitation, le modèle Wabun d'exploitation des ressources vise à établir des relations significatives avec l'industrie minière. Le Conseil a joué un rôle clé dans la planification régionale et l'élaboration de politique.

Il a signé plus de 55 protocoles d'entente (PE) avec diverses sociétés minières ou exploitantes de ressources. Ces ententes sont négociées sur la base d'un modèle standard, où les promoteurs prennent l'engagement à offrir une rémunération des Premières Nations pour financer la compensation des répercussions, des occasions d'affaires, des emplois et de la formation, la création d'un comité d'aînés et de détenteurs de connaissances, de l'aide pour les diverses études (archéologiques, examen par les pairs, etc.) qui pourraient se révéler nécessaires, l'engagement à mener des négociations d'ERA dans l'éventualité de l'ouverture d'une mine et le financement des négociations. Les ententes établissent un cadre d'échanges et de consultation, ainsi que la possibilité de collaborer au processus et à la structure de gouvernance.

Comme il a été mentionné plus tôt, la Manito Aki Inakonigaawin, ou Grande loi de la Terre du Grand conseil du Traité n°3, jette un pont important entre les droits et responsabilités applicables au territoire du Traité n°3, d'une part, et les lois et politiques, d'autre part, qui ont une incidence sur le secteur de l'énergie en Ontario. Ce genre de loi du Traité n°3 est souvent millénaire et traite aussi bien des affaires internes qu'externes; elle offre la chance au gouvernement de collaborer de plus près avec les communautés autochtones à l'harmonisation des leurs intérêts avec ceux des promoteurs.

Toute création ou installation d'une entité de planification énergétique devrait inclure une représentation autochtone pour assurer la prise en compte des perspectives des Premières Nations à toutes les étapes de la planification. La création d'une nouvelle entité de planification

est également l'occasion d'expérimenter des approches de gouvernance collaborative avec les communautés autochtones.

4.11 RECOMMANDATIONS

Le Comité a formulé quatre recommandations fondamentales pour favoriser une participation significative des Autochtones en tant que partenaires dans l'économie fondée sur l'énergie propre. Plusieurs autres recommandations figurant dans le présent rapport décrivent des mesures visant à soutenir les communautés autochtones et à leur permettre de participer activement. La liste complète des recommandations figure à la fin du présent rapport.

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait chercher à favoriser une participation significative des Autochtones à l'économie fondée sur une énergie propre au moyen d'initiatives cohérentes et d'envergure visant à accroître leurs capacités, notamment :

- a. Élaboration et développement d'initiatives d'augmentation des capacités pilotées par les Autochtones et leurs communautés
- b. Financement stable et flexible afin de rendre possible une participation significative des Autochtones dans les échanges et consultations avec le Ministère et les promoteurs sur la planification énergétique et l'élaboration de projets.
- c. Montée en puissance du programme de soutien énergétique pour les Autochtones de la SIERE (notamment par une hausse du budget global, un financement accru des champions en énergie désignés, des aides complémentaires pour la communauté et un régime d'exécution de programme flexible).
- d. Des ressources d'apprentissage sur-mesure et accessibles pour améliorer la compréhension du système d'énergie en pleine évolution de l'Ontario, et pour accroître la participation des Autochtones à la planification énergétique communautaire, régionale et provinciale ainsi qu'aux discussions de planification technique.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait œuvrer à la réconciliation économique en offrant des modèles et mécanismes de financement flexibles qui encouragent la prise en charge par les Autochtones de projets énergétiques de petite, moyenne ou grande envergure. Par exemple :

- a. Expansion du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et élaboration d'autres programmes, après évaluation des éventuels obstacles à l'accès aux programmes.
- b. Possibilités de mise en commun du financement et de négociation d'ententes de partage des coûts, quand la chose est possible, avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux, selon le cas.

- c. Étudier la possibilité de mettre à l'essai des instruments ou mécanismes de financement flexibles d'un genre nouveau, tels que des obligations thématiques sur la valeur pour les Autochtones.
- d. Examiner les cadres de gestion des organismes actuels du secteur de l'énergie, dont la réglementation et les politiques d'approvisionnement, pour déceler les occasions d'accroître la flexibilité et d'encourager la prise de participation au capital par les Autochtones.

Recommandation 21 : Afin d'accroître la participation à un processus de gouvernance intégré, le gouvernement devrait modifier le mandat des SIÈRE et CEO pour exiger une représentation autochtone au conseil d'administration.

Recommandation 22 : Le ministère de l'Énergie devrait examiner ses ressources actuelles pour renforcer sa capacité à répondre à la demande du processus d'électrification et de transition énergétique, notamment :

- a. Affectation de ressources suffisantes à l'Unité des politiques en matière d'énergie pour les Autochtones pour assurer une approche proactive et l'intensification des prises de contact et des consultations avec les communautés autochtones.
- b. Maintien d'une équipe stratégique et juridique dédiée pour appuyer les activités précoces de prise de contact et de consultations des communautés autochtones, qui consistent notamment à :
 - Répondre et remédier aux préoccupations des communautés.
 - Comprendre la portée des efforts de prise de contact et des consultations.
 - Identifier les communautés concernées par les échanges et les consultations.
 - Déléguer les aspects procéduraux des consultations, s'il y a lieu.
 - Veiller à ce que le Ministère s'acquitte avec assiduité de ses obligations constitutionnelles de consultation.

5. PLANIFICATION RELATIVE À L'ÉLECTRIFICATION ET À L'ÉNERGIE

Une politique stratégique de haut niveau est la contribution la plus puissante et la plus essentielle que les pouvoirs publics peuvent apporter à la planification de l'énergie. Investi d'un mandat pour gouverner et responsable devant l'électorat, le gouvernement dispose à la fois de l'autorité et de la responsabilité de prendre des décisions stratégiques et de fixer des objectifs politiques. Cette responsabilité devient encore plus cruciale dans le cadre de la transition énergétique. Le gouvernement doit prendre et exécuter des décisions déterminantes pour créer un environnement propice à l'alignement des forces sociales et économiques qui effectueront la grande partie du travail nécessaire à la transformation du système énergétique. Dans le contexte de la transition énergétique de l'Ontario, l'engagement en faveur d'une économie d'énergie propre devrait servir de point focal commun pour mobiliser et coordonner ces forces.

Le terme « économie d'énergie propre » a été généralement adopté pour faire progresser les discussions politiques sur la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Il a servi de guide pour l'analyse des politiques par des organismes comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le département de l'énergie des États-Unis, le Natural Resources Defense Council et les Nations unies, ainsi que par d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le monde entier. Malgré son adoption généralisée, il n'existe aucune définition unique de ce terme.

Le Pew Charitable Trust, un groupe de réflexion américain de premier plan qui a une connaissance approfondie des consommateurs et de l'opinion publique, a élaboré une définition ensuite utilisée par un vaste échantillon d'organisations du secteur de l'énergie. Selon le Pew, une économie d'énergie propre « génère des emplois, des entreprises et des investissements tout en développant la production d'énergie propre, en augmentant l'efficacité énergétique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et la pollution, et en préservant l'eau et d'autres ressources naturelles ». L'économie d'énergie propre maximise donc la prospérité et permet la compétitivité et la croissance économiques tout en utilisant les ressources avec sagesse et en développant l'approvisionnement, la livraison et la consommation durables de l'énergie.

Une grande partie du monde, y compris les principaux partenaires commerciaux de l'Ontario, s'est engagée à atteindre la carboneutralité à l'échelle de l'économie d'ici à 2050. Les engagements en faveur de la carboneutralité couvrent désormais 90 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Dans le contexte de ce changement, décrit plus en détail à la [partie 2](#) ci-dessus, le Comité recommande que l'Ontario adopte une approche stratégique de la politique économique et énergétique qui contribue à la solution climatique mondiale et prépare ainsi la province à réussir et à prospérer dans l'économie mondiale émergente de l'énergie propre.

Tout au long de sa mission, le Comité a entendu que le secteur de l'énergie aura besoin d'une vision nette pour guider la planification et la prise de décision à long terme, en veillant à ce que la transition énergétique soit correctement coordonnée et rythmée pour maintenir la fiabilité et l'abordabilité de l'énergie, améliorer la compétitivité économique et donner la priorité à la réconciliation avec les communautés autochtones, ainsi que pour atteindre d'autres objectifs économiques et sociaux. Le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de coordination et d'équilibre entre le développement important au niveau de la distribution et le changement de combustible du côté de la demande, d'une part, et le développement nécessaire de l'infrastructure de masse du côté de l'offre, d'autre part. Il importe que l'augmentation de la demande d'électricité se fasse à un rythme qui corresponde aux capacités du système de distribution d'énergie pour l'électricité et le gaz. Tout cela devra être réalisé en collaboration, en tenant compte des points de vue et de la participation des communautés autochtones et non autochtones et des intervenants du secteur de l'énergie.

5.1 L'IMPORTANCE D'UNE POLITIQUE CLAIRE

L'orientation générale de la politique du gouvernement doit être claire. Le Comité a entendu de manière constante de la part d'un vaste éventail d'intervenants qu'il appartient au gouvernement provincial d'établir une feuille de route pour la transition énergétique, avec des engagements à long terme, des objectifs et des cibles précis, ainsi que des stratégies intersectorielles intégrées. L'envoi d'un signal politique clair, avec des objectifs concrets et des stratégies tournées vers l'avenir pour les atteindre, apportera la certitude nécessaire pour guider la planification énergétique, la politique, l'investissement et la prise de décision réglementaire, et permettra à l'économie de l'Ontario de bénéficier d'un environnement d'investissement favorable et transparent. Les investisseurs, stimulés par les engagements fermes du gouvernement et par une orientation cohérente de sa politique, se sentiront davantage en confiance pour réaliser les importants investissements en capital nécessaires à la transformation du système énergétique. Cette mesure est essentielle pour réduire le coût des affaires en Ontario et assurer la prospérité future de la province.

D'autres entités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, ont souligné l'importance cruciale d'une politique globale claire dans la gestion de la transition énergétique. Le rapport [Pathways to Decarbonization](#) de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), par exemple, affirme que « la certitude en matière de politique est indispensable ». Le rapport souligne que la politique provinciale a le potentiel de « régir l'orientation du comportement de l'industrie, des entreprises et des consommateurs ». Une orientation cohérente et sûre de la politique est donc « essentielle pour permettre les investissements dans les infrastructures, la conservation et la gestion de la demande, les technologies de nouvelle génération et la décarbonation » et constitue « une condition préalable à la décarbonation à grande échelle ». De même, le [rapport de mars 2023 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) souligne qu'une action climatique efficace repose sur un engagement politique, des objectifs bien définis et une coordination entre de multiples domaines d'action. Cette transparence est essentielle non seulement pour atteindre les objectifs de décarbonation, mais aussi pour maintenir la confiance des consommateurs et accroître la prospérité économique tout au long de la transition énergétique. La clarté et la cohérence peuvent renforcer la confiance et débloquent les investissements du secteur privé et l'action des consommateurs, qui seront tous deux essentiels à la constitution d'une économie d'énergie propre.

5.2 UNE VISION À L'ÉCHELLE DE L'ÉCONOMIE

L'orientation générale de la politique du gouvernement doit être holistique et fournir une vision de la transition énergétique à l'échelle de l'économie. Une stratégie de créneau axée uniquement sur le secteur de l'énergie ne tiendrait pas compte du rôle central que joue l'énergie en tant que moteur de l'ensemble de l'activité économique et de son importance singulière dans les activités quotidiennes de la vie moderne. La transition vers une économie fondée sur les énergies propres nécessitera donc un engagement politique de l'ensemble des pouvoirs publics.

Recommandation 1 : Pour donner une orientation claire à l'avenir énergétique et économique de l'Ontario, le gouvernement provincial devrait élaborer et communiquer un engagement et des positions de principe associées pour parvenir à une économie d'énergie propre pour l'Ontario d'ici 2050.

Cet engagement et ces positions de principe qui définiraient les paramètres selon lesquels les décisions seront prises devraient être incorporés et intégrés dans tous les ministères de manière à assurer la cohérence des politiques, l'alignement des prises de décision et les mécanismes de responsabilité.

5.3 HARMONISATION ENTRE LES DOMAINES POLITIQUES

La consommation d'énergie est affectée et façonnée par les décisions politiques dans presque tous les domaines de la politique provinciale. Le développement économique, la création d'emplois et la politique commerciale peuvent influencer la croissance de nouvelles industries à forte consommation d'énergie, y compris le moment et le lieu où de nouvelles charges industrielles importantes se matérialisent. La politique du logement influe aussi sur la quantité d'énergie nécessaire dans les différentes régions géographiques et sur le moment où des extensions de l'infrastructure énergétique peuvent s'avérer nécessaires pour soutenir les collectivités en pleine croissance.

D'autres domaines d'élaboration des politiques peuvent ne pas avoir d'impact direct et significatif sur la consommation d'énergie, mais influencent néanmoins les exigences et les complexités d'une transition énergétique à l'échelle de l'économie par d'autres moyens. La politique du travail, de la formation et du développement des compétences peut affecter la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée requise pour installer les infrastructures énergétiques essentielles et exploiter les technologies nécessaires à l'électrification et à la décarbonation. La politique relative à l'industrie minière peut avoir une incidence sur la demande d'énergie dans les collectivités éloignées du nord de l'Ontario et sur la disponibilité des minéraux et des matériaux essentiels à la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

Dans de nombreux cas, ces influences politiques sont complexes et interdépendantes, reliant différents domaines politiques en relation avec la consommation d'énergie. Par exemple, l'aménagement du territoire et la politique du logement influent sur la densité des collectivités et donc sur les possibilités de transport pour les résidents, ce qui, à son tour, influe sur la nature et la quantité d'énergie nécessaire pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de transport. Par conséquent, les besoins en énergie et les modes de consommation diffèrent considérablement en fonction de l'endroit où les gens vivent et travaillent et de la manière dont les collectivités sont développées.

Ces relations politiques complexes soulignent la nécessité d'une approche holistique de la planification énergétique qui non seulement englobe les différentes formes d'énergie, mais s'inscrit également dans des opérations intergouvernementales d'élaboration des politiques. La transition vers une économie d'énergie propre exige que les ministères réfléchissent en profondeur aux implications de leurs politiques et collaborent à l'élaboration de politiques qui ne soient pas contradictoires. Une planification et une prise de décision intégrées seront nécessaires dans la manière dont nous concevons les collectivités, construisons les infrastructures de

transport, menons le développement économique et finançons les dépenses publiques. Il est donc essentiel d'instaurer une collaboration et une coordination entre les ministères et les domaines politiques, et non de travailler à contre-courant. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions aligner et mobiliser efficacement les forces sociales et économiques qui permettront à la transition énergétique de se concrétiser.

Recommandation 2: Le gouvernement provincial devrait convoquer un organisme interne de planification et de mise en œuvre de l'économie d'énergie propre, comme un comité existant du Cabinet.

- a. Cet organisme serait chargé d'assurer l'harmonisation des stratégies sectorielles (comme les stratégies de développement industriel et économique, les transports, la construction et le logement, l'agriculture, l'exploitation minière et l'aménagement du territoire, y compris les processus de développement de projets comme l'octroi de permis, le choix du site et le financement) et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient évaluées sous l'angle de l'énergie.
- b. Dans le cadre de la responsabilité partagée entre les gouvernements de coordonner la transition énergétique et d'y contribuer, le gouvernement devrait donner à tous les ministères concernés des mandats détaillés pour contribuer, dans leurs domaines respectifs, à une transition énergétique bien coordonnée.
- c. Les ministères concernés devraient élaborer des indicateurs clés de rendement (ICR) mesurables afin d'adapter leurs stratégies et politiques sectorielles aux impératifs de la transition énergétique en Ontario.

5.4 HARMONISATION AVEC LES INSTANCES PARTENAIRES

Cette interdépendance fondamentale met également en évidence la nécessité d'une coordination et d'une collaboration intergouvernementales. Le Comité a entendu de la part des intervenants que l'alignement sur les buts et objectifs généraux et les programmes clés serait crucial pour s'assurer que les différents ordres de gouvernement ne travaillent pas à contre-courant. Cette harmonisation intergouvernementale permet aux consommateurs et aux entreprises de prendre des décisions plus éclairées en matière de consommation d'énergie, et

aux investisseurs de mobiliser des capitaux et de faciliter la croissance économique et la création de nouveaux emplois.

La collaboration entre les gouvernements peut également révéler des objectifs communs et aider à trouver les solutions les plus efficaces, les plus efficaces et les plus mutuellement bénéfiques pour relever les défis communs en matière d'énergie. Par exemple, le budget fédéral 2023 [a introduit ou élargi cinq crédits d'impôt à l'investissement propre \(CII\)](#), y compris des crédits pour la production, le stockage et le transport d'électricité propre, la fabrication de technologies propres, l'hydrogène propre, la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) et la technologie propre. Ces CII, qui devraient totaliser plus de 60 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, sont destinés à encourager l'innovation en matière d'économie propre dans le secteur privé, à soutenir la croissance économique et à créer des emplois. [L'Institut climatique du Canada](#) estime que l'Ontario pourrait bénéficier d'un financement de 7,1 milliards de dollars rien qu'au titre du CII sur l'électricité propre. Au fur et à mesure des discussions fédérales-provinciales, l'alignement entre la province et le gouvernement fédéral sur les objectifs ou sur les conditions à remplir pour bénéficier du crédit pourrait aider la province à attirer des investissements qui soutiennent l'objectif ultime de bâtir une économie d'énergie propre.

Les intervenants ont généralement recommandé que l'Ontario s'engage à viser une économie de carboneutralité d'ici 2050 et que les politiques, la planification et les règlements de l'Ontario soient adaptés à un réseau électrique de carboneutralité d'ici 2035 afin de se conformer aux engagements pris par le gouvernement fédéral et par les États-Unis. Le Comité a entendu que de tels objectifs donneraient lieu à l'adoption d'une politique claire pour les investisseurs et les entreprises et permettraient de nouveaux investissements dans les technologies d'énergie propre.

Une harmonisation des priorités stratégiques peut également s'avérer bénéfique pour les relations économiques et commerciales. Trois des principaux partenaires commerciaux de l'Ontario aux États-Unis, à savoir le Michigan, l'Illinois et l'État de New York, se sont fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions. Le Michigan a adopté une [directive de l'exécutif](#) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2025 et à atteindre la carboneutralité à l'échelle de l'économie d'ici 2050 au plus tard. L'Illinois s'est [engagé](#) à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'État d'ici 2050 et a élaboré un [plan d'action climatique](#) détaillé pour atteindre cet objectif. L'État de New York s'est fixé comme [objectif prévu par la loi](#) de réduire les émissions à l'échelle de l'économie d'au moins 85 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. Les trois principaux partenaires commerciaux interprovinciaux de l'Ontario se sont également fixé pour objectif de réduire à zéro les émissions à l'échelle de l'économie d'ici 2050. Le Québec s'est fixé comme

objectif politique d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et la Colombie-Britannique s'y est engagée d'ici 2050. Le plan de réduction des émissions et de développement énergétique de l'Alberta (Emissions Reduction and Energy Development Plan) comprend une aspiration à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Sur le plan international, les principaux partenaires commerciaux de l'Ontario, notamment les États-Unis, l'Union européenne (UE) et la Chine, ont fixé des objectifs nationaux de réduction des émissions. Les États-Unis se sont engagés à atteindre un objectif politique de carboneutralité d'ici 2050. L'UE vise à atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard, et des émissions négatives par la suite. Cette cible a été inscrite dans la loi européenne sur le climat adoptée en 2021. La Chine s'est engagée à atteindre la carboneutralité avant 2060. Ces territoires représentent la grande majorité du commerce interprovincial et international de l'Ontario, et leurs engagements en matière de décarbonation sont un facteur stratégique important pour l'avenir de la croissance des exportations et du développement économique de la province.

Il est dans l'intérêt de l'Ontario de s'aligner avec ces instances partenaires sur les orientations politiques stratégiques liées à l'économie d'énergie propre. Cette harmonisation des objectifs stratégiques crée de nouvelles possibilités de commerce et d'investissement, notamment grâce aux ententes concernant les investissements stratégiques et l'approvisionnement avec les États américains conclues par la province avec des États américains. Par exemple, l'Ontario a récemment conclu une entente visant à approfondir les relations économiques de longue date avec le Michigan dans le cadre d'un protocole d'entente sur la coopération économique qui soutiendra les initiatives en matière de commerce et d'investissement dans des domaines prioritaires comme les véhicules électriques et les chaînes d'approvisionnement qui s'y rattachent. L'harmonisation avec les instances partenaires sur la base d'un engagement en faveur d'une économie d'énergie propre permet d'atténuer les frictions liées au commerce et à l'investissement transfrontaliers, d'ouvrir des perspectives, de renforcer la prospérité économique et de créer des emplois.

Recommandation 3 : Le gouvernement provincial devrait poursuivre ses efforts d'harmonisation et de coordination des objectifs, des normes et des politiques en matière d'économie d'énergie propre avec d'autres gouvernements (au pays et à l'étranger) chaque fois que cela est possible et compatible avec les intérêts économiques et politiques de la province.

Cette harmonisation et cette coordination devraient inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- a. Poursuivre l'alignement des politiques stratégiques sur les priorités clés en matière de développement économique et énergétique.

- b. S'engager auprès du gouvernement fédéral et prendre les mesures politiques nécessaires pour que l'Ontario puisse bénéficier des possibilités de financement du gouvernement fédéral (p. ex. les crédits d'impôt à l'investissement du gouvernement fédéral).
- c. Coordonner les efforts et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de rationaliser l'approbation des projets, de la rendre plus transparente, plus prévisible et plus rapide, et de délimiter les responsabilités avec précision.
- d. Collaborer avec le Canada, les provinces et les États voisins, directement ou par l'intermédiaire d'organismes, à la poursuite de l'intégration mutuellement bénéfique des systèmes énergétiques (y compris les marchés de l'électricité et les interconnexions) afin de faire progresser l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.
- e. Rechercher les possibilités d'améliorer la coordination et l'alignement des codes et des normes énergétiques entre les différentes instances, dans le but de réduire la charge réglementaire tout en conservant une position de chef de file en matière d'innovation réglementaire.
- f. S'engager auprès des municipalités pour s'assurer qu'elles sont en phase avec la transition énergétique et qu'elles bénéficient d'un soutien dans ce domaine, notamment en appuyant la planification énergétique locale globale et en exigeant des services publics locaux et des municipalités qu'ils s'engagent et collaborent sur les questions de planification énergétique.

5.5 UNE VISION À LONG TERME POUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

L'engagement de bâtir une économie d'énergie propre fixera l'objectif général et global de l'économie de l'Ontario. Le secteur de l'énergie nécessitera une vision plus ciblée et spécifique au secteur pour l'évolution du système énergétique de l'Ontario.

Certaines instances ont entrepris d'élaborer un « plan d'orientation » ou un « plan directeur énergétique » à l'intention du gouvernement afin de mettre en place la politique énergétique nécessaire pour guider la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Ces plans se distinguent des plans traditionnels de demande et d'approvisionnement des systèmes d'électricité et de gaz naturel et servent de feuille de route à l'échelle de l'économie pour la décarbonation et le développement économique dans le cadre du passage à une économie mondiale d'énergie propre. Ils définissent des stratégies générales de transition énergétique et tendent à relier la production et la consommation d'énergie dans tous les secteurs de l'économie,

en tenant compte d'objectifs politiques comme l'accessibilité financière, le développement économique et l'efficacité. Les plans comprennent des recommandations portant sur des changements législatifs, des politiques réglementaires, des programmes de remplacement des combustibles, des programmes d'accessibilité et d'équité, ainsi que des modèles de financement.

Par exemple, le New Jersey a élaboré un [plan directeur énergétique pour 2019 intitulé Pathway to 2050](#). Ce plan a été élaboré par le [Comité du plan directeur énergétique de l'État](#). Le plan directeur énergétique pour 2019 est « une approche innovante, systématique et interorganismes qui, pour la première fois, prend en compte de manière holistique l'ensemble du système énergétique du New Jersey, y compris la production d'électricité, les transports et les bâtiments, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées ». Il couvre plusieurs secteurs économiques et propose des objectifs rigoureux visant à atteindre une production d'électricité totalement carboneutre et une électrification maximale des secteurs des transports et du bâtiment, ainsi qu'une feuille de route détaillée comprenant sept stratégies principales pour atteindre ces objectifs.

De même, l'État de New York a publié en 2022 un [plan de cadrage](#) élaboré par le [Conseil d'action pour le climat \(Climate Action Council\) de l'État](#). Le plan de 2022 « recommande des actions qui font progresser les exigences de la loi sur le climat à la fois dans et entre les secteurs économiques », notamment les transports, les bâtiments, l'électricité, l'industrie, l'agriculture, la sylviculture et les déchets, et aborde des sujets comme l'utilisation des terres, le gouvernement local, l'adaptation et la résilience. Il fournit des recommandations sectorielles et économiques orientées vers des objectifs d'atténuation du changement climatique, de justice, d'occasions économiques et de création d'emplois à long terme.

En mai 2023, le ministère britannique de la sécurité énergétique et de la carboneutralité a publié une proposition de [stratégie et de déclaration de politique énergétique pour la Grande-Bretagne](#), pour consultation. Ce document « définit les priorités stratégiques du gouvernement et d'autres éléments importants de sa politique énergétique », y compris les résultats à atteindre et les rôles et responsabilités des entités engagées dans la mise en œuvre de cette politique. Le document recense également trois objectifs prioritaires pour la politique énergétique : favoriser l'énergie propre et l'infrastructure de carboneutralité, assurer la sécurité énergétique et protéger les consommateurs, et veiller à ce que le système énergétique soit adapté à l'avenir.

Le Comité estime que l'Ontario doit absolument élaborer une vision globale de la politique de transition énergétique pour orienter le secteur provincial de l'énergie vers une économie d'énergie propre. Une telle vision prendrait en compte la production, le transport, la distribution,

la consommation et la conservation de l'énergie dans toutes les utilisations finales de la province. Une approche approfondie est nécessaire pour gérer les vastes changements apportés à l'infrastructure énergétique provinciale et soutenir une transition énergétique rentable qui donne la priorité à l'accessibilité financière, à la fiabilité et au développement économique. L'important changement de combustible au niveau de l'utilisateur final et le développement nécessaire du réseau électrique constituent une entreprise extrêmement complexe qui devra être rythmée et équilibrée à l'aide d'un ensemble de valeurs et de principes bien articulés, décrits dans une vision de la transition énergétique.

Cette vision devra tenir compte des incertitudes et de l'apprentissage au fil du temps. Le plan directeur énergétique pour 2019 du New Jersey, par exemple, indique que les rapports de planification de l'État sont « conçus pour être des documents évolutifs qui seront continuellement réévalués, remodelés et redéfinis au fur et à mesure que les premiers objectifs seront atteints et que les nouvelles voies émergentes arriveront à maturité ». Avec l'évolution des technologies, des processus et des systèmes, il importera d'examiner et de réviser les plans à l'échelle du système. La vision à long terme de l'Ontario devra être itérative et continue, progressant au rythme de l'évolution du secteur et de ses technologies et processus de base.

Recommandation 4 : Pour concrétiser l'engagement politique en faveur de l'économie d'énergie propre, le ministère de l'Énergie devrait élaborer et communiquer une vision de la politique de transition énergétique qui tienne compte des points de vue autochtones et s'appuie sur les principes de la politique d'économie d'énergie propre.

Cette vision devrait définir des priorités stratégiques précises, des objectifs orientés vers l'action, des compromis acceptables et des résultats politiques pour la production, le transport et la distribution de l'énergie, ainsi que pour les changements d'utilisation finale (comme les transports et les bâtiments) vers une économie électrifiée et à faible émission de carbone d'ici 2050.

5.6 PLANIFICATION INTÉGRÉE À LONG TERME DE L'ÉNERGIE

La vision à long terme du gouvernement pour la transformation du secteur de l'énergie devra être mise en œuvre, gérée et réalisée dans le cadre d'un processus renouvelé et élargi de planification à long terme de l'énergie. Tout au long de sa mission, le Comité a entendu dire que le gouvernement doit montrer la voie dans la planification de la transition relative à l'électrification

et à l'énergie en fixant des objectifs ambitieux et en fournissant une orientation politique cohérente et stable, tandis que la planification technique de l'énergie doit être réalisée de manière indépendante, avec une surveillance et une responsabilité efficaces pour les résultats de la planification. La planification à long terme doit être coordonnée et intégrée, et ce, en tenant compte de la relation entre l'électricité, le gaz et les autres combustibles de manière holistique et en examinant toutes les ressources possibles, ainsi qu'en assurant la coordination avec la planification énergétique des municipalités et des collectivités. Le processus doit inclure un engagement significatif avec les partenaires autochtones dès les premières étapes du développement, et une inclusion continue tout au long des phases de planification, d'exécution et d'exploitation du projet. Les intervenants ont exprimé le besoin d'un processus de planification solide, transparent et responsable qui offre une certitude politique et donne la priorité à la fiabilité, à l'accessibilité financière et au choix des consommateurs, tout en garantissant une alimentation électrique adéquate pour répondre aux besoins d'une économie en pleine électrification.

Cette partie du rapport porte sur le rôle clé que joue le gouvernement dans la définition des objectifs de la planification intégrée. Des recommandations sur la façon dont la planification intégrée devrait s'appliquer aux rôles spécifiques de la SIERE et de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et sur le rôle des distributeurs d'électricité et de gaz naturel dans un système mieux coordonné sont présentées dans la [partie 6](#) - Gouvernance et obligation de rendre compte.

Au fur et à mesure que de nouvelles possibilités et options apparaissent grâce à la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la planification intégrée devient plus importante et plus complexe. La coordination de la planification des réseaux d'électricité et de gaz naturel, et éventuellement d'autres combustibles, nécessite l'élargissement des structures de communication et des options stratégiques dans l'ensemble du système énergétique. Toutefois, la transition énergétique ajoute d'autres dimensions pour lesquelles une perspective intégrée est nécessaire. Elle suppose une réflexion et une compréhension des liens entre les secteurs d'utilisation finale, notamment les appareils électroménagers, les transports, l'industrie et le chauffage des bâtiments. Les progrès technologiques ont également ouvert la voie à de nouvelles possibilités pour que les ressources énergétiques décentralisées et la demande flexible (dont certaines ont la capacité de changer de combustible en réponse aux signaux du marché) jouent un rôle de plus en plus important. Par conséquent, la planification nécessitera également une meilleure intégration et une meilleure connaissance entre les niveaux de production en masse, de transmission et de distribution du système. Enfin, la planification énergétique nécessitera une intégration accrue entre les différents paliers de gouvernement afin de garantir que les signaux politiques sont bien alignés pour encourager une action efficace du secteur privé.

La plupart des commentaires reçus par le Comité ont fait écho à ceux adressés au ministère de l'Énergie dans le cadre de sa mission de 2021 sur la réforme du cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario, lorsque le Ministère a entamé le processus d'examen du cadre de planification énergétique à long terme de la province pour s'assurer que le processus décisionnel s'aligne sur les principes fondamentaux d'efficacité, de transparence, de prévisibilité, de responsabilité et de protection des contribuables. Les intervenants ont souligné la nécessité d'une orientation de la politique gouvernementale bien définie et de haut niveau, l'importance d'une planification intégrée et indépendante qui tienne compte de tous les combustibles et de toutes les ressources, l'importance de la surveillance de la planification et de la responsabilité, et la nécessité d'une participation accrue des intervenants et du public. La concordance des commentaires des intervenants sur ces deux missions démontre les priorités et les besoins manifestes du secteur.

Le Comité a entendu une variété de points de vue concernant l'entité qui devrait diriger la planification énergétique à long terme, ou même la question de savoir si une nouvelle entité devrait être créée à cette fin précise. Certains intervenants ont exprimé leur intérêt pour un élargissement des rôles des acteurs ou des organismes existants du secteur de l'énergie (le ministère de l'Énergie, la CEO ou la SIERE) et certains ont soutenu qu'une nouvelle entité (ou un nouveau processus) était nécessaire pour briser les cloisonnements politiques et sectoriels, tandis que d'autres estiment que le ministère de l'Énergie, la CEO et la SIERE pourraient s'acquitter de cette tâche.

L'examen des instances par le Comité a révélé que toutes les instances reconnaissent la nécessité d'entreprendre une planification intégrée et ont adopté diverses approches organisationnelles en ce sens. Certaines mettent en place des entités indépendantes de diverses formes pour élaborer des plans énergétiques à long terme et leur donnent les moyens de le faire, tandis que d'autres s'appuient sur les dispositions institutionnelles existantes. Il importe de noter qu'aucun modèle ne peut encore être considéré comme une réussite, car toutes les instances n'en sont qu'aux premiers stades de la planification intégrée.

Dans ce contexte, le Comité estime qu'à l'heure actuelle, le renforcement de la coordination intersectorielle et la préparation à la transition relative à l'électrification et à l'énergie sont mieux réalisés en modifiant soigneusement le cadre institutionnel existant dans lequel le ministère de l'Énergie continue de diriger la planification énergétique. La CEO et la SIERE ne sont pas équipées, et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'elles entreprennent l'élaboration d'un plan reliant tous les secteurs de l'économie ou qu'elles prennent des décisions d'orientation clés sur des questions générales de politique publique, comme l'utilisation du financement public, le rôle futur du réseau de gaz naturel dans le bouquet énergétique de l'Ontario, l'aménagement du territoire ou les futures normes de construction et d'urbanisme. De même, le Comité ne croit pas

qu'une nouvelle entité de planification devrait être créée à ce moment-ci, car cela ajouterait à la complexité et au temps nécessaire pour entreprendre la planification intégrée dans la province.

Le Comité estime que la CEO et la SIERE ont des rôles déterminants à jouer pour favoriser la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Toutefois, la CEO devrait continuer de se concentrer sur ses responsabilités en matière de réglementation économique et de protection des consommateurs, et la SIERE devrait continuer de se concentrer sur la gestion, la coordination, la planification technique et la surveillance efficaces du système de stockage en masse d'électricité et des marchés de gros de l'Ontario. Le gouvernement est investi du mandat et de la responsabilité de renforcer la confiance du public dans la politique énergétique et d'équilibrer la vaste gamme de compromis politiques inhérents à l'élaboration de plans énergétiques à long terme.

Recommandation 5 : Le Ministère devrait élaborer et publier, à intervalles réguliers, un plan énergétique intégré à long terme qui guidera l'élaboration par l'Ontario de plans, de stratégies et de mesures techniques en matière d'énergie afin de soutenir la transition vers une économie d'énergie propre résiliente et abordable.

Ce plan devrait fournir des conseils et des orientations de la politique réalisables et mesurables, ainsi que des recommandations réglementaires et des révisions législatives (le cas échéant) pour l'électricité, le gaz naturel et d'autres combustibles, sur la production, le transport, la distribution, la consommation, la conservation et la gestion de la demande d'énergie.

- a. Le plan peut être élaboré dans le cadre législatif existant et devrait permettre une vaste participation, tout en permettant une planification et une prise de décision opportunes et efficaces.
- b. Le processus de planification doit inclure le soutien et l'alignement de la réconciliation avec les peuples autochtones.
- c. Le processus de planification doit encourager une bonne communication sur l'alignement des politiques et l'élaboration de politiques réglementaires entre le Ministère, la SIERE et la CEO, tout en respectant les rôles distincts de chaque organisme.
- d. Le plan énergétique intégré à long terme et la planification technique subséquente doivent être entrepris à un rythme soutenu et se fonder sur des analyses dynamiques et itératives au moyen de scénarios.

- e. Le processus de planification doit être inclusif et soutenir les consommateurs d'énergie de tous types, y compris les consommateurs vulnérables. Il doit être participatif et délibératif afin de susciter un soutien généralisé à la transition énergétique, en mettant l'accent sur les perspectives économiques et la compétitivité, l'équité et les effets de répartition, ainsi que sur les avantages pour l'environnement et la santé.

5.7 ORIENTATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est une ressource importante qui remplit trois fonctions essentielles et distinctes dans le système énergétique actuel de l'Ontario. En tant que combustible pour la production d'électricité, le gaz naturel joue un rôle essentiel dans la fourniture de services d'équilibrage et de pointe. Pour le chauffage des locaux et de l'eau, il est depuis longtemps l'option la moins chère et a été adopté par la grande majorité des ménages ontariens. Enfin, en tant que source de chaleur industrielle et matière première pour la production dans l'industrie chimique, le gaz naturel contribue de façon notable à la fourniture d'énergie et de matières premières à des coûts concurrentiels. Aujourd'hui, le gaz naturel représente près de 40 % de l'énergie consommée en Ontario.

Pourtant, l'Ontario est aujourd'hui confronté à un problème fondamental en ce qui concerne l'avenir de cette ressource. De plus en plus d'éléments indiquent qu'il est peu probable que le réseau de gaz naturel puisse être décarboné et continue de fournir de la chaleur aux bâtiments de manière rentable. On doute de plus en plus qu'il soit possible de remplacer les grandes quantités de gaz naturel fossile utilisées aujourd'hui par des substituts propres, comme le gaz naturel renouvelable (GNR) ou l'hydrogène, d'une manière rentable. De même, il n'est plus certain que le gaz naturel soit le moyen le plus économique de chauffer les bâtiments, et les clients pourraient commencer à choisir de se déconnecter du réseau de distribution de gaz naturel à moyen terme. Il en résulte un risque réel d'immobilisation économique des actifs de distribution à tarifs réglementés utilisés pour le chauffage domestique, avec des risques importants pour les clients, les investisseurs et les finances publiques.

Parallèlement, on craint de plus en plus que l'augmentation de la demande d'électricité, que ce soit pour le chauffage des bâtiments ou dans d'autres secteurs de l'économie (transports, industrie), ne mette à rude épreuve les capacités du réseau à fournir une énergie fiable et abordable. Par exemple, en Ontario, le remplacement des 582 pétajoules de gaz naturel pour le chauffage des locaux et de l'eau (représentant 22 % de la demande finale d'énergie de l'Ontario, chiffres de 2021) par de l'électricité est une entreprise considérable, qui nécessite une grande

quantité d'approvisionnement supplémentaire, ainsi que l'infrastructure de transport et de distribution nécessaire pour l'acheminer. Il s'agit fondamentalement d'un défi de rythme : faire coïncider le taux d'augmentation de la demande d'électricité avec le rythme auquel la nouvelle offre d'électricité peut être mise en service. Dans les années à venir, le système de distribution du gaz naturel pourra jouer un rôle stratégique en tant que source d'énergie fiable et abordable, que ce soit au moyen du chauffage hybride ou d'autres moyens d'optimiser les systèmes de distribution de l'électricité et du gaz pour l'économie d'énergie propre. Les approches les plus judicieuses du point de vue de l'économie propre varieront d'une partie de la province à l'autre (d'une région à l'autre, d'une collectivité à l'autre).

Les gouvernements et les organismes de régulation d'autres territoires ont reconnu ce risque à moyen et long terme et élaborent des plans pour une transition à long terme bien gérée qui protégerait les clients, fournirait des signaux clairs aux investisseurs et concentrerait les ressources du réseau de gaz naturel de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. À long terme, cette transition pourrait être équilibrée par une quantité gérable et réaliste d'hydrogène, de GNR ou de gaz fossile avec technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) pour des domaines prioritaires comme la production d'électricité à des fins de fiabilité et de sauvegarde et les applications industrielles difficiles à décarboner.

Dans son [plan de cadrage](#), l'État de New York affirme qu'« une transition stratégique et bien planifiée du système gazier nécessitera une coordination entre plusieurs secteurs » et qu'« une planification intégrée garantira que la transition est équitable et rentable pour les consommateurs sans compromettre la fiabilité, la sécurité, l'accessibilité de l'énergie et la résilience ». En même temps, l'État de New York déclare qu'« il importe que la transition stratégique vers un système de gaz décarboné dans l'État de New York n'impose pas de charges financières indues aux consommateurs qui dépendent actuellement de ce combustible pour le chauffage domestique, en particulier ceux qui peuvent le moins se permettre des augmentations de coûts ». De même, le [plan du Massachusetts pour l'énergie propre et le climat à l'horizon 2050](#) indique qu'en 2023, l'État entreprendra des travaux pour « définir des orientations politiques à long terme afin de gérer l'avenir du système de distribution du gaz naturel ».

Le gaz naturel continuera manifestement à jouer un rôle essentiel en tant que source d'énergie dans la province à court et à moyen terme. L'avenir à moyen et long terme de l'utilisation rentable du gaz naturel est moins certain. Des analyses détaillées et itératives, un engagement et une politique réglementaire seront nécessaires pour naviguer efficacement dans la perspective du gaz naturel. La CEO occupera une place centrale dans ce processus, à la fois dans son rôle d'application de la politique réglementaire et dans celui d'arbitrage des demandes de tarification des services publics. Une orientation de la politique gouvernementale sera nécessaire pour permettre à la CEO de travailler de manière proactive avec les services publics afin d'élaborer un

plan viable et une transition bien gérée. En tant qu'entité de planification de l'électricité, la SIERE jouera un rôle essentiel en conseillant le gouvernement sur le rôle de la production de gaz naturel pour la fiabilité et l'énergie de pointe, ainsi que sur le rythme de la demande et de l'offre pour s'assurer que le secteur de l'électricité est en mesure de répondre à la demande supplémentaire résultant du changement de combustible.

Recommandation 6 : Afin de préciser la situation pour les services publics, les investisseurs et les consommateurs, le ministère de l'Énergie devrait fournir une orientation de la politique sur le rôle du gaz naturel dans le futur système énergétique de l'Ontario dans le cadre de son prochain plan énergétique intégré à long terme. Cette orientation doit être cohérente avec l'engagement politique en faveur d'une économie d'énergie propre et tenir compte des diverses fonctions du gaz naturel dans l'ensemble du système énergétique.

Cette orientation de la politique nécessitera une analyse technique, politique et réglementaire approfondie, une collaboration entre le gouvernement, les partenaires du secteur et les organismes provinciaux, ainsi qu'un processus d'engagement du public. Le résultat devrait être de gérer l'optimisation du système et le changement de combustible nécessaires pour parvenir à une économie d'énergie propre à un rythme qui permette de maintenir un service énergétique abordable, fiable et résilient.

Les principaux domaines d'analyse devraient inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- a. la maximisation des programmes d'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur des mesures rentables qui contribuent au succès à long terme de la transition énergétique (p. ex. l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments par rapport à la modernisation des appareils);
- b. la mise à jour des codes et des normes de construction;
- c. l'évaluation de la faisabilité de solutions innovantes de décarbonation pour le système de gaz naturel, y compris le gaz naturel renouvelable, l'hydrogène propre et la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone;
- d. les possibilités d'optimisation du système de gaz, y compris le chauffage hybride;
- e. les effets de répartition sur les communautés autochtones;

- f. les effets de répartition sur la main-d'œuvre, le consommateur d'énergie moyen, les collectivités rurales et éloignées et les collectivités vulnérables;
- g. les complexités et les défis liés au changement de combustible industriel et les implications pour la compétitivité économique;
- h. la faisabilité de solutions de rechange pour le gaz naturel distribuable en tant que ressource de fiabilité et d'énergie de pointe;
- i. les possibilités, les options et les conséquences du déclassement stratégique ou du redimensionnement des infrastructures de gaz naturel à long terme.

5.8 PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE LOCALE INTÉGRALE

Les collectivités locales joueront un rôle clé dans la mise en place d'une économie d'énergie propre en Ontario. Elles doivent être en mesure de contribuer à la réalisation de leurs objectifs énergétiques spécifiques et d'en assumer la responsabilité. Les municipalités, les collectivités et les entreprises locales doivent continuer de s'engager à réfléchir à leurs besoins énergétiques de manière intégrale. Comme en témoignent les commentaires reçus par le Comité, les administrations locales veulent jouer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et l'accessibilité de l'énergie et, en développant des sources d'énergie locales, renforcer l'engagement de la collectivité.

L'établissement d'un lien solide entre la planification locale et municipale et la planification énergétique régionale et du secteur de la distribution est un défi de longue date. Cela dit, d'importants travaux sont en cours pour consolider la planification énergétique locale et les liens avec la planification régionale :

- La CEO a achevé son Examen du processus de planification régionale en août 2023 ([Aperçu des résultats](#)). Dans le cadre de cet examen, le groupe consultatif sur le processus de planification régionale a rédigé deux rapports, soit les [Recommandations visant à améliorer le processus de planification régionale de l'Ontario](#) en décembre 2021 et [Improving the Electricity Planning Process in Ontario :Enhanced Coordination between Municipalities and Entities in the Electricity Sector](#) (décembre 2022), qui soulignent la nécessité

d'améliorer la coordination entre les sociétés de distribution locales (SDL) et les municipalités.

- En tant qu'entité responsable de la planification régionale de l'électricité, la SIERE se coordonne régulièrement avec les municipalités, les communautés autochtones, les particuliers et les groupes d'affaires, et les mobilise. La SIERE aide également les collectivités et les organisations des Premières Nations et des Métis à élaborer des plans énergétiques communautaires dans le cadre du [Programme des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones](#).

De nombreuses administrations locales de l'Ontario ont élaboré des stratégies détaillées et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique, transformer leurs systèmes énergétiques municipaux, conserver l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tant à l'échelle de l'entreprise qu'à l'échelle globale.

Le [Plan 100% énergies renouvelables](#) (100% Renewable Energy Plan) du comté d'Oxford est une initiative communautaire qui jette les bases de l'objectif du comté d'atteindre 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050. La municipalité prévoit d'introduire des projets d'énergie renouvelable dans tout le comté et de fixer des objectifs de réduction des émissions tous les cinq ans. De même, le [Plan directeur sur les changements climatiques](#) de la ville d'Ottawa définit un cadre pour la transition d'Ottawa vers une ville propre, renouvelable et résiliente d'ici 2050. [ReCharge Hamilton](#), un plan communautaire sur l'énergie et les émissions de la ville de Hamilton, est un élément majeur du plan à long terme de la ville pour la décarbonation d'ici 2050. Le plan donne la priorité aux mesures innovantes qui augmentent l'efficacité énergétique des processus industriels, transforment les bâtiments pour qu'ils soient plus économes en énergie et encouragent le changement de combustible, décarbonisent le parc de transport en commun de la ville et promeuvent la production d'énergie renouvelable. [Hamilton Community Enterprises](#) fournit des solutions de chauffage et de refroidissement des bâtiments et a proposé un « corridor thermique du Canada » qui pourrait relier la demande de chauffage dans la région du Grand Toronto et de Hamilton à des sources de chaleur résiduelle, notamment celles provenant de l'industrie lourde de Hamilton.

[TransformTO](#), la stratégie de carboneutralité de la Ville de Toronto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la collectivité à un niveau carboneutre d'ici 2040, jette les bases d'un processus de planification énergétique communautaire qui prend en compte l'énergie dès le début du processus d'aménagement du territoire et de planification des infrastructures, et recense les possibilités d'intégrer des solutions énergétiques locales à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier. La Ville de Toronto collabore avec Toronto Hydro, qui a élaboré un plan d'action climatique pour soutenir les objectifs de TransformTO.

De nombreuses autres villes ont adopté ou élaboré des plans analogues, souvent avec l'aide du [Programme des plans énergétiques municipaux de l'Ontario](#). Ces plans municipaux soulignent l'importance de s'aligner sur les gouvernements provincial et fédéral pour promouvoir la conservation de l'énergie et permettre la production locale d'énergie renouvelable. Cela dit, les plans ne sont pas toujours entièrement chiffrés et ne tiennent pas compte des répercussions sur les tarifs de l'électricité ou du gaz naturel. Bien qu'elles soient habilitées à façonner des systèmes essentiels de consommation d'énergie, les administrations municipales sont souvent confrontées à des difficultés, par exemple des ressources financières et humaines limitées, des obstacles juridictionnels et des conflits avec les exigences réglementaires. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario devrait jouer un rôle majeur en facilitant, en finançant et en permettant la transformation des systèmes énergétiques à une échelle municipale.

Recommandation 7 : Pour que les municipalités, les collectivités et les entreprises locales soient les mieux placées pour participer à la prise de décisions en matière d'énergie et pour assumer la responsabilité de la poursuite de leurs objectifs de transition énergétique, le ministère de l'Énergie devrait élaborer un cadre renforcé pour la planification et la prise de décisions en matière d'énergie à l'échelle locale et prendre des mesures pour en faciliter la mise en œuvre. L'objectif devrait être de mettre au point des processus de Planification énergétique locale intégrale mûrs grâce auxquels les collectivités peuvent contribuer efficacement à la transition énergétique de l'Ontario de manière à répondre à leurs besoins et à tenir compte de leurs forces, de leurs possibilités et de leurs priorités sur le plan local. L'élaboration de la Planification énergétique locale intégrale avec transparence sur les répercussions en matière de coûts et de tarifs peut contribuer à harmoniser la planification communautaire avec les objectifs de la politique provinciale.

Dans le cadre de la Planification énergétique locale intégrale, les collectivités devraient mettre en place un mécanisme d'harmonisation et de résolution des principales questions et priorités politiques, par exemple en matière de logement, de transport, d'aménagement du territoire et d'énergie, d'une manière qui mette à profit le rôle de chef de file des municipalités et les incite à assumer la responsabilité de leurs propres engagements (par exemple en matière de climat) et dans leur domaine de compétence. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les municipalités disposent du soutien, des capacités et des ressources nécessaires pour mener à bien ce travail.

L'engagement sur la Planification énergétique locale intégrale doit inclure un vaste ensemble d'intérêts et d'intervenants locaux, y compris les services publics de distribution d'électricité et de gaz. Les résultats de ce processus constitueront une contribution importante à la planification

technique de la distribution d'électricité et de gaz et à la planification (régionale) menée par la SIERE, respectivement. Ce processus ne remplacera pas le processus actuel de planification régionale dirigé par la SIERE, qui est très technique et devrait le rester, bien qu'avec une contribution plus large des compagnies de gaz et d'autres entités de planification locales.

Le ministère de l'Énergie et le ministère des Affaires municipales et du Logement devraient coordonner leurs efforts pour s'assurer que la province et les municipalités sont alignées sur la planification de l'utilisation des terres en ce qui concerne l'infrastructure énergétique, et pour déterminer la meilleure façon d'aider les municipalités à tirer parti du soutien et des mesures incitatives de la province et du gouvernement fédéral pour soutenir la décarbonation à l'échelle de l'économie.

5.9 PARTICIPATION AUTOCHTONE À LA PLANIFICATION ET À LA GOUVERNANCE ÉNERGÉTIQUES

Comme indiqué dans la [partie 4](#) du présent rapport, le passage à une économie d'énergie propre offre au gouvernement l'occasion de collaborer avec des partenaires autochtones sur des modèles de prise de décision partagée et de gouvernance synergique, y compris la participation autochtone aux conseils d'administration et aux comités mixtes.

Le financement continu des capacités pour permettre une participation autochtone précoce et significative est essentiel pour surmonter les obstacles uniques qui empêchent la pleine participation autochtone à la planification et à la prise de décision dans le domaine de l'énergie. Si les efforts de renforcement des capacités peuvent prendre du temps pour approfondir les connaissances techniques des collectivités en matière d'énergie et de systèmes, le gouvernement et le secteur doivent faire une place aux points de vue autochtones tout au long des discussions sur l'énergie et la planification technique.

Le renforcement des capacités nécessite également un engagement renouvelé de la part du gouvernement et du secteur pour renforcer leurs capacités internes, notamment en développant les compétences culturelles des Autochtones, en faisant mieux connaître et comprendre les protocoles d'engagement communautaire, les structures de gouvernance et la capacité à démontrer explicitement comment l'élaboration des politiques et la prise de décision sont éclairées par les points de vue des Autochtones.

Pour une discussion plus approfondie sur la participation autochtone à la planification énergétique, veuillez vous reporter à la [partie 4](#) du présent rapport.

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait chercher à favoriser une participation significative des Autochtones à l'économie d'énergie propre au moyen d'initiatives cohérentes et d'envergure visant à accroître leurs capacités, notamment :

- a. par l'élaboration et le développement d'initiatives d'augmentation des capacités pilotées par les Autochtones et leurs communautés;
- b. par un financement stable et flexible afin de rendre possible une participation significative des Autochtones dans les échanges et consultations avec le Ministère et les promoteurs sur la planification énergétique et l'élaboration de projets;
- c. par l'expansion du programme de soutien énergétique pour les Autochtones de la SIERE (y compris l'augmentation du budget global du programme, l'augmentation du financement pour les champions de l'énergie désignés, les soutiens communautaires intégraux et l'exécution flexible du programme)
- d. par des ressources d'apprentissage adaptées et accessibles pour améliorer la compréhension de l'évolution du système énergétique de l'Ontario et la participation des Autochtones à la planification énergétique communautaire, régionale et provinciale, ainsi qu'aux discussions sur la planification technique.

Recommandation 21: Afin d'accroître la participation à un processus de gouvernance intégré, le gouvernement devrait modifier le mandat de la SIERE et de la CEO pour exiger une représentation autochtone au conseil d'administration.

5.10 CONSEILS EXTERNES PERMANENTS ET TRANSPARENTS

Comme nous l'avons vu plus haut, la transition énergétique sur plusieurs décennies, de manière efficace et efficiente, pour permettre à l'Ontario de prospérer et de rester concurrentiel, nécessite une anticipation et une adaptation stratégiques, un alignement et une coordination entre les secteurs économiques et, ce qui est peut-être le plus important, une perspective à long terme pour maximiser la clarté des politiques en accord avec les cycles d'investissement à long terme.

De nombreuses instances ont créé des organismes spéciaux pour maintenir l'élan et la stabilité générale au-delà des cycles électoraux, atténuer l'incertitude politique et veiller à ce que la politique et la planification énergétiques s'appuient sur des conseils de grande qualité.

La portée, la composition, la transparence et l'autorité de ces organismes varient considérablement, certains étant purement consultatifs, d'autres ayant d'importantes responsabilités en matière de planification et d'exécution, tandis que d'autres encore jouent davantage un rôle d'audit et de responsabilité. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a créé en 2017 le Climate Solutions and Clean Growth Advisory Council (aujourd'hui le [Climate Solutions Council](#)) afin de fournir au gouvernement des conseils stratégiques qui « soutiennent une approche stable et engagée de l'action climatique qui réduit les émissions, augmente les débouchés économiques et améliore la résilience des collectivités ». Le Conseil compte 15 membres issus du secteur public, du secteur à but lucratif et du secteur sans but lucratif, une représentation des Premières Nations, ainsi que deux représentants ministériels d'office. Il fournit des conseils sur les plans et les programmes du gouvernement. [L'organisme consultatif du gouvernement fédéral sur la carboneutralité](#), créé en 2021, est structuré de la même manière, mais est investi d'un mandat plus étendu pour s'engager publiquement et fournir des conseils indépendants sur la manière dont le Canada peut « être compétitif et réussir dans un avenir carboneutre ».

Avec plus de permanence et de ressources, le [Comité du changement climatique du Royaume-Uni](#) a été établi par la loi en tant qu'organe statutaire en 2008 pour conseiller les gouvernements sur les objectifs d'émissions et faire rapport au Parlement sur les progrès accomplis. Bien que dépourvu d'autorité formelle en matière de planification ou de politique, il est devenu une voix importante grâce à ses conseils publics de haute qualité et exploitables au gouvernement dans un large éventail de domaines, comme les bâtiments, les pompes à chaleur et l'efficacité énergétique, les compétences et le développement de la main-d'œuvre, la décarbonation du système électrique et la résilience de l'infrastructure. Avec 10 membres et environ 40 employés, le budget 2021-2022 du Comité était d'environ 4,5 millions de livres sterling, dont 1,3 million de livres sterling ont été consacrées à la recherche.

Enfin, la [California Energy Commission](#) (CEC) joue un rôle beaucoup plus important dans la planification et le développement du système énergétique californien. Créée en 1975 en réponse aux crises énergétiques, la CEC est le principal organisme chargé de la politique énergétique et travaille avec la California Public Utilities Commission, la California Independent System Operator et le California Air Resources Board pour faire avancer une politique énergétique et climatique globale et intégrée, y compris des programmes d'innovation et d'efficacité énergétiques. Responsable de la planification de l'approvisionnement en énergie, des bâtiments et des transports, la CEC élabore tous les deux ans un rapport sur la politique énergétique intégrée, qui

présente une évaluation intégrée des principales tendances et questions énergétiques auxquelles sont confrontés les secteurs de l'électricité, du gaz naturel et des carburants pour les transports en Californie. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, la CEC organise plusieurs débats avec les intervenants concernés. Elle a également dirigé l'élaboration des trois premières évaluations de l'impact du changement climatique et de la vulnérabilité de la Californie de 2006 à 2018.

Dans ce contexte, le Comité estime que l'Ontario tirerait le meilleur parti, à ce stade, d'un organisme consultatif externe qui poursuivrait ses recherches et s'engagerait auprès des intervenants, des partenaires autochtones et des groupes de consommateurs afin de fournir des conseils stratégiques au gouvernement en public sur les questions clés auxquelles est confrontée la transition énergétique de l'Ontario. En se concentrant sur plusieurs décennies, avec des membres dont les antécédents et l'expérience leur permettent de voir les lacunes et les nouveaux défis du système énergétique et de la gouvernance dans son ensemble, et en fonctionnant de manière transparente et en organisant des discussions ouvertes entre experts, un conseil consultatif sur la transition énergétique aiderait à gérer la tension nécessaire entre les facteurs politiques à court terme et les objectifs politiques à plus long terme. Les conseils impartiaux du conseil consultatif, fondés sur la vaste expérience de ses membres, sur des recherches ciblées et sur un engagement généralisé, pourraient contribuer à définir l'ordre du jour et permettre au gouvernement de prendre des mesures nécessaires, mais parfois difficiles à mettre en œuvre. Pour remplir ces fonctions, il faudrait disposer d'un personnel de base et d'un budget solide pour l'engagement et la recherche.

Le Comité estime qu'au départ, le Conseil ne devrait remplir que des fonctions consultatives. Il n'aurait aucun rôle officiel d'autorité, d'audit, de supervision ou de planification. Son influence et son statut dépendront donc de sa capacité à fournir des conseils avisés et de qualité au gouvernement. Au fil du temps, le gouvernement devra évaluer si un rôle formel de coordination ou de planification intégrée est nécessaire ou si les avis du Conseil doivent avoir un poids juridique ou politique supplémentaire. Il importe que les ministères continuent d'élaborer des politiques détaillées et que le ministère de l'Énergie et ses entités continuent d'assurer la planification globale de l'énergie.

Recommandation 8 : Afin de contribuer à la certitude et à l'orientation à long terme de la transition énergétique de l'Ontario, le gouvernement provincial devrait créer un conseil consultatif externe sur la transition énergétique chargé de fournir des conseils, indépendamment du gouvernement et de manière continue, sur la trajectoire globale de la transition énergétique de l'Ontario, les questions émergentes en matière de gouvernance ou de système énergétique et l'intégration de la planification et de la coordination de l'énergie avec les stratégies sectorielles.

Le conseil consultatif devrait comprendre de 10 à 15 membres représentant l'industrie, les Autochtones, les consommateurs ou les citoyens, les universitaires, les financiers et d'autres experts pertinents, provenant principalement de l'Ontario et de certaines instances canadiennes et internationales. Le personnel du gouvernement, la SIERE, la CEO et les représentants d'autres entités clés devraient être inclus en tant qu'observateurs et pour apporter une expertise technique.

Le conseil consultatif aurait un mandat à long terme et aurait pour but de cerner les lacunes dans la transition énergétique, dans le cadre d'une fonction purement consultative qui ne ferait pas double emploi avec d'autres activités de planification :

- a. Assurer un leadership en matière de planification et de coordination entre les secteurs des combustibles et les secteurs économiques et répondre aux demandes d'opinion des gouvernements.
- b. Diriger des missions transparentes sur les questions clés auxquelles l'Ontario est confronté dans le cadre de la transition énergétique (à la demande du gouvernement ou à l'initiative de l'intéressé).
- c. Déterminer les domaines dans lesquels des recherches et une coordination plus poussée sont nécessaires et commander des recherches pour combler les principales lacunes en matière de connaissances. Cette tâche pourrait consister à donner des conseils sur l'élaboration de futures études sur les filières énergétiques et à aider à déterminer les incidences des résultats pour la province. Dans les versions ultérieures, le conseil consultatif pourrait assumer des responsabilités supplémentaires, y compris la commande d'études sur les filières au nom du gouvernement.
- d. Conseiller le gouvernement sur les stratégies d'éducation, d'information et d'engagement du public en matière de choix énergétiques.
- e. Publier des rapports et fournir des conseils sur l'évolution future de la planification intégrée à long terme, y compris sur la manière dont la planification énergétique locale globale peut contribuer efficacement à la transition énergétique de l'Ontario.
- f. Veiller à ce que les perspectives autochtones soient prises en compte de manière adéquate dans toutes les procédures et tous les rapports.
- g. Convoquer des sous-comités et des groupes de travail selon les besoins (p. ex. sur les transports, les bâtiments, l'équité, les collectivités rurales et éloignées, les municipalités, le développement de la main-d'œuvre qualifiée).

- h. Fournir des conseils sur les besoins en capital humain et en ressources financières à long terme des entités engagées dans la planification et la régulation du système énergétique.
- i. Publier régulièrement (p. ex. tous les deux ans) un rapport sur l'état d'avancement de la transition énergétique en Ontario.
- j. Présenter un rapport annuel sur ses activités et ses conseils au gouvernement.

6. GOUVERNANCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

6.1 INTRODUCTION: DÉLIMITATION DES RESPONSABILITÉS

Une orientation bien définie de la politique, un engagement en faveur d'une économie fondée sur l'énergie propre et une planification énergétique intégrée à long terme permettront d'éclairer les voies potentielles de l'avenir énergétique de l'Ontario. Pour concrétiser ces objectifs, la province devra se pourvoir d'un solide système de gouvernance et d'obligation de rendre compte qui favorise et facilite l'alignement des forces gouvernementales, sociales et économiques nécessaires à la réalisation de la transition énergétique.

Les entités de gouvernance énergétique de l'Ontario doivent faire preuve de leadership, relever les défis et saisir les occasions de la transition relative à l'électrification et à l'énergie. L'objectif devrait être l'instauration d'un système de gouvernance et d'obligation de rendre compte qui libère le potentiel, permet l'innovation, favorise l'investissement et encourage l'expérimentation et la prise de risques raisonnables. Un tel système permettra aux intervenants privés de réaliser des placements novateurs conformes à l'objectif d'une économie fondée sur l'énergie propre, tout en protégeant les consommateurs, en maintenant l'accessibilité financière et en renforçant la fiabilité.

Pour soutenir la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la province devra adopter un cadre réglementaire qui favorise l'innovation et soutient activement le projet de décarbonisation. L'Ontario aura besoin d'un régime de planification technique qui puisse évoluer de manière indépendante, mais qui soit tenu responsable par une surveillance efficace. Il devra aligner la gouvernance du secteur du gaz naturel sur les objectifs de la politique gouvernementale en matière d'économie fondée sur l'énergie propre, de manière à maintenir l'accessibilité financière, la fiabilité et la protection des consommateurs. Enfin, il devra soutenir l'expérimentation et l'évolution des modèles de gestion qui offrent des solutions énergétiques. Le renforcement du cadre actuel de gouvernance et d'obligation de rendre compte, afin qu'il puisse relever les défis à venir, sera crucial pour saisir les occasions qui s'offrent à l'Ontario en ce moment stratégique.

6.2 CONCRÉTISATION DE L'INNOVATION ET DE L'EXPÉRIMENTATION

La transition relative à l'électrification et à l'énergie stimule l'innovation dans les technologies énergétiques et dans les solutions pour leur déploiement et leur gestion. D'autres innovations sont nécessaires pour parvenir à une économie fondée sur l'énergie propre. Cette évolution nécessitera un environnement réglementaire qui favorise l'innovation et l'expérimentation et qui accepte le changement.

À bien des égards, les régimes réglementaires existants en matière d'énergie sont mal équipés pour faire face à l'innovation rapide. Ils ont été établis et conçus pour régir des systèmes énergétiques hautement centralisés. Les nouvelles technologies remettent en question ces structures traditionnelles et ouvrent des possibilités techniques qui n'existaient pas lorsque les systèmes réglementaires ont été institués. L'avènement du flux bidirectionnel, par exemple, remet en question un système réglementaire conçu en partant du principe que l'électricité ne circule que dans une seule direction : des grands générateurs vers le consommateur. Les ressources énergétiques décentralisées ont modifié la façon dont les clients interagissent avec le réseau, créant des « consommateurs proactifs » qui peuvent à la fois produire et consommer de l'électricité et fournir activement des services au réseau, et non seulement les consommer. Le stockage et l'idée d'utiliser le véhicule électrique (VE) comme unité de stockage mobile créent de nouvelles complexités dans la gestion et la tarification de l'énergie. Ces nouvelles capacités techniques soulèvent une myriade de défis concernant non seulement la gestion physique du système énergétique, mais aussi la tarification et l'entrée de participants non traditionnels sur le marché. Dans cette nouvelle ère de l'énergie, la réglementation devra être souple, tournée vers l'avenir et capable de faire face à l'incertitude technologique et à celle du marché.

Le Comité a été informé de la nécessité de confier aux organismes des mandats leur permettant de mieux prendre en compte et de soutenir les technologies et les solutions innovantes. Les cadres et les entités chargés de réglementer et de planifier le système peuvent soutenir les solutions innovantes de différentes manières. À la base, l'instauration de règles du jeu équitables pour que les solutions nouvelles et émergentes puissent concurrencer les acteurs en place peut ouvrir la voie à des innovations rentables susceptibles d'accélérer la transition relative à l'électrification et à l'énergie. L'absence des réformes nécessaires priverait l'Ontario d'options rentables en matière d'approvisionnement et de gestion de l'énergie qui pourraient réduire considérablement les coûts, accélérer le passage à l'économie fondée sur l'énergie propre et permettre d'autres innovations.

Certains intervenants ont évoqué l'Espace innovation de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), qui offre un espace réglementaire pour tester de nouvelles activités, de nouveaux services et de nouveaux modèles de gestion dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario, comme un excellent modèle pour favoriser l'innovation et l'apprentissage, fournir un retour d'information réglementaire rapide et permettre une prise de risque raisonnable à la fois par les fournisseurs de solutions et par l'autorité de réglementation chargée de la protection des consommateurs. De nombreux pays, principalement en Europe, ont mis en œuvre des programmes équivalents. La Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont développé des [programmes d'espace innovation pour le secteur de l'énergie](#) afin d'accélérer l'innovation dans les technologies, les services et les modèles de gestion, en particulier ceux qui soutiennent la décarbonisation.

L'Office of Gas and Electricity Markets (Ofgem) du Royaume-Uni, l'autorité de réglementation de l'énergie de la Grande-Bretagne, a développé un programme interne appelé [Innovation Link](#), qui soutient l'innovation et l'expérimentation, en particulier sur le marché de détail de l'énergie pour les produits et services à faible teneur en carbone qui profitent directement aux consommateurs. Pour ce faire, le programme guide les innovateurs dans la manière dont le système réglementaire peut avoir une incidence sur le projet qu'ils proposent et les aide à déterminer s'il peut se heurter à des obstacles réglementaires. Innovation Link peut fournir des dérogations temporaires à divers règlements et codes afin de soutenir le développement et l'essai d'une solution innovante. Le programme a contribué au développement de solutions énergétiques comme le partage d'énergie de pair à pair, la réponse à la demande avec des chauffages à accumulation intelligents, l'énergie solaire résidentielle et le stockage.

[L'autorité du marché de l'énergie de Singapour est également habilitée](#) à adopter des réglementations et à appliquer des exemptions aux codes de pratique, aux règles du marché et aux conditions d'octroi de licences afin de soutenir l'expérimentation de solutions énergétiques innovantes. Ce mécanisme d'intervention flexible permet aux promoteurs de l'industrie de tester de nouveaux produits et services tout en protégeant les consommateurs, et donne également à l'autorité de réglementation l'occasion d'examiner fréquemment la manière dont les réglementations existantes pourraient restreindre les solutions émergentes.

[Des modifications récentes](#) de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* ont donné à la CEO le pouvoir de rendre des ordonnances qui dispensent temporairement de certaines exigences en matière de licence les projets pilotes ou de démonstration innovants, afin de faciliter l'innovation dans le secteur de l'énergie. Ce type d'expérimentation et de prise de risque raisonnable peut stimuler et lancer des solutions énergétiques innovantes et constitue un signe encourageant de l'engagement de la province à soutenir et à faciliter l'innovation.

Un espace innovation (ou un mécanisme d'intervention analogue) peut contribuer à lever les obstacles non technologiques à l'innovation et encourager l'apprentissage par la pratique tout en protégeant les consommateurs. Cette démarche peut à son tour créer un environnement plus favorable au développement et à la mise à l'échelle de solutions énergétiques innovantes susceptibles de soutenir la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Un [examen de l'Innovation Link de l'Ofgem](#), par exemple, montre que les entreprises en phase de démarrage proposant des solutions énergétiques innovantes utilisaient les applications de l'Innovation Link pour signaler aux investisseurs que leur innovation n'était pas confrontée à des obstacles réglementaires.

Une attention particulière doit être accordée à la mise en place de partenariats innovants et à la collaboration avec les partenaires autochtones. Le gouvernement a récemment augmenté le financement de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) pour soutenir le leadership et les capacités des Autochtones dans le secteur de l'électricité par l'intermédiaire des [programmes de soutien énergétique pour les Autochtones](#). La promotion et le soutien de l'innovation avec les partenaires autochtones sont des éléments importants pour garantir que les collectivités bénéficient de la transition énergétique.

Outre le soutien réglementaire direct à l'expérimentation, le Comité a appris que des structures de marché, des programmes d'encouragement et des modèles de gestion de services publics novateurs peuvent favoriser la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Les intervenants ont exprimé leur soutien à la poursuite de l'exploration de nouveaux modèles de gestion et à la diffusion à grande échelle de l'apprentissage et des résultats, le cas échéant.

Les intervenants ont précisé, au cours des engagements, que si les projets pilotes sont importants en raison des avantages qu'ils procurent au système ontarien et aux développeurs de technologies désireux de faire la démonstration de leur technologie en vue d'un déploiement ailleurs, ils ne constituent qu'une première étape. Il est primordial de passer des projets pilotes à une adoption à grande échelle afin de libérer tout le potentiel des nouvelles technologies et des nouveaux modèles commerciaux. À cette fin, la SIERE et la CEO devraient régulièrement rendre compte de la manière dont des projets pilotes spécifiques peuvent servir de base à une adoption généralisée, des modifications législatives ou réglementaires qui seraient nécessaires et des exigences réglementaires qui sont parfois suspendues pendant les essais et qui doivent être mises en place pour protéger les consommateurs et maintenir un environnement concurrentiel.

Tout en soutenant ces technologies et modèles commerciaux innovants, le maintien de l'objectif principal de protection des consommateurs doit impérativement être maintenu. La transition relative à l'électrification et à l'énergie nécessitera sans doute un nombre important de changements technologiques, y compris des modifications et des installations à l'échelon du

client. L'installation de chargeurs pour véhicules électriques, le déploiement des ressources énergétiques décentralisées (RED), la mise en œuvre de solutions de stockage et d'autres modifications devront être effectués en toute sécurité. L'octroi de licences, la distribution, la sécurité des produits, le code de l'électricité et l'application de la conformité jouent un rôle important pour favoriser l'innovation et garantir la confiance des consommateurs dans les nouvelles technologies et leur adhésion à celles-ci. La sécurité et la cohérence technique doivent donc demeurer prioritaires.

Recommandation 10 : Afin de permettre l'évolution efficace de modèles commerciaux innovants conformes aux objectifs de l'économie fondée sur l'énergie propre et d'aider les consommateurs à bénéficier de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la CEO et la SIERE devraient :

- a. continuer d'encourager l'expérimentation par les services publics, les innovateurs et les nouveaux venus sur le marché au moyen de plateformes, comme le Fonds d'innovation pour le réseau et le programme Espace innovation, et veiller à ce que ces programmes soient pourvus de ressources adéquates;
- b. évaluer régulièrement ces initiatives et s'appuyer sur elles pour faire passer les projets réussis du stade de projet pilote à celui de l'adoption à plus grande échelle, le cas échéant, déterminer de manière proactive les obstacles législatifs et réglementaires auxquels se heurte le gouvernement et garantir des modèles commerciaux durables;
- c. examiner les possibilités d'aider les consommateurs dans le cadre de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, y compris les innovations en matière de modèles de gestion qui fournissent de nouveaux produits et services permettant aux consommateurs de financer de manière équitable et abordable les coûts d'investissement initiaux élevés pour la rénovation des bâtiments et les appareils de remplacement de combustible.

Recommandation 11 : Les autorités de réglementation de la sécurité et les organismes de normalisation technique doivent être inclus dans la planification de l'énergie et la réglementation de ce secteur afin de garantir une coordination proactive et le déploiement efficace de nouvelles solutions techniques.

Par exemple : L'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) et l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS) jouent un rôle essentiel dans l'approbation des produits, l'examen des plans pour les nouvelles installations, l'éducation des consommateurs et de l'industrie en matière de sécurité électrique et, en particulier, la surveillance, l'évaluation et la réponse à tout risque de sécurité publique émergeant de la transition relative à l'électrification et

à l'énergie (par exemple, en ce qui concerne l'intégration ou l'installation du stockage de l'énergie et de l'installation de recharge bidirectionnelle dans les maisons et les bâtiments).

6.3 ADAPTABILITÉ ET FLEXIBILITÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le contexte de la transition énergétique, les autorités de réglementation de l'énergie sont de plus en plus invitées à prendre en compte un éventail plus vaste de résultats au-delà du prix, du coût, de la fiabilité et de la qualité du service. Afin de s'aligner sur les priorités gouvernementales, de nombreux pays ont donné à leurs autorités de réglementation le mandat exprès de poursuivre des objectifs et des cibles liés au changement climatique et à la décarbonisation, ou du moins d'en tenir compte dans leur prise de décision.

L'Ofgem britannique, par exemple, a été spécialement mandaté par le Parlement britannique pour travailler avec le gouvernement, l'industrie et les groupes de consommateurs « afin de mettre en place une économie nette zéro, au coût le plus bas pour les consommateurs », ce qui constitue l'une de ses trois responsabilités principales. La vision stratégique de l'Ofgem consiste notamment à mettre le système énergétique britannique « sur la voie de l'économie nette zéro » et à soutenir le développement d'un « secteur de l'électricité capable de fonctionner sans combustibles fossiles, avec une part croissante d'énergies renouvelables à faible coût, parallèlement au développement et au déploiement d'autres sources d'énergie à faible teneur en carbone ». La Public Utilities Commission de Californie (CPUC) a été chargée par le gouverneur d'accélérer les progrès de l'État dans la réalisation de ses objectifs en matière de climat. Le département des services publics de l'État de New York a pour mission de veiller à la préservation des valeurs environnementales et à la conservation des ressources naturelles. Les intervenants ont également cité le Maryland, le Colorado, le Maine, le Massachusetts, Washington, Hawaï et Washington D.C. comme étant des États ayant adopté une législation imposant la prise en compte du changement climatique dans les décisions réglementaires. Ces exemples sont tous légèrement différents, mais ils illustrent la manière dont les autorités de réglementation de l'énergie intègrent de plus en plus les objectifs et les cibles de la transition relative à l'électrification et à l'énergie dans leurs mandats et leurs valeurs fondamentales. Cela dit, toutes les instances n'en sont qu'à leurs débuts et il reste encore beaucoup à apprendre sur la meilleure façon d'intégrer les objectifs d'une économie propre dans la réglementation économique.

Les intervenants ont convenu qu'un objectif d'économie fondée sur l'énergie propre et une orientation de la politique de soutien peuvent aider à guider les autorités de réglementation, à

étayer la prise de décision et la fixation d'objectifs et à créer une dynamique de progrès. La définition de paramètres pour mesurer le succès serait essentielle pour atteindre tout objectif. En corollaire, certains intervenants ont suggéré que le mandat de la CEO pourrait être élargi pour inclure spécifiquement des objectifs de réduction des émissions ou de zéro net, afin de permettre à la CEO d'adopter une vision plus holistique de la réglementation du secteur lorsqu'elle fixe des «tarifs justes et raisonnables» et d'apporter plus de précision et de prévisibilité pour le secteur. D'autres intervenants ont exprimé leur désaccord, faisant valoir qu'un objectif de zéro net est trop arbitraire pour que la CEO puisse le mettre en œuvre, et que le gouvernement devrait d'abord élaborer une stratégie détaillée et exhaustive. Les intervenants ont suggéré que la SIERE et la CEO soient tenues de rendre compte régulièrement de l'avancement des efforts de décarbonisation dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel.

Les partenaires autochtones ont évoqué un engagement important en matière d'obligation de rendre compte, qui consiste à donner la priorité à l'établissement de relations à long terme, par exemple en collaborant avec les communautés autochtones à une définition de la réussite qui tienne compte des objectifs immédiats, à moyen et à long terme des partenaires autochtones. Les actions visant à renforcer l'obligation de rendre compte et la transparence tout au long de la transition comprennent la facilitation d'un dialogue et d'une collaboration continue avec les partenaires autochtones concernant les répercussions et les coûts prévus de la transition et la démonstration de la façon dont les perspectives autochtones ont influencé les processus de responsabilisation et l'élaboration de mesures clés de rendement.

L'Alberta Utilities Commission (AUC) produit une [fiche de rapport annuel](#) qui suit les indicateurs quantitatifs des progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques du gouvernement en matière de réglementation du secteur de l'énergie. Bien que l'AUC ne suive pas les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, ce rapport est néanmoins un exemple de la façon dont les mesures quantitatives peuvent soutenir le suivi des progrès réalisés vers les objectifs stratégiques dans le secteur.

La présentation de la CEO au Comité a souligné des modifications précises susceptibles de permettre à cette dernière d'être un agent plus proactif dans l'avancement de la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Par exemple, il pourrait être possible d'ajouter un nouveau libellé à l'autorité de la CEO concernant les demandes d'autorisation de construire pour le transport d'électricité afin de préciser que la CEO peut tenir compte de la politique gouvernementale liée à la réduction des émissions et à l'économie fondée sur l'énergie propre lorsqu'elle évalue si un projet de transport d'électricité est dans l'intérêt public. En outre, le Comité a été informé qu'il pourrait être intéressant d'élargir les pouvoirs de la CEO en ce qui concerne le gaz naturel afin de s'assurer qu'elle dispose de pouvoirs élargis pour protéger les consommateurs de gaz naturel au cours de la transition énergétique.

Le Comité est convaincu que les objectifs actuels de la CEO et le mandat qui y est associé suffisent pour l'instant. À mesure que la transition relative à l'électrification et à l'énergie progresse, il pourrait s'avérer nécessaire de conférer à la CEO des objectifs, des pouvoirs ou des fonctions supplémentaires afin qu'elle soit en mesure de régler efficacement le secteur énergétique en évolution et d'appuyer l'objectif de la province en matière d'économie fondée sur l'énergie propre. Au Canada comme à l'étranger, l'intégration des objectifs climatiques dans la réglementation économique n'en est qu'à ses débuts. Un examen futur permettra également d'intégrer les enseignements tirés d'autres territoires dans les changements éventuels à apporter à la CEO. L'impératif le plus manifeste est la nécessité de faire preuve d'adaptabilité et de souplesse alors que le secteur de l'énergie subit cette importante transformation.

Les conseils d'administration de la SIERE et de la CEO auront un rôle crucial à jouer dans la supervision de la transition énergétique, tant sur le plan des changements techniques que culturels. Les conseils d'administration jouent un rôle important dans la gestion des risques, notamment en surveillant le rythme de la transition pour leurs organisations respectives afin de s'assurer qu'elles disposent des meilleures ressources pour répondre aux besoins immédiats et qu'elles sont en mesure de déployer ces ressources pour répondre à des besoins évolutifs. Une communication permanente, proactive et appropriée entre les membres du conseil d'administration et le Ministère permettra de mieux garantir la définition et la gestion des risques. Les nominations aux conseils d'administration de ces organisations doivent être effectuées dans le but de développer les aptitudes et les compétences actuelles et émergentes nécessaires pour guider avec succès les organisations à travers ces changements.

Recommandation 12 : La CEO devrait utiliser tous les outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat actuel pour mettre en œuvre des activités conformes aux objectifs de la province en matière d'économie fondée sur l'énergie propre et aux exigences de la transition énergétique pour l'Ontario.

Elle devrait améliorer les approches fondées sur le risque en matière de surveillance réglementaire, conformément aux pratiques exemplaires. Cette démarche permettrait de concentrer davantage de ressources de l'organisme sur les secteurs énergétiques émergents et d'économiser sur la réglementation traditionnelle.

Recommandation 13 : Dans les années consécutives à la publication de la vision stratégique de la transition énergétique, la province devrait entreprendre un examen des activités de la CEO relatives à l'atteinte des objectifs de la vision stratégique afin de déterminer si des changements

législatifs ou réglementaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la vision de manière efficace. Ces changements potentiels pourraient inclure : These potential changes could include:

- a. la mise à jour de la politique, du mandat ou des objectifs de la CEO afin de tenir compte de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- b. les émissions de GES comme un facteur supplémentaire à prendre en compte par la CEO dans les procédures, comme les demandes d'autorisation de construction de réseaux de transport;
- c. la révision des objectifs liés au secteur du gaz naturel afin de les aligner sur l'orientation de la politique gouvernementale concernant le rôle à long terme du secteur;
- d. la révision d'autres aspects des objectifs et de la législation de la CEO en ce qui concerne la facilitation de l'économie fondée sur l'énergie propre, par exemple la modification de la définition du « gaz » pour inclure le mélange d'hydrogène, si nécessaire.

6.4 PLANIFICATION TECHNIQUE INDÉPENDANTE, DIRIGÉE PAR LES ORGANISMES

La gestion et le développement des systèmes énergétiques nécessitent à la fois une orientation de la politique et une planification de haut niveau (abordées à la rubrique 5), ainsi qu'une planification technique. La planification technique est le processus continu d'évaluation de la capacité du système énergétique à répondre à la demande et à déterminer la combinaison appropriée de ressources et d'infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins futurs. Dans le réseau électrique de l'Ontario, la planification technique comprend la planification du système de stockage en masse (dirigée par la SIERE), la planification régionale (dirigée par la SIERE et les transporteurs avec les sociétés de distribution locale [SDL]) et la planification du secteur de la distribution (dirigée par les SDL). Le ministère de l'Énergie a toujours fourni cette orientation de la politique au secteur de plusieurs façons, y compris des directives ministérielles prescriptives et des directives sur la composition de l'offre, ainsi que des plans politiques plus vastes et de plus haut niveau (plans énergétiques à long terme).

Le Comité a été informé que la planification technique de l'énergie devrait être dissociée autant que possible de l'orientation de la politique. Les intervenants ont généralement convenu que, bien que le gouvernement doive fournir une orientation générale en matière de planification concernant les objectifs politiques, les détails de la conception devraient être laissés à la SIERE.

Les intervenants ont demandé que la SIERE soit investie des outils, du mandat et de l'indépendance nécessaires à la planification et à l'approvisionnement d'un réseau d'énergie propre fiable, et qu'elle dispose de la flexibilité nécessaire pour planifier différents scénarios d'électrification, prendre en compte les incidences potentielles sur la demande et assurer l'approvisionnement en électricité nécessaire. L'engagement de la réforme du plan énergétique à long terme pour 2021 a donné lieu à des commentaires très semblables. Les intervenants ont souligné l'expertise technique de la SIERE et se sont montrés favorables au maintien de son rôle de « planificateur expert ».

Le Comité convient qu'avec une orientation générale de la politique, des objectifs précis et des principes directeurs énoncés par le gouvernement, la planification technique du réseau d'électricité est mieux réalisée par des organismes indépendants. L'expertise technique est nécessaire pour évaluer correctement les capacités du réseau électrique, déterminer la combinaison appropriée de ressources et d'infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins futurs et exécuter les processus d'approvisionnement.

Le Comité est également informé que, même si les efforts de renforcement des capacités prennent du temps, le gouvernement et le secteur doivent faire une place aux perspectives autochtones tout au long des discussions sur l'énergie et la planification technique afin d'accroître les connaissances techniques des communautés autochtones en matière d'énergie et de systèmes.

Le Comité a également constaté que la CEO est la mieux placée pour jouer un rôle de premier plan dans la surveillance et l'examen de la planification et de l'approvisionnement coordonnés en matière d'énergie. Les intervenants ont demandé à la CEO d'examiner les activités de planification de la SIERE pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'orientation générale du gouvernement et qu'elles sont rentables. Ces commentaires font écho à ceux des intervenants lors de l'engagement du Ministère pour la réforme du plan énergétique à long terme de 2021. À cette occasion, les intervenants ont requis que des mécanismes de surveillance soient mis en place pour contrôler l'élaboration de l'orientation de la politique et la mise en œuvre de la planification énergétique, dans le but d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte des processus et des décisions en matière de planification. Un processus d'examen par la CEO viendrait s'ajouter aux mécanismes de responsabilisation et d'examen existant actuellement dans le domaine de la passation de marchés et de la planification. La SIERE emploie des conseillers en équité chargés de s'assurer qu'elle respecte les processus et les lois applicables en matière d'approvisionnement et de veiller à ce que tous les promoteurs potentiels soient traités de manière cohérente et équitable. La CEO gère également le Comité de surveillance du marché, lequel est chargé de repérer les comportements inappropriés ou anormaux des participants au marché, de cerner les activités de la SIERE susceptibles d'avoir un impact sur l'efficacité du

marché ou la concurrence effective et de repérer les failles et les inefficacités réelles ou potentielles dans les règles du marché ou la structure des marchés administrés par la SIERE.

Le Comité croit fermement que l'examen de la CEO devrait être un examen rétrospectif, post hoc et régularisé du processus de planification global afin de fournir des conseils sur la planification et l'approvisionnement futurs, et non pas un examen des approvisionnements individuels. Cette approche permettra de prendre des décisions en temps opportun. Elle augmentera la transparence tout en évitant l'incertitude pour les promoteurs de projets et les investisseurs. L'objectif d'un tel examen devrait être d'améliorer la planification et l'approvisionnement à l'avenir et d'assurer leur alignement sur les objectifs politiques et les principes directeurs énoncés par le gouvernement.

Recommandation 14 : Conformément aux commentaires reçus lors de l'examen du cadre de planification à long terme de l'Ontario en 2021, la SIERE devrait être habilitée, dans le cadre de l'orientation générale établie par le gouvernement, à acheter de manière indépendante des ressources en électricité et à diriger la planification des systèmes de stockage en masse (y compris l'utilisation potentielle des interconnexions) et la planification des systèmes régionaux d'électricité. La CEO devrait procéder à un examen procédural périodique de la planification et de l'approvisionnement menés par la SIERE, qui serait défini dans la législation.

6.5 PLANIFICATION TECHNIQUE POUR LE GAZ NATUREL

L'un des principaux défis de la régie et de la réglementation de la transition relative à l'électrification et à l'énergie consistera à maintenir une obligation de rendre compte sans équivoque et une protection des consommateurs dans le réseau de gaz naturel face à l'évolution des valeurs et des préférences des consommateurs et à la transition globale vers une économie fondée sur l'énergie propre. Le gaz naturel joue depuis longtemps un rôle important dans le système énergétique de l'Ontario, en tant que source d'énergie pour la production d'électricité, en tant que combustible pour le chauffage domestique et la cuisine et en tant que matière première et source de chaleur industrielle pour l'industrie. Le gaz naturel continuera manifestement à jouer ces rôles essentiels à court et à moyen terme. Les perspectives à plus long terme, en particulier pour le chauffage domestique, sont moins évidentes. Comme indiqué à la [rubrique 5](#), de nouvelles données montrent qu'il est peu probable que le réseau de gaz naturel puisse être entièrement décarboné et continuer à fournir de la chaleur rentable aux bâtiments.

L'élaboration de cadres réglementaires et l'évolution de l'infrastructure du gaz naturel devront s'aligner sur l'engagement global de la province en matière d'économie fondée sur l'énergie propre et protéger les consommateurs à mesure que le rôle du gaz naturel évolue dans la province. L'omission d'adapter ces cadres réglementaires aux engagements politiques primordiaux du gouvernement pourrait entraîner des risques de coûts importants pour les clients ou des menaces pour les engagements politiques primordiaux du gouvernement et une transition efficace, ordonnée et bien alignée vers une économie fondée sur l'énergie propre.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS PENDANT LA TRANSITION

Il est de plus en plus évident que l'électrification du chauffage des bâtiments pourrait devenir l'option la plus rentable au fil du temps. La vitesse à laquelle les consommateurs changeraient de source de chauffage est incertaine et dépend d'un grand nombre de facteurs individuels, comme l'âge de l'équipement et les préférences et valeurs personnelles, ainsi que de facteurs politiques et au niveau du système, comme l'évolution des coûts, la disponibilité de l'équipement et des techniciens qualifiés et les politiques de soutien et d'incitation. Néanmoins, cette situation pourrait conduire de nombreux consommateurs à se déconnecter du réseau de gaz naturel en l'absence de toute motivation personnelle pour réduire leur empreinte carbone. Par conséquent, le risque d'immobilisation d'actifs dans le secteur du chauffage domestique et du réseau de distribution de gaz est réel à moyen et long terme, avec un risque important pour les consommateurs, les investisseurs et les finances publiques. Comme de plus en plus de consommateurs quittent le réseau de gaz naturel pour adopter le chauffage électrique, les consommateurs qui ont le moins les moyens de s'électrifier pourraient être contraints de payer une part de plus en plus importante du coût du réseau pour que celui-ci continue à fonctionner en toute sécurité.

D'autres instances sont également confrontées à ces défis politiques difficiles. Un rapport sur la planification à long terme des services publics de gaz, préparé pour le Colorado Energy Office en 2021, met en évidence les risques de coûts potentiels posés par la réglementation traditionnelle du coût du service dans un avenir caractérisé par une désaffectation à grande échelle pour le chauffage au gaz naturel. Les consommateurs qui peuvent se permettre les coûts initiaux plus élevés de l'électrification du chauffage seront les premiers à quitter le réseau de gaz, et sans changements réglementaires, les consommateurs restants (qui sont généralement des personnes à faible revenu) pourraient se retrouver à devoir assumer les coûts du réseau de gaz restant. De même, le rapport définitif de la Massachusetts Commission on Clean Heat souligne qu'au fur et à mesure de la transition de l'État vers un chauffage des bâtiments principalement électrifié à long terme, les tarifs du gaz naturel risquent d'augmenter de façon notable, car moins de ménages supportent les coûts fixes de l'infrastructure du système. Le rapport précise que ce risque est un

problème d'équité et que le Massachusetts doit veiller à ce que les ménages à faibles et moyens revenus bénéficient d'une aide adéquate et soient prioritaires afin de ne pas supporter pas de manière disproportionnée les coûts restants de l'infrastructure gazière.

Peut-être plus important encore, les rapports du Colorado et du Massachusetts ont tous deux souligné la nécessité de prendre en compte les risques de coûts liés à la dépréciation des actifs, aux rendements réglementés et à la défection massive du réseau lors de la planification des améliorations et des expressions du système de gaz naturel. La Massachusetts Commission on Clean Heat souligne que l'État devrait éviter les investissements futurs dans l'infrastructure des gazoducs qui pèseront de manière disproportionnée sur les ménages à faibles et moyens revenus. Le rapport du Colorado Energy Office indique que les risques liés aux droits d'actifs délaissés et au recouvrement des coûts devraient être abordés « au niveau du cadre stratégique » et que des mesures devraient être prises dès maintenant pour optimiser les investissements dans le système gazier - en tenant compte de l'ensemble des coûts sur la durée de vie - afin d'atténuer les risques liés aux droits d'actifs délaissés et la charge des coûts à l'avenir.

De tels éléments sont pris en compte dans le processus décisionnel en matière de réglementation. La Public Service Commission (PSC) de l'État de New York exige des services publics qu'ils planifient leurs activités en fonction des objectifs climatiques de l'État, qu'ils tiennent compte des mandats d'électrification et qu'ils élaborent des scénarios pour comprendre l'évolution des coûts afin que les actifs puissent être entièrement amortis et qu'ils ne soient pas délaissés à mesure que la base de consommateurs diminue. Les risques de coûts liés à une déconnexion à grande échelle du réseau ont été mis en évidence par le [témoignage d'un intervenant expert](#) sur une demande de tarification d'une grande société gazière en 2022. Dans ce cas, le témoin expert a déclaré que les plans de la société laisseraient des milliards de dollars d'actifs à risque de délaissement en 2050, lorsque le débit des gazoducs sera beaucoup plus faible compte tenu des exigences en matière de réduction des émissions. Compte tenu des objectifs politiques de l'État en matière de décarbonisation et d'électrification, et en supposant un taux de départ du réseau de gaz naturel conforme à l'ordonnance de planification gazière de la Commission, la modélisation du témoin expert indique que les factures annuelles moyennes de livraison de gaz aux ménages pourraient plus que tripler d'ici à 2050 pour soutenir le réseau et le recouvrement des coûts. Ces répercussions pourraient à leur tour pousser un plus grand nombre de consommateurs à quitter le réseau gazier. À mesure que les tarifs du gaz augmentent, les avantages économiques de l'électrification deviennent plus favorables pour les consommateurs, et comme chaque ménage supplémentaire s'électrifie ou réduit considérablement son utilisation du gazoduc, une pression tarifaire supplémentaire s'exerce sur les clients restants, perpétuant ainsi un cercle vicieux. Le témoin a déclaré que ce risque pouvait être atténué, et donc les coûts évités, en réduisant la portée et l'échelle de l'amélioration du gazoduc ou en raccourcissant les durées d'amortissement des nouveaux actifs pour les aligner sur les délais d'utilisation prévus.

Chacun de ces cas est façonné par les caractéristiques uniques du marché et de la réglementation du territoire, mais l'énigme de base est générale. Une soumission à la (CEO) au nom de l'Association des utilisateurs industriels de gaz (AUIG) déposée en août 2023 relève les mêmes problèmes et préconise que les décisions relatives au financement, à l'utilisation et à l'entretien des actifs du réseau gazier soient prises au niveau du réseau dans des cadres de planification. Dans la requête de hausse tarifaire actuellement présentée aux commissaires de la CEO, le personnel a fait valoir que l'horizon de revenus pour une évaluation de faisabilité économique devrait être ramené de 40 à 20 ans, avec des implications pour des contributions plus élevées en aide au capital. Le personnel a également fait valoir que la société de gaz naturel devrait être tenue de fournir davantage de renseignements et d'analyses sur les hypothèses de transition énergétique dans les prévisions de charge et d'inclure le risque de prévision et le risque d'actifs délaissés dans sa méthodologie de coûts-avantages pour la planification intégrée des ressources. Cette question nécessitera une intervention prudente de la gouvernance pour garantir une transition bien gérée qui maintienne l'accessibilité financière et protège les consommateurs.

Les consommateurs pourraient très bien se retirer du réseau de gaz naturel à un rythme différent et beaucoup plus lent que celui décrit ci-dessus. Cet autre scénario pourrait supposer un avenir plausible mettant l'accent sur le chauffage hybride - utilisant des pompes à chaleur et des chaudières et générateurs d'air chaud au gaz naturel - plutôt qu'un passage absolu aux pompes à chaleur. Dans ce cas, le volume de gaz acheminé par le réseau de distribution de gaz naturel diminuerait considérablement, mais les coûts fixes permanents d'entretien du réseau continueraient d'être répartis entre un nombre important et largement stable de consommateurs.

Dans un cas comme dans l'autre, il est dans l'intérêt de la province, aux fins de la protection des consommateurs, de veiller à ce que les mécanismes réglementaires de gouvernance du réseau de gaz naturel soient alignés sur un éventail de résultats plausibles, notamment ceux qui présentent les plus grands risques pour les consommateurs. D'autres facteurs de risque contextuels doivent également être pris en compte, comme les tendances sociétales, économiques ou technologiques susceptibles d'avoir une incidence sur la demande future de gaz naturel. Un examen attentif de la durée de vie des actifs, des plans d'urgence pour les propositions d'extension et d'amélioration des infrastructures et des tests de résistance des mécanismes de répartition des coûts seront d'une importance cruciale si un scénario de forte défection devait se réaliser. Ces mesures ne menaceront pas la rentabilité du système de gaz naturel dans un scénario de dépendance prolongée à l'égard du réseau de gaz naturel.

Il sera essentiel, dans l'intérêt de la protection des consommateurs, de poursuivre le développement du cadre réglementaire de la province afin qu'il soit préparé à un éventail de

résultats possibles et que, ce faisant, il puisse contribuer à l'objectif de l'Ontario en matière d'économie fondée sur l'énergie propre. L'utilisation de scénarios dans l'élaboration de la stratégie d'entreprise ainsi que dans les décisions réglementaires et la politique gouvernementale permettra à l'Ontario de se préparer à une série de voies possibles, motivées par la politique gouvernementale, les développements technologiques, les réalités du marché et les actions des consommateurs. L'analyse fondée sur des scénarios peut également contribuer à un débat ouvert et transparent sur les possibilités et les risques liés à la transition énergétique.

UN CADRE POUR LA COORDINATION GAZ-ÉLECTRICITÉ

Dans le passé, les différentes applications de la demande d'énergie étaient assez étroitement associées à des sources d'énergie précises. L'augmentation des options d'électrification, non seulement pour le chauffage des bâtiments dont il a été question plus haut, mais aussi pour les transports, la sidérurgie et d'autres, signifie que les consommateurs disposent désormais d'options concernant la source d'énergie qu'ils souhaitent utiliser pour satisfaire une certaine demande. Ils peuvent changer de combustible. Il s'agit en fait d'une caractéristique générale des transitions énergétiques. Par conséquent, les changements dans les habitudes de consommation des consommateurs concernant une source d'énergie, qu'ils soient le résultat de développements sociaux, économiques, techniques ou politiques, ont des répercussions sur la planification et l'équilibre de l'offre et de la demande d'énergie d'autres systèmes.

Le Comité a entendu de façon constante que la transition relative à l'électrification et à l'énergie nécessitera une plus grande coordination technique pour la planification des systèmes électriques et de gaz naturel de l'Ontario. Les réseaux de gaz naturel et d'électricité sont actuellement planifiés et réglementés distinctement. Pour aller de l'avant, il est nécessaire de coordonner une vision harmonisée, une planification intégrée et des prévisions partagées afin de comprendre l'incidence du changement de combustible sur la planification et le développement de l'infrastructure, ainsi que les possibilités d'optimisation des systèmes de distribution d'électricité et de gaz naturel. La coordination nécessitera le partage des données et des hypothèses, l'harmonisation des prévisions de la demande, l'élaboration d'autres scénarios possibles, l'analyse des capacités du système à répondre à la demande résultant du changement de combustible, l'intégration de l'efficacité électrique et du gaz naturel et des programmes de réponse à la demande, ainsi que la coordination du calendrier et de l'emplacement du développement de nouvelles infrastructures et de la remise en état des actifs. Compte tenu des intérêts et des tensions inhérents à un tel processus, ainsi que des incidences potentielles sur les fonctions de l'organisme, la CEO et la SIERE devront soigneusement soutenir et maintenir leur participation.

Une telle approche coordonnée peut non seulement améliorer l'efficacité de la planification, mais aussi réduire la charge des futures audiences. La coordination de la planification de l'électricité et du gaz naturel représente donc une innovation en matière de gouvernance anticipative qui peut considérablement améliorer l'efficacité et accélérer le processus de planification de l'énergie et une transition énergétique rentable.

MÉCANISMES RÉGLEMENTAIRES CONFORMES AUX POLITIQUES

La possibilité accrue d'un changement de combustible s'accompagne de la nécessité de veiller à ce que les systèmes de réglementation du gaz et de l'électricité soient sur un pied d'égalité et à ce que les mécanismes de financement pour le recouvrement des coûts et les exigences en matière de capital initial soient alignés sur l'engagement politique plus vaste en faveur d'une économie fondée sur l'énergie propre.

Le Transmission System Code (code du système de transmission), de la CEO, qui établit les règles de répartition des coûts des mises à niveau du système de transmission de l'électricité, impose généralement aux consommateurs la responsabilité de couvrir les coûts initiaux des mises à niveau du système de connexion. Ces coûts peuvent être importants et constituer un facteur déterminant dans les décisions d'investissement susceptibles d'apporter des avantages économiques et environnementaux sur le plan régional.

Les promoteurs ont fait part de leurs inquiétudes quant à la différence de méthode d'évaluation et de recouvrement des apports en capital initiaux entre les raccordements au gaz naturel et les raccordements à l'électricité. Pour calculer les apports en capital associés à l'infrastructure de gaz naturel, les sociétés de distribution de gaz peuvent utiliser une période d'évaluation économique (connue sous le nom d'horizon de revenus) allant jusqu'à 20 ans pour les gros consommateurs industriels, tandis que les transporteurs utilisent une période de 10 à 15 ans, ce qui laisse un apport en capital relativement plus élevé pour l'infrastructure d'électricité en proportion de ses coûts totaux. En outre, les sociétés de distribution de gaz peuvent percevoir l'apport en capital sous la forme d'une surtaxe sur les tarifs du gaz, alors que les transporteurs sont obligés par le CST de percevoir des apports en capital à l'avance. L'écart de coût à court terme entre le raccordement des consommateurs et des contribuables pourrait freiner les investissements dans l'électrification qui présentent des avantages à long terme en matière de durabilité et de développement économique. Par exemple, l'écart de coût initial pourrait dissuader un promoteur résidentiel d'aménager un quartier « tout électrique » ou à faible émission de carbone, et le persuader de construire plutôt un lotissement traditionnel, raccordé au gaz naturel, afin de maintenir les coûts initiaux à un niveau raisonnable.

Cet exemple illustre la complexité du cadre de gouvernance du gaz naturel et la manière dont des ajustements peuvent être nécessaires pour faciliter la transition relative à l'électrification et à l'énergie. L'égalisation des conditions de concurrence entre l'électricité et le gaz naturel pourrait encourager les promoteurs et les autres consommateurs à faire des choix plus conformes à l'engagement du gouvernement en faveur d'une économie fondée sur l'énergie propre. Étant donné que le gouvernement provincial s'est engagé à accélérer considérablement la construction de nouveaux logements et à viser la construction de 1,5 million de nouveaux logements d'ici 2030, une action réglementaire pourrait constituer un soutien important et assurer l'alignement sur un engagement global en matière d'économie fondée sur l'énergie propre.

Recommandation 15 : Pour faciliter le développement de l'économie fondée sur l'énergie propre, la CEO devrait procéder à des examens des éléments suivants :

- a. les politiques de répartition et de recouvrement des coûts pour les raccordements au gaz naturel et à l'électricité afin d'éliminer les divergences entre la façon dont les apports en capital initiaux sont évalués et la façon dont ils peuvent être perçus entre les deux sources d'énergie. Par exemple, l'examen devrait comprendre, sans s'y limiter, l'étude des différences dans la période d'évaluation économique (connue sous le nom d'horizon de revenus) pour déterminer les apports en capital ainsi que la capacité de percevoir l'apport en capital sous la forme d'une surtaxe sur les tarifs plutôt que d'un apport initial;
- b. la manière dont les investissements dans l'infrastructure des services de gaz naturel et dans la gestion de la demande sont évalués pour s'assurer que la nouvelle infrastructure est bien adaptée aux horizons temporels prévus.

Recommandation 16 : Le ministère de l'Énergie, en collaboration avec la CEO, la SIERE, les sociétés de distribution locale, les municipalités et les services de gaz, devrait élaborer un cadre de coordination formel et transparent qui définisse la portée et les objectifs d'une meilleure coordination de la planification au niveau du stockage en masse, de la région et de la distribution, afin de rythmer et de faciliter efficacement le remplacement des combustibles, l'optimisation des systèmes et les niveaux accrus d'efficacité énergétique qu'exige l'économie fondée sur l'énergie propre.

Le cadre doit garantir que l'expertise technique de chaque partie est respectée et utilisée de manière appropriée pour atteindre les résultats politiques souhaités. Cela comprendrait les directives nécessaires, les changements réglementaires, les mécanismes de surveillance et une

compréhension précise et convenue des rôles et responsabilités spécifiques des entités concernées. Le cadre devrait comprendre les éléments suivants :

- a. Des exigences réglementaires au moyen de modifications des licences et des codes (pour la SIERE) et des engagements du Ministère ou des pouvoirs d'établissement de règles en vertu de la loi sur la CEO (pour Enbridge) pour exiger que la SIERE et Enbridge coordonnent la planification du stockage en masse.
- b. Des exigences réglementaires au moyen de modifications des licences et des codes (pour la SIERE et les sociétés de distribution locale) et des engagements du Ministère ou des pouvoirs d'établissement de règles en vertu de la loi sur la CEO (pour Enbridge) pour exiger que la SIERE, Enbridge et les sociétés de distribution locale coordonnent la planification régionale.
- c. Le développement d'approches normalisées pour la coordination gaz/électricité et la prévision de la demande à l'échelon de la distribution, y compris la coordination entre la conservation et la gestion de la demande (pour l'électricité) et l'effacement de consommation (pour le gaz naturel) et avec la planification énergétique locale globale.
- d. Les processus réglementaires d'adjudication de la CEO (p. ex. l'examen des plans de réseau, les requêtes de hausse tarifaire et les autorisations de construire) devraient exiger la démonstration de la coordination de la planification gaz/électricité décrite ci-dessus par des exigences de dépôt sur les plans ou les demandes soumis.

6.6 OPTIMISATION DU POTENTIEL DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

La technologie pour la production décentralisée et la gestion de l'électricité évolue rapidement en maturité et en compétitivité des coûts, avec le potentiel d'un changement perturbateur dans le secteur de la distribution dans un avenir proche. La production et le stockage décentralisés, le flux bidirectionnel, les appareils intelligents, les bâtiments efficaces interactifs avec le réseau et les véhicules électriques, entre autres technologies émergentes, offrent des [possibilités](#) d'améliorer la gestion des ressources électriques, de maximiser la valeur pour les consommateurs et de minimiser les coûts globaux du système. Lorsqu'elles sont propres et fiables, les ressources énergétiques décentralisées (RED) peuvent également contribuer à la réduction des émissions tout en renforçant la fiabilité à l'échelon local. Ces innovations dans le domaine des solutions énergétiques évolutives, souvent détenues par les consommateurs, ont le potentiel de modifier de manière significative la gamme et le nombre de services énergétiques fournis au niveau de la

distribution. En 2021, la SIERE a commandé l'étude intitulée [Ontario's Distributed Energy Resources Potential Study](#), qui révèle que sur une période de 10 ans (de 2023 à 2032), il serait possible de répondre de manière rentable à tous les besoins supplémentaires du système grâce à la capacité des RED. En prenant en compte des niveaux réalistes d'adoption et de participation des consommateurs, et pas seulement le potentiel économique, l'étude indique que « les RED sont en mesure de satisfaire une partie importante des besoins énergétiques de la province, soit de 1,3 à 4,3 GW de la demande estivale de pointe d'ici à 2032 ».

Pour maximiser le potentiel rentable des RED, les modèles de marché et les cadres réglementaires par lesquels le secteur de la distribution est géré, ainsi que les méthodes de planification et de gestion de stockage en masse d'électricité, devront évoluer. L'évaluation du potentiel réalisable des technologies de RED doit donc être suppléée par une analyse rigoureuse afin de comprendre comment l'évolution des modèles de gestion (des services publics) et la conception du marché de gros peuvent favoriser les RED. Les nouveaux modes d'organisation de l'exploitation des réseaux de distribution et de participation, comme les solutions non filaires, les agrégateurs, les centrales électriques virtuelles, les gestionnaires de réseaux de distribution et d'autres marchés locaux de l'énergie, présentent un potentiel important. Le consensus qui se dégage est que les RED, bien qu'elles ne présentent pas certains attributs d'économies d'échelle par rapport à l'infrastructure du réseau central, offrent des possibilités d'empiler de multiples flux de valeur pour le consommateur (y compris la résilience) et le système électrique (des services auxiliaires à la capacité d'énergie).

Le gouvernement, la CEO et la SIERE doivent soutenir les modèles innovants et leur donner de l'espace. Ils doivent collaborer avec les services publics et les promoteurs des RED pour mettre en œuvre ces modèles de gestion d'une manière qui encourage la participation des RED au profit de l'ensemble du système. Certains de ces travaux sont déjà en cours. Le Réseau électrique de l'Ontario (anciennement le Forum sur le réseau intelligent) a publié plusieurs rapports, dont un rapport définitif en 2021 sur les [Structures des réseaux de distribution pour un avenir riche en ressources énergétiques décentralisées \(RED\)](#). La SIERE développe par la suite son [Programme de ressources habilitantes](#) afin d'élargir les services de réseau électrique que ces ressources seront en mesure de fournir sur le marché de gros renouvelé administré par la SIERE. La CEO a récemment pris plusieurs mesures pour faciliter l'intégration prudente et efficace des RED, notamment un [Examen des connexions des ressources énergétiques décentralisées](#) (depuis 2019, avec l'élaboration continue d'une politique réglementaire) et le processus du Cadre pour l'Innovation en matière d'énergie, qui a donné lieu au rapport de 2023 intitulé [Setting a Path Forward for DER Integration](#) et à des conseils supplémentaires pour les distributeurs d'électricité. L'[Espace innovation](#) de la CEO sert de banc d'essai pour l'innovation des systèmes dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Une [Étude conjointe CEO-SIERE sur les mesures](#)

incitatives pour les ressources énergétiques décentralisées est en cours et les résultats sont attendus pour le printemps 2024.

La politique de réglementation devrait fournir le soutien et l'espace nécessaires à l'évolution des modèles innovants de gestion des ressources électriques. Cette démarche peut aller jusqu'à repenser le modèle de gestion traditionnel des services publics, c'est-à-dire ce qui constitue une activité de distribution et la manière dont les services publics réglementés tirent un revenu des services qu'ils fournissent. Tout en repensant les modèles de gestion traditionnels, la politique de réglementation devra tenir compte du fait que les SDL diffèrent par leur taille, leurs capacités et leurs besoins d'investissement en immobilisations. Lorsque la participation du secteur privé se fait attendre et que les marchés n'adoptent pas ou ne prolifèrent pas des innovations utiles, les SDL devraient être habilitées à intervenir dans cette brèche, dans l'intérêt de la transition énergétique et de la protection des consommateurs. L'adoption de technologies et de modèles commerciaux innovants variera. Les principes directeurs devraient consister à s'assurer que tous les modèles nouveaux et émergents soutiennent l'innovation énergétique, maximisent la valeur pour les consommateurs et les protègent, et laissent la place à une diversité de solutions et d'acteurs du marché pour faire face à la concurrence.

Dans ce contexte, il importe de reconnaître que les règles actuelles de planification et de marché, ainsi que les modèles réglementaires et de gestion associés, ont été établis avant que les RED et les systèmes avancés de gestion de la distribution ne deviennent des options commercialement viables. Par conséquent, il peut s'avérer nécessaire de définir des mécanismes permettant aux RED et au réseau de distribution local d'apporter leur pleine contribution potentielle au futur système énergétique de l'Ontario.

Il est urgent de faire évoluer l'environnement réglementaire pour permettre une participation efficace des RED et éliminer les obstacles. Un retard signifierait que des solutions potentiellement concurrentielles au niveau de la distribution ne pourraient pas l'être au moment où l'Ontario investira dans l'expansion du réseau électrique pour répondre à la demande accrue due à l'électrification. Cette situation pourrait entraîner le maintien des investissements traditionnels dans les ressources de masse, sans concurrence efficace des ressources de distribution, et l'érosion de l'analyse de rentabilité des RED.

Toute innovation nécessite une expérimentation, qui s'accompagne de certains risques commerciaux, tarifaires et de fiabilité. Les possibilités d'expérimentation sont nombreuses dans les réseaux de distribution, où l'innovation technique a été la plus active et où les problèmes de fiabilité du réseau et de concurrence du marché sont nettement moins importants aux niveaux actuels de pénétration des sources d'énergie renouvelables. Des projets pilotes et d'autres formes d'expérimentation des applications et des modèles de gestion des RED ont permis d'obtenir des

renseignements importants en Ontario et ailleurs. Toutefois, il est maintenant temps de dépasser les projets pilotes et d'élaborer une feuille de route détaillée en vue d'une mise en œuvre à grande échelle. L'Ontario doit étudier les moyens de procéder rapidement à la mise en œuvre pendant que d'autres réformes de la réglementation et du marché sont en cours.

Il importera de veiller à ce que la SIERE bénéficie du niveau de visibilité requis sur les RED et leurs opérations de distribution pour maintenir la fiabilité du système de production de masse, bien qu'une analyse et une discussion approfondies avec les intervenants soient nécessaires pour déterminer le niveau de visibilité et de contrôle réellement requis. La valeur de la visibilité va dans les deux sens : les cartes de capacité d'hébergement et de chargement peuvent permettre aux promoteurs de comprendre beaucoup plus rapidement où les RED peuvent être raccordées et la valeur qu'elles peuvent apporter. La Californie exige que les services publics mettent ces cartes à disposition et, en Alberta, les services publics de distribution ATCO, ENMAX et FortisAlberta ont tous publié des cartes de capacité d'hébergement, en plus de l'[Alberta Electricity System Operator](#), pour le réseau de transport.

Recommandation 17 : La CEO et la SIERE doivent poursuivre leurs efforts pour trouver des moyens, dans le cadre de leurs mandats actuels et en prévision de la déclaration de politique générale sur l'économie fondée sur l'énergie propre, d'assurer un leadership proactif et transparent en matière de politique de réglementation. Les organismes de l'énergie doivent s'efforcer d'examiner les règles et pratiques existantes qui désavantagent la participation rentable des solutions d'énergie propre, et en particulier la manière dont les ressources de distribution peuvent participer à la chaîne de valeur de l'ensemble du système énergétique.

L'objectif devrait être de développer un environnement d'investissement ouvert qui instaure des règles du jeu équitables dans lesquelles les RED peuvent apporter leur pleine valeur aux consommateurs en entrant en concurrence les unes avec les autres et avec les ressources de stockage de masse.

- a. Pour permettre l'innovation dans le secteur de la distribution, renforcer les capacités et encourager une prise de risque raisonnable afin de maximiser la valeur pour les consommateurs et la collectivité, le gouvernement, la SIERE et la CEO devraient travailler avec les services publics pour développer une vision et une voie bien définie pour l'application à l'échelle du réseau afin de réaliser la capacité maximale du réseau de distribution et des RED.

- b. La CEO devrait soutenir les applications des SDL dans la modernisation du réseau, en établissant un processus et un seuil technique pour déterminer quelles SDL seront en mesure d'acheter et de répartir localement les RED.
- c. Les SDL devraient être tenues d'améliorer leurs capacités à acquérir et à gérer activement les RED en tant que solutions de rechange non filaires pour répondre aux besoins au niveau de la distribution.
- d. La CEO devrait maintenir et renforcer l'obligation pour les SDL de déposer des plans de préparation à l'électrification (PPE). Les PPE doivent tenir compte des Processus et plans énergétiques locaux globaux.
- e. La CEO devrait disposer d'un cadre d'approbation précis et cohérent pour les approches au niveau de la distribution qui peuvent aider à maximiser la valeur du secteur de la distribution et à réduire les obstacles à l'adoption. Ces approches devraient inclure les mises à niveau de la modernisation du réseau qui permettent une gestion efficace de l'énergie, comme la télémétrie bidirectionnelle, les outils pour une meilleure gestion de la conservation et de la demande (GCD), et les solutions de rechange non filaires aux améliorations traditionnelles de l'infrastructure de distribution. Le cas échéant, la CEO devrait revoir les politiques, notamment le Affiliate Relationship Code for Electricity Distributors and Transmitters (Code des relations avec les sociétés affiliées), afin d'offrir une plus grande flexibilité aux SDL sans compromettre la participation du secteur privé.
- f. La SIERE devrait procéder à une évaluation critique et rendre compte de la mesure dans laquelle ses systèmes, y compris les règles du marché, le modèle de double participation et les exigences d'interopérabilité, peuvent être améliorés pour supprimer les obstacles à la participation effective des RED et à l'innovation dans les modèles de gestion.
- g. La SIERE, la CEO et les SDL doivent développer conjointement des cadres de responsabilisation afin d'assurer une bonne coordination et de gérer les conflits, réels ou perçus. Afin de promouvoir l'interopérabilité et d'augmenter la valeur des solutions décentralisées, tous les travaux devraient être entrepris en vue de développer une plateforme commune, ou un nombre limité de plateformes, sur laquelle les SDL peuvent converger. La SIERE peut jouer un rôle clé en facilitant ce processus.

7. INNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis plus d'un siècle, un approvisionnement abordable et fiable en énergie a joué un rôle crucial pour attirer les investissements et alimenter la croissance de l'économie ontarienne. Aujourd'hui, la capacité de l'Ontario à fournir une électricité parmi les plus propres au monde représente une occasion non négligeable de renforcer la prospérité de la province. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que la décarbonisation mondiale nécessitera un triplement des investissements annuels dans les énergies propres, qui atteindront environ 4 000 milliards de dollars d'ici à 2030. L'industrie et l'économie de l'énergie en Ontario sont bien positionnées pour tirer parti de cette transition mondiale et capter les bénéfices qu'elle promet en matière de développement économique et de croissance des exportations. En offrant une énergie abondante, propre, abordable et fiable, l'Ontario peut attirer des investissements prospectifs et assurer la croissance de son économie tout en répondant aux besoins en énergie de la population.

Le Comité a recueilli un large éventail de perspectives sur la façon d'aborder le développement économique, la technologie et l'innovation. Il a notamment été proposé de chercher à maximiser la valeur et l'efficacité financière, les avantages économiques et le potentiel de décarbonisation, en s'adossant à des partenariats autochtones et à l'acceptation communautaire. Les personnes interrogées ont également souligné le besoin d'améliorer le cadre politique et réglementaire, ainsi que les défis et les possibilités des marchés dans le soutien à la transition relative à l'électrification et à l'énergie. D'autres intervenants ont fait valoir au Comité l'importance d'une approche technologiquement agnostique, ciblée sur l'objectif de l'économie fondée sur l'énergie propre.

Les participants à la consultation ont également insisté sur le besoin d'une collaboration significative et de partenariats avec les communautés autochtones. Comme il a été remarqué tout au long de ce rapport, la mise en place d'une économie fondée sur l'énergie propre nécessite la réalisation de projets sur des territoires traditionnels. La réalisation d'objectifs à long terme pour le secteur des affaires, pour le développement durable et pour les collectivités – tout comme notre progression sur le chemin de la réconciliation – nécessitera de solides relations avec les partenaires autochtones.

Le Comité s'est également fait dire que les questions liées à l'offre de main-d'œuvre sont d'une importance cruciale dans presque tous les secteurs d'activité en cette période de transition. Ces

questions se situent hors du champ de compétence du Comité, qui se gardera de formuler des recommandations détaillées à cet égard. Retenons qu'il sera essentiel de développer une réserve adéquate de main-d'œuvre qualifiée pour mener l'électrification à une cadence et une échelle suffisantes et pour réaliser une économie fondée sur l'énergie propre. Le Comité exhorte le gouvernement, les fournisseurs d'énergie et l'ensemble du secteur à travailler main dans la main pour arrêter une stratégie à long terme en matière de main-d'œuvre dans le contexte de la transition relative à l'électrification et à l'énergie. La création proposée d'un conseil consultatif sur la transition énergétique contribuerait à éclairer ces délibérations, grâce à des missions et des études ciblées.

7.1 FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le secteur de l'énergie de l'Ontario jouera un rôle fondamental dans la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre. La principale préoccupation du secteur doit être d'attirer les investissements prospectifs en offrant une énergie propre, abordable et fiable. Le secteur peut ainsi devenir le catalyseur d'une prospérité croissante et de la mise en place d'une économie dynamique. Il peut également jeter un pont entre les objectifs sociaux et économiques du développement économique en associant la nécessité absolue de parvenir à une véritable réconciliation avec les communautés autochtones. Une collaboration étroite avec des partenaires autochtones conditionnera une croissance économique panprovinciale et contribuera à une vision intégrée d'un développement économique qui maximise non seulement la compétitivité, mais aussi la santé socio-économique et le bien-être à long terme de toute la population de l'Ontario.

Par ailleurs, une chance unique s'offre au secteur de l'énergie de devenir lui-même un moteur de croissance économique dans la province. On estime que la réalisation de l'économie fondée sur l'énergie propre en Ontario nécessitera de doubler au moins la capacité totale de production d'électricité. L'indispensable développement de l'infrastructure qu'implique un tel accroissement des capacités ainsi que le créneau ouvert aux solutions innovantes dans une économie décarbonée représentent des occasions d'investissement à grande échelle et de développement économique. L'Ontario se trouve devant l'impossibilité de se positionner comme un chef de file des technologies confirmées et émergentes telles que les centrales nucléaires classiques et les petits réacteurs modulaires (PRM), le stockage de l'énergie, l'hydrogène, la captation, l'utilisation et le stockage du carbone, la modernisation du réseau et d'autres solutions qui seront essentielles à la décarbonisation globale.

UN HÉRITAGE D'ABORDABILITÉ ET DE FIABILITÉ

Le faible coût et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie sont reconnus de longue date comme deux facteurs déterminants de la compétitivité d'une économie. Les entreprises doivent pouvoir compter sur un approvisionnement abondant en électricité à prix raisonnable. Toute incertitude quant à cet intrant critique fait peser une lourde menace sur l'investissement et la croissance, surtout dans les secteurs industriels intenses en énergie. L'abordabilité et la fiabilité sont les piliers du développement du secteur de l'énergie et leur importance n'est pas appelée à diminuer. En particulier, en raison de l'électrification des services de transport et de chauffage et de la prolifération d'appareils numériques intelligents dans toutes les facettes de la vie des Ontariens – travail, vie quotidienne et divertissement –, la fiabilité de l'approvisionnement est plus importante que jamais. Devant la multiplication des événements météorologiques extrêmes découlant du changement climatique, le secteur de l'énergie doit travailler à sa fiabilité et à sa résilience.

L'un des facteurs clés pour attirer les investissements et ouvrir la porte au développement économique est l'accès à de l'énergie au bon endroit et au bon moment. Dans le contexte de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, l'équilibre risque-rendement entre la réalisation proactive d'une infrastructure énergétique et la planification réactive de l'approvisionnement énergétique a changé. La planification énergétique doit adopter une approche proactive visant à assurer la disponibilité immédiate d'un approvisionnement adéquat, abordable et fiable, ce afin d'appuyer les projets de développement économique et attirer l'investissement. Un moyen d'y parvenir est d'améliorer et de renforcer les mécanismes existants permettant une coordination active entre les ministères chargés de l'énergie et du développement économique pour prévoir la demande sur le plan géographique et temporel, afin d'orienter l'investissement vers des sites adaptés qui assureront un raccordement en temps opportun et efficace sur le plan des coûts.

Il s'agit également de gagner en efficacité dans les processus de planification, d'attribution de permis et d'approbation relativement aux projets d'énergie propre. De nombreux ressorts territoriaux en Amérique du Nord et dans le monde sont actuellement aux prises avec le défi de simplifier et d'accélérer le développement et la réalisation de l'infrastructure énergétique. Dans une étude publiée dernièrement, l'AIE démontre l'importance cruciale de l'amélioration et de l'extension du réseau d'électricité pour atteindre les cibles d'émissions de GES et pour assurer la sécurité énergétique ainsi qu'une transition efficace sur le plan des coûts. L'Ontario ne fait pas exception. Le Comité a recueilli des commentaires sur le manque de clarté, de prévisibilité et de rapidité du processus réglementaire d'attribution de permis, autant de problèmes qui créent de l'incertitude pour les investisseurs. Les participants ont souligné le besoin de simplifier davantage les processus de délivrance de permis, de pair avec une meilleure séparation et harmonisation

des compétences fédérales et provinciales, afin d'éviter les doublons et les processus qui traînent en longueur. Dans son [rapport](#) Étude sur les voies de la décarbonisation, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) énonce l'importance de simplifier et de provisionner adéquatement les processus de réglementation et d'autorisation, pour accélérer la planification, la délivrance de permis et la localisation des nouveaux projets d'infrastructure énergétique. L'accélération de ce processus se traduit par un besoin flagrant de favoriser la décarbonisation. Il sera essentiel de planifier proactivement le développement de l'infrastructure énergétique, d'assurer la clarté et la prévisibilité des exigences réglementaires et d'octroyer les autorisations le plus rapidement possible pour assurer la disponibilité d'une énergie propre, fiable et abordable aux investisseurs potentiels.

VERS UN SYSTÈME D'ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ

Outre l'abordabilité et la fiabilité, la durabilité de l'approvisionnement en énergie est en train de s'imposer comme un facteur d'importance pour la compétitivité économique. Dans tous les secteurs, les entreprises s'inquiètent de la continuité de leur activité dans un monde menacé par les répercussions physiques du changement climatique. L'électricité propre et une feuille de route claire vers une économie énergétique propre et résiliente deviennent des facteurs concurrentiels additionnels pour les entreprises et des arguments clés pour attirer de nouveaux investissements.

Les industriels s'intéressent de plus près aux émissions intrinsèques de leur appareil de production, surtout dans les gammes de produits émergentes qui constituent des marchés fortement concurrentiels à l'échelle mondiale tels que l'hydrogène, l'acier et l'aluminium verts et les véhicules zéro émissions ainsi que leurs batteries, entre autres. Par exemple, le constructeur automobile allemand Volkswagen a cité l'électricité propre, abondante et abordable de l'Ontario comme un facteur clé pour avoir choisi la province comme lieu d'implantation de son usine de batteries de véhicules de sept milliards de dollars.

Des intervenants – surtout de l'industrie lourde – consultés par le Comité ont affirmé qu'en plus de gaz naturel abordable, un approvisionnement abondant en électricité propre devient un facteur critique de la décarbonisation, qui permet de retenir l'industrie et préserver la compétitivité face à l'émergence croissante de mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les États-Unis et l'union européenne, deux des principaux partenaires commerciaux de l'Ontario, évoluent vers une réglementation de plus en plus draconienne sur les [obligations déclaratives en](#)

matière de durabilité, pour contraindre les sociétés à déclarer leurs risques liés au climat et leurs répercussions potentielles sur leurs performances financières. Les États-Unis, l'Union européenne et le gouvernement fédéral canadien sont également en train de mettre en œuvre ou d'étudier des mécanismes transfrontaliers de compensation du prix différentiel du carbone en fixant le prix des émissions de carbone intrinsèques de la production des produits importés.

Dans le futur environnement d'ajustements à la frontière pour le carbone et de strictes exigences déclaratives en matière de durabilité pour les entreprises, la perspective d'une réduction de l'intensité carbone des procédés de fabrication en offrant une électricité propre et abondante se traduira par un avantage concurrentiel crucial. En veillant à ce que l'Ontario dispose d'un approvisionnement abondant en électricité propre, fourni en temps voulu grâce à une planification proactive, le secteur de l'énergie pourrait jeter les bases de la croissance économique future.

Enfin, les intérêts des peuples autochtones sont nettement en phase avec les perspectives ESG. À mesure qu'augmente le poids de l'ESG dans le processus décisionnel des entreprises, les perspectives autochtones devraient être prises en compte dans tous les piliers de l'ESG. Comme il a été décrit à la section 4, le gouvernement devrait œuvrer à la réconciliation économique en offrant des modèles et mécanismes de financement flexibles qui encouragent la prise en charge par les Autochtones de projets énergétiques.

Recommandation 23 : Conscient du rôle clé d'une énergie propre, fiable et abordable dans le développement d'industries concurrentielles à l'international et orientées vers l'avenir, le Ministère devrait :

- a. Dans la planification, l'élaboration de politiques et les orientations données à la SIERE et la CEO, prendre en considération le fait que, devant l'accélération de l'électrification et de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, l'équilibre risque-rendement entre la réalisation proactive d'une infrastructure énergétique et la planification réactive de l'approvisionnement énergétique a changé.
- b. Voir à ce que les processus de planification, délivrance de permis et d'autorisation soient clairs, prévisibles, efficaces et efficients et mènent à l'accélération des décisions et de la phase de développement des projets avec le soutien des communautés locales et autochtones. S'associer à d'autres ordres de gouvernement au besoin pour poursuivre cet objectif, comme il est évoqué à la recommandation 3

- c. Définir les nouvelles chaînes de valeurs de l'énergie propre, encourager la profondeur sectorielle de l'énergie à l'échelle locale, et donner un coup d'envoi stratégique à l'innovation en matière d'énergie.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait œuvrer à la réconciliation économique en offrant des modèles et mécanismes de financement flexibles qui encouragent la prise en charge par les Autochtones de projets de petite, moyenne ou grande envergure. Par exemple :

- a. Expansion du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et élaboration d'autres programmes, après évaluation des éventuels obstacles à l'accès aux programmes.
- b. Possibilités de mise en commun du financement et de négociation d'ententes de partage des coûts, quand la chose est possible, avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux, selon le cas.
- c. Possibilités de mettre à l'essai des instruments ou mécanismes de financement flexibles d'un genre nouveau, tels que des obligations thématiques sur la valeur pour les Autochtones.
- d. Examen des cadres de gestion des organismes actuels du secteur de l'énergie, dont la réglementation et les politiques d'approvisionnement, pour déceler les occasions d'accroître la flexibilité et d'encourager la prise de participation au capital par les Autochtones.

7.2 INNOVATION ET POSSIBILITÉS STRATÉGIQUES

Le Comité estime que le secteur de l'énergie peut potentiellement accomplir beaucoup plus que simplement favoriser la croissance économique. Il peut agir comme le catalyseur de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, en maximisant du même coup la prospérité de l'Ontario. La province se trouve quant à elle devant une occasion de donner une impulsion à l'innovation et à la croissance en appuyant le développement des technologies d'énergie propre. Le soutien stratégique des technologies d'énergie novatrices peut tirer parti des atouts actuels de l'Ontario et contribuer à faire monter en puissance les entreprises innovantes afin de positionner la province dans les chaînes de valeur de l'économie fondée sur l'énergie propre et d'attirer les investissements futurs.

Une transition économique d'une telle échelle exige un cadre stratégique ciblé, que le gouvernement pourrait trouver dans l'objectif d'une économie fondée sur l'énergie propre.

D'autres gouvernements ont eu recours à une politique axée sur la mission pour mobiliser les divers acteurs autour de défis ou objectifs communs aussi ambitieux que celui-ci. Le programme Apollon des États-Unis et le projet Energy Breakthrough du gouvernement de l'Alberta, qui visait à développer la technologie d'extraction in situ des sables pétrolifères dans les années 1970, sont des exemples de cadres stratégiques qui ont réalisé leur mission fondamentale et qui ont mené à d'importants débouchés techniques et économiques.

Une politique industrielle axée sur la mission, comme le nom l'indique, s'articule autour d'une mission donnée – ici la réalisation d'une économie fondée sur l'énergie propre – pour stimuler l'activité du secteur privé en ciblant ses attentes sur des occasions de croissance précises. Avec une telle approche, le gouvernement crée de la valeur en coordonnant les ressources, les acteurs et les institutions autour d'un objectif commun, afin d'accélérer les rapprochements qui autrement seraient trop lents et trop mal coordonnés pour permettre d'atteindre la rapidité et l'intensité voulues pour opérer un changement économique et technologique mondial.

Le Comité a consulté des intervenants de l'Ontario qui sont bien positionnés pour saisir plusieurs occasions économiques industrielles liées au secteur de l'énergie, à savoir :

- Possibilité de développer le réseau d'énergie propre par la mise en œuvre de centrales nucléaires et hydroélectriques, de ressources énergétiques décentralisées et d'installations de stockage de l'énergie.
- Possibilité d'implanter les industries éoliennes et solaires et de mettre en place leurs chaînes d'approvisionnement, de créer les conditions permettant des économies d'échelle et de remplacer les importations.
- Possibilité de valoriser les gisements minéraux Nord et du Nord-Ouest en s'associant à des partenaires autochtones et en mettant en place un solide approvisionnement en électricité dans la région grâce au raccordement au réseau de masse et au développement des énergies renouvelables.
- Production de biocarburants et de carburants renouvelables pour répondre à la demande nationale et pour réduire les risques en matière de sécurité de l'approvisionnement en carburant et de l'emploi.
- Possibilité de démonstration et de déploiement de technologies contribuant à concrétiser des occasions d'investissement et de développement industriel, par exemple, par l'établissement de carrefours de l'hydrogène dans des régions telles que Sarnia-Lambton, Hamilton et Durham, ou d'installations de captation, d'utilisation et de stockage du carbone dans les secteurs où la réduction des émissions est difficile à réaliser.

Les innovations nécessaires à la décarbonisation mondiale sont parfois des valeurs sûres, parfois des paris risqués en matière de développement technologique et d'application. D'après le rapport de Vers un Canada carboneutre (2021) de l'Institut climatique du Canada, des valeurs sûres sont les solutions qui reposent sur des technologies commerciales déjà utilisées, ne présentent aucun obstacle majeur à un déploiement rapide à grande échelle et devraient raisonnablement voir leurs coûts continuer à baisser. À l'inverse, les paris risqués sont des solutions qui peuvent jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs, mais qui n'ont pas encore fait leurs preuves parce qu'elles en sont au premier stade de leur cycle de développement. La réalisation d'une économie fondée sur l'énergie propre nécessitera à la fois des valeurs sûres et des paris risqués. Pour l'Ontario, les améliorations de technologies existantes comme les innovations radicales sont autant d'occasions à saisir dans le domaine de l'énergie propre.

Le Comité ne s'estime pas compétent pour recommander les pistes qui seraient les plus avantageuses pour la province ou qui devaient près bénéficier d'un soutien ciblé du gouvernement. Aidé par une analyse prospective rigoureuse, le gouvernement est bien placé pour définir les dimensions économiques, sociales, environnementales et politiques de ces possibilités.

Le Comité estime que le ciblage stratégique des occasions de croissance dans le secteur de l'énergie – vu comme un catalyseur pour attirer des investissements axés sur l'avenir – représente la meilleure occasion qui soit de maximiser les avantages de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre. Une vision commune du développement de ce secteur stratégique aiderait à coordonner la stratégie industrielle et donnerait les moyens à l'Ontario – petite économie dans le système économique mondial – à trouver les créneaux stratégiques où il pourra évoluer. Une grande partie du travail devrait consister à tirer parti des atouts existants tout en s'engageant prudemment dans le développement de nouvelles capacités.

Un bon exemple serait le soutien continu de la province au développement de la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM). Ce soutien aux PRM offre aux entreprises de l'Ontario l'occasion de se positionner dans la prestation de matériel nucléaire et de services de maintenance. Ces nouvelles affaires servent ensuite de catalyseur à des investissements additionnels pour étendre les activités et desservir le marché croissant des PRM, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Ainsi, le soutien stratégique visant des occasions économiques et industrielles précises peut aider l'Ontario à se tailler une place dans l'économie mondiale de l'énergie propre.

L'Ontario peut pousser plus loin l'exploitation de ces débouchés par diverses initiatives, notamment le protocole d'entente de coopération économique récemment signé avec le Michigan pour appuyer des initiatives communes dans des domaines prioritaires tels que les

véhicules électriques et les chaînes d'approvisionnement connexes, ou encore, la stratégie élargie en faveur des échanges qui se concrétise dans la recherche d'ententes stratégiques en matière d'investissement et d'approvisionnement avec les États américains.

D'autres gouvernements travaillent à définir les cibles prioritaires pour le financement des technologies et de l'innovation visant à soutenir la croissance de l'économie fondée sur l'énergie propre. Le [Net Zero Innovation Portfolio](#) du Royaume-Uni, [BC Net Zero Innovation Network](#) de la BC Net Zero Innovation Network et le [California Testbed Initiative](#) de la Commission de l'énergie de la Californie sont des exemples de programmes conçus pour soutenir stratégiquement le développement et la commercialisation de technologies d'énergie propre.

Le Comité a recueilli les préoccupations d'intervenants des industries exposées aux échanges extérieurs, qui subiraient des perturbations importantes si le Canada et l'Ontario ne suivaient pas la cadence d'autres gouvernements en ce qui concerne les mesures d'encouragement du développement technologique et économique de l'énergie propre. Ils ont notamment cité la [loi américaine sur la réduction de l'inflation \(IRA\)](#), qui fait appel à des crédits d'impôt, des garanties de prêts et de subventions pour donner le coup d'envoi au développement des industries de fabrication vertes et au déploiement à grande échelle des innovations vertes.

La critique qu'on oppose depuis longtemps à ce genre de politique industrielle est qu'elle revient à une sélection « des gagnants et des perdants » par les gouvernements. Il est vrai que des interventions gouvernementales malavisées sur des marchés qui relèvent du secteur privé peuvent aboutir à des résultats inefficaces et des mesures d'encouragement aux effets indésirables. Toutefois, ce ne devrait pas être une raison pour renoncer à la pensée stratégique critique et aux investissements qui sont nécessaires pour suivre la tendance mondiale actuelle. Une stratégie industrielle axée sur l'avenir, assortie d'une vision intégrée à long terme du développement des marchés futurs, est essentielle pour se doter des atouts sectoriels profonds et des chaînes de valeur matures qui feront en sorte que l'Ontario tire son épingle du jeu dans l'économie verte mondiale émergente.

Dans le secteur de l'énergie, en particulier, l'Ontario se trouve devant l'occasion de soutenir des innovations qui tirent parti des atouts existants et des actifs régionaux et positionnent la province comme un joueur incontournable dans les chaînes de valeur de l'économie verte mondiale. L'Ontario devra adopter une approche mesurée et réaliste qui se concentre sur les domaines où la province a déjà acquis une certaine expertise et dispose d'avantages concurrentiels confirmés par rapport à d'autres gouvernements, par exemple la technologie nucléaire, la modernisation du réseau de distribution et la numérisation.

Ce ciblage stratégique sera essentiel. L'Institut pour l'intelliProspérité, l'Accélérateur de transition et le Pacific Institute for Climate Solutions ont produit une [étude](#) sur le rôle crucial de la stratégie et de la pensée prospective connaître le succès dans l'économie fondée sur l'énergie propre. En tant qu'économie relativement petite et axée sur le commerce, l'Ontario n'a qu'une capacité limitée à influencer sur les chaînes de valeur mondiales matures, surtout celles qui sont d'ores et déjà dominées par des acteurs économiques majeurs. Même dans les industries émergentes, le maintien d'un avantage concurrentiel peut se révéler difficile avec des technologies et des produits ayant potentiellement un marché mondial de masse. Pour être compétitif dans l'économie future axée sur l'énergie propre, l'Ontario doit se montrer plus volontariste dans le ciblage des secteurs de croissance qui offrent des occasions d'avantages concurrentiels à long terme, lesquels reposent souvent sur des atouts existants. Sans cette vision stratégique, la province court le risque de réaliser des dépenses et des investissements non coordonnés qui n'aboutiront pas à des atouts sectoriels tangibles.

Dans leur analyse des débouchés stratégiques pour le Canada en matière de croissance économique verte, l'Institut pour l'intelliProspérité et ses collaborateurs ont défini les principaux paramètres qui permettent d'évaluer les occasions qui s'offrent au pays dans la future économie fondée sur l'énergie propre. Il s'agit notamment de la possibilité d'acquiescer de conserver un avantage à long terme sur le plan des coûts grâce à la disponibilité des ressources naturelles et des intrants en amont, la probabilité de se profiter d'avantages grâce à l'innovation, enfin, le potentiel commercial du produit dans un monde décarboné. Le maintien de cette vision stratégique permettra à l'Ontario de mieux cibler les secteurs de croissance potentielle, en tirant parti des secteurs où la province détient déjà des atouts déterminants.

Cette stratégie exigera de la part de l'Ontario d'effectuer une analyse minutieuse afin de déterminer quels investissements seraient les plus avantageux pour accroître la compétitivité de la province dans une économie fondée sur l'énergie propre. L'exécution d'une telle stratégie nécessitera également l'harmonisation des politiques avec les priorités clés du développement économique et énergétique et la collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, comme il est mentionné à la [section 5](#).

Recommandation 24 : Avec l'engagement d'une économie fondée sur l'énergie propre en ligne de mire, le gouvernement devrait envisager une approche axée sur la mission pour définir la mission stratégique industrielle qui s'appliquera à l'ensemble de l'économie. Une telle approche stratégique pourrait guider les efforts du gouvernement et mobiliser les acteurs du secteur privé, y compris des finances, pour développer et faire gagner en puissance les principaux secteurs économiques qui serviront de piliers à la future économie fondée sur l'énergie propre, tout en

faisant une utilisation avisée des ressources disponibles. Il s'agirait de tirer parti des grappes régionales et des atouts de divers secteurs industriels, afin de positionner l'Ontario comme acteur clé dans des chaînes de valeurs choisies de l'économie verte mondiale.

Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement devrait réfléchir aux technologies et secteurs existants et émergents qui sont susceptibles de jouer un rôle essentiel dans la future économie fondée sur l'énergie propre et où l'Ontario peut conserver ou acquérir des avantages concurrentiels à terme. Il faudra pour cela procéder à une évaluation réaliste des atouts existants et émergents ainsi que du potentiel technologique et économique. L'étude actuelle sur les filières énergétiques rentables menée pour le compte de la province pourra contribuer à alimenter ces évaluations.

7.3 MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Comité a recueilli les divers mécanismes de financement – encouragements fiscaux, subventions, assiette tarifaire et financement privé – à prévoir pour réaliser les investissements nécessaires à la mise en place d'une économie fondée sur l'énergie propre.

Le Comité estime qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les abonnés de l'électricité soient les seuls à financer la transition énergétique en Ontario. Une économie fondée sur une énergie propre constitue un objectif collectif qui apportera d'importants avantages sociaux, environnementaux et économiques, non seulement pour les abonnés de l'électricité, mais pour tous les Ontariens. La transformation exigera des investissements ne profitant pas uniquement, ni principalement, aux payeurs de tarifs et l'ampleur des investissements nécessaires dépasserait largement les capacités de l'assiette tarifaire. C'est d'autant plus vrai dans le cas où des investissements sont réalisés dans le secteur de l'énergie pour appuyer le développement économique et la décarbonisation.

Un exemple serait l'extension proposée de l'infrastructure de transport de l'électricité pour permettre l'électrification d'aciéries et de sites d'extraction de minéraux d'importance critique dans le Nord ontarien. Ces projets sont essentiels pour soutenir le développement économique dans les secteurs de l'économie fondée sur l'énergie propre d'importance stratégique, ainsi que pour contribuer au développement économique régional, à la décarbonisation et à la réconciliation économique avec les communautés autochtones. Leurs avantages sont également d'ordre social et économique, justifiant ainsi le transfert potentiel d'une partie des coûts de l'assiette tarifaire à l'assiette fiscale.

Recommandation 25 : Le gouvernement devrait établir clairement une vision stratégique du mode de financement de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, en procédant notamment à une évaluation réaliste des effets sur le mode de distribution des choix de financement sur différents groupes. Il devrait envisager et utiliser un large éventail d'options et de mécanismes de financement, dont le financement par l'assiette fiscale ou par l'assiette tarifaire, l'offre de subventions et de crédits d'impôt pour stimuler l'investissement, ainsi que l'obligation d'une participation du privé au financement dans la mesure du possible, éventuellement avec contrepartie de la province. Il devrait également chercher autant que possible à tirer parti de sources fédérales et municipales de financement.

Le principe directeur devrait être de faire payer le bénéficiaire, entendu que la définition de bénéficiaire est assez large dans le contexte de la transition énergétique. Si les développements et les investissements liés à la transition relative à l'électrification et à l'énergie ne profitent qu'au seul système d'approvisionnement en électricité et à ses abonnés de l'électricité, c'est à ces derniers qu'il reviendra de supporter les coûts. Mais si on s'attend à ce que la transition relative à l'électrification et à l'énergie apporte des avantages économiques, transitionnels et sociaux d'une portée beaucoup plus large pour la province, le gouvernement devra transférer une partie des coûts à l'assiette fiscale et offrir plus de clarté aux entités du secteur sur la façon d'intégrer ce mode opératoire dans la planification et la prise de décisions.

La province devrait élaborer sa vision stratégique avec rigueur et transparence dans la comptabilisation des coûts, des avantages et des effets sur la distribution à prévoir.

8. PERSPECTIVES DES CONSOMMATEURS, DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

8.1 L'IMPORTANCE DE L'ADHÉSION DU PUBLIC

L'énergie contribue à la satisfaction des besoins les plus fondamentaux et les plus essentiels de la vie quotidienne : chauffage et climatisation des logements, préparation des aliments, déplacements en véhicules à moteur... Intrans crucial de la production économique, elle assure le fonctionnement des systèmes d'infrastructure essentiels et constitue l'un des principaux facteurs déterminants d'une économie concurrentielle. Malgré cela, l'énergie occupe peu de place dans l'esprit des gens au quotidien. Il n'en sera pas moins essentiel de bien faire comprendre les fonctions qu'elle remplit dans la vie d'aujourd'hui et dans notre économie pour recueillir l'adhésion du grand public à l'électrification et à la gestion de la transition énergétique. Ce le sera tout autant pour assurer un approvisionnement fiable, abordable et résilient en énergie dans les années à venir.

Les politiques de décarbonation ont déclenché des réactions négatives et du mécontentement dans d'autres territoires lorsqu'elles ignoraient les besoins, les préférences et les vulnérabilités des consommateurs. Les politiques de la transition relative à l'électrification et à l'énergie qui menacent la fiabilité du système, provoquent des pannes de courant, limitent les choix du consommateur ou font monter les prix peuvent provoquer une réaction négative du public et se voir exploitées à des fins politiques, mettant ainsi en péril une stratégie et une politique pourtant rationnelles à long terme. La transition énergétique implique d'importants changements techniques, économiques, politiques et sociaux étalés sur plusieurs décennies. C'est pourquoi il est essentiel de mobiliser les ménages et les entreprises pour les sensibiliser aux avantages, aux coups et aux implications de la transition énergétique, et pour recueillir leur adhésion. Il importera de faire preuve d'une totale transparence en tout temps et de tenir compte des intérêts des personnes et des collectivités dans l'élaboration des politiques. Les gouvernements peuvent jouer un rôle clé pour ce qui est de préparer la population à la transformation en profondeur qui s'annonce dans les prochaines années.

Pour ce faire, il importe de comprendre que les préférences, les perceptions et les intérêts des gens sont façonnés par diverses facettes de leurs identités qui sont parfois contradictoires. Pour

être exact, les gens appréhendent les services et les politiques énergétiques en tant que consommateurs, citoyens et membres d'une collectivité. Le consommateur s'intéresse avant tout à un service abordable et fiable et à une certaine latitude de choix pour satisfaire à ses besoins. Le citoyen tient en revanche à ce que l'Ontario et le Canada prennent des mesures décisives pour lutter contre le changement climatique, y compris par des politiques asymétriques qui augmenteraient le prix de certains choix d'énergie. Enfin, le membre d'une communauté peut souhaiter se réunir avec ses pairs pour mettre sur pied de solutions énergétiques avec prise de participation de la communauté – ou, au contraire, s'opposer à des projets énergétiques qu'il estime compromettre son mode de vie ou son confort, augmenter ses dépenses en énergie ou ne pas permettre une prise de participation au capital. La diversité des attentes – de l'abordabilité à la liberté de choix pour le consommateur en passant par la localisation de l'infrastructure et le développement durable – souligne l'importance d'aller au-devant des Ontariens et d'encourager leur participation, pour que chaque citoyen se sente inclus et respecté dans le processus de transition énergétique. D'après les commentaires recueillis, le Comité perçoit un désir et un besoin de comprendre les raisons derrière les objectifs d'économie d'énergie, la nature des politiques mises en œuvre pour les réaliser, ce qu'il peut faire pour que son opinion soit prise en compte, les répercussions qu'auront ces politiques sur sa vie et leurs conséquences financières. La transparence et l'inclusion aideront la province à conserver le soutien du public afin de poursuivre sa vision d'une économie fondée sur l'énergie propre.

Fait important, au moment où le processus de la transition relative à l'électrification et à l'énergie bascule du stade de l'action citoyenne militant en faveur de la lutte contre le changement climatique à celui de la mise en œuvre active, les Ontariens se verront de plus en plus sollicités en tant que consommateurs et membres d'une collectivité. En tant que consommateurs, leur choix de sources d'énergie, leurs habitudes de consommation et leur mode d'accès à l'énergie exerceront une influence considérable sur la trajectoire de la transition énergétique. Tout aussi important, leur rôle en tant que membres actifs d'une collectivité sera d'offrir ou de refuser leur adhésion au développement à l'implantation d'une nouvelle infrastructure durable dans leur communauté. Il est crucial que le secteur de l'énergie et les gouvernements comprennent le basculement qui survient aujourd'hui dans le rôle du public. Afin de réussir la transition énergétique, il faut adopter une approche intégrée d'élaboration de politiques et de prise de décision qui accorde une place prioritaire aux rôles multiples et évolutifs du public.

Ces dernières décennies, l'Ontario a dû tirer quelques dures leçons de ses décisions en matière de politique énergétique. La province a connu plusieurs renversements retentissants de ses politiques énergétiques ainsi que des changements brutaux ayant parfois entraîné de fortes hausses de prix. Les consommateurs ont pu se sentir abandonnés par le gouvernement et les organismes de réglementation, et les communautés, exclues et insuffisamment consultées lors des importants processus de planification et dans les décisions touchant l'infrastructure, par

exemple en ce qui concerne la localisation géographique et le choix des ressources énergétiques. Dans certains cas, il en a résulté une forte érosion de la confiance du public dans la capacité du gouvernement en place à prendre des décisions prudentes en matière de politique énergétique. Dans d'autres cas, des projets ont connu des retards conséquents ou des annulations pures et simples en raison de l'opposition de la collectivité.

Comme on l'a vu à la [section 4](#), avant les années 1970, il n'existait aucun système juridique ou politique reconnu par le gouvernement canadien qui aurait obligé les gouvernements, les promoteurs en énergie et les grandes sociétés à consulter les communautés autochtones sur les projets et la planification énergétique. Un peu partout au Canada, des barrages hydroélectriques ont fait sortir des rivières de leur lit, inondant les terres, et des projets d'aménagement ont été lancés sans préavis, perturbant fortement ou détruisant des territoires de chasse et de pêche traditionnels, des itinéraires de déplacement et des sites funéraires et sacrés. L'absence d'une consultation sincère des communautés autochtones en Ontario a contribué à des répercussions importantes sur les économies locales ainsi que sur la sécurité et la prospérité des communautés autochtones, et cette situation est susceptible de se reproduire.

Le défaut de communiquer, de consulter, de mobiliser et de nouer des relations fructueuses menace de compromettre la rapidité et l'ampleur pourtant essentielles de la transition énergétique et pourrait avoir des conséquences économiques durables sur les collectivités de tout l'Ontario, en particulier sur les consommateurs et les collectivités souffrant d'une inégalité disproportionnée. Des consultations inclusives et accessibles sont nécessaires pour que ces groupes historiquement exclus des décisions sur l'énergie profitent d'une collaboration bienveillante tout au long de la transition.

Les intervenants et les partenaires autochtones ont nommé les cinq principes fondamentaux de communication et de consultation qui sous-tendent la réussite d'une politique énergétique à long terme :

1. **Communication transparente et sensibilisation du public** sur le coût réel de l'énergie et de la transition, sur les possibilités et les défis liés à la transition relative à l'électrification et à l'énergie (y compris les considérations en matière de sécurité des technologies émergentes et la sensibilisation au choix d'appareils électroménagers plus verts), et sur les coûts et les risques directs et indirects du changement climatique (y compris le coût de l'inaction).
2. **Participation du consommateur** pour lui donner un sens de responsabilité et de paternité quant à la réussite de la transition énergétique; elle permet en outre d'opérer des choix qui reflètent les besoins du consommateur.

3. **Consultations systématiques, significatives et accessibles dans le contexte d'une planification énergétique** à l'échelle de la province, importantes dès le début du processus et jusqu'à sa conclusion; une consultation accessible doit tenir compte de la fiabilité de l'accès Internet et de la distance, qu'elle soit virtuelle ou en personne.
4. **Consultation et l'habilitation au niveau communautaire** pour prendre des décisions de planification énergétique favorisant l'énergie propre et respectant la culture locale et communautaire ainsi que la situation locale.
5. **Participation significative au processus de localisation géographique** de l'infrastructure énergétique, y compris des nouvelles installations de production, de transport et de distribution.

Tant les intervenants que les partenaires autochtones ont insisté sur le fait qu'une collaboration et une consultation précoces et transparentes des communautés autochtones, soutenues par un financement adéquat des capacités, contribueront à rendre possibles une participation significative des Autochtones et une relation durable avec eux. Tandis que progresse la transition énergétique, il faudra procéder à d'autres consultations des partenaires autochtones, en allant même au-delà de l'obligation de consulter et d'accommoder du gouvernement. Des groupes et des organisations ont affirmé au Comité que ces conditions sont essentielles pour faire avancer la réconciliation et assurer une répartition équitable des avantages de la transition à tous les citoyens de l'Ontario. Il importe également de faire avancer le développement des projets à un rythme suffisant pour répondre aux besoins de la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

L'efficacité de la communication et de la consultation ne suffira certes pas à garantir l'entière satisfaction du consommateur, du citoyen ou du membre d'une collectivité tout au long de la transition énergétique, mais elle constitue une première étape solide pour voir à ce que les Ontariens se sentent inclus, écoutés et respectés dans le processus décisionnel sur l'énergie. Les prochaines étapes impliquent une action politique qui répond véritablement aux préoccupations fondamentales des Ontariens en tant que consommateur d'énergie, membres d'une collectivité et citoyens.

Recommandation 26 : Le gouvernement, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) devraient jouer un rôle clé dans la consultation du public et des partenaires autochtones pour assurer un accès transparent à de l'information de haute qualité et pour leur donner concrètement la chance de participer au

processus décisionnel, ce afin de recueillir le maximum de soutien pour la transition énergétique et de stimuler la participation au processus. Ce travail devrait notamment comprendre, en soi et dans le cadre d'autres processus, les éléments suivants :

- a. Aider les clients, les citoyens et les membres de la communauté à se situer dans la transition vers une économie fondée sur une énergie propre et à comprendre les réalités opérationnelles que les changements à grande échelle du système d'énergie auront dans leur vie quotidienne (adoption de sources d'énergie et de modes de consommation d'énergie différents, besoin en nouvelle infrastructure énergétique dans la communauté, etc.).
- b. Préparer le public aux transformations prochaines en fournissant de l'information transparente, continue et complète sur les choix, coûts, possibilités et difficultés qui accompagneront vraisemblablement la transition relative à l'électrification et à l'énergie.
- c. Renforcer des mécanismes vraiment fonctionnels de participation communautaire à la planification et au processus décisionnel relativement à la nouvelle infrastructure. À cette fin, donner priorité aux consultations publiques et intégrer les commentaires de la communauté au processus décisionnel en toute transparence.
- d. Mener des initiatives de sensibilisation qui abordent les avantages, les risques et les coûts liés aux technologies nouvelles et émergentes, l'action contre l'inaction en matière de climat, et la capacité des clients à prendre des décisions à partir de faits probants.
- e. Fostering community-level engagement and empowering local communities to make informed energy planning decisions in support of new energy projects and technologies that best suit their local energy needs

8.2 PRÉSERVER L'ABORDABILITÉ

L'abordabilité est depuis longtemps une question contentieuse et déterminante dans le secteur de l'énergie de l'Ontario. Les pressions inflationnistes récentes et la hausse du coût de la vie ont exacerbé l'importance du caractère abordable de l'énergie. Les intervenants et les partenaires autochtones ont indiqué au Comité que l'abordabilité du système d'énergie figurera en tête des priorités des consommateurs tout au long de la transition énergétique. Cela dit, au fil du temps, le consommateur constatera qu'il est en mesure de réaliser des économies en adoptant l'électricité comme source d'énergie pour son véhicule automobile et son chauffage résidentiel. Même si sa facture totale d'électricité augmentera vraisemblablement, les frais énergétiques combinés de son ménage – électricité, gaz naturel et essence – pourraient néanmoins diminuer.

Les coûts associés à la transition énergétique seront importants à l'échelle du système de production et de distribution de l'électricité. Des investissements dans le transport, la distribution et les technologies «derrière le compteur», dans les technologies de changement de carburant, dans la décarbonisation industrielle et dans les mesures d'efficacité énergétique seront tous nécessaires pour satisfaire à la demande accrue en électricité et réaliser une économie fondée sur l'énergie propre. Des investissements additionnels dans la résilience devront également être engagés en raison de la fréquence croissante et de l'intensité des vagues de chaleur, des tempêtes et des autres événements climatiques extrêmes qui menacent l'intégrité physique du système d'énergie. À ce titre, des consommateurs pourraient observer une hausse de leur facture d'énergie sur le court terme. Si le coût de ces investissements fondamentaux n'est pas étalé et compensé adéquatement, il pourrait mener à une situation où de nombreux ménages et entreprises de l'Ontario n'auraient plus les moyens de satisfaire à leurs besoins en énergie. Toutefois, une [modélisation](#) de l'Institut climatique du Canada permet de croire à la faisabilité d'un avenir prometteur. À mesure que progresse la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la facture d'énergie totale des ménages pourrait diminuer sur le long terme. Il est prévu qu'à terme, les gains d'efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables et les percées technologiques entraînent les prix vers le bas. La transparence et la sensibilisation du public demeurent fondamentales pour faire comprendre ses options au consommateur et pour assurer une transition réussie et pilotée par les collectivités.

Lors de ses consultations, le Comité a observé que les Ontariens ne sont pas prêts à signer un chèque en blanc au gouvernement pour financer la transition énergétique. [Innovative Research Group](#) – une société canadienne de conseil et de recherche sur l'opinion publique – a sondé les Canadiens pour mieux jauger leur opinion sur la transition énergétique. En date de mai 2023, presque 9 personnes interrogées sur 10 (86 %) estiment que le changement climatique est désormais une réalité, et presque 7 sur 10 s'en inquiètent. Toutefois, un quart d'entre elles s'opposent aux mesures qui pourraient être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre si elles entraînent la hausse des prix de l'énergie. Environ la moitié (48 %) sont disposées à payer plus pour financer la transition énergétique, mais cette proportion diminue à mesure qu'augmente la hausse de prix proposée. L'image qui ressort nettement de ces résultats est que le soutien du public pour la transition énergétique est fortement corrélé à ses coûts – réels ou perçus. Le maintien des coûts à un bas niveau et la prévisibilité de toute hausse seront donc essentiels pour conserver l'adhésion du public aux politiques de la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

L'abordabilité de l'énergie est particulièrement importante pour les ménages à faibles revenus et ruraux. [Selon le Bureau de la responsabilité financière](#), les ménages ontariens se trouvant dans le quintile de revenu le plus bas dépensent une bien plus forte proportion – près du triple – de leur revenu brut en énergie domestique que les ménages du quintile supérieur. Les ménages

ontariens des zones rurales ont des dépenses en énergie domestique nettement plus élevées que leurs homologues des zones urbaines, essentiellement parce que le gaz naturel y est moins accessible, cette source d'énergie étant le plus économique pour le chauffage des maisons, et parce que le coût de distribution de l'électricité et des combustibles dans les régions rurales est élevé. Ces différences dans les dépenses en énergie sont en partie atténuées par les subventions provinciales, mais l'abordabilité de l'énergie demeure un problème qui touche de façon disproportionnée les ménages les plus vulnérables de la province. Pour garantir une énergie abordable, la province devrait se concentrer sur les personnes dont les besoins sont les plus criants. Elle pourrait ainsi libérer des ressources pour contribuer à faire tomber les barrières qui empêchent certains consommateurs d'investir efficacement dans les solutions qui les aideraient à maîtriser leurs factures d'énergie et contribueraient à la transition énergétique à l'échelle du système.

Fait important, l'abordabilité de l'énergie ne se limite pas à un chiffre sur une facture. Le Comité a noté des préoccupations quant au coût des changements proposés au système d'énergie relativement aux moyens de transport, à l'enveloppe du bâtiment et au changement de sources d'énergie de chauffage. Les ménages vulnérables pourraient se retrouver exclus des avantages du basculement vers une économie fondée sur l'énergie propre s'ils n'ont pas les moyens de réaliser les investissements initiaux nécessaires pour se servir de technologies réduisant les dépenses en énergie et contribuant à la décarbonisation. À mesure qu'augmente le prix du carbone à l'échelon fédéral, l'énergie ne demeurera abordable que si les ménages vulnérables sont à même d'adopter les sources d'énergie propres que la politique a pour but d'encourager.

Le risque est plus prononcé pour les collectivités rurales et éloignées. En particulier, le Comité a observé que le changement de source d'énergie dans les transports (de l'essence vers l'électricité) pourrait avoir des conséquences économiques indésirables pour les collectivités éloignées, rurales et autochtones. Par exemple, bon nombre de communautés autochtones comptent sur des embarcations, des motoneiges et des véhicules tout terrain à essence pour chasser, pour pêcher et pour exercer leurs droits culturels définis dans les traités. Par ailleurs, les stations-service appartenant en tout ou en partie à la communauté, ou exerçant leurs activités dans la communauté, font souvent partie intégrante de l'économie locale. Le changement à grande échelle de source d'énergie dans les transports pourrait compromettre la santé économique de communautés déjà confrontées à des obstacles considérables dans leur participation à l'économie. Il faudra déterminer et considérer les effets du changement de source d'énergie sur les questions liées à la distribution de l'énergie pour définir adéquatement les mesures d'aide offertes aux ménages et collectivités vulnérables, au lieu de s'en tenir à une vision limitée au montant de la facture.

D'autres circonstances peuvent aussi se traduire par des différences fondamentales entre les ménages en ce qui concerne la volonté et la capacité de payer. La hausse du coût de la vie, et notamment des loyers et des taux hypothécaires, constitue un obstacle majeur pour tous les ménages. Les locataires sont des exemples de consommateurs qui pourraient avoir à supporter le coût de l'électrification sans pour autant avoir un quelconque pouvoir de décision sur le choix de leur source d'énergie domestique. Les propriétaires résidentiels qui voient augmenter leurs paiements hypothécaires pourraient quant à eux avoir du mal à supporter financièrement l'investissement nécessaire pour parvenir à une électrification abordable. Enfin, les propriétaires plus âgés qui ont terminé le remboursement de leurs prêts hypothécaires et auraient théoriquement les moyens d'investir dans une conversion énergétique peuvent se révéler peu disposés à le faire si la période de rentabilisation est longue. C'est ici que les mesures d'encouragement à court terme peuvent jouer un rôle clé. Il est donc important de considérer l'incidence de la situation de logement sur l'aptitude et la volonté de chaque personne à investir dans le changement de source d'énergie domestique. Les politiques stratégiques devraient être pensées de sorte que les consommateurs soient en mesure de participer à la transition énergétique et d'en tirer des avantages, quelle que soit leur situation de logement.

Le gouvernement doit étudier des mécanismes politiques qui favorisent l'adoption de nouvelles technologies énergétiques et aident les Ontariens, surtout ceux des ménages à faibles revenus, à réaliser les investissements nécessaires. Tout soutien gouvernemental devrait faire l'objet d'une évaluation minutieuse du rapport coût-avantage.

Recommandation 27 : Le gouvernement provincial devrait explorer des mécanismes favorisant une adoption large du changement de source d'énergie, de la décarbonation et des aides technologiques telles que les véhicules électriques, les installations de stockage et les thermopompes, pour appuyer son objectif d'une économie fondée sur l'énergie propre, pour stimuler le changement à une cadence et une échelle suffisantes, et pour s'assurer que tous les clients profitent effectivement de la transition énergétique. À cette fin, il devrait avoir recours à une consultation et une communication actives pour que les clients comprennent les possibilités, les avantages, les difficultés et les risques des technologies de décarbonation et soient en mesure de faire des choix éclairés. Il serait important que le gouvernement réfléchisse à des mécanismes visant à aider les clients à gérer les coûts initiaux.

- a. Tout mécanisme adopté par le gouvernement devrait avoir fait l'objet d'une rigoureuse analyse coût-efficacité et considérer en toute transparence tant les coûts que les avantages pour les clients individuels et le système dans son ensemble, par exemple les effets sur la demande en électricité en période de pointe.

- b. Le gouvernement provincial devrait également coordonner son action avec celle du gouvernement fédéral pour poursuivre ces objectifs en commun, en cherchant à établir comment les programmes fédéraux pourraient appuyer les objectifs provinciaux et comment cette collaboration pourrait maximiser la valeur ajoutée.
- c. Le conseil consultatif sur la transition énergétique devrait suivre l'avancement du processus de changement de source d'énergie, pour s'assurer qu'il est profitable et efficace sur le plan des coûts, déterminer les obstacles et formuler des recommandations.

L'abordabilité de l'énergie est également fondamentale pour les entreprises de l'Ontario. L'énergie sous toutes ses formes est un intrant crucial pour les petites, moyennes et grandes entreprises de toute la province et dans tous les domaines, même si son poids relatif dans les charges d'exploitation diffère largement d'un secteur d'activité à l'autre. [Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre de 2023](#), la hausse du coût des intrants, y compris l'énergie, était le deuxième obstacle le plus souvent attendu par les entreprises de l'Ontario dans la conduite de leurs activités, quelle que soit leur taille, tout juste derrière l'inflation. [Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#), les frais énergétiques continuent de figurer en tête des contraintes pour les petites entreprises de l'Ontario. Un coût inabordable de l'énergie menace ainsi la compétitivité des entreprises en augmentant leurs charges d'exploitation, en réduisant leur marge de bénéfice et en augmentant potentiellement les prix des biens et services.

Une énergie inabordable risque également de compromettre les occasions d'investissement et de croissance. Pour les grands consommateurs industriels en particulier, la prévisibilité à long terme de l'approvisionnement et du prix de l'électricité peut être un facteur décisif dans les décisions d'investir, y compris comme refuge par rapport au prix des combustibles, dont les cours sont de plus en plus volatiles en réaction aux circonstances économiques et sécuritaires. Fait important, le gaz naturel pourrait demeurer une importante source d'énergie abordable pour les procédés industriels de chauffe, notamment dans les industries exposées aux échanges internationaux. Les entreprises doivent pouvoir compter sur un accès sûr à l'énergie dont elles ont besoin – à un prix abordable – avant de s'engager à investir dans la province. Comme il a été mentionné à la section précédente de ce rapport, l'incertitude finit par réduire le potentiel de croissance de la province en minant la confiance des entreprises. L'abordabilité de l'énergie est donc un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises ontariennes.

PROGRAMME DE PROTECTION DES TARIFS

Les particuliers et les petites entreprises de l'Ontario bénéficient de plusieurs programmes de protection des tarifs conçus pour réduire le montant de leur facture d'électricité. Les programmes des particuliers comprennent la remise de l'Ontario pour l'électricité, qui s'adresse à tous les abonnés, et d'autres programmes ciblés sur les personnes à faible revenu ou habitant dans des régions données où le coût de l'électricité est plus élevé. Ces programmes sont financés à partir des recettes fiscales et leur coût global est prévu à environ **6,5 G\$ en 2023-2024**.

Le Comité s'est fait informer que des programmes actuels à condition de revenu – tels que le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité – peuvent se révéler complexes et difficiles d'accès pour bien des gens. Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) fournit un crédit mensuel direct sur la facture de 35 à 113 \$ par mois – selon la taille et le revenu du ménage – aux ménages à faible revenu admissibles. L'accessibilité des programmes à condition de revenu devrait être améliorée en étendant l'admissibilité aux locataires qui ne reçoivent pas une facture d'électricité à leur nom, en simplifiant la procédure de demande ou en rendant leur application automatique. Le gouvernement et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) procèdent à l'examen du POAFE et du Programme d'aide aux impayés d'énergie qui le complète en offrant une aide d'urgence aux ménages admissibles qui ont pris du retard sur leurs factures.

Le Comité a également été informé que les programmes sans condition de revenu pourraient potentiellement devenir non finançables à mesure que doivent être engagés les investissements nécessaires en faveur d'une économie fondée sur l'énergie propre. La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) a notamment été citée comme programme nécessitant un nouveau ciblage. La ROE fournit une remise sur facture aux ménages, aux petites entreprises, aux exploitations agricoles et aux foyers de soins de longue durée de l'Ontario, **remise qui s'est élevée en moyenne à 19 % de la facture hors taxes** en 2021. Le pourcentage de remise est rajusté chaque année pour limiter la hausse des dépenses en électricité des ménages à deux points de pourcentage. La ROE **représente à elle seule environ le tiers** du total des subventions en matière d'énergie et d'électricité.

La plupart des subventions accordées au titre de la ROE sont versées aux ménages, y compris à des ménages à revenu moyen et élevé qui n'ont vraisemblablement aucun mal à payer leurs factures d'électricité. S'ils sont assurément ravis de voir baisser leurs factures d'électricité, ils finiront tout de même par les payer dans leurs impôts ou sur leurs futures factures d'électricité. En effet, les ménages aisés touchent en moyenne de bien plus grosses subventions. D'après le rapport **Help those Who Need Help** (2020) de l'Ontario Energy Association, en moyenne, plus élevé est le revenu, plus forte est la consommation d'électricité. La taille du logement est

également corrélée au revenu : les ménages aisés vivent habituellement dans de plus grandes habitations. Par conséquent, l'effet net des programmes actuels de l'Ontario est de verser de plus grosses subventions aux ménages à revenu élevé, et d'énormes subventions aux ménages à revenu très élevé. Le rapport révèle qu'en 2020, un ménage occupant un appartement de 800 pieds carrés pouvait s'attendre à 203 \$ de subventions financées par l'impôt sur un an. Une maison seule de 1800 pieds carrés pouvait donner droit à 415 \$, et une vaste résidence de 10000 pieds carrés, à 1750 \$ de subventions.

En bref, selon la configuration actuelle du programme de protection des tarifs, une part disproportionnée de la ROE revient à des ménages à fort revenu qui n'ont sans doute pas besoin d'aide pour régler leurs factures d'électricité. Étant donné que la ROE est financée à partir de l'assiette fiscale, son mode de calcul et de distribution actuel représente un transfert de fonds publics à des ménages dont le revenu est supérieur à la moyenne. Le Comité estime qu'un meilleur ciblage de la ROE permettrait à la province d'offrir plus d'aide aux ménages à faible revenu qui en ont le plus besoin, et par le fait même, d'atténuer plus efficacement et plus équitablement la hausse de dépenses potentielle que pourrait entraîner la transition énergétique.

Compte tenu du montant potentiellement élevé des investissements nécessaires pour opérer cette transition, le Comité considère que les programmes de protection des tarifs resteront un important outil pour préserver l'abordabilité de l'énergie. Toutefois, il faut conclure que l'accessibilité et le ciblage de ces programmes sont à revoir pour les rediriger vers les personnes qui en ont le plus besoin.

Recommandation 28: Il y aurait lieu de repenser les programmes existants de compensation et d'abordabilité des tarifs de l'électricité afin de mieux cibler les personnes qui en ont le plus besoin, et de simplifier les processus de demande et d'inscription pour les rendre plus accessibles.

Tout programme repensé ou nouvellement créé devrait être élaboré avec la pleine participation et l'entière collaboration de représentants des collectivités rurales ou éloignées – autochtones ou non – ainsi que des ménages urbains et collectivités vulnérables que ces programmes sont censés protéger.

8.3 FIABILITÉ, RÉSILIENCE ET ENVIRONNEMENT

Comme il a été vu plus tôt, le secteur de l'électricité est une condition cruciale pour la bonne marche des tâches domestiques, de l'activité économique et des infrastructures essentielles telles que les télécommunications et le réseau de soins de santé. Lorsqu'une panne de secteur se produit, le coût social et économique indirect l'emporte souvent – et de beaucoup – sur les frais directs à engager pour rétablir le courant et réparer les dommages. Une panne à grande échelle et de longue durée peut entraîner des effets croisés sur la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau potable, la santé, les transports, les télécommunications et l'activité économique. C'est pourquoi la fiabilité et la résilience du réseau électrique sont depuis longtemps l'une des premières préoccupations des consommateurs d'énergie et des exploitants des réseaux et des systèmes. C'est ce qui est ressorti à maintes reprises lors des consultations du Comité.

L'importance de la résilience et de la fiabilité du réseau est appelée à s'accroître à mesure que les Ontariens électrifient les usages finaux en investissant dans des véhicules électriques ou des thermopompes. La dépendance accrue à l'électricité se traduira par une sensibilité croissante aux pannes de secteur et autres interruptions de service. Dans un même temps, l'accélération et l'intensification des effets du changement climatique mettent en exergue l'importance de la résilience et de la fiabilité des réseaux électriques. Le changement climatique a déjà **de lourds impacts** dans la province d'Ontario et la situation n'est pas prête de s'améliorer dans les années et les décennies à venir. Les hausses de températures moyennes déjà garanties par les émissions intérieures de gaz à effet de serre devraient entraîner une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes tels que les pluies diluviennes et les chaleurs caniculaires, et à l'exacerbation des conditions qui mènent à la sécheresse, aux feux de végétation, aux orages, aux inondations, aux tornades et aux tempêtes de verglas. Ces effets météorologiques représentent des menaces pour l'intégrité physique de l'infrastructure électrique et du fait même, à la fiabilité et à la résilience du réseau.

Une intense activité de collaboration et de partage de connaissances est en cours dans le secteur, allant des évaluations de la vulnérabilité au changement climatique entreprises par les exploitants de réseau au partage de ressources et aux ententes d'aide réciproque, en passant par des travaux plus approfondis à l'échelle des entreprises et des industries pour intégrer les effets du changement climatique dans la planification de leurs activités. À la demande du ministre de l'Énergie, la CEO a commencé à étudier les questions de la **résilience, de la réactivité et de la rentabilité du secteur de la distribution**. Il existe un besoin d'apprentissage continu et d'affinement des approches et des politiques à mesure qu'évoluent les connaissances des effets localisés du changement climatique sur le système d'énergie. Il sera tout aussi important d'assurer la collaboration avec les municipalités et autres organisations d'échelle locale, ce qui

pourrait se faire par la planification énergétique locale globale dont il a été question à la [section 5](#).

Comme il a été vu à la [section 4](#), les communautés autochtones – et particulièrement celles du Nord et des régions éloignées – subissent de façon disproportionnée les répercussions du changement climatique, notamment sous la forme de dommages à l'infrastructure essentielle et d'évacuations forcées et d'éloignement des territoires traditionnels, ce qui compromet les droits de chasse et de cueillette et exacerbe d'autres injustices socio-économiques. L'amélioration de la résilience dans tout l'Ontario – particulièrement dans les communautés autochtones, du Nord et des régions éloignées – est essentielle à la réussite de la transition énergétique.

Recommandation 29 : Le gouvernement, la SIERE et la CEO devraient favoriser le renforcement des capacités des fournisseurs de services publics et des collectivités, procéder à l'évaluation des répercussions du changement climatique sur l'infrastructure énergétique et appuyer la prise de mesures efficaces pour bâtir la résilience climatique et la planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les éventuels coûts liés à l'investissement dans les mesures d'adaptation ne devraient pas reposer injustement sur les épaules des consommateurs à faible revenu, des consommateurs de régions confrontées à un coût élevé de l'électricité, des consommateurs qui ont besoin de dispositifs médicaux à forte consommation d'électricité ou d'autres consommateurs vulnérables.

Le déplacement vers une économie fondée sur l'énergie propre aura un effet positif sur la santé publique et sur l'environnement en Ontario. Des études menées aux États-Unis et au Canada ont montré que la transition vers les énergies propres apportera des avantages particulièrement sensibles en ce qui a trait à la pollution de l'air à l'échelle locale. L'Ontario a déjà réduit ce risque en abandonnant la production d'électricité à partir de charbon, mais la poursuite de la décolonisation devrait avoir des avantages pour la santé publique aller croissants. [Une étude](#) effectuée par Navius pour le compte de l'Association canadienne de médecins pour l'environnement a estimé les dépenses en santé évitables au Canada à hauteur de 30 à 100 G\$ d'ici 2050. [Les estimations effectuées aux États-Unis](#) montrent une réduction de 50 000 décès prématurés par année et une économie de 608 G\$ en frais de santé sous l'effet de l'élimination des émissions liées à l'énergie. Il sera important de tenir compte de ces avantages dans les décisions et de les communiquer clairement au public.

8.4 PRIORITÉ AUX CHOIX DU CONSOMMATEUR

Il est indispensable de donner un pouvoir de décision au consommateur en lui offrant des choix. Il a été suggéré au Comité que la poursuite de la transition énergétique en Ontario devrait plutôt chercher à remettre le pouvoir de décision au consommateur au lieu de limiter ses choix. Les parties consultées ont insisté sur le fait que les consommateurs devraient avoir la possibilité de choisir, par exemple, entre la compensation des émissions causées par leur consommation d'énergie, le recours à des carburants à faible teneur en carbone et renouvelables, et les avantages de la production d'énergie décentralisée. L'offre d'un éventail d'options de sources et de services d'énergie encourage la participation du consommateur à la transition énergétique en lui donnant le pouvoir de décider lui-même comment décarboniser sa consommation d'énergie, au lieu de lui imposer des décisions, des technologies ou des méthodes. Des marchés concurrentiels correctement réglementés peuvent améliorer considérablement cette liberté de choix, d'autant plus s'ils s'accompagnent d'une information pratique et accessible sur les options, notamment sur le coût initial et les frais d'utilisation.

9. DERNIÈRES RÉFLEXIONS

Le Comité conclut ses travaux avec un solide optimisme devant le changement positif d'ordre économique, environnemental et social qu'apportera la transition relative à l'électrification et à l'énergie, gage d'un avenir prospère pour l'Ontario. L'objectif d'une économie fondée sur l'énergie propre est un défi de taille, mais aussi, comme nous venons de le montrer ici, une occasion sans précédent. Le bouleversement tectonique du paysage mondial de l'énergie et la détermination croissante des secteurs public et privé à réaliser la décarbonation ouvrent l'occasion d'une génération pour l'investissement et le développement économique. L'Ontario se trouve devant la chance unique de prendre les devants et de se positionner dans les chaînes de valeurs de l'économie verte, afin de maximiser notre prospérité tout en atténuant les dommages causés à l'environnement.

L'action en faveur du climat et la transformation de notre économie ont pour but de renouveler notre prospérité et de défendre les fondements matériels, économiques et sociaux de notre société. L'atteinte d'un consensus large et durable sur la transition énergétique contribue à consolider notre démocratie sur le long terme.

Le secteur de l'énergie de l'Ontario est bien placé pour saisir ces occasions. Notre approvisionnement en électricité essentiellement sans émissions ouvre la perspective d'une électrification large et bénéfique des services d'énergie. Notre secteur de l'énergie solide et innovant est prêt à se mettre en action pour apporter une contribution substantielle à la transition. Par ailleurs, nos robustes cadres de gouvernance sont bien adaptés à la gestion des questions et tensions complexes qui accompagneront assurément une transformation à l'échelle de l'économie.

Il ne fait aucun doute que des difficultés nous attendent. Mais nous constatons une solide mobilisation du secteur de l'énergie et un fort désir de coopérer aux inévitables changements de politique, de réglementation et de gouvernance qui seront nécessaires pour profiter de l'occasion qui s'offre à nous. Le secteur exprime beaucoup d'optimisme quant à l'avenir et une soif de contribuer à l'innovation et à l'adaptation que le changement exige. Le secteur s'entend sur le besoin en une politique claire, une vision stratégique et une réglementation efficace.

Il en va de même de la nécessité d'une transition énergétique maîtrisée et méthodique qui accélérera la décarbonation tout en maintenant un système d'énergie abordable, fiable et résilient. Une transition inclusive et axée sur le consommateur constitue l'occasion de faire participer les abonnés du système d'énergie au projet de la décarbonation et de parvenir à un système qui répond plus fidèlement à nos besoins variés.

Fait important, on observe un grand optimisme quant aux intéressantes perspectives pour la réconciliation économique avec les communautés autochtones qui pourraient découler de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre. Une collaboration significative aux projets de développement de l'infrastructure, d'extension du réseau et de prestation d'une énergie fiable et abordable peut créer pour les Autochtones des possibilités d'investissement dans des initiatives qu'ils pourront chapeauter, avec à la clé, des revenus, de nouvelles compétences et des emplois. Le secteur de l'énergie de l'Ontario s'engage à évoluer vers une économie fondée sur l'énergie propre dans un esprit de partage des avantages et de la prospérité avec ses partenaires autochtones.

Il apparaît clairement au Comité que la transition relative à l'électrification et à l'énergie ne se déroulent pas uniformément en Ontario. Les différentes régions, collectivités et organisations sont confrontées à leurs défis et occasions propres. Les communautés historiquement marginalisées et défavorisées risquent de se retrouver laissées pour compte, faute de considération et de soutien.

Enfin, il est impossible de prévoir la trajectoire exacte d'une transition de cette ampleur et de cette complexité. Elle sera infléchie par les décisions d'innombrables consommateurs et autres acteurs du marché. Elle sera sujette à des forces mondiales d'ordre économique, social et géopolitique qui demeurent imprévisibles. Elle sera influencée par les points de vue évolutifs de citoyens et des collectivités en Ontario et au-delà. Et elle sera façonnée par le rythme effréné des ruptures technologiques. Cette incertitude exige la poursuite de la recherche, de la collaboration, de l'innovation, de l'expérimentation, de l'apprentissage et de l'adaptabilité. L'objectif principal de nos efforts collectifs devrait être d'aborder la transformation de nos systèmes énergétiques et de notre économie au sens large.

Nous espérons que les recommandations et les principes directeurs formulés dans ce rapport constitueront un point de départ à partir duquel l'Ontario saura gérer efficacement les transformations à venir et tirer son épingle du jeu. L'état des lieux du secteur de l'énergie et des institutions qui le régissent doit devenir un processus d'évaluation continu et itératif. Le gouvernement devra s'employer à rallier les forces économiques et sociales autour d'une vision et d'un objectif communs. Il exigera une solide compréhension des fondements sociaux de notre système d'énergie ainsi que du besoin de mobiliser les gens en tant que citoyens, consommateurs et membres d'une collectivité. Il nécessitera une totale détermination à nouer et maintenir des partenariats avec les intervenants et les communautés autochtones pour développer notre système d'énergie à partir de valeurs communes. Enfin, il exigera un esprit d'innovation de constant apprentissage ainsi que l'acceptation de fréquentes réévaluations et de rajustements successifs. Le Comité a la certitude que l'Ontario sera à la hauteur du défi.

10. LISTE INTÉGRALE DES RECOMMANDATIONS

10.1 PLANIFICATION RELATIVE À L'ÉLECTRIFICATION ET À L'ÉNERGIE

Recommandation 1 : Pour donner une orientation claire à l'avenir énergétique et économique de l'Ontario, le gouvernement provincial devrait élaborer et communiquer un engagement et des positions de principe associées pour parvenir à une économie d'énergie propre pour l'Ontario d'ici 2050.

Cet engagement et ces positions de principe qui définiraient les paramètres selon lesquels les décisions seront prises devraient être incorporés et intégrés dans tous les ministères de manière à assurer la cohérence des politiques, l'alignement des prises de décision et les mécanismes de responsabilité.

Recommandation 2 : Le gouvernement provincial devrait convoquer un organisme interne de planification et de mise en œuvre de l'économie d'énergie propre, comme un comité existant du Cabinet.

- a. Cet organisme serait chargé d'assurer l'harmonisation des stratégies sectorielles (comme les stratégies de développement industriel et économique, les transports, la construction et le logement, l'agriculture, l'exploitation minière et l'aménagement du territoire, y compris les processus de développement de projets comme l'octroi de permis, le choix du site et le financement) et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient évaluées sous l'angle de l'énergie.
- b. Dans le cadre de la responsabilité partagée entre les gouvernements de coordonner la transition énergétique et d'y contribuer, le gouvernement devrait donner à tous les ministères concernés des mandats détaillés pour contribuer, dans leurs domaines respectifs, à une transition énergétique bien coordonnée.
- c. Les ministères concernés devraient élaborer des indicateurs clés de rendement (ICR) mesurables afin d'adapter leurs stratégies et politiques sectorielles aux impératifs de la transition énergétique en Ontario.

Recommandation 3 : Le gouvernement provincial devrait poursuivre ses efforts d'harmonisation et de coordination des objectifs, des normes et des politiques en matière d'économie d'énergie propre avec d'autres gouvernements (au pays et à l'étranger) chaque fois que cela est possible et compatible avec les intérêts économiques et politiques de la province.

Cette harmonisation et cette coordination devraient inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- a. Poursuivre l'alignement des politiques stratégiques sur les priorités clés en matière de développement économique et énergétique.
- b. S'engager auprès du gouvernement fédéral et prendre les mesures politiques nécessaires pour que l'Ontario puisse bénéficier des possibilités de financement du gouvernement fédéral (p.ex. les crédits d'impôt à l'investissement du gouvernement fédéral).
- c. Coordonner les efforts et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de rationaliser l'approbation des projets, de la rendre plus transparente, plus prévisible et plus rapide, et de délimiter les responsabilités avec précision.
- d. Collaborer avec le Canada, les provinces et les États voisins, directement ou par l'intermédiaire d'organismes, à la poursuite de l'intégration mutuellement bénéfique des systèmes énergétiques (y compris les marchés de l'électricité et les interconnexions) afin de faire progresser l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.
- e. Rechercher les possibilités d'améliorer la coordination et l'alignement des codes et des normes énergétiques entre les différentes instances, dans le but de réduire la charge réglementaire tout en conservant une position de chef de file en matière d'innovation réglementaire.
- f. S'engager auprès des municipalités pour s'assurer qu'elles sont en phase avec la transition énergétique et qu'elles bénéficient d'un soutien dans ce domaine, notamment en appuyant la planification énergétique locale globale et en exigeant des services publics locaux et des municipalités qu'ils s'engagent et collaborent sur les questions de planification énergétique.

Recommandation 4: Pour concrétiser l'engagement politique en faveur de l'économie d'énergie propre, le ministère de l'Énergie devrait élaborer et communiquer une vision de la politique de transition énergétique qui tienne compte des points de vue autochtones et s'appuie sur les principes de la politique d'économie d'énergie propre.

Cette vision devrait définir des priorités stratégiques précises, des objectifs orientés vers l'action, des compromis acceptables et des résultats politiques pour la production, le transport et la distribution de l'énergie, ainsi que pour les changements d'utilisation finale (comme les transports et les bâtiments) vers une économie électrifiée et à faible émission de carbone d'ici 2050.

Recommandation 5 : Le Ministère devrait élaborer et publier, à intervalles réguliers, un plan énergétique intégré à long terme qui guidera l'élaboration par l'Ontario de plans, de stratégies et de mesures techniques en matière d'énergie afin de soutenir la transition vers une économie d'énergie propre résiliente et abordable.

Ce plan devrait fournir des conseils et des orientations de la politique réalisables et mesurables, ainsi que des recommandations réglementaires et des révisions législatives (le cas échéant) pour l'électricité, le gaz naturel et d'autres combustibles, sur la production, le transport, la distribution, la consommation, la conservation et la gestion de la demande d'énergie.

- a. Le plan peut être élaboré dans le cadre législatif existant et devrait permettre une vaste participation, tout en permettant une planification et une prise de décision opportunes et efficaces.
- b. Le processus de planification doit inclure le soutien et l'alignement de la réconciliation avec les peuples autochtones.
- c. Le processus de planification doit encourager une bonne communication sur l'alignement des politiques et l'élaboration de politiques réglementaires entre le Ministère, la SIERE et la CEO, tout en respectant les rôles distincts de chaque organisme.
- d. Le plan énergétique intégré à long terme et la planification technique subséquente doivent être entrepris à un rythme soutenu et se fonder sur des analyses dynamiques et itératives au moyen de scénarios.
- e. Le processus de planification doit être inclusif et soutenir les consommateurs d'énergie de tous types, y compris les consommateurs vulnérables. Il doit être participatif et délibératif afin de susciter un soutien généralisé à la transition énergétique, en mettant l'accent sur les perspectives économiques et la compétitivité, l'équité et les effets de répartition, ainsi que sur les avantages pour l'environnement et la santé.

Recommandation 6 : Afin de préciser la situation pour les services publics, les investisseurs et les consommateurs, le ministère de l'Énergie devrait fournir une orientation de la politique sur le rôle

du gaz naturel dans le futur système énergétique de l'Ontario dans le cadre de son prochain plan énergétique intégré à long terme. Cette orientation doit être cohérente avec l'engagement politique en faveur d'une économie d'énergie propre et tenir compte des diverses fonctions du gaz naturel dans l'ensemble du système énergétique.

Cette orientation de la politique nécessitera une analyse technique, politique et réglementaire approfondie, une collaboration entre le gouvernement, les partenaires du secteur et les organismes provinciaux, ainsi qu'un processus d'engagement du public. Le résultat devrait être de gérer l'optimisation du système et le changement de combustible nécessaires pour parvenir à une économie d'énergie propre à un rythme qui permette de maintenir un service énergétique abordable, fiable et résilient.

Les principaux domaines d'analyse devraient inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- a. la maximisation des programmes d'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur des mesures rentables qui contribuent au succès à long terme de la transition énergétique (p. ex. l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments par rapport à la modernisation des appareils);
- b. la mise à jour des codes et des normes de construction;
- c. l'évaluation de la faisabilité de solutions innovantes de décarbonation pour le système de gaz naturel, y compris le gaz naturel renouvelable, l'hydrogène propre et la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone;
- d. les possibilités d'optimisation du système de gaz, y compris le chauffage hybride;
- e. les effets de répartition sur les communautés autochtones;
- f. les effets de répartition sur la main-d'œuvre, le consommateur d'énergie moyen, les collectivités rurales et éloignées et les collectivités vulnérables;
- g. les complexités et les défis liés au changement de combustible industriel et les implications pour la compétitivité économique;
- h. la faisabilité de solutions de rechange pour le gaz naturel distribuable en tant que ressource de fiabilité et d'énergie de pointe;
- i. les possibilités, les options et les conséquences du déclassement stratégique ou du redimensionnement des infrastructures de gaz naturel à long terme.

Recommandation 7 : Pour que les municipalités, les collectivités et les entreprises locales soient les mieux placées pour participer à la prise de décisions en matière d'énergie et pour assumer la responsabilité de la poursuite de leurs objectifs de transition énergétique, le ministère de l'Énergie devrait élaborer un cadre renforcé pour la planification et la prise de décisions en matière d'énergie à l'échelle locale et prendre des mesures pour en faciliter la mise en œuvre. L'objectif devrait être de mettre au point des processus de Planification énergétique locale intégrale mûrs grâce auxquels les collectivités peuvent contribuer efficacement à la transition énergétique de l'Ontario de manière à répondre à leurs besoins et à tenir compte de leurs forces, de leurs possibilités et de leurs priorités sur le plan local. L'élaboration de la Planification énergétique locale intégrale avec transparence sur les répercussions en matière de coûts et de tarifs peut contribuer à harmoniser la planification communautaire avec les objectifs de la politique provinciale.

Dans le cadre de la Planification énergétique locale intégrale, les collectivités devraient mettre en place un mécanisme d'harmonisation et de résolution des principales questions et priorités politiques, par exemple en matière de logement, de transport, d'aménagement du territoire et d'énergie, d'une manière qui mette à profit le rôle de chef de file des municipalités et les incite à assumer la responsabilité de leurs propres engagements (par exemple en matière de climat) et dans leur domaine de compétence. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les municipalités disposent du soutien, des capacités et des ressources nécessaires pour mener à bien ce travail.

L'engagement sur la Planification énergétique locale intégrale doit inclure un vaste ensemble d'intérêts et d'intervenants locaux, y compris les services publics de distribution d'électricité et de gaz. Les résultats de ce processus constitueront une contribution importante à la planification technique de la distribution d'électricité et de gaz et à la planification (régionale) menée par la SIERE, respectivement. Ce processus ne remplacera pas le processus actuel de planification régionale dirigé par la SIERE, qui est très technique et devrait le rester, bien qu'avec une contribution plus large des compagnies de gaz et d'autres entités de planification locales.

Le ministère de l'Énergie et le ministère des Affaires municipales et du Logement devraient coordonner leurs efforts pour s'assurer que la province et les municipalités sont alignées sur la planification de l'utilisation des terres en ce qui concerne l'infrastructure énergétique, et pour déterminer la meilleure façon d'aider les municipalités à tirer parti du soutien et des mesures incitatives de la province et du gouvernement fédéral pour soutenir la décarbonation à l'échelle de l'économie.

Recommandation 8 : Afin de contribuer à la certitude et à l'orientation à long terme de la transition énergétique de l'Ontario, le gouvernement provincial devrait créer un conseil consultatif externe sur la transition énergétique chargé de fournir des conseils, indépendamment du gouvernement et de manière continue, sur la trajectoire globale de la transition énergétique de l'Ontario, les questions émergentes en matière de gouvernance ou de système énergétique et l'intégration de la planification et de la coordination de l'énergie avec les stratégies sectorielles.

Le conseil consultatif devrait comprendre de 10 à 15 membres représentant l'industrie, les Autochtones, les consommateurs ou les citoyens, les universitaires, les financiers et d'autres experts pertinents, provenant principalement de l'Ontario et de certaines instances canadiennes et internationales. Le personnel du gouvernement, la SIERE, la CEO et les représentants d'autres entités clés devraient être inclus en tant qu'observateurs et pour apporter une expertise technique.

Le conseil consultatif aurait un mandat à long terme et aurait pour but de cerner les lacunes dans la transition énergétique, dans le cadre d'une fonction purement consultative qui ne ferait pas double emploi avec d'autres activités de planification :

- a. Assurer un leadership en matière de planification et de coordination entre les secteurs des combustibles et les secteurs économiques et répondre aux demandes d'opinion des gouvernements.
- b. Diriger des missions transparentes sur les questions clés auxquelles l'Ontario est confronté dans le cadre de la transition énergétique (à la demande du gouvernement ou à l'initiative de l'intéressé).
- c. Déterminer les domaines dans lesquels des recherches et une coordination plus poussée sont nécessaires et commander des recherches pour combler les principales lacunes en matière de connaissances. Cette tâche pourrait consister à donner des conseils sur l'élaboration de futures études sur les filières énergétiques et à aider à déterminer les incidences des résultats pour la province. Dans les versions ultérieures, le conseil consultatif pourrait assumer des responsabilités supplémentaires, y compris la commande d'études sur les filières au nom du gouvernement.
- d. Conseiller le gouvernement sur les stratégies d'éducation, d'information et d'engagement du public en matière de choix énergétiques.
- e. Publier des rapports et fournir des conseils sur l'évolution future de la planification intégrée à long terme, y compris sur la manière dont la planification énergétique locale globale peut contribuer efficacement à la transition énergétique de l'Ontario.

- f. Veiller à ce que les perspectives autochtones soient prises en compte de manière adéquate dans toutes les procédures et tous les rapports.
- g. Convoquer des sous-comités et des groupes de travail selon les besoins (p. ex. sur les transports, les bâtiments, l'équité, les collectivités rurales et éloignées, les municipalités, le développement de la main-d'œuvre qualifiée).
- h. Fournir des conseils sur les besoins en capital humain et en ressources financières à long terme des entités engagées dans la planification et la régulation du système énergétique.
- i. Publier régulièrement (p. ex. tous les deux ans) un rapport sur l'état d'avancement de la transition énergétique en Ontario.
- j. Présenter un rapport annuel sur ses activités et ses conseils au gouvernement.

Recommandation 9 : Pour s'assurer que la planification énergétique et l'élaboration des politiques s'appuient sur les meilleures données à disposition, le gouvernement devrait financer continûment des études indépendantes sur filières énergétiques dans l'ensemble de l'économie. Cette mesure permettrait une amélioration itérative de la modélisation et des hypothèses et assurerait la transparence des coûts grâce à une contribution significative des parties prenantes concernées et des communautés autochtones.

10.2 GOUVERNANCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Recommandation 10 : Afin de permettre l'évolution efficace de modèles commerciaux innovants conformes aux objectifs de l'économie fondée sur l'énergie propre et d'aider les consommateurs à bénéficier de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, la CEO et la SIERE devraient :

- a. continuer d'encourager l'expérimentation par les services publics, les innovateurs et les nouveaux venus sur le marché au moyen de plateformes, comme le Fonds d'innovation pour le réseau et le programme Espace innovation, et veiller à ce que ces programmes soient pourvus de ressources adéquates;
- b. évaluer régulièrement ces initiatives et s'appuyer sur elles pour faire passer les projets réussis du stade de projet pilote à celui de l'adoption à plus grande échelle, le cas échéant, déterminer de manière proactive les obstacles législatifs et réglementaires auxquels se heurte le gouvernement et garantir des modèles commerciaux durables;

- c. examiner les possibilités d'aider les consommateurs dans le cadre de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, y compris les innovations en matière de modèles de gestion qui fournissent de nouveaux produits et services permettant aux consommateurs de financer de manière équitable et abordable les coûts d'investissement initiaux élevés pour la rénovation des bâtiments et les appareils de remplacement de combustible.

Recommandation 11 : Les autorités de réglementation de la sécurité et les organismes de normalisation technique doivent être inclus dans la planification de l'énergie et la réglementation de ce secteur afin de garantir une coordination proactive et le déploiement efficace de nouvelles solutions techniques.

Par exemple : L'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) et l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS) jouent un rôle essentiel dans l'approbation des produits, l'examen des plans pour les nouvelles installations, l'éducation des consommateurs et de l'industrie en matière de sécurité électrique et, en particulier, la surveillance, l'évaluation et la réponse à tout risque de sécurité publique émergeant de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (par exemple, en ce qui concerne l'intégration ou l'installation du stockage de l'énergie et de l'installation de recharge bidirectionnelle dans les maisons et les bâtiments).

Recommandation 12 : La CEO devrait utiliser tous les outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat actuel pour mettre en œuvre des activités conformes aux objectifs de la province en matière d'économie fondée sur l'énergie propre et aux exigences de la transition énergétique pour l'Ontario.

Elle devrait améliorer les approches fondées sur le risque en matière de surveillance réglementaire, conformément aux pratiques exemplaires. Cette démarche permettrait de concentrer davantage de ressources de l'organisme sur les secteurs énergétiques émergents et d'économiser sur la réglementation traditionnelle.

Recommandation 13 : Dans les années consécutives à la publication de la vision stratégique de la transition énergétique, la province devrait entreprendre un examen des activités de la CEO relatives à l'atteinte des objectifs de la vision stratégique afin de déterminer si des changements législatifs ou réglementaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la vision de manière efficace. Ces changements potentiels pourraient inclure :

- a. la mise à jour de la politique, du mandat ou des objectifs de la CEO afin de tenir compte de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

- b. les émissions de GES comme un facteur supplémentaire à prendre en compte par la CEO dans les procédures, comme les demandes d'autorisation de construction de réseaux de transport;
- c. la révision des objectifs liés au secteur du gaz naturel afin de les aligner sur l'orientation de la politique gouvernementale concernant le rôle à long terme du secteur;
- d. la révision d'autres aspects des objectifs et de la législation de la CEO en ce qui concerne la facilitation de l'économie fondée sur l'énergie propre, par exemple la modification de la définition du « gaz » pour inclure le mélange d'hydrogène, si nécessaire.

Recommandation 14 : Conformément aux commentaires reçus lors de l'examen du cadre de planification à long terme de l'Ontario en 2021, la SIERE devrait être habilitée, dans le cadre de l'orientation générale établie par le gouvernement, à acheter de manière indépendante des ressources en électricité et à diriger la planification des systèmes de stockage en masse (y compris l'utilisation potentielle des interconnexions) et la planification des systèmes régionaux d'électricité. La CEO devrait procéder à un examen procédural périodique de la planification et de l'approvisionnement menés par la SIERE, qui serait défini dans la législation.

Recommandation 15 : Pour faciliter le développement de l'économie fondée sur l'énergie propre, la CEO devrait procéder à des examens des éléments suivants :

- a. les politiques de répartition et de recouvrement des coûts pour les raccordements au gaz naturel et à l'électricité afin d'éliminer les divergences entre la façon dont les apports en capital initiaux sont évalués et la façon dont ils peuvent être perçus entre les deux sources d'énergie. Par exemple, l'examen devrait comprendre, sans s'y limiter, l'étude des différences dans la période d'évaluation économique (connue sous le nom d'horizon de revenus) pour déterminer les apports en capital ainsi que la capacité de percevoir l'apport en capital sous la forme d'une surtaxe sur les tarifs plutôt que d'un apport initial;
- b. la manière dont les investissements dans l'infrastructure des services de gaz naturel et dans la gestion de la demande sont évalués pour s'assurer que la nouvelle infrastructure est bien adaptée aux horizons temporels prévus.

Recommandation 16 : Le ministère de l'Énergie, en collaboration avec la CEO, la SIERE, les sociétés de distribution locale, les municipalités et les services de gaz, devrait élaborer un cadre de coordination formel et transparent qui définisse la portée et les objectifs d'une meilleure coordination de la planification au niveau du stockage en masse, de la région et de la distribution, afin de rythmer et de faciliter efficacement le remplacement des combustibles, l'optimisation des systèmes et les niveaux accrus d'efficacité énergétique qu'exige l'économie fondée sur l'énergie propre.

Le cadre doit garantir que l'expertise technique de chaque partie est respectée et utilisée de manière appropriée pour atteindre les résultats politiques souhaités. Cela comprendrait les directives nécessaires, les changements réglementaires, les mécanismes de surveillance et une compréhension précise et convenue des rôles et responsabilités spécifiques des entités concernées. Le cadre devrait comprendre les éléments suivants :

- a. Des exigences réglementaires au moyen de modifications des licences et des codes (pour la SIERE) et des engagements du Ministère ou des pouvoirs d'établissement de règles en vertu de la loi sur la CEO (pour Enbridge) pour exiger que la SIERE et Enbridge coordonnent la planification du stockage en masse.
- b. Des exigences réglementaires au moyen de modifications des licences et des codes (pour la SIERE et les sociétés de distribution locale) et des engagements du Ministère ou des pouvoirs d'établissement de règles en vertu de la loi sur la CEO (pour Enbridge) pour exiger que la SIERE, Enbridge et les sociétés de distribution locale coordonnent la planification régionale.
- c. Le développement d'approches normalisées pour la coordination gaz/électricité et la prévision de la demande à l'échelon de la distribution, y compris la coordination entre la conservation et la gestion de la demande (pour l'électricité) et l'effacement de consommation (pour le gaz naturel) et avec la planification énergétique locale globale.
- d. Les processus réglementaires d'adjudication de la CEO (p. ex. l'examen des plans de réseau, les requêtes de hausse tarifaire et les autorisations de construire) devraient exiger la démonstration de la coordination de la planification gaz/électricité décrite ci-dessus par des exigences de dépôt sur les plans ou les demandes soumis.

Recommandation 17: La CEO et la SIERE doivent poursuivre leurs efforts pour trouver des moyens, dans le cadre de leurs mandats actuels et en prévision de la déclaration de politique générale sur l'économie fondée sur l'énergie propre, d'assurer un leadership proactif et transparent en matière de politique de réglementation. Les organismes de l'énergie doivent s'efforcer d'examiner les règles et pratiques existantes qui désavantagent la participation rentable des solutions d'énergie propre, et en particulier la manière dont les ressources de distribution peuvent participer à la chaîne de valeur de l'ensemble du système énergétique.

L'objectif devrait être de développer un environnement d'investissement ouvert qui instaure des règles du jeu équitables dans lesquelles les RED peuvent apporter leur pleine valeur aux consommateurs en entrant en concurrence les unes avec les autres et avec les ressources de stockage de masse.

- a. Pour permettre l'innovation dans le secteur de la distribution, renforcer les capacités et encourager une prise de risque raisonnable afin de maximiser la valeur pour les consommateurs et la collectivité, le gouvernement, la SIERE et la CEO devraient travailler avec les services publics pour développer une vision et une voie bien définie pour l'application à l'échelle du réseau afin de réaliser la capacité maximale du réseau de distribution et des RED.
- b. La CEO devrait soutenir les applications des SDL dans la modernisation du réseau, en établissant un processus et un seuil technique pour déterminer quelles SDL seront en mesure d'acheter et de répartir localement les RED.
- c. Les SDL devraient être tenues d'améliorer leurs capacités à acquérir et à gérer activement les RED en tant que solutions de rechange non filaires pour répondre aux besoins au niveau de la distribution.
- d. La CEO devrait maintenir et renforcer l'obligation pour les SDL de déposer des plans de préparation à l'électrification (PPE). Les PPE doivent tenir compte des Processus et plans énergétiques locaux globaux.
- e. La CEO devrait disposer d'un cadre d'approbation précis et cohérent pour les approches au niveau de la distribution qui peuvent aider à maximiser la valeur du secteur de la distribution et à réduire les obstacles à l'adoption. Ces approches devraient inclure les mises à niveau de la modernisation du réseau qui permettent une gestion efficace de l'énergie, comme la télémétrie bidirectionnelle, les outils pour une meilleure gestion de la conservation et de la demande (GCD), et les solutions de rechange non filaires aux améliorations traditionnelles de l'infrastructure de distribution. Le cas échéant, la CEO devrait revoir les politiques, notamment le Affiliate Relationship Code for Electricity Distributors and Transmitters (Code des relations avec les sociétés affiliées), afin d'offrir une plus grande flexibilité aux SDL sans compromettre la participation du secteur privé.
- f. La SIERE devrait procéder à une évaluation critique et rendre compte de la mesure dans laquelle ses systèmes, y compris les règles du marché, le modèle de double participation et les exigences d'interopérabilité, peuvent être améliorés pour supprimer les obstacles à la participation effective des RED et à l'innovation dans les modèles de gestion.
- g. La SIERE, la CEO et les SDL doivent développer conjointement des cadres de responsabilisation afin d'assurer une bonne coordination et de gérer les conflits, réels ou perçus. Afin de promouvoir l'interopérabilité et d'augmenter la valeur des solutions décentralisées, tous les travaux devraient être entrepris en vue de développer une plateforme commune, ou un nombre limité de plateformes, sur laquelle les SDL peuvent converger. La SIERE peut jouer un rôle clé en facilitant ce processus.

Recommandation 18 : Le gouvernement devrait procéder régulièrement à une évaluation des besoins en ressources (compétences, personnel, autres ressources d'appui) dans les ministères et les organismes afin de piloter la planification et la prise de décision en matière d'énergie de façon compétente et efficace tout au long de la transition énergétique et veiller à ce que les ressources requises soient mises à disposition. Les organismes devraient continuer à anticiper attentivement leurs besoins en ressources à long terme et à les faire connaître dans le cadre des processus existants d'élaboration et d'approbation de plans d'activité.

10.3 UN VÉRITABLE PARTENARIAT : TRACER LA VOIE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

(Remarque: le rapport contient plusieurs autres recommandations faisant référence aux partenaires autochtones et recommandant des mesures pour appuyer une participation significative des Autochtones à l'économie de l'énergie.)

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait chercher à favoriser une participation significative des Autochtones à l'économie fondée sur une énergie propre au moyen d'initiatives cohérentes et d'envergure visant à accroître leurs capacités, notamment :

- a. Élaboration et développement d'initiatives d'augmentation des capacités pilotées par les Autochtones et leurs communautés
- b. Financement stable et flexible afin de rendre possible une participation significative des Autochtones dans les échanges et consultations avec le Ministère et les promoteurs sur la planification énergétique et l'élaboration de projets.
- c. Montée en puissance du programme de soutien énergétique pour les Autochtones de la SIERE (notamment par une hausse du budget global, un financement accru des champions en énergie désignés, des aides complémentaires pour la communauté et un régime d'exécution de programme flexible).
- d. Des ressources d'apprentissage sur-mesure et accessibles pour améliorer la compréhension du système d'énergie en pleine évolution de l'Ontario, et pour accroître la participation des Autochtones à la planification énergétique communautaire, régionale et provinciale ainsi qu'aux discussions de planification technique.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait œuvrer à la réconciliation économique en offrant des modèles et mécanismes de financement flexibles qui encouragent la prise en charge par les Autochtones de projets énergétiques de petite, moyenne ou grande envergure. Par exemple :

- a. Expansion du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et élaboration d'autres programmes, après évaluation des éventuels obstacles à l'accès aux programmes.
- b. Possibilités de mise en commun du financement et de négociation d'ententes de partage des coûts, quand la chose est possible, avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux, selon le cas.
- c. Étudier la possibilité de mettre à l'essai des instruments ou mécanismes de financement flexibles d'un genre nouveau, tels que des obligations thématiques sur la valeur pour les Autochtones.
- d. Examiner les cadres de gestion des organismes actuels du secteur de l'énergie, dont la réglementation et les politiques d'approvisionnement, pour déceler les occasions d'accroître la flexibilité et d'encourager la prise de participation au capital par les Autochtones.

Recommandation 21 : Afin d'accroître la participation à un processus de gouvernance intégré, le gouvernement devrait modifier le mandat des SIÈRE et CEO pour exiger une représentation autochtone au conseil d'administration.

Recommandation 22 : Le ministère de l'Énergie devrait examiner ses ressources actuelles pour renforcer sa capacité à répondre à la demande du processus d'électrification et de transition énergétique, notamment :

- a. Affectation de ressources suffisantes à l'Unité des politiques en matière d'énergie pour les Autochtones pour assurer une approche proactive et l'intensification des prises de contact et des consultations avec les communautés autochtones.
- b. Maintien d'une équipe stratégique et juridique dédiée pour appuyer les activités précoces de prise de contact et de consultations des communautés autochtones, qui consistent notamment à :
 - Répondre et remédier aux préoccupations des communautés.
 - Comprendre la portée des efforts de prise de contact et des consultations.
 - Identifier les communautés concernées par les échanges et les consultations.

- Déléguer les aspects procéduraux des consultations, s'il y a lieu.
- Veiller à ce que le Ministère s'acquitte avec assiduité de ses obligations constitutionnelles de consultation.

10.4 INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Recommandation 23 : Conscient du rôle clé d'une énergie propre, fiable et abordable dans le développement d'industries concurrentielles à l'international et orientées vers l'avenir, le Ministère devrait :

- a. Dans la planification, l'élaboration de politiques et les orientations données à la SIERE et la CEO, prendre en considération le fait que, devant l'accélération de l'électrification et de la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre, l'équilibre risque-rendement entre la réalisation proactive d'une infrastructure énergétique et la planification réactive de l'approvisionnement énergétique a changé.
- b. Voir à ce que les processus de planification, délivrance de permis et d'autorisation soient clairs, prévisibles, efficaces et efficients et mènent à l'accélération des décisions et de la phase de développement des projets avec le soutien des communautés locales et autochtones. S'associer à d'autres ordres de gouvernement au besoin pour poursuivre cet objectif, comme il est évoqué à la [recommandation 3](#).
- c. Définir les nouvelles chaînes de valeurs de l'énergie propre, encourager la profondeur sectorielle de l'énergie à l'échelle locale, et donner un coup d'envoi stratégique à l'innovation en matière d'énergie.

Recommandation 24 : Avec l'engagement d'une économie fondée sur l'énergie propre en ligne de mire, le gouvernement devrait envisager une approche axée sur la mission pour définir la mission stratégie industrielle qui s'appliquera à l'ensemble de l'économie. Une telle approche stratégique pourrait guider les efforts du gouvernement et mobiliser les acteurs du secteur privé, y compris des finances, pour développer et faire gagner en puissance les principaux secteurs économiques qui serviront de piliers à la future économie fondée sur l'énergie propre, tout en faisant une utilisation avisée des ressources disponibles. Il s'agirait de tirer parti des grappes régionales et des atouts de divers secteurs industriels, afin de positionner l'Ontario comme acteur clé dans des chaînes de valeurs choisies de l'économie verte mondiale.

Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement devrait réfléchir aux technologies et secteurs existants et émergents qui sont susceptibles de jouer un rôle essentiel dans la future économie fondée sur l'énergie propre et où l'Ontario peut conserver ou acquérir des avantages concurrentiels à terme. Il faudra pour cela procéder à une évaluation réaliste des atouts existants et émergents ainsi que du potentiel technologique et économique. L'étude actuelle sur les filières énergétiques rentables menée pour le compte de la province pourra contribuer à alimenter ces évaluations.

Recommandation 25: Le gouvernement devrait établir clairement une vision stratégique du mode de financement de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, en procédant notamment à une évaluation réaliste des effets sur le mode de distribution des choix de financement sur différents groupes. Il devrait envisager et utiliser un large éventail d'options et de mécanismes de financement, dont le financement par l'assiette fiscale ou par l'assiette tarifaire, l'offre de subventions et de crédits d'impôt pour stimuler l'investissement, ainsi que l'obligation d'une participation du privé au financement dans la mesure du possible, éventuellement avec contrepartie de la province. Il devrait également chercher autant que possible à tirer parti de sources fédérales et municipales de financement.

Le principe directeur devrait être de faire payer le bénéficiaire, entendu que la définition de bénéficiaire est assez large dans le contexte de la transition énergétique. Si les développements et les investissements liés à la transition relative à l'électrification et à l'énergie ne profitent qu'au seul système d'approvisionnement en électricité et à ses abonnés de l'électricité, c'est à ces derniers qu'il reviendra de supporter les coûts. Mais si on s'attend à ce que la transition relative à l'électrification et à l'énergie apporte des avantages économiques, transitionnels et sociaux d'une portée beaucoup plus large pour la province, le gouvernement devra transférer une partie des coûts à l'assiette fiscale et offrir plus de clarté aux entités du secteur sur la façon d'intégrer ce mode opératoire dans la planification et la prise de décisions.

La province devrait élaborer sa vision stratégique avec rigueur et transparence dans la comptabilisation des coûts, des avantages et des effets sur la distribution à prévoir.

10.5 PERSPECTIVES DES CONSOMMATEURS, DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Recommandation 26 : Le gouvernement, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) devraient jouer un rôle clé dans la consultation du public et des partenaires autochtones pour assurer un accès transparent

à de l'information de haute qualité et pour leur donner concrètement la chance de participer au processus décisionnel, ce afin de recueillir le maximum de soutien pour la transition énergétique et de stimuler la participation au processus. Ce travail devrait notamment comprendre, en soi et dans le cadre d'autres processus, les éléments suivants :

- a. Aider les clients, les citoyens et les membres de la communauté à se situer dans la transition vers une économie fondée sur une énergie propre et à comprendre les réalités opérationnelles que les changements à grande échelle du système d'énergie auront dans leur vie quotidienne (adoption de sources d'énergie et de modes de consommation d'énergie différents, besoin en nouvelle infrastructure énergétique dans la communauté, etc.).
- b. Préparer le public aux transformations prochaines en fournissant de l'information transparente, continue et complète sur les choix, coûts, possibilités et difficultés qui accompagneront vraisemblablement la transition relative à l'électrification et à l'énergie.
- c. Renforcer des mécanismes vraiment fonctionnels de participation communautaire à la planification et au processus décisionnel relativement à la nouvelle infrastructure. À cette fin, donner priorité aux consultations publiques et intégrer les commentaires de la communauté au processus décisionnel en toute transparence.
- d. Mener des initiatives de sensibilisation qui abordent les avantages, les risques et les coûts liés aux technologies nouvelles et émergentes, l'action contre l'inaction en matière de climat, et la capacité des clients à prendre des décisions à partir de faits probants.
- e. Favoriser la consultation de la communauté et lui donner les moyens de prendre des décisions avisées de planification énergétique qui orienteront le choix de projets et de technologies énergétiques adaptés aux besoins locaux en énergie.

Recommandation 27 : Le gouvernement provincial devrait explorer des mécanismes favorisant une adoption large du changement de source d'énergie, de la décarbonation et des aides technologiques telles que les véhicules électriques, les installations de stockage et les thermopompes, pour appuyer son objectif d'une économie fondée sur l'énergie propre, pour stimuler le changement à une cadence et une échelle suffisantes, et pour s'assurer que tous les clients profitent effectivement de la transition énergétique. À cette fin, il devrait avoir recours à une consultation et une communication actives pour que les clients comprennent les possibilités, les avantages, les difficultés et les risques des technologies de décarbonation et soient en mesure de faire des choix éclairés. Il serait important que le gouvernement réfléchisse à des mécanismes visant à aider les clients à gérer les coûts initiaux.

- Tout mécanisme adopté par le gouvernement devrait avoir fait l'objet d'une rigoureuse analyse coût-efficacité et considérer en toute transparence tant les coûts que les avantages pour les clients individuels et le système dans son ensemble, par exemple les effets sur la demande en électricité en période de pointe.
- Le gouvernement provincial devrait également coordonner son action avec celle du gouvernement fédéral pour poursuivre ces objectifs en commun, en cherchant à établir comment les programmes fédéraux pourraient appuyer les objectifs provinciaux et comment cette collaboration pourrait maximiser la valeur ajoutée.
- Le conseil consultatif sur la transition énergétique devrait suivre l'avancement du processus de changement de source d'énergie, pour s'assurer qu'il est profitable et efficace sur le plan des coûts, déterminer les obstacles et formuler des recommandations.

Recommandation 28 : Il y aurait lieu de repenser les programmes existants de compensation et d'abordabilité des tarifs de l'électricité afin de mieux cibler les personnes qui en ont le plus besoin, et de simplifier les processus de demande et d'inscription pour les rendre plus accessibles.

Tout programme repensé ou nouvellement créé devrait être élaboré avec la pleine participation et l'entière collaboration de représentants des collectivités rurales ou éloignées – autochtones ou non – ainsi que des ménages urbains et collectivités vulnérables que ces programmes sont censés protéger.

Recommandation 29 : Le gouvernement, la SIERE et la CEO devraient favoriser le renforcement des capacités des fournisseurs de services publics et des collectivités, procéder à l'évaluation des répercussions du changement climatique sur l'infrastructure énergétique et appuyer la prise de mesures efficaces pour bâtir la résilience climatique et la planification et mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les éventuels coûts liés à l'investissement dans les mesures d'adaptation ne devraient pas reposer injustement sur les épaules des consommateurs à faible revenu, des consommateurs de régions confrontées à un coût élevé de l'électricité, des consommateurs qui ont besoin de dispositifs médicaux à forte consommation d'électricité ou d'autres consommateurs vulnérables.

CTÉEÉ

LE COMITÉ DE LA TRANSITION RELATIVE
À L'ÉLECTRIFICATION ET À L'ÉNERGIE

RAPPORT PROVISOIRE

« CE QUE NOUS AVONS ENTENDU »

2023

Vue d'ensemble	6
Résumé : Principaux enseignements à tirer des différents thèmes	7
Thème clé n° 1 : Les enjeux énergétiques des populations autochtones	8
Thème clé n° 2 : La planification énergétique	8
Thème clé n° 3 : La gouvernance et la responsabilité	9
Thème clé n° 4 : Les technologies établies et émergentes	9
Thème clé n° 5 : Les perspectives de la communauté et des clients, l'accessibilité financière et les objectifs du secteur de l'énergie	10
Thème clé n° 6 : La promotion de la croissance économique	10
Aperçu du processus de mobilisation	11
Première activité : Mobilisations individuelles et en groupe des intervenants	11
Deuxième activité : Mobilisations individuelles et en groupe des autochtones	12
Troisième activité : Tables rondes avec les intervenants et les partenaires autochtones	12
Quatrième activité : Appel ouvert à des soumissions écrites	13
Thème clé n° 1 : Les enjeux énergétiques des populations autochtones	14
Contexte	14
Principales considérations et orientations	15
Renforcement des capacités	17
Inclusion et gouvernance significatives	18
Approches holistiques et intégratives	19
Innovation et réconciliation économique	21
Responsabilisation et transparence	22
Thème clé n° 2 : Planification énergétique	23
Contexte	23

Identifier les rôles et les entités de planification	23
Rôles et responsabilités pour la planification énergétique à long terme	23
Priorités en matière de planification énergétique	28
Approvisionnement	29
Améliorer le processus de planification et les résultats	30
Études des filières	31
Planification énergétique axée sur les résultats	31
Règlement d'habilitation	34
Coordonner les ressources pour l'approvisionnement en énergie, y compris l'électricité et les combustibles	34
Sources d'énergie	34
Actifs délaissés	37
Partage des connaissances et considérations communautaires pour la planification, y compris les perspectives autochtones.	37
Planification de l'efficacité et de la conservation	38
Continuum de planification interjuridictionnelle (locale et régionale, provinciale et fédérale)	39
Thème clé n° 3 : La gouvernance et la responsabilité	42
Adaptation des mandats	42
Rôle du gouvernement	42
Renforcement des mandats	43
Renforcement du mandat de la CEO	43
Renforcement du mandat de la SIERE	45
Nouvelle entité	46
Possibilités offertes par les mandats existants	47
Mandats existants de la CEO	47
Rôles et responsabilités actuels des SDL	49
Objectifs et engagements en matière de climat	50

Mesures de rendement	53
Juridictions similaires	54
Rôle des intervenants et des partenaires autochtones	55
Thème clé n° 4 : Les technologies établies et émergentes	57
Retour d'information sur les technologies et les secteurs spécifiques	57
Sociétés de distribution locales (SDL)	57
Maisons et bâtiments	58
Hydrogène	59
Infrastructure de transport	59
Véhicules électriques	60
Développer l'énergie nucléaire	61
Systèmes énergétiques de quartier	61
Acceptation sociale, autochtone et communautaire	61
Amélioration du cadre réglementaire et politique	62
Entrée sur le marché et participation des nouvelles technologies : délais, avantages et défis	63
Thème clé n° 5 : Les perspectives de la communauté et des clients, l'accessibilité financière et les objectifs du secteur de l'énergie	65
Considérations relatives à l'accessibilité financière	65
Choix du client	67
Options pour soutenir une transition énergétique rentable	68
Mobilisation des communautés autochtones et locales, transparence et acceptabilité sociale	69
Consultation et mobilisation des populations autochtones	69
Mobilisation et éducation	70
Mobilisation spécifique au projet	71
Atteindre les objectifs environnementaux et climatiques	72

Le point de vue des consommateurs sur la fiabilité, la résilience et l'adaptation	72
Considérations relatives à la fiabilité et à la résilience	72
Le rôle des gouvernements pour soutenir une transition énergétique abordable	74
Développement de programmes informés	74
Thème clé n° 6 : La promotion de la croissance économique	76
Possibilités et outils pour soutenir le développement économique et durable dans le secteur de l'énergie	76
Financement et outils de financement pour soutenir les entreprises dans la transition énergétique	78
Collaboration et coordination sous l'égide des gouvernements (fédéral, provincial, municipal et organismes)	80
Annexe A : Liste des organisations et des personnes ayant apporté leur contribution	1
Vue d'ensemble :	1
Première activité : Participants aux mobilisations individuelles et en groupe des intervenants :	1
Deuxième activité : Participants aux mobilisations individuelles et en groupe des autochtones :	3
Troisième activité : Participants aux tables rondes :	4
Quatrième activité : Répondants à l'appel ouvert à soumissions écrites :	8
Annexe B : Guide de discussion pour les tables rondes et l'appel ouvert	11

VUE D'ENSEMBLE

Le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (le Comité) a été créé en avril 2022. Le Comité, composé de M. David Collie, président, de la professeure Monica Gattinger de l'Université d'Ottawa et de la cheffe émérite Emily Whetung, ancienne cheffe de la Première Nation de Curve Lake, a été créé pour fournir des conseils indépendants au gouvernement sur les possibilités à court, moyen et long terme offertes au secteur de l'énergie pour aider l'économie de l'Ontario à se préparer à la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

Le Comité a été chargé d'identifier les possibilités d'améliorer le cadre de planification énergétique à long terme de la province, y compris les possibilités d'intégrer la planification entre les systèmes d'électricité et de gaz naturel, ainsi que les possibilités et les défis liés à la gouvernance du secteur de l'énergie, aux technologies émergentes, à l'accessibilité financière, à l'investissement et à la création d'emplois, et aux objectifs en matière de climat.

De mars à juillet 2023, le Comité a organisé des séances de mobilisation virtuelles individuelles, en groupe et en table ronde, et a lancé un appel à commentaires écrits avec le soutien d'une équipe spécialisée au sein du ministère de l'Énergie, le secrétariat du Comité. Plus de 200 intervenants, partenaires et communautés autochtones, ministères et organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que des membres du public ont apporté leur contribution au Comité. Ce rapport «Ce que nous avons entendu» reprend les principaux thèmes abordés par le Comité dans le cadre de ses activités de mobilisation.

RÉSUMÉ : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DES DIFFÉRENTS THÈMES

Le Comité s'est entretenu avec des intervenants, des partenaires autochtones, des ministères et des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec des membres du grand public sur six thèmes clés: les enjeux énergétiques des populations autochtones; la planification, la gouvernance et la responsabilité en matière d'énergie; les technologies établies et émergentes; les perspectives de la communauté et des clients, l'accessibilité financière et les objectifs du secteur de l'énergie; et la promotion de la croissance économique. Chacun des thèmes clés s'appuie sur le mandat du Comité.

Ce document présente des résumés des commentaires reçus pour chacun des six thèmes clés. Les principaux enseignements tirés de ces différents thèmes sont présentés ci-dessous :

THÈME CLÉ N°1: LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DES POPULATIONS AUTOCHTONES

- Il est essentiel de favoriser une participation et des partenariats significatifs avec les autochtones dans les projets d'énergie propre, y compris les infrastructures énergétiques et les initiatives en matière d'efficacité énergétique, de conservation et de gestion de la demande.
- Le renforcement des capacités des communautés autochtones, y compris un financement stable des capacités, est nécessaire pour soutenir un engagement, une consultation, une participation et des partenariats significatifs avec les autochtones.
- La participation autochtone devrait intervenir dès les premières étapes de la planification énergétique aux niveaux communautaire, régional et provincial.

THÈME CLÉ N°2: LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

- La planification énergétique à long terme doit être menée par le gouvernement et doit considérer la relation entre le gaz naturel, les autres combustibles et l'électricité d'une manière plus holistique et intégrée.
- L'objectif de l'Ontario devrait être de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
- La certitude et la prévisibilité des plans énergétiques à long terme, des cadres réglementaires et de la tarification de l'énergie sont essentielles pour atteindre les objectifs de décarbonisation et réussir sur le plan économique.
- Les ressources énergétiques distribuées (RED) peuvent jouer un rôle essentiel dans la décarbonisation et réduire le besoin de nouvelles infrastructures de production, de distribution et de transmission à grande échelle à mesure que l'électrification s'accélère.

THÈME CLÉ N°3: LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ

- Il existe des possibilités, dans le cadre des mandats existants des organismes, de soutenir une plus grande coordination entre la planification du gaz naturel et de l'électricité.
- Il est possible que de nouveaux mandats soient confiés aux organismes afin de favoriser une meilleure prise en compte des technologies et des solutions innovantes, ainsi que des objectifs visant à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.
- Des indicateurs de rendement sont nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de transition relative à l'électrification et à l'énergie. Les mesures doivent être souples et non prescriptives, et les intervenants et les partenaires autochtones doivent participer à leur élaboration.

THÈME CLÉ N°4: LES TECHNOLOGIES ÉTABLIES ET ÉMERGENTES

- Les cadres réglementaires devraient être axés sur les résultats, flexibles, rationalisés et cohérents afin de permettre l'entrée efficace sur le marché de technologies nouvelles et établies.
- L'électrification des utilisations finales et la réduction de la demande d'énergie pour les bâtiments et les habitations nécessitent des voies qui rendent les technologies à haut rendement énergétique abordables et accessibles.
- L'électrification des transports nécessite une approche globale pour répondre aux besoins de recharge, y compris une meilleure coordination entre les sociétés de distribution locales (SDL) et les acteurs du secteur des véhicules électriques (VE).
- Le Canada et l'Ontario devraient collaborer pour réduire les risques liés aux technologies à faible teneur en carbone, telles que l'hydrogène.

THÈME CLÉ N°5: LES PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ ET DES CLIENTS, L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

- Ongoing community, customer and citizen support are required for successful electrification and energy transition.
- Proper pacing of energy transition is needed to keep costs low for residential, small business, industrial and commercial consumers.
- Consumer choice, including the variety of options to ensure reliability in remote/off-grid communities, will be important in ensuring consumer needs are met.
- Transparent communication, public education, and meaningful and accessible engagement is important for energy planning and to bring consumers along in the transition.

THÈME CLÉ N°6: LA PROMOTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Un approvisionnement en électricité de base propre est nécessaire pour que les industries soient compétitives dans un contexte d'évolution des mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
- Le gouvernement doit créer un environnement dans lequel les industries peuvent investir dans des équipements à haut rendement énergétique afin de réduire la consommation d'énergie et d'être compétitives sur le plan financier.
- Le gouvernement devrait réduire la charge de la transition pour les entreprises privées et soutenir la croissance de l'industrie comme le fait la Loi américaine sur la réduction de l'inflation, y compris la collaboration et l'alignement des possibilités de financement avec le gouvernement fédéral.

APERÇU DU PROCESSUS DE MOBILISATION

Le Comité a mené quatre types d'activités, qui sont toutes reprises dans le présent rapport « Ce que nous avons entendu ». Les trois premières activités étaient des mobilisations virtuelles et la quatrième était un appel ouvert à des soumissions écrites. Une description de chacune des activités de mobilisation est présentée ci-dessous. La liste complète des intervenants et des partenaires autochtones engagés au cours de chaque activité de mobilisation est disponible à l'[annexe A](#).

Le personnel du secrétariat du Comité a systématiquement analysé le retour d'information, tant les messages clés que les recommandations explicites, provenant des activités de mobilisation virtuelles et des soumissions écrites au Comité. Le personnel a regroupé les idées et les recommandations dans le présent rapport, en mettant l'accent sur les commentaires qui ont été formulés à plusieurs reprises. Le personnel a adopté une approche globale pour recueillir les diverses contributions reçues tout au long des activités de mobilisation du Comité.

PREMIÈRE ACTIVITÉ: MOBILISATIONS INDIVIDUELLES ET EN GROUPE DES INTERVENANTS

De mars à mai 2023, le Comité, avec le soutien du personnel du ministère de l'Énergie, s'est entretenu directement avec 58 intervenants dans le cadre d'une série d'entretiens individuels ou de groupe. Le Comité a entendu les intervenants, dans un format ouvert, concernant les priorités de leur organisation liées à la transition relative à l'électrification et à l'énergie, y compris les défis et les possibilités.

DEUXIÈME ACTIVITÉ : MOBILISATIONS INDIVIDUELLES ET EN GROUPE DES AUTOCHTONES

D'avril à août 2023, le Comité, avec le soutien du personnel du ministère de l'Énergie, s'est entretenu avec 14 partenaires autochtones dans une série d'entretiens individuels et de groupe au cours desquels les défis, les possibilités et les priorités de la politique énergétique axée sur les autochtones ont été discutés.

TROISIÈME ACTIVITÉ : TABLES RONDES AVEC LES INTERVENANTS ET LES PARTENAIRES AUTOCHTONES

De mai à juin 2023, le Comité s'est entretenu avec environ 117 intervenants et partenaires autochtones dans le cadre de 13 tables rondes. Ces tables rondes ont été animées par le Centre pour l'innovation en matière de politiques au sein du Bureau du Conseil des ministres (gouvernement de l'Ontario), avec le soutien du personnel du ministère de l'Énergie.

Chaque séance de table ronde a exploré des questions de discussion dans le cadre de l'un des cinq thèmes clés du Comité liés à la transition énergétique et à l'électrification. La liste complète des questions abordées lors des tables rondes est disponible à l'[annexe B](#). Les sujets liés aux enjeux énergétiques des populations autochtones (thème clé n°1) ont été explorés dans le cadre de tables rondes portant sur chacun des cinq autres thèmes clés (thèmes clés n°2 à 6).

Certaines des questions posées ont été complétées par des sondages réalisés au cours des tables rondes afin de stimuler la conversation entre les participants. Les principaux résultats du sondage sont présentés dans ce document.

QUATRIÈME ACTIVITÉ: APPEL OUVERT À DES SOUMISSIONS ÉCRITES

Un appel à des soumissions écrites a été lancé afin de recueillir les réactions écrites des intervenants, des partenaires autochtones et du public. Les guides de discussion utilisés pour les tables rondes ont été communiqués dans le cadre de l'appel ouvert pour les réponses écrites. Au total, 85 soumissions écrites ont été présentées au Comité.

THÈME CLÉ N° 1 : LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DES POPULATIONS AUTOCHTONES

CONTEXTE

Comme décrit ci-dessus, le Comité a consulté 14 partenaires autochtones dans une série d'activités de mobilisation individuelle et de groupe. La plupart des partenaires ont indiqué qu'il était important de distinguer clairement les relations avec les partenaires autochtones de celles avec les intervenants non autochtones. Le terme « partenaires autochtone » est utilisé pour faire la distinction entre les partenaires autochtones et les intervenants non autochtones et comprend les communautés des Premières Nations et les communautés indépendantes, les organisations et entités énergétiques autochtones, les organisations politico-territoriales et les organisations de gouvernance métisses.

Il convient de noter que le Comité n'a pas rencontré chaque nation ou communauté autochtone de l'Ontario et que, par conséquent, les commentaires ne reflètent pas nécessairement toutes les perspectives autochtones de la province.

Au cours des mobilisations (deuxième activité), les partenaires autochtones ont souligné qu'ils souhaitaient être davantage associés et collaborer avec le gouvernement et le secteur à la planification énergétique, aux projets énergétiques, à l'élaboration des politiques et à la prise de décision afin de réussir la transition dans l'ensemble de l'Ontario.

Bien que les partenaires autochtones aient été invités à participer aux tables rondes (troisième activité), la plupart des organisations qui ont participé à ces tables rondes étaient des organisations d'intervenants non autochtones ayant des niveaux variables de compréhension des communautés autochtones et d'implication directe avec elles.

Bien que les participants non autochtones aient largement reconnu l'importance d'inclure les partenaires autochtones dans la planification énergétique, le développement

de projets et tout au long de l'électrification et de la transition énergétique, les participants aux tables rondes ont eu tendance à s'en remettre aux partenaires autochtones sur les questions concernant les possibilités de renforcer le rôle des communautés dans la prise de décision, la planification, etc. dans le domaine de l'énergie.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS ET ORIENTATIONS

Les participants autochtones et non autochtones ont identifié des priorités communes en matière de sécurité, de fiabilité, d'accessibilité financière et de transparence. De nombreux participants (autochtones et non autochtones) ont souligné l'importance de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience des communautés autochtones et non autochtones tout au long de la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

Les partenaires autochtones ont souligné l'importance de protéger les droits ancestraux et les droits issus des traités tout au long de la transition et ont posé des questions sur la manière dont le gouvernement et le secteur de l'énergie collaboreront avec les communautés autochtones pour veiller à ce que les avantages de la transition relative à l'électrification et à l'énergie soient répartis équitablement dans l'ensemble de l'Ontario. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises dans le contexte du remplacement des combustibles (passage de solutions à forte teneur en carbone à des solutions à faible teneur en carbone ou sans carbone) et il a été noté que de nombreuses communautés autochtones dépendent de bateaux à essence, de motoneiges et de véhicules tout-terrain pour chasser, pêcher et exercer leurs droits culturels et leurs droits issus des traités. Les partenaires autochtones ont souligné la nécessité d'un financement plus stable et plus souple pour l'installation et l'entretien des équipements permettant de changer de combustible.

Les participants ont indiqué que les stations-service, qu'elles soient détenues à 100% par une communauté autochtone ou qu'elles opèrent dans une communauté autochtone,

font partie intégrante de l'économie locale des communautés, étant donné que les autochtones et les non-autochtones achètent de l'essence et d'autres biens, y compris des produits fabriqués localement, dans les stations-service. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux répercussions potentielles sur les économies autochtones locales de l'installation d'un plus grand nombre de stations de recharge pour véhicules électriques (VE) dans l'ensemble de l'Ontario et de la diminution de l'utilisation de l'essence.

Les participants autochtones et non autochtones ont souligné que les ménages à faible revenu se heurtent à des obstacles liés au coût de l'équipement énergétique et des dépenses d'installation pour répondre aux besoins énergétiques de leur logement, améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et/ou installer des dispositifs de sécurité électrique. Dans de nombreuses communautés autochtones, l'incapacité à surmonter ces obstacles financiers peut entraîner un nombre plus élevé d'incendies structurels et/ou le recours à des sources d'énergie alternatives, notamment les poêles à bois, le propane et le carburant diesel.

Un passage généralisé à l'électricité présente des défis particuliers pour les locataires et les ménages à faibles revenus qui n'ont peut-être pas la possibilité ou les moyens de passer à des systèmes énergétiques domestiques à faible émission de carbone et qui ne pourront pas profiter des avantages de l'électrification.

En outre, les partenaires autochtones et les participants non autochtones ont souligné la possibilité d'améliorer la participation et les partenariats autochtones grâce à des projets d'énergie renouvelable et propre, ainsi qu'à des initiatives d'efficacité énergétique, de conservation et de gestion de la demande.

Les sections suivantes décrivent plus en détail et organisent en thèmes ce que le groupe a entendu de la part des partenaires et des communautés autochtones.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les partenaires autochtones ont fait remarquer qu'il fallait renforcer les capacités des communautés autochtones pour qu'elles puissent participer de manière significative à toutes les étapes de la planification énergétique aux niveaux communautaire, régional et provincial. La planification énergétique à long terme doit s'inscrire dans une perspective régionale, en reconnaissant les différentes possibilités et les différents défis auxquels sont confrontées les différentes régions de la province. La représentation des communautés du Nord et des régions éloignées est essentielle pour répondre aux besoins et aux intérêts énergétiques uniques de l'Ontario. Il est également important de prendre en compte les territoires traditionnels qui chevauchent les frontières actuelles, y compris les communautés dont les territoires traditionnels s'étendent au-delà de l'Ontario.

Un financement stable des capacités des communautés autochtones a été jugé essentiel pour permettre un engagement significatif et coordonné avec les communautés autochtones. Les partenaires autochtones ont souligné le volume élevé de demandes de mobilisation et de consultation qu'ils reçoivent pour des projets liés ou non à l'énergie et le fait qu'ils ne disposent souvent pas des ressources appropriées pour contribuer de manière significative aux activités de mobilisation. Un financement stable des capacités permettrait aux communautés d'embaucher du personnel désigné ayant des connaissances et une expertise techniques en matière d'énergie, afin de garantir que les perspectives autochtones soient incluses dans les discussions et les activités de mobilisation en matière de planification.

Parmi les autres besoins en matière de renforcement des capacités, citons les ressources éducatives qui permettent aux communautés de mieux comprendre le système énergétique de l'Ontario et qui favorisent des conversations informées au sein de la communauté sur les besoins et les intérêts en matière d'énergie. Le perfectionnement des compétences et la formation ont également été mentionnés pour améliorer la participation des autochtones aux projets énergétiques et aux discussions de planification.

L'ensemble des mesures de soutien disponibles dans le cadre des programmes de soutien énergétique pour les Autochtones de la Société indépendante d'exploitation du

réseau d'électricité (SIERE) a été cité comme un bon exemple des initiatives actuelles de renforcement des capacités, notamment le programme « Champion communautaire de l'énergie » et le programme de Plan communautaire de consommation d'énergie. Les participants ont identifié des possibilités d'étendre ces programmes afin de fournir un financement à plus long terme pour mieux soutenir les champions communautaires de l'énergie et assurer une utilisation et une maintenance cohérentes des plans communautaires de consommation d'énergie.

Le programme 20/20 Catalyst d'Indigenous Clean Energy Inc. et la First Nations Major Projects Coalition (FNMP) ont été cités par les partenaires autochtones comme des exemples d'initiatives positives qui soutiennent les efforts de renforcement des capacités menés par les autochtones. Les participants apprécient le fait que le programme 20/20 Catalyst offre un apprentissage pratique et appliqué sur les projets d'énergie renouvelable, la planification énergétique communautaire, l'efficacité énergétique et la conservation, la gestion d'entreprise et les systèmes énergétiques avancés, ainsi que le soutien à la capacité d'entreprise offert par la FNMP. En outre, le programme aide les participants à faire avancer les projets d'énergie propre sur le terrain et renforce la participation des autochtones à divers projets énergétiques.

Le renforcement des capacités d'approvisionnement des entités et entreprises autochtones a également été mis en avant dans les activités de mobilisation comme une stratégie visant à améliorer la participation et l'inclusion des autochtones dans les projets de développement d'infrastructures et d'énergie.

INCLUSION ET GOUVERNANCE SIGNIFICATIVES

Une participation dès que possible et de manière continue est essentielle pour instaurer la confiance, permettre de véritables partenariats, soutenir une consultation significative et améliorer les résultats à long terme. Les impacts sur les communautés autochtones qui devraient être pris en compte dans le processus de planification énergétique comprennent les droits issus des traités, les droits de récolte, les droits de chasse, l'accès à l'eau potable et la gestion de l'environnement.

Les partenaires autochtones ont également souligné l'importance de comprendre les structures de gouvernance des communautés et des nations, ainsi que les préférences et les protocoles de participation pour favoriser une mobilisation plus significative et mieux coordonnée.

Certains partenaires autochtones ont mentionné des boîtes à outils qu'ils ont élaborées et qui sont disponibles en ligne. Ces boîtes à outils expliquent comment le gouvernement devrait collaborer auprès d'une nation ou d'une communauté particulière. Par exemple, le Grand Council Treaty N° 3 a présenté sa boîte à outils sur Manito Aki Inakonigaawin, la Grande loi de la terre de leur nation, et a discuté de l'importance d'une meilleure collaboration en matière de gouvernance entre les partenaires autochtones et le gouvernement.

Les partenaires autochtones ont également discuté de l'amélioration de la représentation autochtone dans les structures de gouvernance provinciales existantes, ou de la création de toute nouvelle structure de gouvernance. La représentation autochtone et l'inclusion significative des perspectives autochtones dans les conseils d'administration des organismes et dans tous les efforts de planification sont nécessaires pour soutenir l'inclusion totale des autochtones.

APPROCHES HOLISTIQUES ET INTÉGRATIVES

Une mobilisation et une consultation significatives avec les partenaires autochtones sont essentielles pour soutenir des approches plus holistiques et intégratives de la planification énergétique et pour garantir la prise en compte des différents besoins et intérêts en matière d'énergie.

Les partenaires autochtones ont souligné l'importance de prendre en compte les effets cumulatifs des projets énergétiques sur les communautés et ont discuté de la possibilité que représentent la transition relative à l'électrification et à l'énergie pour l'inclusion et la participation totales des autochtones.

Les partenaires autochtones ont discuté du lien entre l'énergie et la santé et le bien-être des communautés et ont évoqué les divers avantages des projets et de la planification énergétiques qui intègrent de manière significative les points de vue autochtones. Par exemple, le projet Wataynikaneyap Transmission Power a fixé des exigences obligatoires en matière d'emploi, de formation et de perfectionnement des compétences des autochtones tout au long des phases du projet, et a imposé des restrictions à l'utilisation de pesticides susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé de la communauté et de la terre. Le projet garantit des avantages économiques mutuels à long terme pour les partenaires du projet et contribue à améliorer la connexion des communautés à une énergie plus sûre, plus fiable et plus abordable. Le projet a été présenté par les partenaires autochtones et non autochtones comme un exemple de partenariat industriel qui améliore la participation des autochtones à l'élaboration du projet et soutient la santé et le bien-être de la communauté dans son ensemble. La flexibilité, la collaboration et le soutien public du gouvernement, des organismes et des partenaires industriels ont été cités comme des ingrédients essentiels pour garantir la réussite.

Toutefois, les partenaires autochtones ont relevé des possibilités d'améliorer et de renforcer les approches intégratives et holistiques des partenariats et de l'élaboration des projets. Par exemple, ils ont noté que les projets peuvent mieux évaluer et prendre en compte les impacts environnementaux et culturels en plus des coûts de base du projet. Les communautés autochtones sont souvent confrontées à des crises qui se chevauchent, notamment en matière de santé mentale et de dépendance, de pauvreté chronique et de traumatismes intergénérationnels dus à l'héritage du colonialisme. Du temps et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les perspectives autochtones sont prises en compte de manière significative et qu'elles influencent l'élaboration et la planification des projets.

En outre, l'amélioration de la coordination et de l'alignement entre les juridictions, dans la mesure du possible, et en particulier entre l'Ontario et le gouvernement fédéral, pourrait contribuer à mieux coordonner les commentaires des autochtones, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés et à aligner les financements afin de renforcer la participation et l'inclusion des autochtones dans la transition énergétique.

INNOVATION ET RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE

Les partenaires autochtones ont fait remarquer qu'il est possible d'accroître la participation autochtone lorsque les objectifs des projets de développement économique et les objectifs des communautés autochtones sont alignés. Les partenaires autochtones ont mis l'accent sur les avantages connexes des partenariats entre les autochtones et l'industrie et de la propriété des projets autochtones, notamment l'amélioration de l'accès à l'énergie, la croissance économique communautaire et générale, l'emploi ainsi que l'amélioration de la santé et du bien-être des communautés.

Les partenaires autochtones ont indiqué que le manque d'accès des communautés au financement constituait un obstacle majeur aux partenariats et à la participation des autochtones aux projets énergétiques. Le programme de garantie des prêts aux autochtones administré par l'Office ontarien de financement a été identifié à plusieurs reprises comme ayant un impact positif sur l'amélioration de l'accès au capital et sur l'augmentation des partenariats de projets et de la participation des autochtones. Les participants ont exprimé leur soutien et leurs recommandations en faveur de l'extension du programme et d'autres programmes similaires.

Les accords sur les retombées et les avantages conclus entre les communautés et les promoteurs de projets ont été considérés comme une alternative au partenariat en l'absence d'intérêts commerciaux spécifiques dans la propriété et l'équité autochtones. Toutefois, il a également été noté que dans le secteur de l'énergie (et dans d'autres secteurs), on s'est éloigné des accords sur les retombées et les avantages pour se tourner vers des partenariats d'équité avec des avantages à long terme pour les communautés autochtones. Dans l'ensemble, le gouvernement doit donner la priorité à la réconciliation économique avec les communautés autochtones afin d'obtenir des avantages à long terme.

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Enfin, les partenaires autochtones ont souligné l'importance de la responsabilisation et de la transparence pour la confiance et l'établissement de relations avec les communautés autochtones.

Les communautés veulent mieux comprendre le paysage énergétique actuel de l'Ontario, y compris des renseignements clairs et continus sur la transition énergétique et une mobilisation précoce et coordonnée pour discuter des impacts potentiels sur les communautés autochtones et les contribuables au sein de ces communautés.

Les partenaires autochtones ont exprimé le besoin d'une plus grande responsabilisation envers les communautés autochtones, en particulier pour que le gouvernement démontre comment l'élaboration des politiques et la prise de décision sont éclairées par le retour d'information des communautés autochtones. Les partenaires autochtones ont souligné que les activités de mobilisation répétée avec les communautés autochtones, sans démontrer comment leur retour d'information est intégré dans le processus décisionnel du gouvernement, érode la confiance et les relations significatives.

L'évolution des rôles, des responsabilités et des mandats des organismes a été mentionnée par les participants autochtones et non autochtones tout au long des activités de mobilisation. Les changements suggérés comprennent : un examen des processus actuels afin de garantir une mobilisation précoce avec les populations autochtones en matière de planification, de développement et d'approvisionnement; la garantie d'une représentation autochtone au sein des comités et conseils consultatifs et la démonstration de la manière dont les perspectives autochtones sont reflétées dans les efforts organisationnels, l'élaboration des politiques et la prise de décision, et les informer.

THÈME CLÉ N° 2 : PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

Tout au long des activités de mobilisation, le Comité a étudié les possibilités d'améliorer la planification énergétique intégrée à long terme en coordonnant les ressources en électricité et en combustibles. Cela comprend des sujets tels que les rôles et les responsabilités des organismes provinciaux de l'énergie et l'identification de stratégies visant à optimiser la demande d'énergie tout en décarbonisant l'approvisionnement en énergie.

IDENTIFIER LES RÔLES ET LES ENTITÉS DE PLANIFICATION

RÔLES ET RESPONSABILITÉS POUR LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE À LONG TERME

L'un des principaux objectifs de ces missions était de déterminer qui devrait être responsable de la planification énergétique intégrée à long terme et quels rôles ils devraient jouer dans ce processus. Les participants ont estimé que le gouvernement devrait jouer un rôle central dans la planification de la transition énergétique et fournir une orientation politique claire et stable; toutefois, il n'y a pas eu de consensus clair sur l'entité qui devrait être responsable de la planification énergétique à long terme. Plusieurs options et considérations ont été soulevées, notamment la création potentielle d'une nouvelle entité ou l'élargissement des rôles des acteurs/organismes existants du secteur de l'énergie (ministère de l'Énergie, Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et/ou SIERE). Un thème récurrent de la discussion a toutefois été que la responsabilité sera cruciale, quelle que soit l'entité chargée de diriger le processus de planification énergétique.

Opinions des participants sur l'entité idéale pour la planification

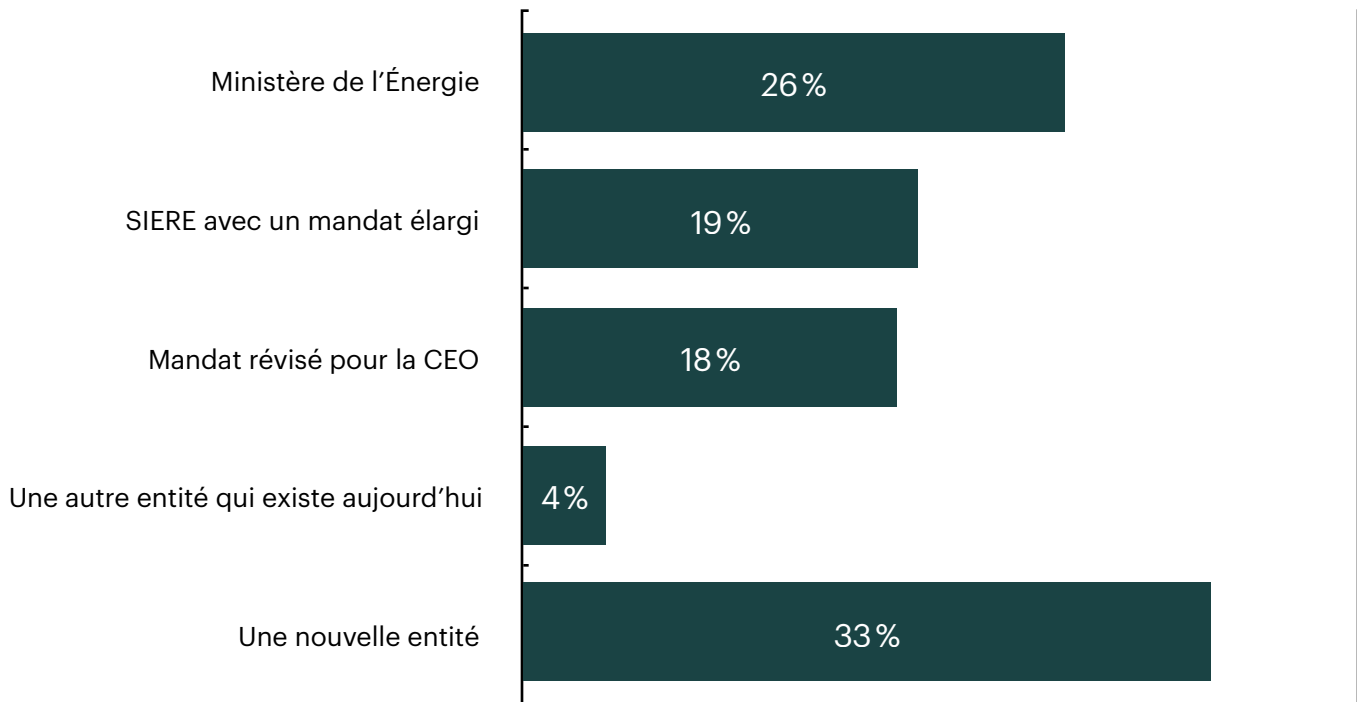


Figure 1 Les participants à la table ronde sur la planification énergétique ont été invités à « désigner l'entité la plus apte à diriger la planification à long terme » par le biais d'un sondage. Les options de réponse étaient les suivantes : « Ministère de l'Énergie, SIERE avec un mandat élargi, CEO avec un mandat élargi, une autre entité qui existe déjà, et une nouvelle entité ». Les répondants ne pouvaient choisir qu'une seule option. Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Sur les 78 répondants lors des tables rondes sur la planification énergétique, la plupart pensent que l'une des entités existantes (ministère de l'Énergie, CEO, SIERE) est la mieux placée pour être responsable de la planification énergétique à long terme, tandis qu'environ un tiers des répondants indiquent qu'une nouvelle entité serait la mieux placée pour être responsable de la planification énergétique à long terme.

Opinions des participants sur "point de vue" idéale pour la planification

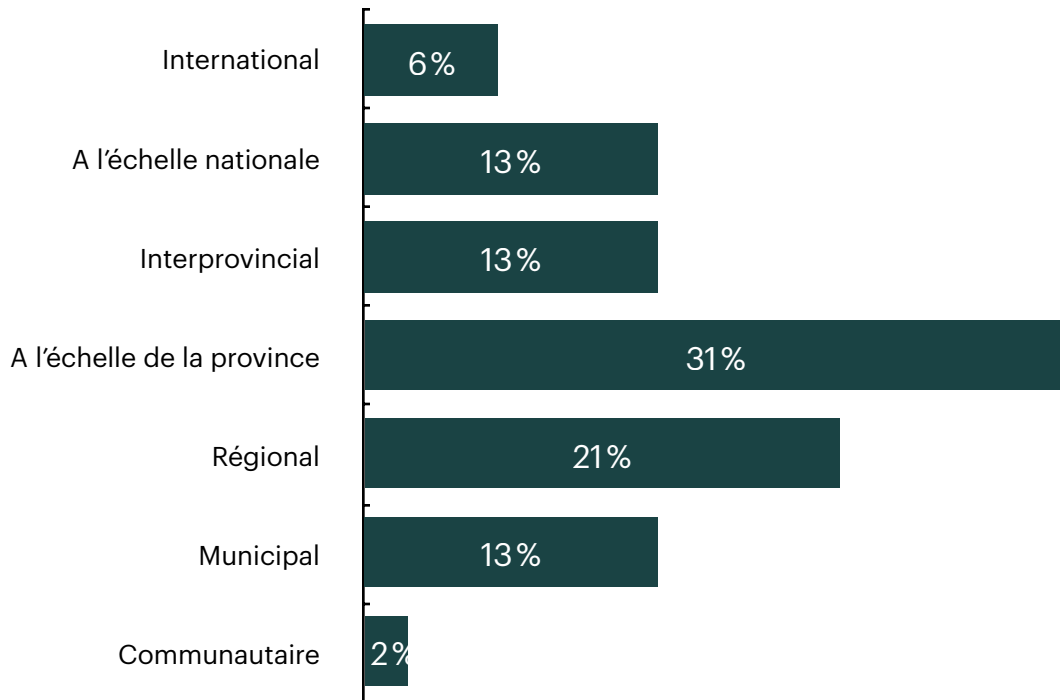


Figure 2. Les participants à la table ronde sur la planification énergétique ont été invités à partager leurs perspectives sur le point de vue le plus critique en matière de planification, en commençant par la question suivante, basée sur un sondage: « En ce qui concerne la planification énergétique à long terme de l'Ontario, quels sont les trois (3) niveaux les plus importants pour coordonner les plans? » Les réponses possibles étaient « plan international, plan national, plan interprovincial, plan provincial, plan municipal et plan communautaire ». Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Au total, 217 réponses ont été reçues de la part de 76 personnes. Dans toutes les tables rondes sur la planification énergétique, les niveaux provincial et régional ont été considérés comme le point de vue idéal pour la planification.

Bien que les participants se soient demandé si la planification énergétique à long terme était un processus intrinsèquement politique, ils ont généralement convenu que la planification technique devait être protégée autant que possible de la politique. Dans un groupe de table ronde, les participants ont convenu que la CEO n'était pas l'organe

approprié pour effectuer une planification à long terme en raison de son rôle dans l'examen et le « test de pression » du travail d'autres entités par le biais de la réglementation des tarifs. Il était clair pour les participants que la capacité du gouvernement à donner des directives à la CEO et à la SIERE devait être prise en compte cependant, certains participants ont estimé que les directives du gouvernement interféraient avec les processus des organismes indépendants.

Dans l'ensemble, les participants à la table ronde ont convenu qu'un nouveau processus de planification énergétique à long terme était nécessaire, mais ils n'étaient pas d'accord sur la nécessité d'une nouvelle entité pour mettre en œuvre ce processus de manière efficace. Comme l'a dit un participant, « l'évolution, pas la révolution » peut être la meilleure voie pour la planification énergétique à long terme, en élargissant les mandats plutôt qu'en créant une nouvelle entité. L'une des solutions proposées était que la province identifie les mécanismes, les fonctions et les tâches nécessaires dans le cadre du processus de planification et qu'elle s'en serve pour concevoir une entité et revoir les mandats des entités existantes.

Les contributions écrites s'accordent généralement sur le fait que toute entité de planification doit avoir un mandat large afin d'intégrer les préoccupations d'un large éventail d'intervenants. Une participation significative dès les premières étapes du développement - ainsi que pendant la planification, l'exécution et l'exploitation du projet - favoriserait l'exécution en temps voulu des projets d'infrastructure énergétique. Il a été noté que l'Ontario ne dispose pas actuellement d'une organisation unique pour coordonner les intervenants et élaborer un plan intégré pour un système énergétique net zéro.

Les participants ont généralement convenu que toute entité effectuant une planification à long terme doit être en mesure de « relier les points » entre des systèmes complexes et d'envisager la relation entre le gaz, les autres combustibles et l'électricité d'une manière plus holistique. La coordination de la planification énergétique à long terme nécessitera une approche globale tenant compte de la structure et des ressources dont dispose l'entité de planification, ainsi que des processus de planification intégrée qui rassemblent les principaux intervenants. En outre, la culture du personnel chargé de la planification énergétique à long terme doit permettre une réflexion à long terme, intégrative et

connective pour relever le défi qui se présente - et disposer du financement et des ressources appropriés pour réussir et « sortir des sentiers battus » si nécessaire pour atteindre les objectifs clés.

En ce qui concerne les responsabilités et les entités spécifiques, les participants ont exprimé des opinions diverses :

- Les répondants ont généralement convenu que le gouvernement **devrait établir des objectifs politiques de haut niveau** liés à la planification intégrée de l'énergie, à la définition d'une voie pour parvenir à des émissions nettes nulles et à l'équilibre entre les objectifs de fiabilité et d'accessibilité financière. Ces objectifs doivent être à long terme et durables afin d'éviter des changements d'orientation radicaux de la part du gouvernement. La planification et l'exécution doivent être confiées à d'autres entités.
- La plupart des répondants ont demandé à la SIERE d'assumer un mandat élargi pour la planification intégrée et régionale et de jouer un rôle plus important dans l'agrégation des RED afin de maximiser les bénéfices et de réduire le besoin de nouvelles infrastructures.
- La plupart des répondants s'accordent à dire que la CEO devrait conserver son rôle dans la fixation des tarifs et la régulation du secteur de l'énergie de manière à servir l'intérêt public et qu'elle devrait jouer un rôle plus important pour permettre l'intégration des RED. Les répondants ont également exprimé leur soutien à la CEO pour qu'elle permette aux distributeurs de planifier localement et de participer au processus d'approvisionnement en RED.
- Les contributions écrites demandent que les **SDL soient davantage habilités** à jouer un rôle de premier plan dans le développement de leur propre réseau, à créer des programmes pour répondre aux besoins locaux et à agir en tant que parties clés contribuant à des plans intersectoriels plus vastes.
- De nombreux répondants ont souligné la nécessité d'**impliquer plus directement les municipalités dans la planification énergétique locale et l'implantation de nouveaux projets**. Certaines contributions écrites décrivent la nécessité de

développer une planification intégrée des systèmes énergétiques localisés conjointement entre les municipalités, les services publics et la SIERE. Une meilleure communication entre les municipalités et les SDL sur les besoins du système et la planification des infrastructures a été identifiée comme une priorité.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Les contributions écrites ont souligné la nécessité d'un système énergétique fiable, abordable et durable, garantissant une alimentation électrique adéquate pour répondre aux besoins d'une économie en voie d'électrification tout en préservant le choix des consommateurs. Le processus de planification doit être solide, transparent et responsable en offrant une certitude politique et une identification précoce des besoins afin de permettre un développement rapide des actifs à long terme.

Les participants à l'ensemble des activités de mobilisation ont déclaré à plusieurs reprises que le secteur de l'énergie de l'Ontario avait besoin de plus de clarté et de certitude :

- Une orientation provinciale claire en ce qui concerne une politique énergétique intégrée à l'échelle de l'économie.
- L'alignement de la province sur les politiques fédérales et municipales qui interagissent avec le secteur de l'énergie et d'autres secteurs (par exemple, le mandat du Canada pour les véhicules à zéro émission, les stratégies municipales en matière de logement, les stratégies pour le développement du Nord et les minéraux essentiels).
- Plus d'orientations de la part de la CEO sur ses politiques réglementaires et ses processus décisionnels afin que les services publics (électricité et gaz naturel) soient mieux à même de préparer et d'anticiper les résultats des demandes soumises à l'approbation de la Commission.

Les contributions écrites ont fortement insisté sur la clarté de la politique, y compris un objectif de réduction des émissions clairement articulé. Les répondants ont recommandé

que l'Ontario s'engage à viser une économie à zéro émission nette d'ici 2050, ou plus tôt, ce qui fournirait une base solide pour permettre des décisions de planification énergétique qui favorisent une plus grande électrification et davantage de sources d'approvisionnement en énergie propre. Les observations écrites recommandent également que les politiques, la planification et les réglementations de l'Ontario s'alignent sur l'objectif d'un réseau électrique net zéro en 2035, afin de s'aligner sur les engagements pris par le Canada et les États-Unis. Un tel objectif permettrait aux investisseurs et aux entreprises de disposer d'une politique claire et favoriserait les investissements dans les technologies énergétiques propres.

Les commentaires recueillis lors des activités de mobilisation individuelle suggèrent que cette clarté politique devrait guider les processus de planification énergétique, les cadres décisionnels relatifs à l'approvisionnement en électricité et aux infrastructures de gaz naturel, ainsi que les investissements/développements dans les infrastructures énergétiques.

APPROVISIONNEMENT

Les observations écrites s'accordent généralement sur le fait que le gouvernement devrait fournir des orientations générales en matière d'approvisionnement (objectifs politiques établis) mais laisser les détails de la conception et les plans à la SIERE, la CEO examinant les plans pour s'assurer qu'ils respectent les orientations générales du gouvernement et qu'ils sont efficaces par rapport aux coûts. Les répondants ont demandé que la SIERE soit dotée des outils, du mandat et de l'indépendance nécessaires à la planification et à l'approvisionnement d'un réseau fiable et sans émissions, et qu'elle dispose de la flexibilité nécessaire pour planifier différents scénarios d'électrification, prendre en compte les impacts potentiels sur la demande et assurer l'approvisionnement en électricité nécessaire. Dans ce cadre, l'un des principes directeurs des plans énergétiques à long terme devrait être de continuer à faire appel à la concurrence chaque fois que cela est possible, afin de garantir la sélection des projets les plus rentables.

AMÉLIORER LE PROCESSUS DE PLANIFICATION ET LES RÉSULTATS

Les participants à la table ronde ont réfléchi à la manière d'améliorer le processus de planification et ses résultats. La prévisibilité, la flexibilité et la transparence ont été des thèmes récurrents dans cette discussion. Un participant a suggéré qu'une approche de la planification énergétique fondée sur des principes, plutôt qu'une approche normative, maintiendrait la flexibilité lorsque les conditions changent. En outre, la transparence contribuera à susciter l'adhésion, en particulier en ce qui concerne les choix « sans regret » qui, selon les participants, aideraient l'Ontario à trouver l'équilibre entre le développement excessif ou insuffisant du système énergétique de la province tout en s'efforçant de maintenir les coûts pour les contribuables à un niveau bas. Certains participants ont indiqué que, bien que nous puissions tirer des enseignements d'autres juridictions, il convient d'être prudent quant aux comparaisons directes lors de l'élaboration de plans énergétiques à long terme, en raison du caractère unique du système de l'Ontario. Il est généralement clair que le gouvernement doit établir un cadre ou une stratégie pour indiquer la direction que prend la province.

Les participants ont partagé l'idée que si l'accessibilité financière sera une préoccupation réelle tout au long de la transition, d'autres mesures de la réussite (comme une énergie fiable pour tous les habitants de l'Ontario) devraient également être prises en compte. Par exemple, quels choix « sans regret » pouvons-nous faire aujourd'hui et comment pouvons-nous prendre et encourager les types de décisions qui dureront des décennies?

En outre, les participants à la table ronde ont noté que des pratiques plus collaboratives, telles que l'intégration de la planification énergétique avec l'aménagement du territoire et la planification de l'emploi, sont essentielles pour la réussite globale de la transition. Ce constat a été confirmé par les observations écrites qui ont souligné les avantages d'une approche intersectorielle, en faisant valoir que l'énergie, le développement économique et la politique climatique ne peuvent plus être considérés comme des processus de planification distincts. Il convient plutôt d'adopter une approche pangouvernementale, en collaboration avec d'autres principaux ministères et intervenants dans d'autres secteurs clés.

ÉTUDES DES FILIÈRES

Les participants ont estimé que la complexité de la transition énergétique nécessitera de fréquents plans énergétiques à long terme et des évaluations de la filière énergétique à l'échelle de l'économie, incluant des renseignements provenant de différents secteurs. La planification basée sur des scénarios sera importante, ont noté les participants, car les événements liés aux conditions météorologiques deviennent plus fréquents et les progrès technologiques dépassent les structures du marché. Pour ces raisons, des études des filières fréquentes (par exemple, tous les trois à cinq ans) seront nécessaires pour suivre le rythme du changement. La planification basée sur des scénarios peut également prendre en compte les changements sociaux et économiques dans la base de clients qui pourraient devenir d'importants consommateurs d'énergie à l'avenir. En outre, les filières sous-sectorielles, ainsi que les études régionales, ont été identifiées comme importantes, étant donné que chaque secteur aura ses propres défis et possibilités liés au calendrier et à la rapidité de la transition vers l'énergie propre. Certains participants ont donné des exemples d'entités vers lesquelles la province pourrait se tourner pour les soutenir dans ce type de travail et ont suggéré qu'il y ait une orientation vers l'itération du travail commencé par l'étude actuelle du ministère sur les filières énergétiques rentables.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Les participants ont largement considéré que le processus de planification était plus important que le plan lui-même. Comme indiqué précédemment, les participants ont déclaré que la clarté, la certitude et un plan énergétique prévisible à long terme seraient essentiels pour atteindre les objectifs provinciaux de décarbonisation. La planification devrait inclure davantage d'étapes et de mécanismes de marché, le cas échéant. En équilibrant la réglementation et les marchés de manière appropriée, le gouvernement devrait être en mesure d'indiquer ce qui doit se produire et de permettre aux acteurs du système de le faire.

Résultat de planification suggéré	Nombre de réponses	Pourcentage
Soutient les objectifs de décarbonisation ou de carboneutralité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre)	52	57,1 %
Des politiques énergétiques prévisibles à long terme	36	39,6 %
Un approvisionnement énergétique fiable et résilient qui prend en compte l'électricité et les combustibles	36	39,6 %
Souplesse pour s'adapter à l'évolution de la situation, y compris aux nouvelles technologies	35	38,5 %
Des factures d'énergie abordables pour les consommateurs résidentiels et industriels	33	36,3 %
Permettre à l'industrie d'être économiquement compétitive (par exemple, attirer les investissements)	25	27,5 %
Élaboration et mise en œuvre transparentes des politiques et des programmes	17	18,7 %
Permettre une prise de décision efficace	16	17,6 %
Soutenir l'adaptation au changement climatique	14	15,4 %
Permettre l'accès au financement pour favoriser la transition énergétique	12	13,2 %

Figure 3. Les participants à la table ronde sur la planification énergétique ont été invités à hiérarchiser les résultats essentiels de la planification énergétique à long terme en commençant par le sondage suivant : « Aidez [le Comité] à examiner l'équilibre [entre une énergie sûre et fiable, une énergie propre et durable, et une énergie accessible et abordable] et d'autres résultats souhaités de la planification énergétique à long terme, en choisissant trois (3) résultats. » Les options de réponse étaient les suivantes : « Soutient les objectifs de décarbonisation/carboneutralité (par exemple, réduction des émissions de GES), politiques énergétiques prévisibles à long terme, approvisionnement énergétique fiable et résilient qui prend en compte l'électricité et les carburants, flexibilité pour s'adapter aux circonstances changeantes, y compris aux nouvelles technologies, factures énergétiques abordables pour les consommateurs résidentiels et industriels, permet une industrie économiquement compétitive (par exemple, attraction des investissements), développement et mise en œuvre transparents des politiques et des programmes, permettre une prise de décision efficace, soutenir l'adaptation au changement climatique, et permettre l'accès au financement pour permettre la transition énergétique ». Au total, 276 réponses ont été reçues de la part de 91 personnes ayant participé au sondage. Dans toutes les tables rondes sur la planification énergétique, l'objectif « carboneutralité » ou « décarbonisation » a été le premier choix pour les résultats de la planification, suivi par des politiques énergétiques prévisibles à long terme, et un approvisionnement énergétique fiable et résilient qui prend en compte l'électricité et les combustibles.

Certaines contributions à l'appel ouvert ont suggéré que la planification énergétique à long terme devrait soutenir les objectifs de décarbonisation de l'Ontario, et que les investissements directs à long terme devraient être complétés par une planification à court terme pour répondre aux besoins immédiats.

Un nouveau processus de planification doit trouver un équilibre délicat entre la centralisation et la décentralisation, mais aussi entre la planification horizontale et la planification verticale. Les participants se sont montrés préoccupés par le fait que les récents plans énergétiques à long terme se sont concentrés sur les solutions les moins coûteuses, choisissant ainsi les gagnants d'une manière qui ne tient pas compte des autres avantages. Certains participants ont estimé que cette approche était trop étroite. De nombreux participants aux tables rondes et aux activités de mobilisation individuelle ont suggéré que les priorités provinciales telles que la décarbonisation, la fabrication en Ontario, la réconciliation avec les autochtones, l'énergie à faible coût et les circonstances locales, pourraient constituer un cadre plus large dans lequel les types de technologies et les solutions seraient évalués. Pour étayer cette analyse, les répondants ont suggéré que la SIERE et la CEO soient tenues de rendre compte régulièrement de l'avancement des efforts de décarbonisation dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Les répondants à l'appel ouvert ont également souligné l'importance de considérer des avantages plus larges, tels que les dommages évités à la suite d'événements liés au changement climatique, l'amélioration des résultats en matière de santé et l'impact sur l'emploi au niveau régional, comme des avantages de la transition énergétique. Certains ont suggéré que le fait de permettre aux organismes de planification de prendre en compte des avantages économiques et environnementaux plus larges permettrait d'avoir une vision plus holistique des mérites des différents projets.

Il peut être nécessaire d'inclure des facteurs socio-économiques plus larges dans l'analyse et d'aller jusqu'à l'analyse du cycle de vie. Certains participants étaient d'avis que la planification locale et la résolution de problèmes locaux spécifiques (par exemple, ruralité ou urbanité) pouvaient réduire la nécessité d'accroître la production en gros. Les participants ont également convenu que les valeurs autochtones devraient être intégrées dans la planification ou la guider.

De nombreux répondants à l'appel ouvert ont souligné la nécessité pour la planification énergétique de prendre en compte les impacts du changement climatique sur l'approvisionnement en électricité et de mettre en œuvre de manière proactive des mesures d'adaptation au climat afin de s'assurer que les actifs et les infrastructures sont protégés contre les risques climatiques.

RÈGLEMENT D'HABILITATION

Les contributions écrites soulignent que les obstacles réglementaires entravent la planification et l'exécution efficaces et efficientes des projets d'énergie propre. Les répondants ont indiqué que les délais d'approbation sont trop longs pour atteindre les objectifs de carboneutralité en 2050, et que la province devrait rationaliser les processus réglementaires (y compris l'approbation et la surveillance environnementales et réglementaires) pour favoriser une mise en place rapide. En outre, les participants ont suggéré que le gouvernement s'efforce de mettre en place des mécanismes de recouvrement des coûts pour les premiers investissements, notamment en ce qui concerne le choix des sites.

COORDONNER LES RESSOURCES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, Y COMPRIS L'ÉLECTRICITÉ ET LES COMBUSTIBLES

SOURCES D'ÉNERGIE

Les participants ont discuté de manière générale des types de combustibles et d'électricité les mieux adaptés pour répondre aux besoins futurs et ont indiqué qu'une compréhension plus approfondie de la croissance économique en Ontario permettrait de mieux identifier les besoins d'approvisionnement et la coordination nécessaire entre les ressources. Certains participants aux tables rondes et aux activités de mobilisation individuelle ont convenu que les décisions relatives aux combustibles et aux autres sources d'énergie, telles que le nucléaire ou les énergies renouvelables, doivent également être accompagnées de renseignements accessibles concernant leur impact

sur les coûts énergétiques à court et à long terme et sur les objectifs environnementaux, afin que les clients puissent mieux comprendre la transition énergétique et leurs choix individuels.

Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'utilisation potentielle de nouveaux types de combustibles pour répondre aux besoins énergétiques, au lieu d'accorder la priorité à une utilisation plus efficace des ressources existantes. De nombreux participants se sont accordés à dire qu'il fallait optimiser l'utilisation des infrastructures et des solutions énergétiques existantes (efficacité énergétique, gestion de la demande, économies d'énergie et infrastructures de gaz naturel) avant de procéder à des investissements majeurs dans de nouvelles infrastructures.

Combustibles potentiels*	Nombre de réponses	Pourcentage
Hydrogène	60	77,9 %
Gaz naturel renouvelable	49	63,6 %
Gaz naturel	37	48,1 %
Biocombustibles	26	33,8 %
Bois et biomasse	20	26,0 %
Autres	13	16,9 %
Produits pétroliers	4	5,2 %
Propane	3	3,9 %

Figure 4. Les participants à la table ronde sur la planification énergétique ont été invités à sélectionner trois (3) combustibles qui ont le plus de potentiel pour être intégrés dans un cadre de planification énergétique à long terme. Les réponses possibles étaient « biocombustibles, hydrogène, gaz naturel, produits pétroliers, propane, gaz naturel renouvelable, bois et biomasse, autres ». Au total, 212 réponses ont été reçues de la part de 77 personnes ayant participé au sondage.

Dans toutes les tables rondes sur la planification énergétique, l'hydrogène, suivi du gaz naturel renouvelable et du gaz naturel, ont été les mieux notés pour leur potentiel d'intégration dans un cadre de planification à long terme.

*Les participants ont pu choisir plus d'une option.

Les contributions écrites notent que les options alternatives en matière de demande et d'offre de combustibles et d'électricité (y compris les technologies émergentes) doivent être pleinement prises en compte et évaluées, et que les options de production doivent être évaluées en appliquant une méthode de comptabilisation des coûts complets. Les

répondants ont indiqué que la planification énergétique à long terme doit tenir compte de l'impact de l'abandon du gaz naturel comme principale forme d'énergie stockée pour le chauffage. Il a été suggéré que la planification énergétique actuelle manque de considérations spécifiques pour le développement d'une capacité à faible émission de carbone pour le chauffage des bâtiments.

Un consensus s'est dégagé sur le fait que les ressources énergétiques distribuées (RED) peuvent jouer un rôle essentiel dans la décarbonisation et réduire le besoin de nouvelles constructions à mesure que l'électrification s'accélère. Les participants ont noté que, parmi d'autres services, les RED peuvent être utilisées en amont ou en aval du compteur pour fournir une capacité et un soutien de la tension et peuvent contribuer à combler les déficits de capacité dans les achats à long terme, ce qui se traduit par des avantages pour le système en vrac sous la forme d'investissements différés ou évités en matière de transmission et de production. Toutefois, pour tirer parti des sources d'énergie renouvelables pour atteindre ces résultats, une plus grande visibilité de tous les actifs a été identifiée comme une condition préalable, y compris un rôle plus important pour les sociétés de distribution locales (SDL) dans le déploiement des sources d'énergie renouvelables. Lors d'activités de mobilisation individuelle, certains intervenants ont indiqué que les SDL pourraient fournir des solutions RED localisées si l'environnement réglementaire était plus souple ou autorisé dans le cadre des modèles commerciaux existants ou d'un nouveau modèle de type gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Les distributeurs locaux ont été identifiés comme un coordinateur potentiel clé des marchés locaux de l'énergie parce que leur visibilité sur de nombreux actifs RED connectés aux systèmes de distribution locaux permet aux distributeurs locaux de faire correspondre la charge aux ressources d'approvisionnement proches.

De nombreux participants ont convenu qu'il y a actuellement un manque de flexibilité au niveau de la réglementation et du système pour intégrer et maximiser le potentiel des RED et ont souligné le besoin de mécanismes de marché plus flexibles. Par exemple, les répondants à l'appel ouvert ont suggéré que des solutions réglementaires visant à créer un espace pour les agrégateurs RED afin de fournir de l'énergie et des services auxiliaires pourraient aider à gérer la demande et à promouvoir l'utilisation des RED. D'autres ont suggéré que les définitions de l'« activité de distribution » soient élargies pour permettre aux distributeurs locaux de devenir des GRD et des entités de desserte de la charge.

Faciliter le partage des données et la communication entre les RED, les SDL et la SIERE, directement ou indirectement, a été identifié comme une priorité. Il a été suggéré de se tourner vers d'autres juridictions pour tirer des enseignements sur le déploiement stratégique des RED afin de garantir un résultat rentable.

ACTIFS DÉLAISSÉS

Lors des tables rondes, les participants ont fait remarquer que la crainte d'actifs délaissés et de coûts importants ne devrait pas retarder la mise en service de nouveaux actifs. Les longs délais d'exécution signifient qu'il peut être nécessaire d'engager de manière proactive certains coûts initiaux pour les projets afin de créer le système abordable dont l'Ontario a besoin à long terme. Beaucoup ont noté qu'une coordination et une intégration beaucoup plus poussées seront nécessaires pour la planification à long terme de la transition énergétique afin d'éviter l'immobilisation d'actifs.

PARTAGE DES CONNAISSANCES ET CONSIDÉRATIONS COMMUNAUTAIRES POUR LA PLANIFICATION, Y COMPRIS LES PERSPECTIVES AUTOCHTONES.

Dans l'ensemble, les participants ont souligné la nécessité d'une mobilisation et d'une consultation plus importantes et plus précoces en matière de planification énergétique. Les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité d'une mobilisation et d'une consultation plus fréquentes et plus précoces avec les partenaires autochtones. Si l'on veut que les plans énergétiques à long terme soient couronnés de succès, les populations autochtones doivent en faire partie, et non se contenter d'y répondre. Des stratégies de communication accessibles seront nécessaires pour informer les clients sur les coûts des différentes sources d'énergie, les possibilités d'économies d'énergie et d'argent et les raisons des décisions à court et à long terme (telles que le gaz naturel pour la capacité de pointe et le nouveau nucléaire pour soutenir la fiabilité du système de production en vrac à plus long terme). Les approches de partage des connaissances et de mobilisation qui communiquent efficacement les risques et les possibilités de la

transition énergétique dans un langage simple, et qui intègrent la diversité et l'inclusion, contribueront à garantir que la perception du public aide à conduire un changement éclairé. Une mobilisation précoce et fréquente contribuera également à réduire les délais d'exécution des projets et à les accélérer à moyen et à long terme. Des suggestions uniques ont également été formulées sur la manière dont les acteurs pourraient mieux travailler avec le gouvernement. Un participant a suggéré que la province mette en place un service de conciergerie pour aider les projets à obtenir les autorisations nécessaires, comme cela se fait dans certains États américains.

La participation des communautés autochtones a été jugée indispensable à la transition. Une suggestion qui est revenue à plusieurs reprises de la part des participants est que les partenaires indigènes devraient diriger et participer pleinement aux projets énergétiques et à la planification des projets. Il peut s'agir de modèles de partenariat en capital, les participants reconnaissant qu'en vertu des dispositions actuelles, les partenaires autochtones ne peuvent pas recevoir de retour sur investissement tant que le projet n'a pas été mené à son terme.

PLANIFICATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA CONSERVATION

Le Comité a entendu des commentaires récurrents selon lesquels l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie sont des éléments essentiels de la discussion sur la planification énergétique à long terme. Une opinion largement partagée est que « nous devrions investir dans toutes les possibilités d'efficacité rentables avant d'investir dans la nouvelle génération » et que nous devons d'abord nous concentrer sur « l'efficacité énergétique et la gestion axée sur la demande (GAD) ». Certains répondants considèrent que la gestion de la demande est essentielle pour réduire la demande de pointe, minimiser le besoin de capacités de production supplémentaires et améliorer l'efficacité globale du système.

Les répondants ont demandé à la **province** d'accélérer et d'étendre les programmes d'efficacité énergétique, de conservation et de gestion de la demande (CGD), et de veiller

à ce que ces programmes et mesures soient inclus dans les plans à long terme de décarbonisation. Des objectifs ambitieux mais réalistes en matière d'économies d'énergie devraient être définis avec les intervenants du secteur en tenant compte de la faisabilité technique, du rapport coût-efficacité et de la dynamique du marché. Il a été suggéré que les études futures et un flux d'innovation spécifique se concentrent sur les possibilités d'améliorer et d'accélérer les efforts en matière d'efficacité énergétique. En outre, les répondants ont déclaré que les programmes de GAD pour le gaz naturel et de CGD pour l'électricité devraient être coordonnés afin d'optimiser les économies d'énergie et les réductions d'émissions.

Les répondants à l'appel ouvert ont également souligné la nécessité d'un cadre CGD centré sur les SDL et ont suggéré que les SDL sont les mieux placées pour fournir des programmes ciblés et opportuns qui s'alignent sur les besoins du système et optimisent les économies d'énergie. Les répondants ont appelé à l'extension des programmes de CGD pour inclure l'électrification efficace et le changement de combustible et ont souligné la nécessité d'un « modèle de financement simple, certain et durable » pour soutenir de telles activités.

Certains craignaient que l'accent mis sur la conservation ne diminue la qualité de vie de certains ménages, mais les participants ont largement considéré la conservation comme un moyen positif de réduire le gaspillage d'énergie.

CONTINUUM DE PLANIFICATION INTERJURIDICTIONNELLE (LOCALE ET RÉGIONALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE)

En ce qui concerne le continuum intergouvernemental de la planification, les participants ont noté que les politiques peuvent changer ou différer rapidement d'un gouvernement à l'autre et entre les différents ordres de gouvernement, ce qui crée des incertitudes pour les intervenants dans la planification à long terme. Un point de vue communément exprimé est que les plans doivent prendre en compte les politiques de tous les ordres de gouvernement. La coopération et l'alignement des objectifs seront essentiels pour attirer

les investissements internationaux dans les juridictions canadiennes. En conséquence, les répondants à l'appel ouvert ont suggéré que les fonctionnaires provinciaux s'engagent activement avec leurs homologues fédéraux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes afin d'assurer l'alignement sur les objectifs de la transition énergétique.

Les répondants à l'appel ouvert ont demandé une participation plus directe des SDL et d'autres intervenants locaux et régionaux à la planification et ont souligné la nécessité d'élaborer une planification intégrée des systèmes énergétiques locaux impliquant les municipalités. Ils ont suggéré que l'Ontario bénéficierait d'un cadre de planification qui tirerait parti de solutions ascendantes pour atteindre les objectifs descendants fixés par la politique énergétique provinciale. De nombreuses municipalités sont intéressées et reconnaissent l'importance de la transition vers un avenir décarbonisé, mais certaines n'ont pas la capacité ou les ressources (financières et non financières) nécessaires pour réussir.

En effet, lors des activités de mobilisation individuelle, le Comité a entendu que les municipalités ont un rôle clé à jouer dans la transition énergétique puisqu'elles constituent l'un des principaux liens de communication entre les entreprises, l'industrie, les SDL et le public. C'est pourquoi certains participants ont suggéré que les municipalités soient impliquées dans la planification et le développement dès les premières étapes. En outre, nous avons entendu dire qu'une plus grande collaboration entre les municipalités permettrait de partager les meilleures pratiques, d'identifier les synergies et de devenir plus compétitif sur le plan économique. Enfin, la planification au niveau communautaire a suscité de l'intérêt, y compris l'octroi de pouvoirs en matière d'approvisionnement aux SDL et aux entreprises coopératives en tant que modèle, pour une planification décentralisée et localisée.

Les interconnexions avec d'autres juridictions et le commerce de l'énergie - importation et exportation - ont été évoqués par de nombreux participants. Certains participants ont partagé l'opinion selon laquelle les interconnexions pourraient créer plus de stabilité et de possibilités dans le système. Ils ont souligné l'importance d'une collaboration interjuridictionnelle entre les différents niveaux de gouvernement pour coordonner le développement des corridors d'infrastructure énergétique et mieux intégrer les systèmes électriques. D'autres n'étaient pas d'accord avec ce point de vue, affirmant que cette

approche pourrait conduire à une surconstruction coûteuse avec un financement incertain, ainsi qu'à des risques pour l'approvisionnement et à des inquiétudes quant à la capacité de l'Ontario à exporter l'électricité excédentaire avec profit.

THÈME CLÉ N° 3 : LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ

Tout au long des activités de mobilisation, le Comité a examiné les possibilités et les défis à relever pour améliorer la gouvernance et la responsabilité dans le secteur de l'énergie. Il a notamment été question des changements potentiels à apporter aux mandats des organismes et aux cadres réglementaires, ainsi que des nouveaux indicateurs de rendement pour la province et les organismes de l'énergie afin de favoriser la réussite de la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

ADAPTATION DES MANDATS

RÔLE DU GOUVERNEMENT

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont généralement convenu que le gouvernement a l'un des rôles les plus influents à jouer pour soutenir la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Dans l'ensemble, les participants ont partagé la conviction qu'une analyse et une vision d'avenir sont nécessaires pour «relier les points» en vue de la décarbonisation. Le gouvernement devrait assumer la responsabilité finale en définissant des orientations politiques claires, en fixant des buts et des objectifs et en assumant la responsabilité des résultats. Toutefois, les participants à l'ensemble des activités de mobilisation ont généralement convenu que le gouvernement ne devait pas s'immiscer dans la planification, l'approvisionnement ou les opérations quotidiennes. Nous avons entendu dire que le gouvernement devrait s'engager à ne pas introduire de législation ou à ne pas émettre de directives sans y joindre une analyse coûts-bénéfices et sans démontrer que des approches alternatives ont été envisagées quantitativement et qualitativement.

Une analyse minutieuse est nécessaire pour identifier les options politiquement acceptables, les impacts disproportionnés, les risques d'immobilisation d'actifs et les

conséquences involontaires. Une vision claire permettra d'orienter les actions à court, moyen et long terme.

Les contributions à l'appel ouvert ont souligné l'importance d'améliorer la coordination réglementaire entre les différents ordres de gouvernement afin de rationaliser l'évaluation et l'approbation des projets. Il a été suggéré que l'alignement des mandats entre le Canada, l'Ontario et les organismes provinciaux de l'énergie pourrait supprimer les doubles emplois et accélérer le développement de l'infrastructure. Une autre suggestion issue des réponses à l'appel ouvert est que les cadres de gouvernance devraient être ajustés pour permettre des solutions plus locales et donner aux communautés les moyens de les mettre en œuvre. La souplesse à l'égard des solutions locales permettrait de respecter les défis, les possibilités, les intérêts et les cultures locales.

Certaines contributions à l'appel ouvert suggèrent que le gouvernement doit donner aux organismes les moyens de soutenir la transition énergétique. Une contribution a suggéré que le gouvernement devait fournir à la CEO des outils plus appropriés pour protéger les contribuables pendant la transition.

RENFORCEMENT DES MANDATS

Lors de la discussion sur les mandats des organismes, de nombreux participants ont estimé qu'il était nécessaire d'améliorer la visibilité et la coordination des mandats des organismes existants. Plusieurs commentaires ont été formulés sur la nécessité d'assurer la pérennité des mandats afin qu'ils ne nécessitent pas de pauses réactives ou de refontes. Il a également été suggéré de renforcer l'alignement entre les ministères ainsi qu'entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes. Certains participants se sont inquiétés du fait qu'il n'existe pas d'organisme de régulation qui s'occupe d'objectifs politiques autres que la fiabilité et l'accessibilité financière et ont suggéré de créer des mandats pour couvrir d'autres ensembles de décisions (tels que les objectifs climatiques).

RENFORCEMENT DU MANDAT DE LA CEO

Le double mandat de la CEO (réglementation sectorielle et planification) a été discuté avec prudence, les participants estimant que les organismes de réglementation ayant un

double mandat sont généralement moins efficaces que ceux qui n'ont qu'un seul mandat. Certains participants ont plutôt recommandé qu'une législation plus claire et moins de recours aux directives ministérielles aident les organismes à atteindre au mieux les objectifs qui leur sont assignés.

Mesure dans laquelle les participants sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Le mandat de la Commission de l'énergie de l'Ontario est suffisant pour répondre aux besoins futurs. »

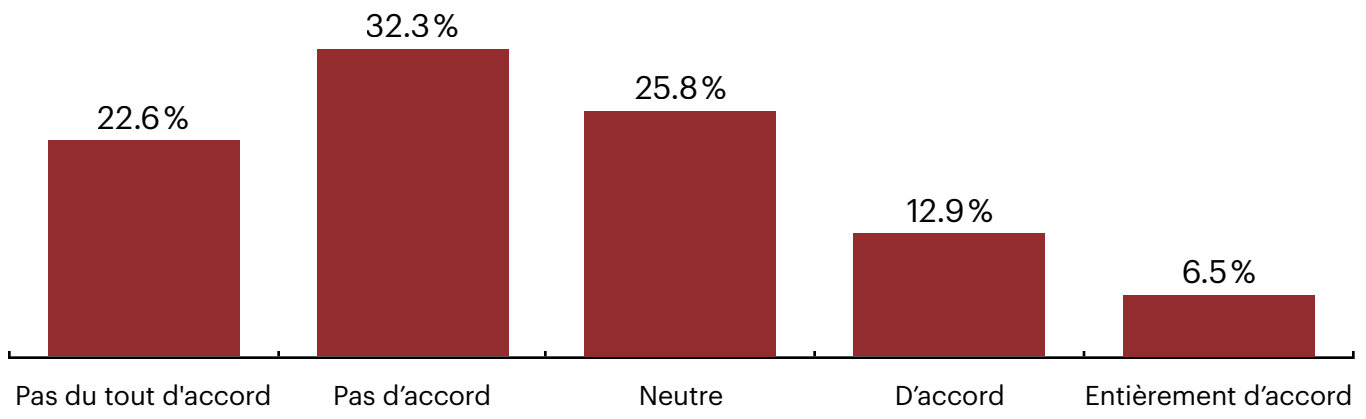


Figure 5 Les participants à la table ronde sur la gouvernance et la responsabilité ont été invités à examiner les objectifs potentiels de la CEO, notamment l'innovation, le développement économique, la coordination et l'intégration entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel, l'atténuation du changement climatique, ainsi que la propriété et la participation des autochtones aux projets énergétiques. Il leur a ensuite été demandé d'évaluer si « le mandat de la CEO est adapté à ces objectifs et ne nécessite pas de changements ». Les répondants ne pouvaient choisir qu'une seule option. Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Sur les 29 répondants lors des tables rondes sur la gouvernance et la responsabilité, la plupart pensaient que le mandat actuel de la CEO n'était pas adapté à ces objectifs, tandis qu'environ un cinquième des répondants ont indiqué que le mandat de la CEO était adapté à ces objectifs.

Comme indiqué dans la section consacrée à la planification énergétique, les participants ont convenu de la nécessité d'établir des mandats qui favorisent une meilleure prise en compte des technologies et des solutions innovantes. Certains ont cité l'Espace

innovation de la CEO et d'autres activités similaires comme des exemples d'innovation de première ligne nécessaires pour encourager un retour d'information rapide afin de permettre aux organismes « d'interpréter l'activité qu'elles devraient exercer ». Un participant a suggéré de créer des mandats pour le partage de l'information afin que les acteurs du marché puissent être mieux informés lorsqu'ils prennent des décisions commerciales. Les participants à la table ronde ont estimé que les prévisions technologiques devraient être transparentes pour tous les acteurs du système.

Dans leurs observations écrites, plusieurs intervenants ont recommandé d'élargir le mandat de la CEO afin d'y inclure un examen de la planification de la production d'électricité et de l'approvisionnement. Les éléments de ce mandat élargi comprenaient également l'extension de la surveillance réglementaire de la CEO à l'hydrogène (approvisionnement, transport et stockage), l'intégration de la réduction des émissions de GES en tant qu'objectif principal, la participation significative des autochtones, ainsi que des facteurs plus larges tels que le développement social et économique.

Un mémoire souligne l'importance pour la CEO de s'assurer qu'elle a le pouvoir de réglementer la conduite de ceux qui interagissent directement avec les clients finaux traditionnels (par exemple, les règles contractuelles, les frais d'annulation), le cas échéant. Cela peut se faire par le biais de nouveaux codes ou d'amendements à la [*Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*](#). De même, certains participants ont suggéré que la CEO devrait disposer d'outils plus appropriés pour protéger les contribuables.

RENFORCEMENT DU MANDAT DE LA SIERE

Les répondants à l'appel ouvert ont généralement recommandé d'élargir le mandat de la SIERE pour y inclure les réductions d'émissions, car cela permettrait à la SIERE de prendre en compte la décarbonisation en même temps que la fiabilité et l'accessibilité financière. La propriété et la participation des autochtones aux projets énergétiques ont également été proposées pour renforcer le mandat de la SIERE. Les intervenants ont insisté sur la rationalisation des processus de réglementation, d'approbation et d'autorisation de la SIERE afin de réduire les formalités administratives et les coûts.

NOUVELLE ENTITÉ

Les réactions concernant la création d'une nouvelle entité chargée de mener la transition énergétique ont été résolument partagées.

Certains participants à la table ronde ont plaidé pour une séparation entre l'élaboration et la supervision des plans à long terme, mais ont également partagé la crainte qu'une nouvelle entité de planification ne complique la transition énergétique. Certains participants ont estimé que la création d'une nouvelle entité entraînerait une nouvelle couche de bureaucratie et de paperasserie et que sa mise en place prendrait trop de temps. D'autres ont estimé que les organismes actuels sont suffisants pour assurer la transition et qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle entité.

D'autre part, les participants ont souligné qu'une nouvelle entité plus apte à penser le monde différemment pourrait être nécessaire compte tenu de la mémoire institutionnelle et de l'héritage des organismes existants qui pourraient constituer un obstacle à ce nouveau type de réflexion. D'autres encore ont estimé qu'il était possible de tirer parti d'accords institutionnels préexistants avec des mandats modifiés.

Quelques contributions écrites d'intervenants ont appelé à la création d'une nouvelle entité pour diriger la planification intégrée de l'énergie. Il a été suggéré que le mandat de cette entité englobe l'électricité, le chauffage et la climatisation des locaux, les transports et les plans énergétiques communautaires. Une nouvelle entité pourrait, selon eux, assurer une planification holistique et concertée qui inclurait toutes les formes d'énergie.

Les participants ont souligné le rôle central de la consultation dans les mandats des organismes et dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Les participants ont estimé que le niveau d'engagement le plus réaliste est le niveau stratégique, lorsque les orientations politiques sont définies, mais que le niveau réglementaire, qui peut être très technique, doit également faire l'objet d'un engagement. Dans l'ensemble, les discussions ont mis l'accent sur la nécessité et l'importance d'un dialogue bilatéral, de l'inclusion de diverses perspectives dans les efforts de consultation et d'une préparation adéquate des

intervenants et des partenaires autochtones afin de garantir une participation significative.

POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LES MANDATS EXISTANTS

Toutefois, les participants ont généralement convenu que les mandats actuels de la CEO et de la SIERE pourraient permettre de mieux coordonner la planification du gaz et de l'électricité. Il a été suggéré de renforcer la coordination entre la SIERE, les compagnies de gaz naturel et les SDL, le cas échéant, tout au long des processus de planification - en vrac, régionale et au sein de la planification du réseau de distribution. companies and LDCs, as applicable, throughout all planning processes – bulk, regional and within distribution system planning.

MANDATS EXISTANTS DE LA CEO

Il a été noté que la CEO pourrait être la mieux placée pour jouer un rôle de premier plan dans la supervision de la planification coordonnée de l'énergie. Dans cet exemple, les participants ont également souligné la nécessité d'une plus grande clarté et d'une meilleure orientation politique afin de garantir la cohérence de la planification entre les différentes organisations et leurs cultures organisationnelles.

Mesure dans laquelle les participants sont d'accord avec l'affirmation suivante : "Le mandat de la SIERE est suffisant pour répondre aux besoins futurs."

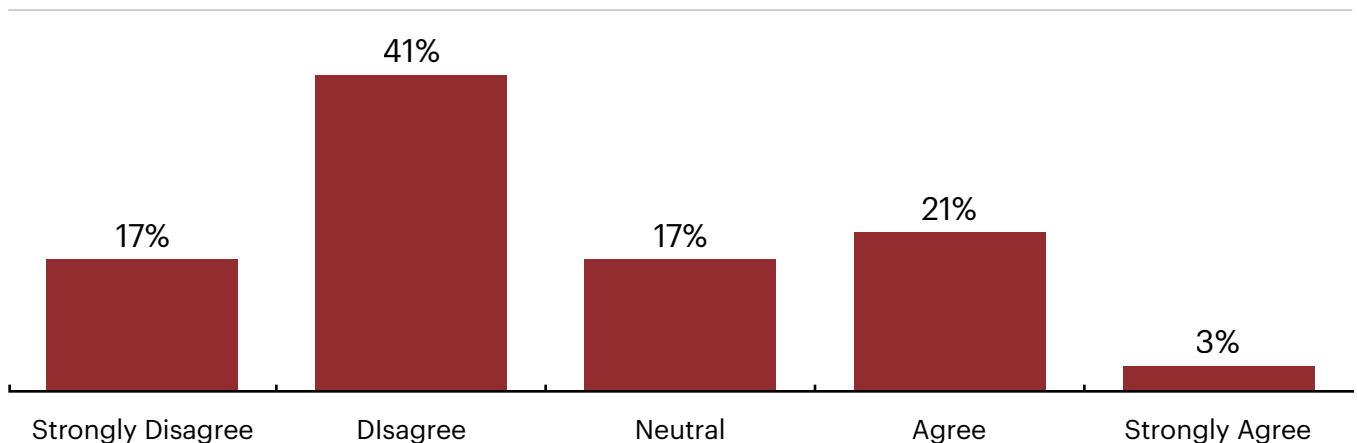


Figure 6. Les participants à la table ronde sur la gouvernance et la responsabilité ont été invités à examiner les objectifs potentiels de la SIERE, notamment l'innovation, le développement économique, la coordination et l'intégration entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel, l'atténuation du changement climatique, ainsi que la propriété et la participation des autochtones aux projets énergétiques. Il leur a ensuite été demandé d'évaluer si « le mandat de la SIERE est adapté à ces objectifs et ne nécessite pas de changements ». Les répondants ne pouvaient choisir qu'une seule option. Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Sur les 29 répondants lors des tables rondes sur la gouvernance et la responsabilité, la plupart pensaient que le mandat actuel de la SIERE n'était pas adapté à ces objectifs, tandis qu'environ un quart des répondants ont indiqué que le mandat de la SIERE était adapté à ces objectifs. One-on-one engagement participants also highlighted that they perceived a disconnect between policy objectives and regulatory implementation at the adjudicative level resulting in poor predictability regarding OEB decisions in some cases. Streamlining of the OEB's mandate with government policy direction was indicated as being an important solution and component of electrification and energy transition. Overall, clarity, accountability and transparency of direction were identified as crucial to enhancing the effectiveness of energy sector governance.

Les participants aux activités de mobilisation individuelle ont également souligné qu'ils percevaient un décalage entre les objectifs politiques et la mise en œuvre de la réglementation au niveau juridictionnel, ce qui se traduit dans certains cas par un manque de prévisibilité des décisions de la CEO. La rationalisation du mandat de la CEO en fonction des orientations politiques du gouvernement a été indiquée comme une solution et une composante importantes de la transition relative à l'électrification et à l'énergie. Dans l'ensemble, la clarté, la responsabilité et la transparence des orientations ont été jugées essentielles pour améliorer l'efficacité de la gouvernance du secteur de l'énergie.

Alors que la plupart des intervenants ont recommandé de modifier le mandat de la SIERE, certaines soumissions ont souligné que la SIERE (sous la direction du ministère de l'Énergie) pourrait jouer un rôle plus important dans la planification et l'exploitation des ressources nécessaires aux besoins en électricité de la province, à condition que le gouvernement définisse des objectifs/paramètres politiques clairs pour la SIERE.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS ACTUELS DES SDL

Les participants aux activités de mobilisation ont exprimé des points de vue différents sur le rôle des SDL dans un système énergétique en voie de décarbonisation. De nombreux répondants, à travers de multiples voies de consultation, ont exprimé leur soutien à un élargissement du rôle des SDL dans le système énergétique.

Lors des activités de mobilisation individuelle, de nombreux participants ont recommandé que la province élargisse le rôle des SDL pour qu'elles agissent en tant que gestionnaires de réseaux de distribution (GRD). Il a été suggéré qu'un tel modèle minimiserait les coûts énergétiques des clients, maximiserait la valeur des RED et améliorerait la résilience du réseau, tout en permettant la participation des clients. Un autre participant aux activités de mobilisation individuelle a convenu que le modèle de GRD offrait des avantages significatifs, ajoutant que la construction de marchés locaux de l'électricité et l'encouragement de la concurrence des tiers pour sécuriser et répartir les RED pourraient réduire la nécessité d'investissements en capital importants.

Une soumission à l'appel ouvert suggérait que la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* devrait être réformée pour élargir le rôle des SDL dans le système, en créant plus de flexibilité réglementaire afin de mener des activités commerciales autres que celle de la distribution d'électricité. D'autre part, certaines contributions à l'appel ouvert ont suggéré que le rôle des SDL ne devrait pas être élargi, car cela leur donnerait un avantage commercial injuste, nuisant à la concurrence et augmentant les coûts.

Les répondants à l'appel ouvert ont suggéré que si le rôle des SDL est élargi, le cadre de rémunération des SDL doit s'orienter vers une structure plus incitative ou axée sur les résultats. Il a été suggéré que les SDL soient récompensées pour la prestation de services à moindre coût, et non pas pénalisées par des taux de rendement ou une réduction des recettes. Il a également été suggéré dans une contribution à l'appel ouvert que les SDL avaient besoin d'une plus grande flexibilité pour réaliser des investissements afin de maintenir et d'améliorer la fiabilité pour les clients. Les participants ont également noté

que les décisions concernant les choix d'infrastructures locales pourraient être envisagées dans le cadre de plans régionaux spécifiques, intégrant les contributions des municipalités, des SDL et d'autres intervenants.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Les participants ont discuté des objectifs et des engagements en matière de climat. De l'avis général, les objectifs en matière d'émissions de GES et les orientations politiques correspondantes peuvent aider à guider les agences et l'industrie, à éclairer la prise de décision et la fixation d'objectifs et à créer une dynamique.

De nombreux participants considèrent que l'objectif « net zéro » d'ici 2050 est inévitable et estiment que cet objectif devrait être intégré dans le processus de planification énergétique. Les participants ont partagé le point de vue selon lequel les objectifs pour l'ensemble de l'économie pourraient limiter l'activité économique globale, mais les résultats sectoriels sont toujours nécessaires car ils contribuent à renforcer la responsabilité et à fournir des orientations pour la planification technique.

De nombreux participants ont estimé qu'une fois que la situation globale et les perspectives à long terme de la transition seraient généralement acceptées, les organismes et le secteur privé pourraient élaborer ou clarifier leurs plans d'activité pour mettre en œuvre les objectifs. Compte tenu des répercussions du changement climatique sur l'ensemble de l'économie, il a été suggéré qu'une gouvernance intersectorielle, se manifestant dans un document d'organisation central, pourrait contribuer à instiller la responsabilité et à simplifier le suivi dans la poursuite des politiques de carboneutralité. En outre, il a été convenu que des objectifs sectoriels spécifiques peuvent stimuler les incitations et encourager le secteur privé à atteindre les objectifs. Les participants ont souligné que les entreprises aiment savoir comment, où et quand investir en fonction d'un objectif et qu'elles planifient en conséquence.

Mesure dans laquelle les participants sont d'accord avec la nécessité pour l'ensemble de l'économie de réduire les émissions de GES

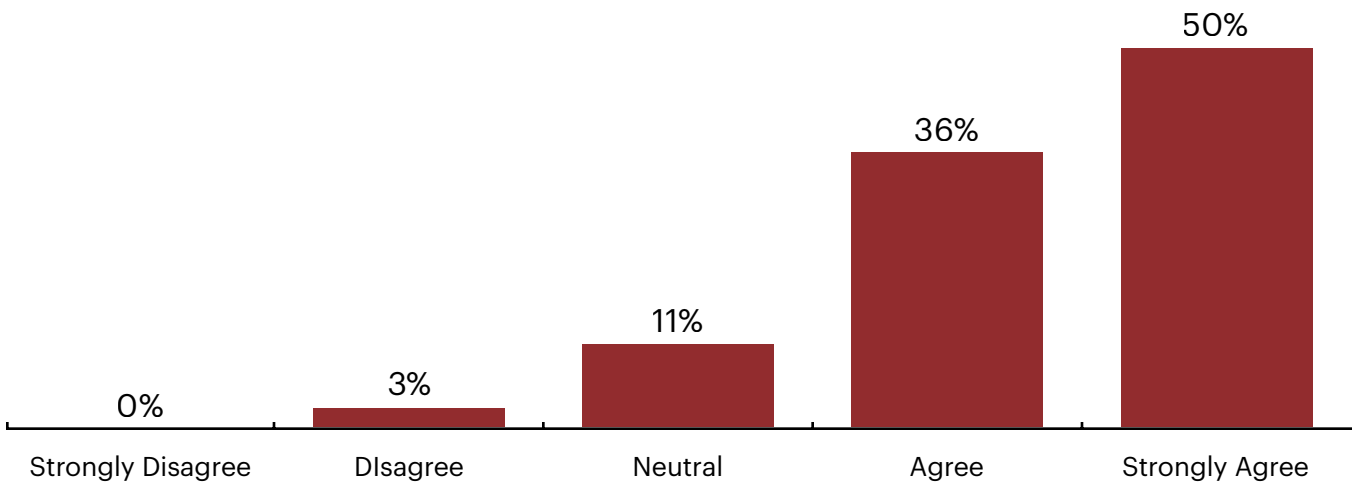


Figure 7. La question suivante a été posée aux participants à la table ronde sur la gouvernance et la responsabilité : « Les objectifs d'émissions de GES ont-ils un rôle à jouer dans la planification énergétique à long terme? » Plus précisément, les participants ont été invités à classer par ordre d'importance le rôle que les objectifs de réduction des émissions de GES dans l'ensemble de l'économie peuvent jouer dans la planification. Les répondants ne pouvaient choisir qu'une seule option. Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Sur les 36 répondants lors des tables rondes sur la gouvernance et la responsabilité, la majorité pense qu'il faut fixer des objectifs de réduction des émissions de GES pour l'ensemble de l'économie.

Mesure dans laquelle les participants conviennent de la nécessité pour des secteurs spécifiques de réduire les émissions de GES

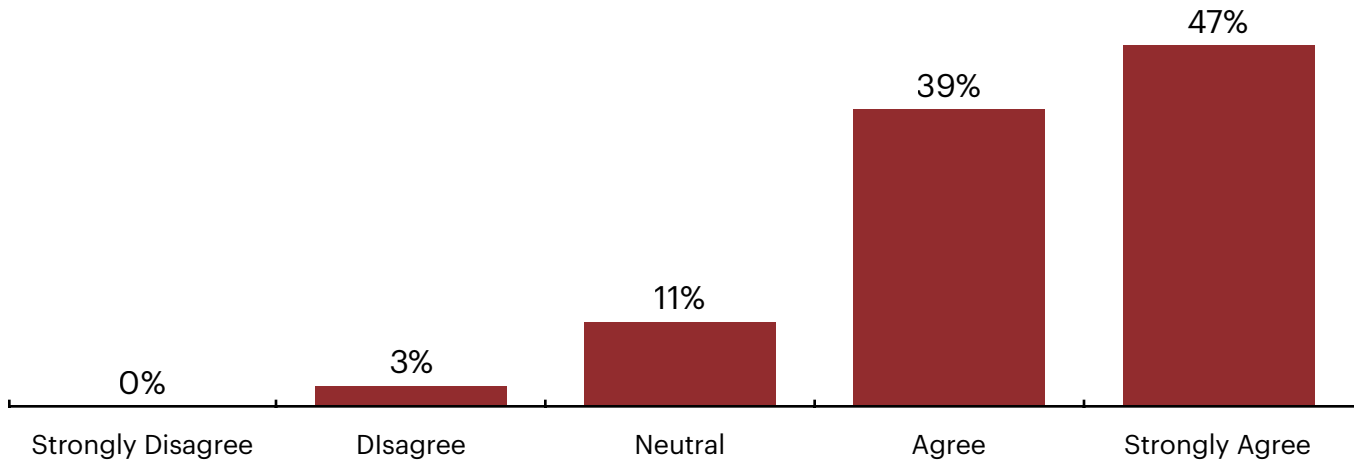


Figure 8. La question suivante a été posée aux participants à la table ronde sur la gouvernance et la responsabilité: « Les objectifs d'émissions de GES ont-ils un rôle à jouer dans la planification énergétique à long terme? » Plus précisément, il a été demandé aux participants d'indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord ou non avec le fait que les objectifs sectoriels en matière de GES ont un rôle à jouer dans la planification. Les répondants ne pouvaient choisir qu'une seule option. Les résultats ont été communiqués au Comité afin de stimuler le dialogue. Sur les 36 répondants lors des tables rondes sur la gouvernance et la responsabilité, la majorité pense qu'il devrait y avoir des objectifs économiques de GES par secteur.

Certains participants ont souligné qu'il incombe au gouvernement de veiller à ce que les émetteurs extérieurs au réseau électrique soient pris en compte dans la définition des objectifs. Certains participants ont déclaré que les objectifs devaient être basés sur les résultats et réalistes, en se concentrant par exemple sur les bâtiments, les véhicules, le réseau électrique et d'autres domaines clés. Les participants à la table ronde espèrent que la clarté des objectifs, plus tôt que plus tard, pourra réduire le risque d'actifs délaissés et créer des voies réglementaires pour les nouvelles innovations.

Pour soutenir la réalisation des objectifs climatiques, certains participants aux activités de mobilisation individuelle ont indiqué que le mandat de la CEO pourrait être élargi pour inclure des objectifs de réduction des émissions de GES ou de zéro émission nette. Il a été suggéré que cela permettrait à la CEO d'adopter une vision plus holistique de la réglementation sectorielle lorsqu'elle fixe des « tarifs justes et raisonnables ». Les contributions à l'appel ouvert ont également suggéré d'ajuster le mandat de la CEO pour y inclure des références spécifiques à la réduction des émissions de GES, arguant que cela pourrait « apporter plus de clarté et de prévisibilité » pour le secteur.

Certains intervenants ont mis en garde contre l'élargissement du mandat de la CEO aux réductions d'émissions, estimant que l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 est arbitraire ou trop agressif, et que le gouvernement devrait éviter de se précipiter pour fixer des objectifs sans avoir d'abord élaboré une stratégie détaillée et complète. À cet égard, certaines contributions écrites ont suggéré que les considérations relatives au changement climatique (telles que les objectifs de réduction des émissions de GES) soient intégrées dans la planification énergétique à long terme et que l'on utilise une modélisation robuste/analyse de scénarios pour contribuer à lever les incertitudes liées au système énergétique.

Les participants ont également souligné l'importance de l'alignement des objectifs provinciaux et fédéraux, en indiquant que les objectifs sont établis par les deux niveaux de gouvernement sans indication claire de l'alignement et de la coopération.

MESURES DE RENDEMENT

Les participants à la table ronde étaient généralement d'avis que « ce qui se mesure se concrétise ». Un consensus s'est dégagé sur le fait que les paramètres de mesure de la réussite étaient essentiels, au même titre que les objectifs. Parmi les indicateurs proposés, on peut citer l'accessibilité financière, la durabilité et la fiabilité. D'autres paramètres ont été discutés lors des tables rondes, notamment la productivité énergétique, la gestion de la demande, le risque lié aux actifs délaissés, les scénarios contre-factuels et le coût de la durée de vie nivelé dans le cadre de l'analyse du cycle de vie.

Les participants à l'appel ouvert et à la table ronde ont souligné l'importance de l'accessibilité financière, de la fiabilité et de la durabilité dans l'évaluation de l'abandon progressif du gaz naturel. Les répondants ont également souligné l'importance de la transparence et de la publication des mesures de rendement. Les intervenants ont suggéré qu'un processus soit mis en place pour confirmer que les mesures de rendement sont raisonnables et réalisables, certains suggérant des cycles d'examen périodiques et des révisions tous les quelques années afin de garantir un alignement continu sur le paysage changeant de la transition énergétique.

Certains répondants à l'appel ouvert ont exprimé leur intérêt pour l'établissement d'objectifs RED avec un processus de mise en œuvre clairement défini pour la capacité supplémentaire dans l'approvisionnement diversifié de l'Ontario.

Une contribution a noté que si les indicateurs peuvent clairement être utilisés pour mesurer les progrès du gouvernement et des organismes, une grande partie de la transition énergétique sera menée par le secteur privé et les capitaux privés, dont le rendement sera difficile à mesurer. Cela est d'autant plus vrai que des facteurs tels que le temps, les coûts, l'efficacité et la certitude de la réglementation influencent la mesure dans laquelle les investissements sont attirés dans la province. De nombreux participants ont partagé l'idée que les coûts de l'énergie et/ou les incitations peuvent être plus compétitifs ailleurs, ce qui incite l'industrie à quitter l'Ontario ou à éviter de s'y implanter. Cette ligne de pensée affirme l'importance de la transition énergétique pour l'économie de l'Ontario et sa compétitivité par rapport à d'autres économies.

JURIDICTIONS SIMILAIRES

Les participants ont généralement convenu que les approches en matière de gouvernance devraient tenir compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de juridictions similaires. Ces bonnes pratiques soulignent l'importance de la coordination, de la collaboration et de l'alignement entre les différents intervenants.

Les répondants à l'appel ouvert ont mentionné diverses juridictions en rapport avec leur mandat et leur approche des engagements en matière d'objectifs climatiques. Les juridictions mentionnées comme ayant adopté une législation imposant la prise en compte du changement climatique dans les décisions réglementaires sont les suivantes : Maryland, Colorado, Maine, Massachusetts, Washington, Hawaï et Washington D.C.

Les répondants à l'appel ouvert ont également cité des juridictions telles que New York, la Californie, le Michigan, le Vermont et le Québec pour leurs politiques et programmes visant à mettre en place une économie de l'énergie propre. Les modèles de l'Australie, du Minnesota et de la Suède ont été cités comme exemples de juridictions qui ont coordonné les réponses aux changements du système énergétique et à la réalisation des objectifs gouvernementaux.

L'une des contributions soumises dans le cadre de l'appel ouvert cite la reconnaissance juridique des droits des autochtones par la Colombie-Britannique, à travers un cadre politique qui donne la priorité à la participation et au leadership des autochtones dans l'économie de l'énergie renouvelable de la province, et suggère que l'Ontario suive cet exemple.

Certains intervenants ont évoqué les juridictions européennes (telles que l'Allemagne) qui utilisent le modèle du GRD et suggèrent que les équivalents des SDL dans ces juridictions ne sont pas aussi fortement réglementés, ce qui leur permet d'intégrer les énergies renouvelables et de moderniser le réseau.

RÔLE DES INTERVENANTS ET DES PARTENAIRES AUTOCHTONES

Les participants ont discuté de l'importance de la présence des intervenants à la table des négociations afin de déterminer quels sont les mesures pertinentes. Dans l'ensemble, les participants ont estimé que les mesures devraient être moins prescriptives et plus flexibles - une liste « ouverte » plutôt que « fermée » - afin de tenir compte de l'évolution des besoins futurs. Plusieurs participants ont déclaré qu'il était important de mieux

connaître le rôle des mesures des communautés autochtones et le rôle qu'ils peuvent jouer dans ce processus. Un participant a évoqué la nécessité d'adopter la pensée systémique d'un point de vue autochtone.

THÈME CLÉ N° 4 : LES TECHNOLOGIES ÉTABLIES ET ÉMERGENTES

Tout au long des activités de mobilisation, le Comité a examiné les possibilités d'améliorer les cadres, réglementaires ou autres, et d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre des technologies énergétiques de base et des types de combustibles dans le secteur de l'énergie et dans d'autres secteurs tels que les bâtiments/logements et les transports. Le Comité a également exploré des sujets tels que la manière d'éliminer les obstacles aux combustibles à faible teneur en carbone, aux ressources énergétiques distribuées et aux solutions de chauffage hybrides.

RETOUR D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES ET LES SECTEURS SPÉCIFIQUES

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont fait diverses suggestions pour maximiser la valeur et la rentabilité. Les participants ont suggéré que l'empreinte carbone complète, y compris l'ensemble du cycle de vie et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le rapport coût-efficacité des technologies, soient évalués lors de la prise de décisions concernant le déploiement. Cela peut se faire à l'aide de feuilles de route technologiques afin de trouver des synergies et des gains d'efficacité entre les technologies et de contrôler les coûts en cours de développement et après le déploiement. Les contributions ont souligné que les cadres de déploiement des technologies émergentes sont essentiels pour renforcer la confiance des investisseurs et que les coûts d'adoption des technologies devraient être réduits.

SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION LOCALES (SDL)

Les participants ont reconnu que la transformation au niveau des services publics de distribution d'énergie est essentielle pour permettre la transition (électricité et gaz naturel) étant donné que les services publics ont des relations directes avec la plupart

des consommateurs d'énergie. Il a notamment été suggéré à la CEO d'envisager des approches plus innovantes en matière de recouvrement des coûts afin de permettre aux SDL d'effectuer des investissements justes et raisonnables. Une autre suggestion fréquente était qu'un modèle de gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pourrait aider les SDL à supprimer les obstacles raccordement, à permettre les coûts de raccordement les plus bas et à optimiser la capacité des RED et des alternatives non filaires à participer aux marchés de l'énergie existants et futurs, soutenant ainsi les objectifs d'électrification et de transition énergétique tout en maintenant la fiabilité et la sécurité des réseaux de distribution et en évitant les coûts superflus.

En outre, la facturation nette virtuelle est une technologie qui a été évoquée à plusieurs reprises au cours des tables rondes et des soumissions, les participants estimant qu'elle pourrait permettre une contribution efficace des énergies renouvelables et des ressources énergétiques distribuées.

MAISONS ET BÂTIMENTS

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont partagé le point de vue selon lequel l'électrification des maisons doit s'accompagner d'une réduction de la demande d'énergie afin d'éviter la surcharge du réseau. Pour ce faire, il faut trouver des moyens de rendre les technologies à haut rendement énergétique abordables et accessibles à l'ensemble du marché. Les participants ont constaté la nécessité d'améliorer l'efficacité de ces programmes et d'allouer des budgets de marketing pour s'engager auprès des communautés qui peuvent en bénéficier le plus. Les participants à la table ronde ont estimé que les rénovations, en particulier les rénovations énergétiques profondes utilisant des méthodes innovantes telles que les panneaux préfabriqués, étaient essentielles pour réduire la demande d'énergie et améliorer l'efficacité des bâtiments. En outre, les participants ont estimé qu'il était nécessaire d'intervenir pour combler le fossé entre les promoteurs et les constructeurs afin de garantir l'intégration des technologies à haut rendement énergétique dès le début de la construction. Plusieurs participants ont fait remarquer que l'électrification complète du chauffage des bâtiments à court terme sera extrêmement coûteuse et que le gaz de secours est une bonne approche. Les

changements progressifs dans les bâtiments et les maisons - pour installer des technologies telles que le chauffage hybride, les pompes à chaleur et les appareils électriques - seraient mieux intégrés avec le soutien de règlements municipaux et d'incitations financières. Les participants à la table ronde ont également estimé qu'un modèle crédible de facturation nette était essentiel pour garantir une compensation équitable des contributions énergétiques et des frais de consommation.

HYDROGÈNE

Les participants de toutes les activités de mobilisation considèrent l'hydrogène comme une possibilité viable pour la province, étant donné que l'Ontario dispose d'une vaste infrastructure de gaz naturel qui pourrait être convertie à l'hydrogène au fil du temps. Les participants ont également souligné la possibilité de produire de l'hydrogène à partir d'électricité hors pointe ou d'énergie hydroélectrique inutilisée. Toutefois, lors des tables rondes, les participants n'étaient pas d'accord sur la question de savoir si l'hydrogène devait être utilisé comme moyen de stockage potentiel ou comme « type de combustible », et la compétitivité de l'hydrogène en termes de coûts n'a pas fait l'unanimité. Certains participants ont suggéré que le Canada et l'Ontario travaillent ensemble pour réduire les risques liés aux technologies à faible teneur en carbone, notamment en créant une solide offre nationale d'hydrogène dans la province. Bien que l'hydrogène en tant que carburant ne soit pas nouveau pour l'industrie, il est également nécessaire de mettre en place des programmes d'éducation supplémentaires pour garantir le soutien du public et l'acceptation sociale de la stratégie de l'Ontario en matière d'hydrogène à faible teneur en carbone, et pour mieux comprendre comment l'hydrogène peut être utilisé pour soutenir la décarbonisation du réseau.

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Un thème commun aux activités de mobilisation et aux soumissions est que l'amélioration des lignes de transport dans les zones clés est importante pour soutenir la transition énergétique en diffusant les avantages des nouvelles technologies dans toute la province et potentiellement dans les régions adjacentes. Le transport permet l'interconnexion des marchés, ce qui permet de réduire les coûts et d'accroître la fiabilité; il peut relier différentes régions, ce qui permet d'aplanir les courbes de charge, de fournir un accès à l'énergie, ce qui entraîne des avantages sociaux, et de permettre davantage de

raccordements avec des sources d'énergie renouvelables. Les limites du réseau, les contraintes d'infrastructure, les défis de la chaîne d'approvisionnement et la disponibilité des lignes de transport doivent être abordés.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Un certain consensus s'est dégagé sur le fait que l'électrification des transports nécessite une approche globale, avec la prise en compte de solutions telles que le véhicule-réseau, les réseaux de recharge et l'électrification de certaines flottes de véhicules. Le gouvernement et les organismes de réglementation peuvent soutenir l'adoption des VE en élaborant des politiques qui éliminent ou atténuent les obstacles à la recharge des VE, par exemple en concevant des tarifs de livraison spécifiques aux VE, en harmonisant les codes entre les différentes juridictions et en encourageant l'interopérabilité afin de faciliter l'adoption sans heurts de toutes les solutions de recharge. Des défis subsistent pour le camionnage longue distance en raison des limites actuelles des batteries. Certains participants ont suggéré d'habiliter les services publics à réaliser des investissements dans le réseau de distribution avant d'avoir des clients fixes, afin de s'assurer que le réseau de distribution peut suivre le rythme de la demande de camionnage électrique. Il a été suggéré que les services publics pourraient mieux soutenir l'adoption des chargeurs de VE en rationalisant leur processus de raccordement et en raccourcissant les délais d'installation. La logistique pour l'électrification des véhicules électriques moyens et lourds est un autre domaine dans lequel des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Bien que cela n'entre pas dans le champ d'application du Comité, de nombreux participants et contributions ont indiqué un besoin de main-d'œuvre qualifiée pour le déploiement des technologies émergentes, et le soutien du gouvernement aux programmes de formation peut contribuer à remédier à cette pénurie de main-d'œuvre. Il a été noté que de nombreuses municipalités ont peu d'habitants et moins d'ingénieurs. Cela rend la planification, le financement et la mise en œuvre des projets de décarbonisation très difficiles.

DÉVELOPPER L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

De nombreux participants et soumissions ont partagé le point de vue selon lequel le parc nucléaire de l'Ontario devrait être élargi et modernisé en permanence. Les participants ont estimé que l'énergie nucléaire présentait l'avantage d'être « fabriquée en Ontario », notamment parce qu'OPG se positionne comme un leader mondial dans le déploiement des petits réacteurs modulaires (PRM), et qu'il convenait de tirer pleinement parti de cet avantage. Les participants ont souligné la possibilité d'un programme de construction nucléaire à long terme qui maintient une chaîne d'approvisionnement nucléaire régulière, y compris des métiers et des professionnels qualifiés, tout en recherchant les technologies nucléaires qui présentent le coût et le risque les plus faibles.

SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DE QUARTIER

Les participants aux activités de mobilisation individuelle ont souligné la valeur potentielle de l'expansion de l'utilisation des systèmes énergétiques de quartier utilisant des technologies établies et émergentes, y compris le refroidissement des lacs profonds, la récupération des déchets thermiques industriels, le géo-échange et les pompes à chaleur de quartier, entre autres. Il a été suggéré que ces systèmes et technologies offraient d'importantes possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire la demande totale d'énergie et d'atténuer les émissions de carbone dans toutes les communautés, en particulier dans les centres-villes qui se densifient rapidement. Les participants ont noté qu'une mobilisation précoce dans la planification des communautés et des infrastructures, des objectifs clairs et à long terme en matière d'efficacité énergétique et une mobilisation avec divers intervenants contribueraient à maximiser le potentiel des solutions énergétiques de quartier.

ACCEPTATION SOCIALE, AUTOCHTONE ET COMMUNAUTAIRE

Pour garantir la participation sociale, autochtone et communautaire, certains participants ont souligné qu'il fallait également tenir compte des avantages connexes de la décarbonisation, tels que la prise en compte des problèmes de santé et des questions

sociales. Les approches visant à obtenir la participation du public doivent respecter la diversité et le pluralisme des communautés. Les participants ont indiqué que les différentes communautés peuvent nécessiter des stratégies et des styles de communication adaptés. Certains participants ont souligné le risque de désinformation et ont suggéré que le gouvernement collabore avec les associations industrielles pour renforcer la confiance et la crédibilité en informant le public sur les avantages et les risques des nouvelles technologies.

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont souligné l'importance d'une approche multidimensionnelle pour améliorer la mobilisation des autochtones et la participation des communautés. Les participants ont noté qu'il serait nécessaire d'impliquer les communautés autochtones et non autochtones dans la prise de décision et d'établir des partenariats à long terme avec les communautés pour améliorer la mobilisation des autochtones et la participation des communautés à la planification énergétique et au développement de projets tout au long de la transition énergétique. Comme indiqué précédemment, l'accessibilité financière est un facteur essentiel pour l'acceptation des nouvelles technologies par le public. Une attention particulière devrait être accordée aux communautés autochtones, nordiques et éloignées afin d'éviter qu'elles ne soient laissées pour compte lors de la transition. Les participants ont également recommandé des investissements ciblés dans le nord pour des technologies appropriées.

AMÉLIORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE

Dans l'ensemble, les participants sont convaincus que le gouvernement joue un rôle unique pour garantir un approvisionnement énergétique fiable, abordable et sûr. Le gouvernement doit faciliter et élaborer des politiques, mais ne pas contrôler les opérations du marché. La collaboration et la coordination entre les différents ordres de gouvernement sont donc nécessaires pour assurer une transition énergétique efficace. Les cadres réglementaires doivent être flexibles, rationalisés et cohérents pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux innovations du marché.

De nombreux participants de toutes les activités de mobilisation ont recommandé que la politique industrielle et les politiques de concurrence ou antitrust soient envisagées pour soutenir les technologies émergentes. Les financements publics, les incitations et les subventions peuvent accélérer l'adoption de nouvelles technologies. Il est essentiel d'apporter un soutien financier aux projets d'énergie renouvelable, aux réseaux de recharge des véhicules électriques et aux programmes d'efficacité énergétique. Il est important de garantir des conditions de concurrence équitables pour toutes les technologies tout en tenant compte des normes de responsabilité sociale. Il s'agit notamment de garantir des normes harmonisées pour les infrastructures afin d'encourager l'adoption à grande échelle des technologies émergentes, telles que les réseaux de recharge des véhicules électriques. De nombreux participants ont suggéré qu'une approche agnostique en matière de technologie est bénéfique, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs en matière d'électrification et de transition énergétique plutôt que sur la « sélection des gagnants ».

L'un des thèmes récurrents des discussions et des contributions est que des actions gouvernementales audacieuses et une prise de risque sont nécessaires pour avancer dans la bonne direction et atténuer les risques liés au changement climatique. Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) ont été mentionnés à plusieurs reprises dans l'appel ouvert à soumissions. Les contributions suggèrent un régime d'autorisation simplifié pour l'approbation du CUSC, ce qui encouragerait les projets à l'échelle commerciale.

ENTRÉE SUR LE MARCHÉ ET PARTICIPATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : DÉLAIS, AVANTAGES ET DÉFIS

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont vu des possibilités et des défis pour l'entrée sur le marché de technologies émergentes et établies. Il est communément admis que l'adoption de nouvelles technologies est entravée par des codes réglementaires et des politiques obsolètes qui doivent être mis à jour. Les adopteurs précoces sont confrontés à des difficultés liées aux obstacles réglementaires, qui entravent l'intégration des nouvelles technologies dans les systèmes existants. Les

Intervenants ont également fait remarquer qu'un accès transparent aux données et aux renseignements sur la réussite des technologies facilite la prise de décision et encourage l'adoption. Le choix du consommateur a été souligné dans les observations écrites comme une possibilité de fournir des options pour soutenir la transition énergétique.

Certains participants ont partagé le point de vue selon lequel les gouvernements doivent avoir une « vision à long terme » des technologies et de la transition énergétique, car ces technologies sont coûteuses en termes d'argent et de temps. De l'avis général, le gouvernement ne devrait pas sélectionner les technologies, mais laisser le marché déterminer la réussite. En outre, les réponses à l'appel ouvert ont suggéré d'accélérer les projets « sans regrets ».

Les participants ont partagé la conviction que pour la planification à long terme des technologies énergétiques, il faut éviter les hypothèses linéaires sur les améliorations technologiques. Les participants prévoient que les courbes de la trajectoire technologique s'infléchiront probablement beaucoup plus rapidement compte tenu de notre environnement, de sorte que « le changement dans les 30 prochaines années ne sera pas comme celui des 30 dernières années ». Des inquiétudes existent quant au verrouillage à grande échelle de certaines technologies, qui pourrait conduire à des actifs délaissés et à des risques pour les intervenants.

THÈME CLÉ N° 5 : LES PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ ET DES CLIENTS, L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Les perspectives de la communauté et des clients jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la transition énergétique. Tout au long de ces activités de mobilisation, le Comité a étudié les possibilités d'équilibrer les coûts du système énergétique, la fiabilité énergétique et les objectifs climatiques, tout en tenant compte des besoins et des intérêts des communautés autochtones, des détenteurs de droits et du grand public.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

De nombreux participants ont noté que le caractère abordable du système énergétique sera l'une des priorités les plus importantes pour les consommateurs tout au long de la transition; cependant, ils partageaient des opinions différentes sur la manière d'atteindre ces objectifs. Dans l'ensemble, les participants à la table ronde ont convenu que la transition exercera une pression sur l'accessibilité financière qui doit être prise en compte. Les Ontariens ne donneraient pas de « chèque en blanc » pour financer la transition énergétique – ils voudraient des renseignements clairs sur les coûts de l'énergie et d'autres priorités publiques, comme les soins de santé.

Le changement climatique et l'électrification pourraient réduire la durée de vie de certains actifs et nécessiter leur remplacement plus rapide, ce qui exercerait une pression supplémentaire sur l'accessibilité financière. Certains participants ont fait remarquer que le prix le plus bas n'est pas toujours la meilleure option et qu'il peut être nécessaire d'établir un « tableau de bord équilibré » ou des priorités, telles que la fiabilité,

la sécurité, la participation des populations autochtones et les incidences sur l'environnement. De nombreux participants à l'appel ouvert ont également fait remarquer que l'accessibilité financière pouvait varier en fonction des caractéristiques régionales et autres - les coûts énergétiques sont plus élevés pour les personnes qui vivent dans des communautés isolées ou qui souffrent de maladies chroniques entraînant des besoins énergétiques plus importants.

Une table ronde a débattu de la volonté de payer. Certains participants ont suggéré que le gouvernement mène une enquête auprès des clients, dans toute la province, pour voir combien les clients sont prêts à payer en plus pour soutenir la transition. D'autres participants ont fait remarquer que les points de vue des non-répondants pouvaient ne pas être pris en compte dans ces enquêtes et que, pour cette raison, les enquêtes pouvaient être trompeuses, et qu'il était trop tôt dans la transition énergétique pour sonder les Ontariens sur les coûts de l'énergie.

Dans l'ensemble, les participants ont convenu que, dans de nombreux cas, les consommateurs ne sont pas en mesure de procéder eux-mêmes à des évaluations dans le domaine de l'énergie, raison pour laquelle ils s'en remettent aux gouvernements et aux organismes pour prendre des décisions éclairées en leur nom. Parmi les exemples de décisions gouvernementales, on peut citer les approches de lissage des taux pour les gros investissements, les différentes structures tarifaires qui influencent les schémas de demande ou offrent un plus grand choix aux clients, les options de conservation et de gestion de la demande et de l'approvisionnement qui tiennent compte des circonstances particulières des communautés éloignées (par exemple, une meilleure intégration des besoins en chaleur et en électricité).

En outre, de nombreuses contributions à l'appel ouvert ont indiqué que la transition énergétique, y compris les investissements dans de nouvelles infrastructures énergétiques, devrait être de plus en plus financée par l'assiette fiscale afin de maintenir l'équité énergétique à long terme, en particulier pour les communautés confrontées à la pauvreté énergétique ou à des coûts élevés de distribution de l'électricité liés à l'électrification et à la transition énergétique. Certains participants ont fait remarquer que le transfert des coûts vers l'assiette fiscale pourrait avoir des conséquences imprévues sous la forme d'une réduction de la transparence des coûts et d'un affaiblissement de

l'analyse de rentabilité pour la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique axés sur la demande pour les consommateurs industriels et résidentiels. Dans l'ensemble, les participants se sont accordés sur le rôle essentiel du gouvernement pour aider les communautés vulnérables et marginalisées à participer à la transition énergétique.

Il a également été noté qu'un rythme de transition approprié serait important pour maintenir les coûts à un niveau bas pour les consommateurs résidentiels et commerciaux, ainsi que pour les consommateurs industriels, qui pourraient devenir non compétitifs si la transition se faisait trop rapidement, entraînant de fortes augmentations des coûts, ou trop lentement, entraînant l'implantation d'entreprises dans des juridictions où la transition se fait plus rapidement.

CHOIX DU CLIENT

Plusieurs participants aux activités de mobilisation individuelle ont indiqué que l'Ontario devrait décarboniser de manière rentable tout en respectant les objectifs en matière de choix des clients, de fiabilité et d'accessibilité financière. Les décisions ne doivent pas limiter les options de combustibles à faible teneur en carbone et renouvelables en tant qu'outils permettant de rendre l'énergie abordable et accessible et de maintenir le choix des consommateurs.

Parmi les domaines dans lesquels il a été noté que les consommateurs devraient avoir le choix, on peut citer :

- La possibilité pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises de compenser les émissions liées à leur consommation d'énergie.
- La possibilité d'utiliser des combustibles à faibles émissions lorsque le gaz naturel n'est pas disponible pour assurer la fiabilité.

Les options pour la production et le stockage locaux, y compris l'utilisation des énergies renouvelables, des ressources énergétiques distribuées et des systèmes énergétiques de quartier pour soutenir la fiabilité. Il s'agit notamment d'actualiser le règlement relatif à la

facturation nette afin de permettre un partage plus efficace de l'énergie excédentaire réinjectée dans le réseau.

En outre, il a été convenu que tous les clients devront comprendre la transition énergétique, y compris les coûts et les possibilités d'économies qui s'offrent à eux., afin qu'ils puissent faire des choix éclairés. Les stratégies politiques doivent veiller à ce que tous les clients puissent participer à la transition et en bénéficier, quelle que soit leur situation.

OPTIONS POUR SOUTENIR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RENTABLE

De nombreux participants ont fait des commentaires sur le financement de la transition, notamment sur la nécessité de financer des mesures d'accessibilité pour les clients résidentiels, commerciaux et industriels. Un participant a indiqué que l'Ontario pourrait s'inspirer d'autres juridictions (comme l'Australie, l'Union européenne et les États-Unis) où des services d'accessibilité à l'énergie ont vu le jour. Il s'agit notamment de coopératives qui aident les ménages à s'offrir des équipements efficaces sur le plan énergétique. Certains participants ont déclaré qu'il fallait mettre en place de nouveaux programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique spécifiques aux locataires, en plus des propriétaires, afin que les propriétaires ne répercutent pas simplement les coûts des améliorations sur les locataires. Les participants ont signalé que le recours aux programmes de modernisation de la SIERE était faible dans les communautés autochtones en comparaison aux programmes municipaux et ont suggéré la nécessité d'un partenariat entre les gouvernements provincial et fédéral sur cette question, car il est moins probable qu'il existe dans la réserve un service public local qui puisse aider à la programmation.

Comme discuté plus en détail dans la section « [Retour d'information ciblé sur les enjeux énergétiques des populations autochtones](#) », permettre l'accès au financement peut contribuer à réduire les coûts des partenariats d'équité autochtones. De manière plus générale, les mécanismes de financement innovants de l'appel ouvert pourraient contribuer à accélérer la transition énergétique tout en minimisant l'impact de la transition sur les contribuables et les clients. Il s'agit notamment de mécanismes qui

facilitent la mobilisation de ressources financières pour des projets d'énergie renouvelable, des initiatives d'efficacité énergétique et des programmes énergétiques menés par les communautés.

Les participants n'étaient pas d'accord sur la structure de marché pour l'achat de ressources en électricité qui conduirait à la meilleure accessibilité financière pour les clients. Certains participants ont jugé utile de permettre aux municipalités de s'approvisionner en énergie renouvelable comme elles l'entendent avec les RED, tandis que d'autres ont suggéré qu'un acheteur unique (par exemple, la SIERE) créerait la position de prix la plus avantageuse - en particulier pour équilibrer les besoins locaux, régionaux et provinciaux en même temps. Un participant a souligné que l'investissement dans la réduction de la demande pourrait rendre l'énergie plus abordable tout en créant de nouvelles possibilités de développement économique. Les participants ont reconnu que les municipalités sont plus proches des besoins de leurs communautés et qu'elles devraient au moins avoir la possibilité et les ressources nécessaires pour s'attaquer à leurs propres problèmes liés à l'énergie.

MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES, TRANSPARENCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les participants à la table ronde ont souligné l'importance de la mobilisation des communautés autochtones et locales, d'une communication transparente et d'une acceptabilité sociale pour permettre une transition efficace.

CONSULTATION ET MOBILISATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES

La collaboration avec divers partenaires autochtones fait partie intégrante du soutien à des approches plus holistiques et intégratives, et de l'intégration significative des perspectives autochtones tout au long de l'élaboration du projet, de la planification et de la prise de décision. Pour ce faire, les participants ont largement convenu que le financement à long terme est important pour renforcer et maintenir les capacités., surtout compte tenu du temps qu'il faut pour établir des relations. Les participants ont

noté qu'à mesure que les projets énergétiques et la transition énergétique progressent, il sera nécessaire de renforcer la mobilisation et la consultation des partenaires autochtones. Les participants ont noté que la mobilisation et la consultation progresseront plus efficacement et plus rapidement si l'on a investi dans le renforcement des relations et des capacités avec les communautés autochtones. Il faut y voir un aspect essentiel de la réconciliation qui améliore la démocratie énergétique et soutient le rythme rapide de la transition et de l'électrification.

Le thème de la participation équitable et du renforcement des capacités des partenaires autochtones est revenu fréquemment dans toutes les tables rondes et les activités de mobilisation individuelle. Un participant a précisé que la participation au capital ne devrait pas seulement être accessible aux communautés autochtones, mais à toute communauté concernée par un projet. Cela s'explique en partie par le fait que l'appropriation et le financement des projets sont perçus comme un moyen d'attirer l'attention, d'améliorer les connaissances de la communauté en matière d'énergie et d'accroître la participation aux initiatives de décarbonisation. Pour que cela devienne une réalité, un participant a proposé que de telles actions soient une condition préalable pour qu'un promoteur reçoive le soutien d'une communauté.

MOBILISATION ET ÉDUCATION

De nombreux participants à l'appel ouvert ont fait état de principes clés nécessaires pour accompagner les consommateurs et les citoyens tout au long de la transition énergétique. Ces principes sont les suivants :

- **La communication transparente et l'éducation du public** sur les coûts réels de l'énergie ainsi que sur les possibilités et les défis liés à l'électrification (y compris les considérations de sécurité pour les technologies émergentes et l'éducation concernant les alternatives aux appareils plus propres).
- **La participation des clients** est nécessaire pour créer un sentiment de responsabilité et d'appropriation quant à la réussite de la transition énergétique et permettre des choix qui reflètent les besoins des consommateurs.

- **Une mobilisation cohérente, significative et accessible** est importante dès le début de tout processus de planification énergétique; dans lequel les processus de mobilisation accessibles considèrent l'accès à un Internet fiable et à distance dans le cadre de tout processus de mobilisation virtuel et/ou en personne.
- **Une mobilisation et une autonomisation au niveau communautaire** afin de prendre des décisions de planification énergétique communautaire adaptées à l'environnement et à la culture.
- **Les données d'experts concernant les coûts et les risques directs et indirects du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique (y compris l'inaction)** devraient être prises en compte dans le cadre de la planification énergétique, y compris au niveau local.

En ce qui concerne les connaissances en matière d'énergie, les participants ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de connaissances en matière d'énergie plus répandues parmi les intervenants et ont souligné la nature progressive de cette tâche. Ils ont déclaré que les efforts devraient se concentrer sur les leaders communautaires, les messages clés pour la planification énergétique future et la mise à disposition de ressources publiques accessibles aux clients pour qu'ils puissent effectuer leurs propres recherches. Ces ressources doivent être aussi peu complexes que possible. De nombreux participants ont partagé l'idée selon laquelle le fait de montrer aux citoyens des processus nouveaux ou améliorés contribue à les faire adhérer au projet. D'une manière générale, une meilleure mobilisation doit s'accompagner d'une communication transparente et inclusive pour répondre aux différents besoins en matière de renseignements et de relations.

MOBILISATION SPÉCIFIQUE AU PROJET

Dans le cadre de leur participation à des projets, les participants à la table ronde ont clairement indiqué qu'il fallait consacrer du temps et de l'attention au processus. Cela implique de donner aux communautés suffisamment de temps pour se préparer et apporter leur contribution, car elles peuvent également être impliquées dans d'autres activités de mobilisation ou consultations. Comme point de départ, les participants ont

suggéré que des renseignements précis sur toutes les options potentielles, y compris les coûts, soient fournis pour tout projet. L'objectif des mobilisations doit être clairement défini et elles doivent favoriser la confiance grâce à un rythme souple et à des lieux de réunion raisonnables, en particulier pour les communautés autochtones et isolées.

Les participants à la table ronde ont reconnu que le changement de paradigme des ressources énergétiques distribuées et des flux bidirectionnels constitue déjà un changement de mentalité important pour les planificateurs et, tout aussi, pour les clients. Cette idée a conduit à une discussion sur le besoin potentiel de davantage de formation et d'établissement de relations pour accroître la capacité de nouveaux types de projets de réseau et offrir plus de choix aux clients.

ATTEINDRE LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Dans l'ensemble, les participants à la table ronde estiment que la province doit mieux définir et communiquer ses objectifs en matière d'environnement et de climat. Les participants ont convenu qu'il n'existe pas actuellement de vision ou de parcours de la transition énergétique sur lequel les communautés pourraient s'appuyer pour obtenir des conseils ou une compréhension. En outre, de nombreux participants ont estimé que l'objectif, la vision et le parcours de l'Ontario consistaient à atteindre l'objectif « zéro émission » d'ici 2050.

LE POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS SUR LA FIABILITÉ, LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA FIABILITÉ ET À LA RÉSILIENCE

Les participants à la table ronde ont partagé leurs points de vue sur les perspectives des consommateurs en matière de fiabilité, de résilience et d'adaptation. La résilience du réseau est très importante pour les communautés et les clients. Les clients sont plus anxieux et frustrés lorsqu'ils sont confrontés à des pannes graves de longue durée. La nécessité de disposer de plus d'alternatives énergétiques en cas de panne a été

soulignée, en particulier pendant l'hiver. Certains participants aux activités de mobilisation individuelle ont souligné que la fiabilité est une préoccupation particulièrement importante dans les zones rurales et éloignées, car ces zones ont tendance à dépendre d'une seule ligne de transport. Ils ont également noté que la dépendance à l'égard du chauffage électrique augmente la sensibilité des clients aux pannes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, et que l'électrification des transports ne fera qu'aggraver cette sensibilité.

Des commentaires ont été formulés sur les avantages des pompes à chaleur, en particulier du point de vue du climat et de l'efficacité énergétique; cependant, plusieurs participants ont fait valoir que les pompes à chaleur pourraient ne pas être viables dans toutes les régions de la province. Les participants ont noté que l'alimentation de secours, en particulier pour le chauffage, doit être garantie, surtout dans les communautés isolées, compte tenu des risques de panne. Certains participants ont précisé que, pour certaines communautés, cela pourrait signifier que le propane ou le diesel devraient être acceptés comme source d'énergie de secours dans un avenir prévisible afin d'assurer un approvisionnement régulier en électricité.

Certaines contributions à l'appel ouvert ont indiqué qu'il pourrait être utile pour les communautés d'établir des visions de communautés durables qui reflètent le rendement environnemental, les possibilités énergétiques et économiques locales, ainsi que les valeurs ou priorités culturelles. Une telle vision, établie par ou avec la communauté (avec l'aide d'options techniques), pourrait conduire à des changements à plus long terme des types de logement ou des densités qui sont plus économiques et durables, tout en respectant les valeurs et les priorités de la communauté.

Certains participants aux activités de mobilisation individuelle ont suggéré que la CEO pourrait apporter plus de certitude et de responsabilité aux entités réglementées en ce qui concerne les investissements nécessaires à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Outre l'alimentation de secours pour le chauffage, certains participants ont estimé que les sources d'énergie renouvelables offraient la possibilité d'améliorer la résilience. Les participants aux activités de mobilisation et aux contributions à l'appel ouvert ont noté

que les RED ont le potentiel d'aider les consommateurs à répondre à leurs propres besoins énergétiques et à contribuer au réseau, et ont ajouté qu'il fallait réduire les obstacles à la mise en œuvre des RED au sein des communautés et au niveau local. En outre, ces participants ont estimé que les SDL devraient encourager la mise en œuvre de RED dans les zones locales afin d'améliorer la résilience des réseaux locaux et de réduire la quantité d'énergie importée par les lignes de transport. Un participant a noté que les RED peuvent créer des possibilités de « gains » pour les consommateurs, et que les projets de démonstration peuvent être utiles pour obtenir l'adhésion de la communauté et établir des relations. Les avantages de la résilience du gaz naturel ont également été mentionnés, étant donné que les conduites de gaz naturel sont situées sous terre et peuvent mieux résister à certains types d'événements météorologiques.

LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS POUR SOUTENIR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ABORDABLE

DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES INFORMÉS

Les participants ont estimé que le gouvernement devrait mener des recherches approfondies et s'engager à ce que les programmes et les fonds soient conçus en tenant compte des processus industriels et des délais d'approbation réalistes. Les participants ont estimé que les incitations disponibles pour les nouveaux projets pourraient être communiquées plus clairement. Les participants ont suggéré que sans cette compréhension, les promoteurs pourraient être réticents à présenter des demandes pour des programmes gouvernementaux. Il a également été noté que la province et le gouvernement fédéral pouvaient améliorer la fourniture de fonds pour aider les clients résidentiels à faire face aux coûts d'investissement initiaux associés aux mesures de décarbonisation. Parmi les mesures d'incitation suggérées, citons le passage du combustible aux pompes à chaleur, la tarification compétitive des véhicules électriques, les améliorations de l'efficacité énergétique à faible émission de carbone et les installations solaires sur les toits.

Les participants ont également demandé un soutien à la planification énergétique au niveau communautaire. Les participants ont reconnu qu'une approche unique en matière

de réglementation serait problématique car chaque communauté a des besoins différents. Il est intéressant de noter qu'une contribution à l'appel ouvert a suggéré que l'Ontario envisage d'aligner son programme de normes de rendement en matière d'émissions sur la gamme d'options de conformité prévues par le règlement TIER (Technology Innovation and Emissions Reduction) de l'Alberta. Le règlement TIER permet aux installations réglementées de remplir leurs obligations de conformité en utilisant des crédits de rendement en matière d'émissions ou des crédits de compensation d'émissions. Les crédits de rendement en matière d'émissions représentent les quotas d'émission non utilisés des années précédentes. Les crédits de compensation d'émissions sont générés par des projets qui ont volontairement réduit les émissions, répondent aux exigences du règlement TIER et sont inscrits au registre des crédits de compensation d'émissions de l'Alberta.

THÈME CLÉ N° 6 : LA PROMOTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le Comité a étudié les possibilités de faire progresser la participation de l'Ontario aux chaînes d'approvisionnement mondiales vertes et de faciliter la collaboration intersectorielle dans les secteurs à forte consommation d'énergie par le biais de ces mobilisations.

POSSIBILITÉS ET OUTILS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont échangé diverses idées sur les possibilités et les outils permettant de soutenir le développement économique et durable dans le secteur de l'énergie. Beaucoup ont convenu que le difficile équilibre entre la durabilité, la fiabilité et l'accessibilité financière (également connu sous le nom de « trilemme énergétique ») est un moyen utile de conceptualiser le défi à relever. Comme pour les autres sujets abordés lors des tables rondes, les participants ont indiqué qu'une approche pangouvernementale était nécessaire et que les priorités devaient être clairement définies afin d'assurer la sécurité réglementaire de l'industrie. Les participants ont souligné que l'Ontario ne devait pas tenir pour acquis son avantage en matière d'énergie propre alors que d'autres juridictions voisines investissent dans la décarbonisation de leur système électrique. L'envoi d'un message positif aux investisseurs et l'augmentation de l'offre d'électricité propre fabriquée en Ontario ont été identifiés comme essentiels pour débloquer la croissance future : bons emplois, sécurité énergétique, investissements de haute qualité.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'adopter des approches flexibles face à l'incertitude de la transition énergétique. Ils ont également suggéré que les plans soient des opérations en plusieurs étapes, mesurées, rythmées et prévisibles, et qu'ils exploitent

les possibilités à court, moyen et long terme. Certains participants ont indiqué qu'il fallait donner la priorité aux actifs à long délai de livraison dans ce contexte.

Certains participants ont noté qu'un approvisionnement en électricité propre est nécessaire pour que les industries soient compétitives dans le contexte des nouvelles mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) - en particulier pour les entreprises vertes de pointe. Les participants de l'industrie lourde ont spécifiquement indiqué que les indicateurs ESG, tout comme l'accessibilité financière et la fiabilité, seront essentiels pour retenir l'industrie.

Les participants ont partagé divers exemples d'outils de développement économique, tels que l'importance de créer des forums et des tables pour rassembler les acteurs, en particulier des tables régionales. Il a été suggéré que l'Ontario s'appuie sur son histoire en matière de plans énergétiques communautaires en adoptant une législation et des directives gouvernementales visant à intégrer les plans énergétiques communautaires dans la planification régionale. Les participants ont également estimé qu'il fallait veiller à ce que les acteurs nouveaux, innovants et rentables puissent entrer sur les marchés de l'Ontario, en particulier dans le domaine du transport d'électricité.

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont identifié les multiples possibilités économiques émergentes liées au secteur de l'énergie :

- Développer le réseau d'énergie propre grâce aux secteurs nucléaire et hydroélectrique, aux RED et à la fabrication de batteries, ce qui est attrayant pour les investissements industriels.
- Soutenir la capacité des SDL à faciliter le développement économique local.
- Agir rapidement pour développer les industries/chaînes d'approvisionnement en énergie éolienne et solaire, créer les conditions propices aux économies d'échelle et réduire la dépendance à l'égard des importations, compte tenu de l'expertise de l'Ontario en matière d'énergie éolienne et solaire et de la compétitivité des technologies en termes de coûts.

- Exploiter les possibilités minières dans le nord et le nord-ouest en développant un solide approvisionnement en électricité dans la région grâce à des connexions au réseau de distribution et au développement des énergies renouvelables.
- Produire des biocombustibles et des combustibles renouvelables pour répondre aux besoins nationaux et réduire les risques liés à la sécurité des combustibles et à l'emploi, étant donné que certains contrats à long terme portant sur des matières premières agricoles et forestières canadiennes destinées à approvisionner les producteurs américains de biocombustibles sont en cours d'exécution. La dépendance à court terme à l'égard du gaz naturel peut réduire la volatilité.
- Démontrer/déployer des technologies pour aider à activer le capital et à développer des possibilités, par exemple, par la mise en place de pôles hydrogène dans des régions telles que Sarnia-Lambton, Hamilton, la région de Durham, etc.

FINANCEMENT ET OUTILS DE FINANCEMENT POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les participants ont suggéré que la certitude dans la transition énergétique est essentielle, en particulier la certitude réglementaire, et qu'elle devrait être créée par le gouvernement. Le renversement des politiques a été évoqué comme une menace pour la transition énergétique et les participants ont souligné la nécessité de réduire ce risque. Les participants ont partagé l'idée que les incitations à la décarbonisation semblent être plus importantes pour les producteurs que pour la demande, et qu'elles devraient être plus équilibrées.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie, les participants ont suggéré que le gouvernement doit créer un environnement dans lequel les industries peuvent investir dans la modernisation de leurs équipements pour mettre en place des processus plus efficaces sur le plan énergétique, non seulement pour réduire la consommation d'énergie, mais aussi pour garantir la poursuite de l'exploitation des installations et des emplois qui y sont associés à long terme. Cet environnement doit inclure des modifications du régime fiscal, du traitement de l'amortissement, des

déductions pour amortissement, et la recommandation selon laquelle ces changements devraient être inscrits dans la loi afin de garantir la certitude.

Les participants ont suggéré que le gouvernement devait trouver des moyens créatifs d'accorder des prêts, des incitations ou d'alléger le fardeau de la transition pour les entreprises privées, mais ils n'étaient pas d'accord sur la question de savoir si l'Ontario devait se concentrer sur l'investissement dans les organisations déjà présentes dans la province ou sur l'attraction de nouvelles organisations. Certains participants ont estimé que des projets pilotes plus petits et plus fréquents pourraient renforcer la confiance des investisseurs. En ce qui concerne la main-d'œuvre (qui n'entre pas dans le champ d'application du Comité), de nombreux participants ont souligné que le manque de métiers qualifiés pour la transition pourrait entraîner des problèmes. Ils ont souligné qu'il existe un nombre limité de travailleurs que l'ensemble de l'industrie de la transition énergétique est en concurrence pour acquérir; ce vivier doit être élargi.

En outre, certains participants ont suggéré la nécessité de mettre en place des mécanismes de soutien à la croissance de l'industrie, à l'instar de la Loi américaine sur la réduction de l'inflation (U.S. Inflation Reduction Act - IRA). Certains participants ont recommandé à l'Ontario d'explorer des programmes fiscaux comme ceux des États-Unis plutôt que différents programmes de financement qui pourraient ne pas être aussi compétitifs ou automatiques - les incitations fiscales sont appliquées lorsqu'une entité répond aux critères et déclare ses impôts, alors que les enveloppes de financement nécessitent des évaluations et des approbations d'une année sur l'autre de la part du gouvernement ou des organismes. Dans l'ensemble, il a été noté que les industries exposées au commerce pourraient être sujettes à des changements significatifs dans le travail disponible si l'Ontario ne suit pas le rythme des autres juridictions en matière d'incitation au développement économique.

COLLABORATION ET COORDINATION SOUS L'ÉGIDE DES GOUVERNEMENTS (FÉDÉRAL, PROVINCIAL, MUNICIPAL ET ORGANISMES)

Les participants de toutes les activités de mobilisation ont indiqué que les questions relatives aux autorisations réglementaires créent de l'incertitude pour les investissements des entreprises. Ils estiment qu'il est nécessaire d'harmoniser davantage les règles fédérales et provinciales afin d'éviter les doubles emplois et les longues procédures, en particulier pour les projets dont les délais de réalisation sont longs. Les participants ont indiqué qu'en raison de la multiplicité des acteurs du système ontarien, il est difficile pour les consommateurs de s'y retrouver, alors qu'ils souhaitent en réalité un « guichet unique ».

Les participants n'étaient pas d'accord sur la question de savoir dans quelle mesure l'autorité devait être transférée au niveau communautaire ou local. Certains participants ont déclaré qu'il était important que la prise de décision soit dispersée à un niveau inférieur parce qu'ils comprennent les problèmes locaux et la manière de les résoudre. Certains participants ont indiqué qu'un équilibre entre les différents ordres de gouvernement est particulièrement nécessaire pour équilibrer le développement des RED afin d'assurer la stabilité du réseau centralisé et d'éviter les actifs délaissés tout en développant l'optionnalité.

ANNEXE A : LISTE DES ORGANISATIONS ET DES PERSONNES AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION

VUE D'ENSEMBLE :

Vous trouverez ci-dessous la liste des intervenants et des partenaires que le Comité a consultés entre mars et juillet 2023.

PREMIÈRE ACTIVITÉ: PARTICIPANTS AUX MOBILISATIONS INDIVIDUELLES ET EN GROUPE DES INTERVENANTS:

1. Advanced Energy Management Alliance (AEMA)
2. Alectra Utilities
3. Association of Major Power Consumers in Ontario (AMPCO)
4. Association of Power Producers of Ontario (APPrO)
5. Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
6. Attawapiskat Power Corporation
7. Bruce Power Ltd.
8. Association canadienne des carburants
9. Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible (ACHPC)
10. Association nucléaire canadienne (ANC)
11. Association canadienne du propane (ACP)
12. Centre Wellington Hydro
13. ChargePoint

14. Ville de Hamilton
15. Ville de Mississauga
16. Ville de North Bay
17. Concentric Energy Advisors
18. Electricity Distributors Association (EDA)
19. Elexicon Energy Inc.
20. Enbridge Gas Inc.
21. Enova Power
22. Essex Powerlines Corporation
23. Ancienne sous-secrétaire à l'énergie et aux solutions climatiques pour le Massachusetts (Judy Chang)
24. Energy Storage Canada
25. Environnement et changement climatique Canada (ECCC)
26. Fort Albany Power Corporation
27. Fort Frances Power Corporation
28. Fortis Inc.
29. Halton Hills Hydro Inc.
30. Hydro One
31. Hydro One Remotes
32. Hydrogen Business Council
33. Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
34. Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)
35. Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)
36. Infrastructure Canada
37. Innovative Research Group (Greg Lyle)
38. Kashechewan Power Corporation
39. Lakeland Power Distribution Ltd.
40. MaRS
41. Municipalité de Kincardine
42. Municipalité de Middlesex Centre
43. Ressources naturelles Canada (RNCan)
44. Newmarket-Tay Power Distribution Ltd.
45. Niagara-on-the-Lake (NOTL) Hydro
46. North Bay Hydro Distribution Ltd.
47. Oakville Hydro Electricity Distribution Inc.
48. Ontario Chamber of Commerce (OCC)

- | | |
|---|--|
| 49. Association de l'énergie de l'Ontario (AEO) | 54. Industries Renouvelables Canada (IRCanada) |
| 50. Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) | 55. Synergy North Corporation |
| 51. Ontario Power Generation (OPG) | 56. Toronto Hydro |
| 52. Bureau du Conseil privé (BCP) | 57. Ville de Tecumseh |
| 53. Région de Waterloo | 58. Canton de O'Connor |

DEUXIÈME ACTIVITÉ: PARTICIPANTS AUX MOBILISATIONS INDIVIDUELLES ET EN GROUPE DES AUTOCHTONES:

- | | |
|--|--|
| 1. Nation Anishinabek | 8. Maawandoon Inc. |
| 2. Conservation on the Coast | 9. Nation métisse de l'Ontario (MNO) |
| 3. Coalition des projets majeurs des Premières Nations (CPMPN) | 10. Mississaugas of the Credit First Nation (MCFN) |
| 4. Five Nations Energy Inc. | 11. Conseil des Mohawks d'Akwesasne |
| 5. Grand Council Treaty N°3 | 12. Six Nations Elected Council |
| 6. Haudenosaunee Development Institute (HDI) | 13. Three Fires Group |
| 7. Indigenous Clean Energy | 14. Wataynikaneyap Power |

TROISIÈME ACTIVITÉ: PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES:

1. Biocarburants avancés Canada
2. Associated Canadian Car Rental Operators (ACCRO)
3. Association of Major Power Consumers in Ontario (AMPCO)
4. Association des municipalités de l'Ontario (AMO)
5. Association of Power Producers of Ontario (APPrO)
6. Énergie atomique du Canada limitée (EAACL)
7. Borden Ladner Gervais LLP (BLG)
8. buildABILITY Corporation
9. Buildings Ontario Transformation Hub
10. Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)
11. Les régulateurs en énergie et de services publics du Canada (CAMPUT)
12. Association canadienne pour le Club de Rome (ACCR)
13. Association canadienne de biogaz
14. Institut climatique du Canada
15. Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)
16. Collectif canadien pour la recherche sur le logement (CCRL)
17. Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible (ACHPC)
18. Association nucléaire canadienne (ANC)
19. Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
20. Association canadienne du propane (ACP)
21. Canadian Renewable Energy Association (CanREA)
22. L'Association canadienne des producteurs d'acier (ACPA)
23. Consortium de recherche et d'innovation en transport urbain au Canada (CRITUC)
24. Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV)
25. Capital Power

26. Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)
27. Ville de Toronto
28. Clean Air Partnership
29. Clean Energy Canada
30. Climate Challenge Network
31. Convergent Energy and Power
32. Demand Renewables
33. Distributed Energy Resources Stakeholder Initiative (DERSI)
34. Dowler-Karn
35. Stratégies Earnscliffe
36. Efficacité Canada
37. Office de la sécurité des installations électriques (OSIE)
38. Électricité Canada
39. Electricity Distributors Association (EDA)
40. Électro-Fédération Canada (EFC)
41. Enbridge Gas Inc.
42. Enel S.p.A.
43. Energy Storage Canada
44. Enerlife Consulting Inc.
45. Environmental Defence
46. Environmental Energy Institute
47. Essex Powerlines Corporation
48. Global Risk Institute (GRI)
49. Google Nest
50. Guidehouse
51. HEC Montréal
52. Housing Services Corporation
53. HydroOne
54. Hydrogen Business Council
55. Grand Council Treaty N° 3
56. Imperial Oil
57. Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)
58. Indigenous Clean Energy
59. Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)
60. Innovative Research Group (Greg Lyle)
61. Ivey Business School - Western University (Guy Holburn)
62. Ivey Business School - Western University (Brandon Schaufele)
63. Low Income Energy Network (LIEN)

64. Manor Park Community Benefits Network
65. Maawandoon Inc.
66. Metrolinx
67. Ministère de l'Énergie
68. Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP)
69. Ressources naturelles Canada (RNCan)
70. NextEra Energy Canada
71. L'Association des officiers en bâtiments de l'Ontario (AOBO)
72. Ontario Clean Air Alliance
73. Association de l'énergie de l'Ontario (AEO)
74. Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)
75. Office ontarien de financement (OOF)
76. Ontario Greenhouse Vegetable Growers (OGVG)
77. Ontario Mining Association (OMA)
78. Ontario Power Generation (OPG)
79. Ontario Society of Professional Engineers (OPSE)
80. Institut universitaire de technologie de l'Ontario (Daniel Hoornweg)
81. Institut universitaire de technologie de l'Ontario (Jacquie Hoornweg)
82. Ontario Waterpower Association (OWA)
83. Organization of Canadian Nuclear Industries (OCNI)
84. Ottawa Renewable Energy Co-operative (OREC)
85. Oxford Community Energy Cooperative
86. Peak Power Inc.
87. Pembina Institute
88. Pollution Probe
89. Powerconsumer Inc.
90. Prowind Inc.
91. Centre pour la défense de l'intérêt public
92. PwC
93. Université Queen's (Mark Daymond)
94. QUEST Canada
95. Industries Renouvelables Canada (IRCanada)
96. Schneider Electric Canada Inc.

97. Shell Canada Ltd.
98. Siemens Canada Ltd.
99. Sub-metering Council of Ontario (SCO)
100. Suncor Energy
101. Sussex Strategy Group
102. TC Energy Corporation
103. The Atmospheric Fund (TAF)
104. The Truck Renting and Leasing Association of America (TRALA)
105. Three Fires Group
106. Toronto Metropolitan University (TMU) (Bala Venkatesh)
107. Toronto Transit Commission (TTC)
108. Ville de Caledon
109. L'accélérateur de transition
110. Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA)
111. Université de Waterloo (Claudio Canizares)
112. Université de Waterloo (Jatin Nathwani)
113. Université de Waterloo (Jessie Ma)
114. Voltus, Inc.
115. Workbench Energy
116. Université de York (Mark Winfield)
117. Comité ZEB (Zero Emission Bus) - (OPTA-ZEB)

QUATRIÈME ACTIVITÉ: RÉPONDANTS À L'APPEL OUVERT À SOUMISSIONS ÉCRITES:

1. Advanced Energy Management Alliance (AEMA)
2. Agrivoltaics Canada
3. Alectra Utilities
4. Association of Major Power Consumers in Ontario (AMPCO)
5. Association des municipalités de l'Ontario (AMO)
6. Association of Power Producers of Ontario (APPrO)
7. Énergie atomique du Canada limitée (EAACL)
8. Institut Boltzmann + John Stephenson (Directeur)
9. Bruce Power Ltd.
10. Bunli Yang - Grand public
11. Association canadienne pour le Club de Rome (ACCR)
12. Association canadienne de biogaz
13. Canadians for Nuclear Energy
14. Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)
15. Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
16. Association canadienne du propane (ACP)
17. Canadian Renewable Energy Association (CanREA)
18. Consortium de recherche et d'innovation en transport urbain au Canada (CRITUC)
19. Capital Power
20. Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)
21. Clean Air Council and Clean Air Partnership
22. Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada (CCMBC)
23. Cornerstone Hydro Electric Concepts Group (CHEC)
24. Office de la sécurité des installations électriques (OSIE)

25. Electricity Distributors Association
26. Ressources humaines, industrie électrique du Canada
27. Électro-Fédération Canada (EFC)
28. Elexicon Energy Inc.
29. Enbridge Gas inc.
30. Enercare Inc.
31. Energy Probe
32. Enerlife Consulting Inc
33. Enwave Energy Corporation
34. Essex Powerlines Corporation
35. Evolgen par Énergie Brookfield
36. Fortis Inc.
37. Green Energy Coalition
38. Green Ribbon Panel
39. Grid United
40. Hearth, Patio & Barbecue Association of Canada
41. Hydro One
42. Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)
43. Ivey Business School - Centre de gestion et de politique énergétique
44. Jule
45. Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord (UIJAN)
46. Nation Métis de l'Ontario
47. Mississaugas of the Credit First Nation (MCFN)
48. NextEra Energy Canada
49. Niagara-on-the-Lake (NOTL) Hydro
50. Northland Power Inc.
51. Oakville Hydro Electricity Distribution Inc.
52. Association de l'énergie de l'Ontario (AEO)
53. Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)
54. Ontario Home Builders' Association (OHBA)
55. Ontario Mining Association (OMA)
56. Ontario Power Generation (OPG)
57. Ontario Society of Professional Engineers (OSPE)
58. Groupe de travail du Conseil des intervenants de l'Ontario sur l'électrification et les bâtiments du Centre de transformation de l'Ontario

59. Ontario Waterpower Association (OWA)
60. Ontario's Nuclear Advantage
61. Ottawa Renewable Energy Co-operative (OREC)
62. Ottawa Wind Concerns
63. Pembina Institute
64. Pollution Probe
65. QUEST Canada
66. Région de Peel
67. Richard Gilbert, ancien PDG de la Toronto District Heating Corporation, président du conseil d'administration de l'Institut Boltzmann
68. Riverdale Ratepayers Association
69. Russ Houldin - Grand public
70. S&C Electric Canada
71. Sarnia-Lambton Economic Partnership
72. Saugeen Ojibway Nation (SON)
73. Shell Canada Ltd.
74. Shepherd Rubenstein Professional Corporation | Droit réglementaire
75. Society of United Professionals
76. SWTCH Energy Inc.
77. TC Energy Corporation
78. Tesla Inc.
79. The Atmospheric Fund (TAF)
80. Toronto Hydro
81. Canton de McMurrich/Monteith
82. Umicore
83. Voltus, Inc.
84. Wind Concerns Ontario
85. Université de York (Mark Winfield)

ANNEXE B : GUIDE DE DISCUSSION POUR LES TABLES RONDES ET L'APPEL OUVERT

La liste complète des questions abordées lors des tables rondes et mise en ligne pour contribuer à l'élaboration des contributions écrites dans le cadre de l'appel ouvert est disponible [ici](#).